



**HAL**  
open science

## Ambivalences patrimoniales au Sud : mises en scène et jeux d'acteurs

Dominique Guillaud, Dominique Juhé-Beaulaton, Marie-Christine Cormier-Salem, Yves Girault

► **To cite this version:**

Dominique Guillaud, Dominique Juhé-Beaulaton, Marie-Christine Cormier-Salem, Yves Girault (Dir.). Ambivalences patrimoniales au Sud : mises en scène et jeux d'acteurs. Guillaud Dominique; Juhé-Beaulaton Dominique; Cormier-Salem Marie-Christine; Girault Yves. Éditions Karthala, 2016, Hommes et sociétés, 9782811116927. halshs-01591887

**HAL Id: halshs-01591887**

**<https://shs.hal.science/halshs-01591887v1>**

Submitted on 15 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

**Dominique Guillaud, Dominique Juhé-Beaulaton,  
Marie-Christine Cormier-Salem et Yves Girault (éds.)**

# **Ambivalences patrimoniales au Sud**

**mises en scène et jeux d'acteurs**



**AMBIVALENCES PATRIMONIALES AU SUD :  
MISES EN SCÈNE ET JEUX D'ACTEURS**

IRD sur internet : [www.ird.fr](http://www.ird.fr)  
KARTHALA sur internet : <http://www.karthala.com>  
(paiement sécurisé)

Couverture : L. Billault à partir des photos des éditeurs.

© Éditions Karthala et IRD, 2016  
© ISBN (Karthala) : 978-2-8111-1692-7  
ISBN (IRD) : 978-2-7099-2223-4

Sous la direction de

**Dominique Guillaud**  
**Dominique Juhé-Beaulaton**  
**Marie-Christine Cormier-Salem**  
**Yves Girault**

# **Ambivalences patrimoniales au Sud**

**mises en scène et jeux d'acteurs**

**Éditions Karthala**  
**22-24, boulevard Arago**  
**75013 Paris**

## INTRODUCTION

# Entre effervescence et ambivalences : les déclinaisons locales du patrimoine

DOMINIQUE JUHÉ-BEAULATON<sup>1</sup>, YVES GIRAULT<sup>2</sup>

La polysémie du terme patrimoine, aux contours mouvants, a déjà été maintes fois soulignée et les études patrimoniales sont aujourd'hui bien représentées dans le champ des sciences sociales depuis les travaux de F. Choay (1992), J.P. Babelon et A. Chastel (1994), P. Nora (1984-1992), D. Poulot (1997) et bien d'autres<sup>3</sup>. Nous nous intéressons à une problématique plus contemporaine, les processus de patrimonialisation, en mettant pour notre part l'accent sur les perceptions locales et les approches ethnoлингuistiques<sup>4</sup>. Selon les réflexions menées collectivement, l'accès aux ressources, le rapport au territoire et au foncier reviennent sans cesse au premier plan des préoccupations<sup>5</sup>. Le patrimoine est non seulement une construction révélatrice des dynamiques sociales contemporaines et des enjeux de pouvoirs qu'elles génèrent, mais aussi un instrument de rencontres à différents niveaux, entre acteurs et institutions, entre scientifiques d'horizons disciplinaires variés, entre partenaires du

---

1 Historienne, CNRS, UMR 7206 Ethnobiologie et Ecoanthropologie CNRS-MNHN, Sorbonne-Universités.

2 Muséologue, MNHN, UMR 208 Patrimoines locaux et gouvernance (PALOC) MNHN-IRD, Sorbonne-Universités.

3 Cormier-Salem et Roussel 2000, Leniaud 2002, Gravari-Barbas et Guichard-Anguis 2003, Desvallées *et al.* 2011, Poulot 2006. Il serait illusoire d'en présenter une historiographie complète, tant l'effervescence que soulève le thème est grande.

4 Voir l'appel à projets de recherche lancé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2014 qui visait à mieux connaître la façon dont les institutions patrimoniales prennent en compte les « Pratiques interculturelles dans les processus de patrimonialisation ».

5 Ces questions ont été analysées dans un séminaire de recherche sur les processus de patrimonialisation focalisés sur les patrimoines locaux dans les pays du Sud qui a déjà fait l'objet de trois ouvrages publiés aux Editions de l'IRD (Cormier-Salem *et al.* 2002 et 2005, Juhé-Beaulaton *et al.* 2013). Ces séminaires ont été organisés par l'UMR 208 (IRD/MNHN), le CEMAF (UMR 8171), le CRBC (EHESS) et depuis 2012 l'UMR Ethnobiologie et Ecoanthropologie (MNHN-CNRS-Paris Diderot, UMR 7206).

nord et du sud ou tout simplement internationaux<sup>6</sup>. Aborder les questions patrimoniales selon différents angles d'approche permet de revoir les catégories imposées par les institutions internationales entre naturel et culturel, matériel et immatériel. Notre principal apport réside ainsi dans la reconnaissance des imbrications et interactions entre ces différentes catégories patrimoniales, indissociables pour qui s'intéresse aux relations sociétés-nature (Fourcade 2007).

Dans nos ouvrages précédents, nous avons exploré les processus endogènes et institutionnels de mise en patrimoine. Ces processus sont extrêmement divers non seulement par leurs échelles (du local au mondial), mais aussi par leurs objectifs (valorisation, revendication identitaire, conservation...) et leurs objets (espèces et espaces naturels, savoirs et pratiques, monuments et vestiges...). Chaque processus possède ses propres critères de choix et impose ses propres normes et règles de gestion. La tendance à leur multiplication a parfois pour conséquence des superpositions de statuts qui peuvent être contradictoires et générer des conflits. Des approches disciplinaires différentes, prenant en compte la longue durée, permettent de prendre la mesure de l'impact des patrimonialisations sur les sociétés et leur environnement, d'identifier les stratégies des acteurs locaux impliqués et les différents enjeux qui accompagnent les reconnaissances patrimoniales (politiques, économiques, identitaires, territoriaux...).

Ce nouvel ouvrage, quatrième opus de notre série, se situe bien dans la continuité des précédents, tout en offrant de nouveaux points de vue et un éclairage complémentaire sur les stratégies à l'œuvre dans ces dynamiques de patrimonialisation<sup>7</sup>. Ainsi, de nouvelles approches et de nouveaux objets (archéologiques, relations hommes/animaux, faits mémoriels...) sont mobilisés, insistant sur le recours au temps très long. Cette prise en compte de l'historicité des processus permet notamment de mettre en évidence les ruptures et les permanences dans l'occupation d'un site ou la reconnaissance d'un objet patrimonial. Les approches archéologiques participent notamment à la patrimonialisation de sites et d'objets lorsqu'elles les mettent en scène par la création de musées et de parcs. Le travail d'interprétation des archéologues contribue aussi à « faire l'histoire » des cultures exhumées, une histoire méconnue, parfois oubliée, parfois occultée, qui s'associe à la mémoire souvent instrumentalisée, d'autant plus quand il y a des conflits d'intérêts, d'identités ou d'idéologie(s) comme cela a été, par exemple, analysé par Y. Karamti (2009) pour les fouilles archéologiques organisées en Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle sous le protectorat français 1881-1956,

---

6 Cette distinction nord/sud se révèle de moins en moins opérante et justifiable mais nous l'utilisons néanmoins pour situer géographiquement nos terrains d'analyse. Ce qui n'exclut pas de proposer à chaque étape de notre réflexion une étude située en dehors de ce Sud, afin précisément d'opérer des rapprochements et de sortir de ce cloisonnement.

7 Les contributions présentées ici sont issues du dernier séminaire « Le local dans la valorisation et la mise en scène des patrimoines ».

et qui ont été largement constitutives du patrimoine tunisien contemporain. La valorisation d'un passé dévoilé appelle à une redéfinition des territoires (Di Méo 2008) et des identités tant dans leurs modes d'appropriation que dans les relations engendrées entre les différentes catégories d'acteurs (violences concrètes et symboliques, exclusions des populations, luttes et stratégies politiques, transferts de gestion, déclassement...).

Une autre nouveauté a inspiré l'orientation du présent livre ; il s'agit de ce que nous avons nommé les ambivalences des patrimoines, c'est-à-dire leur capacité à être vecteurs de significations, voire d'enjeux différents selon les points de vue. Ainsi, au sein même de l'Unesco, nous pouvons observer des évolutions évidentes des normes de patrimonialisation, évolutions liées notamment à certains effets non attendus du programme *Man and Biosphere* (MAB)<sup>8</sup> sur les questions de droit foncier et des conflits d'usages des ressources. Ceci a conduit à la rédaction de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), dont la caractéristique la plus novatrice est de réunir, dans un même document, les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. Enfin, trente années vont s'écouler avant que soit adoptée à l'unanimité, et dans un contexte très particulier, la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001) (Briando et Girault 2014).

Ces ambivalences, assez systématiques, nous sont apparues comme un prisme intéressant à mobiliser car elles peuvent être révélées, voire accrues par des mises en scène, plus ou moins visibles, du patrimoine, ou au contraire dissimulées. Ce patrimoine, dans tous les cas, se donne à voir dans différents cadres, supports ou lieux de mémoire, et selon les différents acteurs, groupes locaux ou institutions mobilisés dans les opérations de valorisation, représentant autant de contextes analysés dans cet ouvrage.

Nous souhaitons également prendre en compte les questions foncières, la dimension économique, mais aussi politique. Les nouvelles formes de valorisation de la diversité biologique et/ou culturelle, notamment par les Traités internationaux (sur la biodiversité ou le patrimoine culturel) ou le tourisme, sont à nouveau questionnées en abordant les aspects éthiques et juridiques (notamment en termes de propriété intellectuelle) qui se posent en particulier, nous le verrons, dans le domaine des collections scientifiques, des ressources génétiques ou des parcs naturels par la confrontation entre droit international, politiques nationales et règles locales. Au sein du fait patrimonial se nouent des enjeux multiples, qui évoluent en fonction des relations souvent conflictuelles entre instances internationales, Etats, ONG, communautés locales, et aussi les chercheurs. Les mêmes objets patrimoniaux peuvent susciter des antagonismes dont les représentations divergentes sont génératrices de conflits, de recompositions sociales, de

---

<sup>8</sup> Le programme *Man and Biosphere* a été lancé en 1970 pour favoriser des approches interdisciplinaires sur les interactions entre l'environnement, l'homme, la culture et le développement.



réorganisations spatiales, de stratégies développées par les populations locales pour obtenir divers types d'avantages territoriaux, identitaires et/ou politiques.

Les contributions réunies ici sont présentées selon trois axes principaux : l'impact des processus internationaux sur les patrimoines locaux ; la révélation de patrimoines sur le temps long, accordant à l'archéologie une place particulière dans cet ouvrage compte tenu de ses spécificités dans la création, la mise en scène et la fabrique de l'histoire ; enfin, les conflits suscités par la polyvalence de certains patrimoines, avec une étude de cas située en France offrant ainsi la possibilité d'établir des points de comparaison. Ces expériences multiples soulignent l'éventail des possibles quant aux dynamiques patrimoniales, aux logiques qui leur sont sous-jacentes et aux réussites ou échecs de telles entreprises en terme d'adhésion ou d'appartenance.

### **Gouvernance internationale et impacts sur les patrimoines locaux**

La gouvernance internationale des processus de patrimonialisation s'inscrit ici non seulement dans le contexte des conventions et Traités internationaux (CBD, Unesco, TIRPAA), mais elle est aussi envisagée à travers le cas des grandes expéditions scientifiques contemporaines. Les nouvelles adaptations ou interprétations de cette gouvernance sont revisitées, en étudiant les changements survenus, dont on considère particulièrement les impacts sur le local.

Depuis le premier ouvrage collectif (Cormier-Salem *et al.* 2002) nous nous attachons à publier des points de vue différents, parfois antagonistes, pour que l'ambivalence ne réside pas seulement dans la nature des patrimoines ou les jeux d'acteurs mais aussi dans l'interprétation qu'en font les auteurs et dans leur implication dans les démarches de mise en patrimoine (Suremain et Galipaud 2015). C'est ainsi que les contributions de C. Demmer et E. Faugères sur les expéditions scientifiques menées dans le cadre du programme « la planète revisitée » sont à la fois complémentaires et divergentes dans leur positionnement. L'objectif de ce vaste programme, financé entre autres par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la principauté de Monaco, est la constitution d'une collection d'espèces nouvelles conservées notamment à Paris pour témoigner de la disparition et/ou de la diversité des faunes et flores marines ou terrestres de la biosphère. Ce programme s'opère dans la continuité des campagnes océanographiques réalisées par le Prince Albert premier (1848-1922) et des grandes campagnes océanographiques du Muséum comme celles du « Voyageur » et du « Talisman » dès 1880. Mais depuis 1992, avec la mise en place de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB), on peut voir s'opposer plusieurs points de vue : d'un côté, la gouvernance de la

biodiversité est fixée par des règles internationales qui s'intéressent aux différentes valeurs de la biodiversité (économique, culturelle...), laquelle est cependant perçue comme le patrimoine national de chaque pays. D'un autre côté, les expéditions scientifiques, dont celle de Ph. Bouchet en question ici, se focalisent sur l'inventaire d'espèces servant la connaissance universelle ; ce ne sont donc plus des « ressources » placées sous la responsabilité des États, souverains sur les ressources et espaces de leurs territoires nationaux, mais des « espèces » qui acquièrent le statut de patrimoine commun de l'humanité.

Elsa Faugère, par une analyse comparée de quatre expéditions (Madagascar ; Fidji/Vanuatu ; Philippines ; Taïwan) de ce programme, analyse la position des chercheurs de ces missions scientifiques qui ont pour objet de mettre la biodiversité en collection dans les grands muséums du monde afin de pouvoir l'étudier dans de bonnes conditions d'accès et de conservation. Elle montre ainsi que dans certains pays qui n'offrent pas, aux yeux des chercheurs, de bonnes conditions de conservation et d'accès à leurs collections naturalistes, les biologistes de l'expédition s'opposent à la restitution actuelle des collections après étude. Dans le contexte français, ce positionnement des scientifiques pourrait apparaître ambigu car les collections qui sont inventoriées après description et analyse, relèvent des collections des Musées de France, et sont à ce titre « Trésor national » – ce qui est une forme de patrimonialisation évidente – même si dans les textes officiels, l'expression « collection patrimoniale » n'apparaît pas de façon explicite. Par la suite il sera très difficile (voire impossible) de les déclasser pour les rendre aux pays d'origine<sup>9</sup>.

Christine Demmer, quant à elle, se focalise sur une expédition menée à Madagascar dont elle analyse la diversité des positions selon les catégories d'acteurs, institutionnels et pêcheurs. Si elle discute aussi la question de la conservation *ex-situ*, elle apporte un autre regard basé sur l'analyse des interactions entre les naturalistes, les chefs de la région et les villageois des côtes du Grand Sud. Elle montre qu'à l'opposé de la perception des scientifiques pour qui les espèces collectées appartiennent au patrimoine de l'humanité, les algues, éponges, coquillages et autres mollusques marins étaient présentés aux pêcheurs, par les autorités locales, comme une opportunité de diversification de leurs revenus afin de leur faire admettre la circulation de navires au large, bref comme un patrimoine présentant un bon potentiel de valorisation économique.

---

<sup>9</sup> Cela est néanmoins possible. Depuis les années 1970, la Nouvelle-Zélande sollicite auprès des musées du monde la restitution des têtes tatouées et momifiées de guerriers maoris. La France tardait à répondre à cette demande. Catherine Morin-Desally, Sénatrice, s'est engagée à résoudre les difficultés juridiques en faisant voter en 2010 la LOI n° 2010-501 2010 relative à la gestion des collections visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande. L'article 1 stipule : « A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande ».

Ces deux premières contributions pointent les ambiguïtés juridiques et éthiques de la collecte des espèces végétales et animales au regard des normes établies par la CDB. C'est dans le cadre de cette même convention que Selim Louafi analyse les rapports éminemment complexes de la gestion et de la valorisation des ressources génétiques et des retombées des accords internationaux pour les populations locales. Cet auteur revisite le contexte d'émergence du Traité international sur les ressources phytogénétiques agricoles et alimentaires (TIRPAA) de la FAO, envisageant ses effets en tant qu'instrument de patrimonialisation. Selon l'auteur, ce Traité, en fournissant un cadre multilatéral pour l'accès et le partage des avantages, prend mieux en compte que la Convention sur la Diversité Biologique la nature spécifique des ressources génétiques agricoles et alimentaires et les conditions dans lesquelles elles sont utilisées, échangées et conservées. Le TIRPAA peut ainsi être considéré comme un mécanisme original et innovant pour la patrimonialisation de ces ressources à l'échelle globale. Néanmoins, S. Louafi précise les limites de ce système en termes d'accès aux semences et d'enjeux redistributifs, les agriculteurs ne bénéficiant que très imparfaitement et indirectement du système d'échange international.

Passant ensuite aux politiques de gestion de l'environnement, cette première partie propose une réinterprétation des finalités de la protection de la nature dans le contexte spécifique du Parc national du Niokolo-Koba au Sénégal. Melis Ece analyse l'évolution des soubassements politiques, idéologiques et économiques de la rhétorique utilisée pour la création d'aires protégées. Se basant sur une revue de la bibliographie sur l'accaparement des terres à des fins conservationnistes (*green grabbing*), elle analyse les finalités et valeurs en jeu dans différentes formes d'appropriation de terres effectuées pour la protection de l'environnement et s'inscrit bien dans les débats sur la tragédie des ressources communes ou *commons* qui est d'abord celle des communautés exclues par l'Etat (Weber et Revéret 1993 ; Ostrom *et al.* 2002). Elle montre comment le Parc du Niokolo-Koba au Sénégal, perçu dans les années 1970 comme domaine public, alors que c'est un espace « trans-appropriatif » ou approprié collectivement par des groupes locaux, a été créé au lendemain de l'Indépendance par un État centralisateur, en opposition violente aux populations locales évincées progressivement de leur territoire. En conséquence, celles-ci ont été dessaisies de leurs pratiques ancestrales de partage des espaces et des ressources comme le pastoralisme pour les Peuls, l'agriculture pour les Mandingues et certains Tenda et la chasse et la cueillette pour les Bassari et Coniagui (Takforyan 1994). Fait moins connu que souligne l'auteur, ces *commons*, au sens d'un système de gestion collectivement partagé de ressources matérielles, leur ont été confisqués non seulement dans un objectif de conservation de la nature (très largement cité dans la littérature scientifique), mais aussi et surtout pour contrôler et affaiblir des populations locales jugées récalcitrantes : cet exemple fait une fois de plus de la gestion de l'environnement un

instrument politique. En faisant référence au financement, par la Banque mondiale, de différents projets de création de « *community forest and biodiversity reserves* », l'auteure montre cependant que ces anciens processus de territorialisation sont aujourd'hui relancés à travers les débats sur le *green grabbing*.

### Les sites archéologiques au prisme de la révélation patrimoniale

Les contributions de cette deuxième partie portent d'une part sur la place et le rôle de l'archéologie (et des archéologues) dans la mise au jour d'éléments du passé et d'autre part sur leurs utilisations, instrumentalisation, voire labellisations internationales (comme celle de l'Unesco) par différentes catégories d'acteurs pour des motivations très variables en fonction des contextes politiques, économiques et institutionnels. Le propos ne porte pas sur la présentation de données archéologiques comme sources d'histoire, mais se focalise sur l'instrumentalisation des objets et sites archéologiques, et sur les processus de valorisation comme la création de musées ou d'espaces archéologiques. Ceux-ci, investis par le tourisme, deviennent des sources de développement économique (Galipaud et Guillaud 2014). Les auteurs examinent diversement les perceptions que les populations locales ont de ces sites, mais tous montrent des aspects inattendus des démarches de patrimonialisation réalisées ou en cours.

Ainsi, Isabelle Brianso apporte un éclairage sur les stratégies à l'œuvre dans le processus géopolitique de reconstruction, après plus de vingt ans de guerre, du site archéologique des temples d'Angkor, qui a conduit à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco (1992) en tant que bien culturel de l'humanité. L'auteure analyse le sauvetage des temples et les conditions d'émergence d'un patrimoine national et mondial dans la logique de l'Unesco, qui prône dès sa création (1945) une éthique de la paix comme dialogue entre les nations (Brianso et Girault 2014)<sup>10</sup>. Pour rendre compte de l'hyper-patrimonialisation de ce site, l'auteure s'appuie sur son ancrage historique dévoilé par l'archéologie, puis elle donne à voir les liens existants entre les temples, les paysages et les pratiques religieuses.

A son tour, Clémentine Gutron combine les méthodes de l'histoire et de l'anthropologie pour analyser la mémoire locale de la patrimonialisation du site archéologique de Dougga (Tunisie) également inscrit sur la liste du patrimoine de l'humanité de l'Unesco en 1997. Dans ce cas, le site s'est peu à peu construit, si l'on peut dire, aux dépens de la population locale qui a été déplacée alors qu'elle vivait de longue date dans ces ruines pour

---

<sup>10</sup> Cette institution va œuvrer à la fabrique politique et patrimoniale du site d'Angkor en tant que modèle international.

elle triviales, auxquelles elle n'accordait aucune valeur particulière – situation tout à fait comparable à celle des occupants des parcs naturels du Sénégal, évincés lors de leur création.

Francisco Valdez fait écho à C. Gutron : les résultats de ses recherches archéologiques, sur la culture Mayo Chinchipe, découverte en 2002 dans plusieurs localités du territoire des deux côtés de l'actuelle frontière politique entre l'Equateur et le Pérou permettent de reconsidérer l'émergence de la civilisation andine. Mais ils ne sont guère appropriés par les populations locales actuelles, issues de divers flux migratoires. L'auteur focalise son analyse sur les relations conflictuelles et ambiguës entre les chercheurs, les élus locaux et les habitants qui pensaient au départ que les archéologues étaient des chercheurs d'or. En conséquence, ces populations, profitant de l'absence des chercheurs, ont durant un mois pillé et détruit près de 900 m<sup>3</sup> du site et ont dégagé de leur contexte quelques très belles pièces archéologiques qui furent mises en vente chez les trafiquants d'antiquités des grandes villes. Les archéologues qui, parallèlement, avaient demandé le classement du site, l'ont obtenu en 2005 contre l'avis des élus et des populations locales.

Dans un contexte géopolitique très différent, en Libye, sur des sites devenus incontrôlés et incontrôlables depuis le début de la guerre civile en 2011, Jean-Loïc Le Quellec fait état des travaux qu'il a menés quelques années auparavant sur des centaines de sites et des dizaines de milliers de peintures et gravures rupestres situés dans le Sud-Ouest libyen en milieu saharien. Son analyse révèle des situations très contrastées. Si certains sites, comme le massif de l'Akakus, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, semblaient relativement protégés malgré quelques actes d'iconoclastie, tel n'était pas le cas de l'immense plateau du Messak où se pressaient touristes et compagnies pétrolières à la recherche de nouveaux gisements d'hydrocarbure. C'est dans le cadre de ces recherches pétrolières au Sahara que des opérations d'archéologie préventive ont été menées par plusieurs équipes qui, selon l'auteur, ont été un succès non seulement pour les industriels, mais aussi pour les archéologues y découvrant gisements et sites. Il précise néanmoins que la prise en compte de l'environnement archéologique et naturel s'est révélée très variable selon les entreprises, et a pu conduire à l'arrêt brutal de plusieurs projets d'inventaire.

Entre un développement touristique facilité par l'aménagement de voies d'accès par les compagnies qui exploitent sans retenue un milieu jusque là préservé, des mesures radicales de protection, et une archéologie de sauvetage, des intérêts contradictoires se focalisent dans cette zone qui ne permettent pas, pour le moment, la reconnaissance d'un patrimoine rupestre pourtant inestimable, d'autant plus que le contexte politique, depuis la révolution libyenne, est aussi extrêmement défavorable pour la préservation de ce patrimoine resté isolé et méconnu jusqu'alors.

Cette contribution propose donc une analyse qui fera référence quand la situation politique permettra de nouvelles recherches, et une réouverture de la région aux touristes.

### **La polyvalence du patrimoine, source de conflits ?**

La troisième partie de l'ouvrage aborde des études de cas particulièrement démonstratives de l'ambivalence des patrimoines et de la nature des conflits qui peuvent en découler. La contribution originale de Vincent Leblan met en relations les hommes et les chimpanzés et permet d'explorer la perception de différents types de patrimoine selon les acteurs considérés. Si les chimpanzés apparaissent menacés du point de vue de leur existence biologique même, ils le sont aussi pour les primatologues d'un point de vue culturel. Une valeur patrimoniale est en effet attribuée à leurs traditions en tant qu'archives de l'évolution sociale et comportementale de l'Homme. La culture devient ainsi un héritage commun à notre espèce et aux chimpanzés. Mais la représentation des chimpanzés par les Nalou, habitants du territoire de Kosboki dans les îles Tristao, est un obstacle à leur patrimonialisation : d'une part, les chimpanzés seraient des hommes déchus pour avoir manqué à leurs obligations morales et religieuses ; d'autre part les habitants ne semblent pas percevoir la raréfaction de l'espèce. La polyvalence patrimoniale du chimpanzé aux îles Tristao réside donc dans une confrontation entre plusieurs perceptions, chacune invoquant le besoin d'une frontière nette séparant humains et chimpanzés. L'ambivalence patrimoniale se joue là des limites, qu'elles soient spatiales, matérielles mais aussi symboliques, frontières particulièrement poreuses entre villages et forêts, entre humains et chimpanzés, entre scientifiques et ONG...

Dans un domaine très différent, les reconstructions mémorielles autour des traites des esclaves initiées par le projet « Route de l'esclave de l'Unesco » montre une patrimonialisation des lieux tout aussi équivoque. Lancé à Ouidah en 1994, ce projet a donné lieu à de nombreux travaux de recherches et d'identifications des lieux de la traite, atlantique comme orientale<sup>11</sup>. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les lieux de l'esclavage à Zanzibar, permettant à Marie-Aude Fouéré de démontrer l'instrumentalisation de l'histoire de la traite à travers ses lieux de mémoire(s). La résurgence mémorielle de l'esclavage conduit à la patrimonialisation de certains sites qui ne sont pas tous nécessairement des lieux de mémoires pour toutes les populations locales concernées, et peuvent être

---

<sup>11</sup> Une comparaison peut être faite avec Gorée au Sénégal (Thiaw 2010 ; Bocoum *et al.* 2013) et Ouidah au Bénin (Ciarcia 2008) sur la fabrique des patrimoines liés à la traite des esclaves.

de ce fait fortement contestés. L'auteur étudie plus précisément deux sites particulièrement sensibles : l'ancien marché aux esclaves de Mkunazini et les entrepôts de Mangapwani, où la mise en scène permet aux visiteurs – ces sites sont une ressource touristique indéniable –, de prendre conscience de la déshumanisation et de l'horreur des conditions de vie des esclaves avant leur départ<sup>12</sup>.

Thomas Guindeuil s'interroge quant à lui sur les modalités de patrimonialisation de la cuisine éthiopienne, utilisant comme fil conducteur l'importance du politique et de la domination par l'aristocratie éthiopienne. L'auteur, historien, retrace l'évolution de la/les cuisines en Ethiopie et l'émergence d'une « cuisine éthiopienne » et nous propose ainsi une étude où il est autant question de culture et d'identité nationale que de patrimoine. La cuisine éthiopienne participe de la construction de l'Etat nation à partir de la cuisine de la cour royale dominée par des modèles transcrits dans des livres de recettes destinés à l'éducation des filles et reproduits aujourd'hui dans des restaurants éthiopiens. La valorisation par le pouvoir politique d'une certaine gastronomie représente une forme de patrimonialisation aux dépens des cuisines régionales dont la place reste marginale au sein de cette cuisine dite éthiopienne ; celle-ci a quitté l'Éthiopie avec la diaspora ce qui lui doit d'être reconnue internationalement mais n'en fait pas pour autant un patrimoine national, ni même un patrimoine mondial car elle n'est pas (encore) classée. Devant l'ambivalence de ce processus de patrimonialisation, l'auteur s'interroge sur des conflits identitaires à venir dont les cuisines pourraient être l'enjeu.

L'ouvrage se termine par un bel exemple d'ambivalences patrimoniales autour des salins narbonnais que nous présente Vincent Andreu-Boussut, certes en dehors des terrains du Sud, mais illustrant bien la diversification des trajectoires patrimoniales : les conflits d'intérêts et de représentations autour de ces espaces singuliers, les compétitions foncières et interrogations sur leur devenir (entre revalorisation socio-économique et renaturation) sont autant de thèmes et enjeux communs à tous les terrains de cet ouvrage. Ici aussi, la question de la mémoire (mémoire ouvrière autour de la production du sel) souligne toute l'ambivalence d'une mise en patrimoine. Les salins apparaissent tantôt comme des « greniers à sel » ou une « usine de biodiversité » tant les fonctions qui leur ont été dévolues selon les époques ou les protagonistes sont diverses : écosystèmes naturels à préserver, biodiversité, paysage, mémoire, cultures marines, sel, filtre écologique, écotourisme. Leur longue et lente désaffectation économique et sociale les a transformés d'espaces de production en « espaces en

---

12 Au Bénin aussi, un des principaux lieux de mémoire, appelée « place des enchères » a donné naissance à un récit et un lieu recréé pour la circonstance. L'historien R. Law (2004) n'a pas retrouvé trace de ce lieu dans les sources écrites européennes. Des sens nouveaux sont attribués à des sites qui relèvent des usages actuels du passé de la traite (Ciarcia 2008 : 690).

transition ». Ici aussi, le processus de patrimonialisation toujours en cours comme le montre le nombre de projets de valorisation sujets de débats sur place, révèle des visions antagonistes du patrimoine des salins au cœur des enjeux du développement local.

## Références bibliographiques

- BABELON J.-P. et CHASTEL A., 1994, *La notion de patrimoine*, Paris : Liana Levi.
- BOCOUM H. et TOULIER B., 2013, « La fabrication du patrimoine : l'exemple de Gorée (Sénégal) », *In situ, Revue des Patrimoines* (20), 20 p.
- BRIANSO I. et GIRAULT Y., 2014, « Innovations et enjeux éthiques des politiques environnementales et patrimoniales : l'Unesco et le Conseil de l'Europe », in Sauv   L. et Girault Y. (eds.), *Enjeux   thiques des politiques en mati  re d'environnement.   thiques publiques*, vol. 16, n   1, p.17-37.
- CHOAY F., 1992, *L'All  gorie du patrimoine*, Paris : Seuil.
- CIARCIA G., 2008, « Restaurer le futur. Sur la "Route de l'Esclave"    Ouidah (B  nin) », *Cahiers d'  tudes Africaines*, 48, 192, p. 687-705.
- CORMIER SALEM M.-C. et ROUSSEL B., 2002, « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », in Martin J.-Y., Leroy G., Sommet de la Terre, Johannesburg (ZAF), 2002/02 (eds.), *D  veloppement durable ? Doctrines, pratiques,   valuations*, Paris : IRD Editions, p. 125-142.
- CORMIER M.-C., JUH  -BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (eds.), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD Editions (Colloques et s  minaires).
- CORMIER-SALEM C., BOUTRAIS J., JUH  -BEAULATON D., ROUSSEL B. (eds.), 2005, *Patrimoines naturels au Sud. Des conflits fonciers    la valorisation des savoirs locaux*, Paris : IRD Editions (Colloques et s  minaires).
- DESVALL  ES A., MAIRESSE F., DELOCHE B., 2011, « Patrimoine », in Desvall  es A., Mairesse F. (dir.) *Dictionnaire encyclop  dique de mus  ologie*. Paris : Armand Colin, p. 421-452.
- DI M  O G., 2008, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : conna  tre pour valoriser*, Sept. 2007, Poitiers-Ch  tellerault : Geste   ditions, p. 87-109.
- FOURCADE M.F. (ed.), 2007, *Patrimoine et patrimonialisation. Entre le mat  riel et l'immat  riel*, Qu  bec : Presses de l'Universit   Laval.



- GALIPAUD J.C. et GUILLAUD D. (eds.), 2014, *Une Archéologie pour le développement*, Marseille : Editions La Discussion (Collections Patrimoines).
- GRAVARI-BARBAS M. et GUICHARD-ANGUIS S. G., 2003, *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Presses Universitaires de Paris Sorbonne.
- JUHÉ-BEAULATON D., CORMIER-SALEM M.-C., DE ROBERT P., ROUSSEL B. (eds.), 2013, *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Paris, IRD Editions (Latitude 23).
- KARAMTI Y., 2009, *Patrimoine, économie et altérité : essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Regroupement Latrach du livre spécialisé, 310 p.
- LAW R., 2004, « Francisco Felix de Souza in West Africa, 1820-1849 », in J. C. Curto et P. E. Lovejoy (eds.), *Enslaving Connections : Changing Cultures of Africa and Brazil During the Era of Slavery*, New York: Humanity Books, p.187-211.
- LENIAUD J.-M., 2002, *Les Archipels du passé, le patrimoine et son histoire*, Paris : Fayard.
- NORA P. (ed.) (1984-1992), *Les Lieux de mémoire*, Paris : Gallimard, 3 tomes : t. 1 *La République* (1 vol.), t. 2 *La Nation* (3 vol., 1986), t. 3 *Les France*.
- OSTROM E., DIETZ T., DOLSAK N., STERN P.C., STONICH S., WEBER E.U. (eds), 2002, *The drama of the commons*, Washington D.C. : National Academy Press.
- POULOT D., 2006, *Une histoire du patrimoine en Occident*, Paris : PUF, collection Le noeud gordien.
- POULOT D., 1997, *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Paris : Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 406 p.
- SUREMAIN (de) C.-E. et GALIPAUD J.-C. (eds), 2015, *Fabric-Acteurs de Patrimoine. Implications, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*. Paris : L'Etrave, IRD.
- TAKFORYAN A., 1994, « Conservation et développement local au Niokolo Koba : La nature et l'homme en Afrique », *Politique africaine*, vol. 53, p. 52-63.
- THIAW I. (ed.), 2010, *Espaces, culture matérielle et identités en Sénégal*, Dakar : Codesria.
- WEBER J. et REVÉRET J.-P., 1993, « La gestion des relations sociétés-nature : modes d'appropriation et droits de propriété ». Document publié sous le titre « Biens communs : les leures de la privatisation », dans *Une terre en renaissance*, Orstom - *Le Monde Diplomatique*, coll. Savoirs, n° 2, Oct. 1993.

PREMIÈRE PARTIE

**LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE  
ET SES IMPACTS  
SUR LES PATRIMOINES LOCAUX**



# Négociier l'accès à la biodiversité des pays du Sud : le cas des grandes expéditions naturalistes contemporaines

ELSA FAUGÈRE<sup>1</sup>

## Le contexte international

Les grandes expéditions naturalistes que j'étudie, co-organisées par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'ONG ProNatura International (PNI) ont comme objectif de faire des inventaires de la biodiversité négligée des *hotspots* des pays du Sud, en faisant des collectes de spécimens vivants<sup>2</sup>. Ces expéditions, dont la première du genre fut l'expédition Santo menée au Vanuatu en 2006, s'inscrivent dans deux traditions d'exploration et d'inventaire de la biodiversité, une tradition marine dans la continuité des campagnes Musorstom et Tropical Deep Sea Benthos (Bouchet *et al.* 2009 ; Bary 2013), et une tradition terrestre dans la continuité des expéditions du Radeau des Cimes (Hallé 2000). Les deux principaux organisateurs, Philippe Bouchet, professeur de systématique et spécialiste des mollusques marins au MNHN et Olivier Pascal, botaniste de formation, et logisticien au sein de l'ONG PNI, ont élaboré, à la suite du succès de l'expédition Santo 2006 (Faugère et Pascal 2011) un programme décennal d'exploration et d'inventaire de la biodiversité négligée des *hotspots* des pays du sud, appelé « La Planète Revisitée ». Financées majoritairement par du mécénat de fondations privées, familiales et d'entreprises (Total, Stavros Niarchos, Prince Albert II de Monaco, Alfred P. Sloan, Richard Lounsberry, etc.) (Faugère 2014),

---

<sup>1</sup> Ethnologue, INRA, UR 767 Ecodéveloppement.

<sup>2</sup> Entre décembre 2009 et novembre 2013, cette recherche a été menée dans le cadre d'un projet financé par l'ANR, Programme sciences, technologies et savoirs en sociétés, intitulé : « Expébi-div. Etude pluridisciplinaire des grandes expéditions naturalistes contemporaines ».

ces grandes expéditions du XXI<sup>e</sup> siècle se donnent, outre leur objectif scientifique, un enjeu politique : mettre les questions relatives à l'érosion de la biodiversité et à la 6<sup>e</sup> crise d'extinction des espèces, à l'agenda des médias et des décideurs (photo 1 à 4, cahier central).

Si les organisateurs situent ces expéditions dans la continuité de l'exploration naturaliste des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Bouchet *et al.* 2008), les conditions d'accès à la nature des pays du sud ont cependant radicalement changé dans les années 1980-1990. C'est en effet dans les années 1980 que l'idée selon laquelle la biodiversité serait l'or vert des pays du Sud s'élabore et se répand, avec l'émergence et le développement des biotechnologies associées aux premiers dépôts de brevets sur le vivant (Aubertin *et al.* 2007 ; Boisvert 2005). C'est aussi à la même époque que s'internationalise et s'institutionnalise un mouvement en faveur de la défense des Peuples Autochtones (Fritz *et al.* 2006 ; Deroche 2005). Ce contexte international a créé les conditions favorables pour poser les termes du débat de manière binaire : d'un côté, des populations indigènes et locales des pays du Sud, détenteurs de savoirs « ancestraux » sur leur biodiversité, de l'autre, des firmes pharmaceutiques, cosmétiques, agroalimentaires et des scientifiques des pays du Nord, qui cherchent à accéder à cet or vert, pour y découvrir de nouvelles substances naturelles permettant, à terme, de fabriquer de nouveaux produits (médicaments, parfums, aliments, etc.) commercialisables et rentables économiquement.

Les années 1980 sont aussi celles où les biologistes découvrent la magnitude de la biodiversité, à la suite d'une expérience de *fogging*<sup>3</sup> d'un entomologiste américain, Terry Erwin, menée dans la forêt du Panama (Stork 1988). Les estimations du nombre d'espèces restant à découvrir sont revues fortement à la hausse et la fourchette habituellement retenue devient dès lors entre 10 et 100 millions d'espèces. Et enfin, le terme *biodiversity* (biodiversité) est un néologisme qui résulte de la contraction de « *biological diversity* » (expression elle-même employée pour la première fois en 1980 par le biologiste américain Thomas Lovejoy). Ce néologisme a été créé par Walter G. Rosen en 1986 lors de la préparation d'un forum, organisé par le *National Research Council*, sur la diversité biologique à Washington. Les biologistes nord-américains réunis à cette occasion lancent un appel sur l'urgence d'explorer et de collecter la biodiversité avant qu'elle ne disparaisse, dans un contexte qu'ils qualifient de 6<sup>e</sup> crise d'extinction des espèces. Ils popularisent ainsi le terme qui sera repris, en 1988, par E.O. Wilson dans le compte-rendu du forum « *BioDiversity* » (Wilson et Peter 1988). Cet appel, relayé dans les médias, marque le début d'une nouvelle ère caractérisée par une prise de conscience collective des menaces pesant sur la diversité du vivant, liées aux activités humaines.

---

<sup>3</sup> Le *fogging* est une technique utilisée par les entomologistes qui consiste à pulvériser de l'insecticide à un endroit déterminé pour tuer les insectes et les collecter.

Dans un tel contexte alarmant, une grande convention internationale est signée en 1992, la Convention sur la Diversité Biologique. Son principal objectif est de réguler l'accès à la biodiversité des pays du Sud considérée, tout au long de la convention, sous son seul aspect génétique et en tant que ressource économique. La question des contreparties à verser à ces pays et à leurs populations locales et indigènes, en échange de l'accès à leur biodiversité, est centrale. Une rupture majeure est opérée : la biodiversité y est considérée comme le patrimoine national de chaque pays et non plus comme un patrimoine commun de l'humanité (Smouts 2005). Un nouveau cadre politico-administratif est ainsi posé au niveau international. Il se décline différemment selon les pays, et les positionnements des gouvernements vis-à-vis de leur biodiversité, de la science et des scientifiques étrangers. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les grandes expéditions naturalistes que j'étudie. Les organisateurs doivent alors négocier avec les autorités politiques et administratives des pays concernés par leurs collectes, les conditions d'accès à leur biodiversité, ce qui implique un ensemble de contreparties à leur verser en échange.

Il me paraît intéressant d'interroger ici la notion de patrimoine et de patrimonialisation à l'aune de ces questions d'accès. Plus généralement, pour ces « sciences de terrain » que sont la taxonomie et la systématique (comme d'ailleurs l'ethnologie et la sociologie), les questions des conditions d'accès au-dit terrain sont cruciales. Elles déterminent en partie les savoirs scientifiques qui y sont produits ; elles nécessitent la mise en œuvre de certaines procédures et de négociations, avec les autorités compétentes et avec les populations locales qui déterminent les termes de l'échange.

### **Conserver les collections dans « un vrai musée » : un enjeu scientifique crucial**

Les participants à ces expéditions, qu'ils soient des scientifiques professionnels ou des amateurs<sup>4</sup>, sont chargés de collecter différents taxons de la biodiversité terrestre et marine, essentiellement des invertébrés. Après différentes opérations pratiques et cognitives qui transforment ces spécimens naturels en objet de science et de connaissance (Dumoulin 2012), ces objets naturels sont expédiés par containers au MNHN et dans d'autres grands muséums (*Natural History Museum* de

---

<sup>4</sup> De nombreux amateurs, bénévoles, participent à ces expéditions (Faugère 2012). Le rôle important des amateurs dans les sciences naturalistes a été bien étudié par des historiens des sciences comme Kohler (1991 et 2006), et des sociologues comme Charvolin *et al.* (2007) et Charvolin (2009).

Londres et *Smithsonian Institute* de Washington) en fonction de leurs spécialités respectives.

Là, ils font l'objet de nouvelles procédures de tri, d'identification et de description qui aboutissent, *in fine*, à deux principaux résultats : une ou plusieurs publication(s) scientifique(s) dans des revues de la discipline, et une mise en collection avec l'holotype accompagné de ses paratypes déposés dans les collections du MNHN ou d'un autre musée lorsque celui-ci est considéré comme le plus compétent sur le taxon concerné<sup>5</sup>. A ce jour, une partie importante des spécimens collectés lors de ces missions a déjà été inventoriée.

Pour les biologistes en question, dont la spécialité est la systématique (ou taxonomie), l'objectif des expéditions auxquelles ils participent est ainsi de mettre la biodiversité en collection dans les grands muséums du monde afin de pouvoir l'étudier dans de bonnes conditions d'accès et de conservation. Ces collections de recherche, qualifiées de « Grande Infrastructure de Recherche »<sup>6</sup> (aux côtés des accélérateurs de particule des physiciens nucléaires, des radiotélescopes et observatoires des astronomes, des grands équipements de calcul intensif, des centres de haute technologie de génomique, etc.), constituent des outils de travail grâce auxquels les systématiciens vont pouvoir avancer dans leurs questions de recherche, qu'elles portent sur l'étude d'un seul taxon, sur l'évolution de la diversité du vivant ou sur sa composition, etc. Pour les biologistes, l'important est donc de constituer des collections de recherche ce qui nécessite le respect de procédures très particulières. Le spécimen de référence – appelé type ou holotype – à partir duquel chaque nouvelle espèce est décrite possède, à leurs yeux, une valeur scientifique et patrimoniale capitale. La perte d'un type est dès lors considérée comme irréparable, à l'image de la disparition d'un objet archéologique unique au monde et auquel on accorde, dans nos sociétés occidentales, une grande valeur.

L'extrait d'entretien suivant, mené en février 2012 auprès d'un biologiste systématicien, montre bien les enjeux existants autour de la conservation des types, et l'importance d'une véritable professionnalisation des muséums d'histoire naturelle. Confier des types à des muséums qui n'ont pas les moyens de les conserver correctement pose de sérieux problèmes aux scientifiques :

---

5 L'holotype, appelé aussi « le type », est le spécimen à partir duquel une espèce a été décrite ; les autres spécimens utilisés pour ce travail de description de l'espèce sont appelés « paratypes ».

6 Depuis une dizaine d'années, un ensemble de grandes infrastructures et de grands instruments autour desquels collaborent des communautés scientifiques ont reçu le label « Grandes Infrastructures de Recherche ». Ils sont l'objet d'une stratégie nationale et européenne particulière, décrite dans un rapport intitulé « Stratégie nationale Infrastructures de Recherche 2012-2020 ».

[http://www.donneesdelarecherche.fr/IMG/pdf/MESR\\_Strategie-Nationale-Infrastructures\\_\\_22\\_10\\_12.pdf](http://www.donneesdelarecherche.fr/IMG/pdf/MESR_Strategie-Nationale-Infrastructures__22_10_12.pdf)

« L'accord signé entre le MNHN et les Philippines demandait que toutes les espèces nouvelles décrites à partir de spécimens récoltés lors de l'expédition Panglao, leur holotype soit déposé au muséum de Manille. Quand quelqu'un décrit une espèce, il sélectionne un holotype et des paratypes. Et l'holotype, dans le *Memorandum of Agreement* signé avec le gouvernement philippin, devait être déposé au musée de Manille. Mais le musée de Manille, c'est une catastrophe pour les collections naturalistes ! Tout ce qui a été déposé au musée de Manille, une trentaine d'holotypes, à chaque fois que quelqu'un leur a demandé l'holotype soit ils n'ont jamais eu de réponse du musée, soit on leur a dit qu'ils cherchaient le matériel mais qu'ils ne l'avaient pas retrouvé, qu'il est perdu ! C'est épouvantable ! Tandis qu'avec Taiwan, tout ce qui a été décrit lors des campagnes de Taiwan, tous les holotypes ont été déposés au musée de Taiwan. Taiwan j'ai une confiance enfin on a confiance totale, c'est un vrai musée, une vraie institution, il y a une vraie équipe ».

### **Des positionnements contrastés des pays du Sud**

La question du dépôt des spécimens et de la localisation des collections issues des collectes réalisées au cours de ces expéditions est, dans certaines négociations que j'ai pu étudier, une question centrale qui peut rapidement devenir conflictuelle. Plusieurs cas de figure existent cependant.

Dans le cas d'une symétrie des conditions de travail, de conservation et d'accès aux collections, comme évoqué ci-dessus entre la France et Taiwan, le partage des spécimens collectés se fait principalement selon des critères professionnels de compétences et de spécialisations scientifiques. Sachant que les partenaires taiwanais avec lesquels les scientifiques français collaborent dans les campagnes marines sont d'éminents carcinologues (spécialistes des crustacés) et que le musée de Taiwan est un musée disposant de moyens humains et financiers de gestion et de conservation, il paraît justifié que les collections de crustacés issues de ces collaborations soient conservées à Taiwan. Ce qui prédomine alors, dans ces choix, ce sont des règles professionnelles d'une discipline scientifique particulière, la taxonomie-systématique, qui s'est donnée comme usage de partager les collections de manière « équitable » entre les scientifiques participant aux collectes et leurs muséums de rattachement : dans ce cas de figure, les collections de mollusques vont au MNHN, et celles de crustacés au Muséum de Taiwan. Ce sont des règles de bonne conduite scientifique grâce auxquelles les collaborations peuvent durer dans le temps. Dans le cas de la botanique, où il est possible, contrairement aux collectes zoologiques, de ramasser systématiquement plusieurs rameaux, fleurs ou fruits, d'un même individu, plusieurs parts sont constituées et distribuées non seulement aux principaux muséums d'histoire naturelle mais



également, comme ce fut le cas lors de l'Expédition Santo, dans les collections régionales et locales (Fidji, Vanuatu).

Dans le cas d'une asymétrie des conditions de travail, de conservation et d'accès aux collections, comme avec les Philippines, ou encore plus asymétrique comme avec le Vanuatu et Madagascar, à cette même question du partage des collections, les biologistes apportent une réponse diamétralement opposée. L'enjeu est alors d'éviter de donner les collections, et surtout les types, non pas par principe mais par logique professionnelle : considérant que ces pays n'offrent pas de bonnes conditions de conservation et d'accès à leurs collections naturalistes, et qu'ils ne possèdent pas de véritable institution muséale, les biologistes savent que les spécimens laissés dans ces pays seront perdus pour l'étude scientifique. Ils proposent généralement alors d'y laisser ce qu'ils appellent « une collection de référence ». Le contenu de cette collection de référence reste souvent flou, et varie selon les positionnements des négociateurs des pays concernés. Quatre exemples vont illustrer quatre types de positions différentes : celle des Philippines en 2004, du Vanuatu en 2005, de Madagascar en 2009, et de Papouasie Nouvelle-Guinée en 2010.

#### *Le cas des Philippines en 2004 et l'expédition Panglao*

Evoqués dans l'extrait d'entretien ci-dessus, les Philippines, grand pays émergent d'Asie du Sud-Est, illustre un cas que l'on pourrait qualifier d'intermédiaire en termes d'institutions muséales et de recherche. Ce pays possède en effet un dispositif universitaire, de recherche et de conservation des collections bien mieux structuré et professionnalisé que ceux du Vanuatu ou de Madagascar que l'on va examiner ci-après. Il existe, à Manille, un musée national où sont conservées les collections d'art, d'ethnographie, d'archéologie et d'histoire naturelle du pays. Mais ses modalités de fonctionnement en matière de conservation et d'accès aux collections naturalistes ne correspondent pas aux standards internationaux en vigueur dans les grands muséums d'histoire naturelle. L'existence d'un tel musée a cependant rendu obligatoire le partage, ou un certain partage des collections lors de l'expédition marine qui s'est tenue en 2004 sur l'île de Panglao. L'article 6 du *Memorandum of Agreement*, signé entre le MNHN et le *Department of Agriculture* de la République des Philippines, consacré à la question des collections, stipulait en effet les obligations suivantes :

« En ce qui concerne la constitution de collections scientifiques et de recherche, les collections de mollusques et de crustacés décapodes seront exportées au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et triées avec l'aide des participants philippins accueillis au Muséum. Une fois ce travail achevé, les collections seront divisées en deux parties :

- une partie qui reviendra aux Philippines, pour être déposée au Muséum National de Manille et à l'Université San Carlos ;
- une partie qui restera au Muséum de Paris »

Suite à la signature de cet accord, le Ministère de l'Agriculture philippin a délivré le permis de collecte des mollusques marins et des crustacés décapodes, dans une perspective strictement taxonomique, et dont l'article 6 spécifiait que « les spécimens collectés et identifiés restaient la propriété du gouvernement de la République des Philippines ». Et il était précisé, dans l'article 7, que « toute violation de la loi, des règles et du contenu du *Memorandum of Agreement* comme du permis de collecte entraînerait la révocation immédiate dudit permis et la confiscation des spécimens collectés qui reviendraient alors au gouvernement de la République des Philippines ».

#### *Le cas du Vanuatu en 2005 et l'expédition Santo*

C'est le 1<sup>er</sup> novembre 2005, lors d'une réunion à Port Vila entre deux organisateurs de l'expédition Santo et les responsables de l'*Environment Unit* du Vanuatu que certaines tensions ont surgi (Faugère et Louafi 2011). L'objet de cette réunion était de discuter de la première version du *Memorandum of Understanding* – convention signée par les parties prenantes, qui fixe les obligations de chacun et les termes de l'échange – envoyée quelques jours auparavant par les organisateurs aux responsables de l'*Environment Unit*. Alors que nous avons rencontré ces personnes quelques jours plus tôt dans une atmosphère cordiale, ce jour-là, l'ambiance fut glaciale. Les critiques et les résistances émises alors par les membres de ce service de l'environnement portèrent sur deux principaux aspects :

- Le dépôt des spécimens collectés : Paris ou Port Vila
  - La question de la collecte des « savoirs locaux sur la biodiversité »
- Le dépôt des spécimens collectés : Paris ou Port Vila

Les responsables du service de l'environnement commencèrent par demander que les échantillons collectés restent tous au Vanuatu. La réaction des biologistes fut immédiate. Ils leur répondirent que cela était impossible : « la moitié des espèces que nous allons récolter seront inconnues ! Et il faudra alors envoyer ces échantillons à nos réseaux de spécialistes amateurs et professionnels qui mettront des mois, voire des années pour les identifier et les décrire ! ». Aux yeux des organisateurs de l'expédition, une telle demande montrait non seulement l'ignorance de leurs interlocuteurs sur la manière dont se déroule concrètement un inventaire zoologique, « on ne sait pas ce qu'on récolte ! », mais aussi l'influence des ONG anglo-saxonnes qui reprennent ainsi à la lettre, les injonctions de la Convention sur la

Diversité Biologique inadaptés aux inventaires taxonomiques. Face à la fin de non-recevoir émise par les organisateurs, les responsables du service de l'environnement demandèrent alors que soit laissée au Vanuatu une copie des spécimens déjà connus. Et ils ajoutèrent : « quant aux spécimens inconnus, nous sommes d'accord pour que vous les emportiez mais une fois identifiés, vous nous les renvoyez ».

Cette demande posait la question de la conservation, sur place, au Vanuatu, de ces échantillons. Il n'existe pas de musée d'histoire naturelle dans ce pays, même s'il y a bien des embryons de collections conservées dans différents lieux. Les organisateurs acceptèrent cependant cette demande. L'article 2 du *Memorandum of Understanding* stipula l'obligation suivante au « Groupe de Projet Santo » :

« Le Groupe de Projet Santo s'engage à déposer au Vanuatu des collections de spécimens de faune et de flore récoltés pendant le projet, en particulier des plantes (qui seront déposées au Service des Forêts), des poissons (au Service des Pêches), des vertébrés fossiles (au Centre Culturel), des insectes et d'autres organismes ayant un intérêt pour la quarantaine (au Service de la Quarantaine), ainsi que d'autres spécimens dans d'autres Services à préciser ».

Cette question du dépôt des collections paraissait importante lors des négociations en amont de l'expédition. Mais, une fois collectés les milliers de spécimens principalement d'invertébrés terrestres et marins, la question semble perdre en importance face à leur réalité matérielle : que faire de ces centaines de bocaux remplis de milliers d'insectes, araignées, mollusques, etc. ? Ils n'offrent aucun intérêt (économique, alimentaire, touristique, etc.) autre que celui d'une recherche taxonomique académique dont l'objectif est d'étudier la diversité du vivant et de l'archiver dans les grands muséums d'histoire naturelle avant qu'elle ne disparaisse. Le gouvernement du Vanuatu, comme d'ailleurs celui de Madagascar et d'autres pays, sont bien plus intéressés et concernés par les aspects de valorisation économique potentielle des spécimens collectés que par les aspects académiques des recherches en systématique, comme l'ont bien montré, dans le cas du Vanuatu, les vives tensions apparues autour de la question de la collecte des « savoirs locaux sur la biodiversité » et de ses enjeux potentiels en termes, notamment, de fabrication de nouveaux médicaments (Faugère 2008 ; Faugère et Louafi 2011).

— La question de la collecte des « savoirs locaux sur la biodiversité »

Dans la première déclaration d'intention rédigée en mars 2004, l'expédition comportait un module intitulé « développement durable et valorisation de la biodiversité » avec des retombées prévues en termes d'écotourisme. Le contenu exact de ce module n'était pas encore précisé. Ce n'est qu'au début de l'année 2005 que ce contenu est devenu plus

précis, s'intitulant dès lors « Diversité culturelle, perceptions et usages ». Il s'agissait de faire une comparaison des inventaires « savants » et « populaires » de la diversité biologique dans le domaine de la phyto-pharmacologie traditionnelle et des plantes tinctoriales. Pour ce faire, les ethno-écologues de ce module allaient devoir recueillir « des savoirs locaux sur la biodiversité » (Expédition Santo 2006, document provisoire du 20 février 2005). Cet objectif restera inchangé jusqu'à la fin de l'année 2005.

Et c'est précisément cet aspect qui a posé problème aux responsables de l'*Environment Unit* de Port Vila qui semblaient craindre que les ethno-écologues de l'expédition utilisent des « savoirs locaux » des habitants de l'île de Santo à des fins commerciales, en l'absence de tout contrôle de leur part, sans leur verser de contreparties et sans avoir préalablement obtenu leur consentement informé. Début décembre 2005, le directeur de l'*Environment Unit* envoie aux organisateurs une nouvelle version de la convention. Les modifications apportées montraient que le gouvernement du Vanuatu voulait encadrer strictement les recherches menées dans le module ethnologique sur les savoirs locaux pour s'assurer de bien en contrôler les procédures et les utilisations en cas de bioprospection (Faugère 2008, Faugère et Louafi 2011). Mais l'ensemble de ces discussions conduira finalement les organisateurs à supprimer le volet ethno-pharmacologique et toute autre question portant sur les usages locaux de la biodiversité afin de n'être pas soupçonnés de biopiraterie.

Pourtant, si le gouvernement du Vanuatu voulait clairement encadrer et structurer les modalités de collecte et d'utilisation des « savoirs traditionnels et indigènes », il ne demandait pas aux organisateurs de supprimer toute recherche sur ce thème. C'était même un sujet qui intéressait au premier plan le gouvernement en raison de ses éventuelles retombées commerciales. D'ailleurs, à la même époque, le gouvernement du Vanuatu autorisait une biologiste allemande à venir travailler sur les connaissances médicinales « traditionnelles » des habitants du pays. Mais, confrontés à un climat international extrêmement tendu sur ces questions de bioprospection et de biopiraterie, les organisateurs de l'expédition ont préféré ne pas prendre de risques pour ne pas mettre en péril l'ensemble de l'expédition. En dépit de leur prudence, qui les avait conduits à supprimer tout aspect pouvant être qualifié de bioprospection, un article est paru le 28 juin 2006 dans le *Daily Post* (Willie 2006), le seul quotidien du Vanuatu. Le journaliste reprend les propos du directeur du Centre Culturel du Vanuatu qui mettait en garde son gouvernement contre les dangers de biopiraterie liés à l'Expédition Santo 2006, comme, écrit-il, à toute recherche scientifique naturaliste menée par des organismes étrangers au Vanuatu.

Considérant que son pays ne dispose pas encore des moyens pour contrôler efficacement de telles recherches, il propose d'y interdire toute recherche naturaliste, sur le modèle du moratoire de dix ans qui avait interdit, de 1984 à 1995, les recherches en sciences humaines au Vanuatu.

Pour appuyer sa démonstration, il prend l'exemple de brevets déposés par des chercheurs étrangers sur le kava, à partir des connaissances « traditionnelles » des populations locales et dont ces dernières ne tirent aucun bénéfice. Et il insiste sur le potentiel très lucratif des recherches scientifiques menées sur la biodiversité, dont les populations locales peuvent attendre d'énormes bénéfices financiers.

Cet article sera sans conséquence sur la mise en œuvre de l'expédition Santo 2006, la convention ayant déjà été signée avec le gouvernement. Le directeur du Centre Culturel voulait, semble-t-il, profiter de ce contexte particulier pour faire passer ce message auprès de son gouvernement et le pousser à créer un Conseil National Scientifique et un Conseil de la Biodiversité qui serait chargé de mieux contrôler les recherches biologiques étrangères et de mieux en négocier les contreparties.

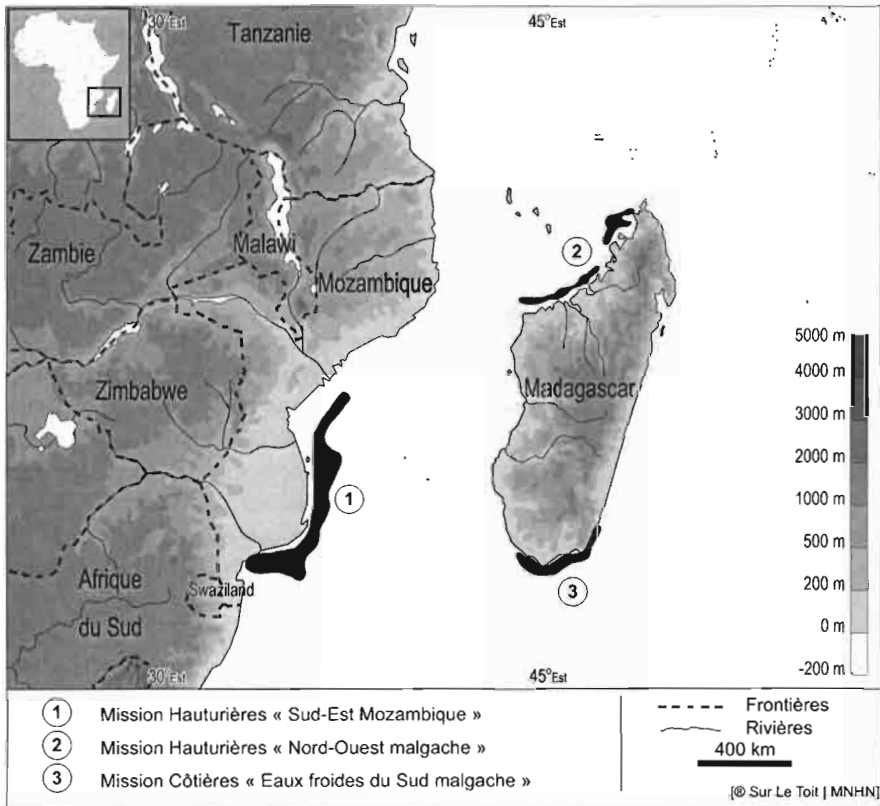
Une partie de l'élite politique et administrative du Vanuatu adopte ainsi une posture radicale qui a conduit ce jeune pays indépendant depuis 1980 à instaurer, à deux reprises (entre 1985 et 1994, et en 2013), un moratoire interdisant toute recherche étrangère. N'ayant pas les moyens de tirer suffisamment profit des recherches scientifiques menées sur leur territoire par des chercheurs étrangers, ils estiment n'avoir aucune raison de les laisser profiter ainsi de leur patrimoine naturel et culturel (Bolton 1999 ; Tryon 1999).

#### *Le cas de Madagascar en 2009 et l'expédition Atimo Vatae (Figure 1)*

Madagascar (<http://www.laplaneterevisitee.org/fr/88/Contexte>) illustre une posture inverse. Lors des négociations qui se sont nouées en 2009 pour la préparation d'une expédition marine, qui deviendra l'expédition *Atimo Vatae* en 2010, les responsables malgaches des services concernés n'ont eu aucune exigence en matière de dépôt des collections. Le document qui a autorisé la tenue de l'expédition est un avis scientifique favorable signé par le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Ministère du même nom, dont le contenu est le suivant :

- sur le plan scientifique, le projet de recherche offre une opportunité de découverte de la biodiversité cachée de l'extrême sud malgache restée jusqu'à présent inexploree ;
- avec ses conditions écologiques particulières, cette zone constitue a priori, un réservoir d'espèces nouvelles pour la science ;
- les résultats attendus permettront de rehausser l'image de Madagascar en termes de richesse en biodiversité ;
- sur le plan culturel, l'accueil d'étudiants malgaches en France au Muséum notamment, ainsi que les échanges entre les chercheurs malgaches et les experts en biologie marine participant à cette

Figure 1. Localisation des zones des expéditions marines au Mozambique et à Madagascar (dont l'expédition Atimo Vatae dans le sud du pays).



[© Sur Le Toit | MNHN]

expédition, permettront d'ouvrir des voies de collaboration en matière de recherche ;

- faire partager au plus grand nombre (grand public) la dynamique d'une grande expédition naturaliste ;
- sur le plan socioéconomique, les lacunes de la connaissance sur la biodiversité et leurs habitats constituent un handicap pour le développement durable à Madagascar. Les régions concernées bénéficieront certainement des résultats de cette expédition pour valoriser la biodiversité à des fins de développement économique.

Après avoir ainsi listé les avantages et intérêts pour Madagascar de la tenue d'une telle expédition, les seules demandes émanant du ministère furent les suivantes :

- un rapport préliminaire des travaux effectués doit être remis au plus tard six mois après la fin de la mission ;

- les scientifiques malgaches participants sont co-auteurs des publications et ouvrages scientifiques qui en découlent en fonction de leur participation respective ;
- un exemplaire de toutes les publications (journaux scientifiques, etc.) sur les résultats de recherche relatifs à cette mission doit être remis à la direction de la recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- des scientifiques nationaux doivent faire partie de l'équipe de recherche à bord, à la charge du projet.

Les deux chefs de région du Sud malgache, *Androy* et *Anosy*, concernées par l'expédition, adressèrent une lettre de soutien allant dans le même sens. Ils y soulignent d'une part « le caractère méconnu, d'un point de vue scientifique, de la flore et de la faune marines du Grand Sud malgache », se félicitent d'autre part, « de l'intérêt de ces institutions et communautés scientifiques pour leurs régions respectives », et considèrent que « les retombées en termes d'écotourisme et de connaissances accrues pour la valorisation et la conservation des ressources marines sont évidentes ». Les Malgaches, étudiants et chercheurs, qui participaient à l'expédition *Atimo Vatae* semblaient tous favorables au fait que les spécimens marins collectés soient conservés au MNHN. Partageant l'esprit des lettres signées par le Directeur Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des deux chefs de région, eux aussi estimaient que cette expédition scientifique était bénéfique en termes d'images, de retombées touristiques, de valorisation de la biodiversité de leur pays, de formation et de collaborations professionnelles. Leur discours dominant était de nature, pourrait-on dire, pro-science : « c'est bien que la science avance », m'ont-ils dit, même en l'absence de retombées économiques très claires pour leur pays. Profitant de ces collaborations, ils semblaient plutôt voir dans la biodiversité de leur pays un patrimoine commun de l'humanité. Des spécimens de certains taxons (poissons et éponges notamment) ont néanmoins été déposés au musée de la mer de Tuléar qui appartient au partenaire malgache de l'expédition, l'Institut Halieutique et des Sciences Marines.

*Le cas de la Papouasie Nouvelle-Guinée en 2010  
et l'expédition marine Biopapua*

En novembre 2010, Philippe Bouchet fraîchement revenu de Port Moresby, la capitale de Papouasie Nouvelle-Guinée, me raconte sa mission. Il m'explique que, comme à chaque fois, il prend d'abord les premiers contacts auprès de l'Ambassade de France, puis que la deuxième étape consiste à rechercher un partenaire scientifique dans le pays. En Papouasie Nouvelle-Guinée, me dit-il, et contrairement au Vanuatu, mais comme à Fidji, il y a des partenaires scientifiques possibles. Il ajoute qu'il

en a trouvé un, assez facilement, qui est un partenaire universitaire aux qualités scientifiques et relationnelles et, ajoute-t-il : « ce sont des scientifiques et on est du même côté de la barrière. Mais de l'autre côté de la barrière, il y a ceux qui autorisent ou qui n'autorisent pas les expéditions ». Ce sont les services administratifs des différents pays concernés. Dans le cas de la Papouasie Nouvelle-Guinée, il s'agit du « *Department of Environment and Conservation* ». Et, poursuit-il, « parmi les choses ubuesques que demande cette administration c'est la liste précise de toutes les espèces que l'on va récolter avec leurs noms scientifiques, leurs noms communs, le nombre de spécimens, l'âge et le sexe ! ». Donc une demande, comme dans le cas du Vanuatu, totalement inadaptée aux invertébrés : « ce n'est pas possible de donner les listes puisque précisément on vient découvrir les espèces et que on ne sait pas ce que l'on va récolter ! ». Et il conclut en disant : « le serpent se mord la queue : au départ, ce sont les préoccupations des scientifiques sur l'érosion de la biodiversité qui ont amené à une convention internationale qui devait mieux cadrer et mieux gérer la conservation de la biodiversité. Cette convention a entraîné des réglementations nationales qui font que, aujourd'hui, on ne peut plus accéder à la biodiversité ! ». Et Philippe Bouchet envisage alors de faire un bref article pour une grande revue scientifique comme *Nature* ou *Science* pour y dire : « Lister les espèces, le nom commun, le nom scientifique, l'âge et le sexe des espèces que vous voulez récolter, quand, dans le même temps, tout le monde dit 80% des espèces restent à découvrir, et la moitié pourrait avoir disparu d'ici le milieu ou la fin du siècle, c'est hallucinant ! ».

De manière générale, les scientifiques qui montent ces grandes expéditions considèrent qu'il est toujours difficile d'obtenir les autorisations et les permis de collecte. A leurs yeux, toutes ces procédures politiques et administratives sont alambiquées, longues et coûteuses. A les écouter, effectivement, la Convention sur la Diversité Biologique a érigé des barrières, « une muraille de Chine », disent-ils, entre eux et la biodiversité.

Mais les personnels administratifs et ceux qui connaissent bien les rouages des administrations des pays du Sud, ont un tout autre point de vue sur la question. En juin 2010, j'ai fait un entretien très instructif auprès de l'ancien attaché scientifique et culturel de l'Ambassade de France aux Philippines, qui avait rencontré Philippe Bouchet lors de la préparation de l'expédition Panglao en 2004. Devenu par la suite chargé de mission pour les « Grandes Expéditions » au MNHN, il connaissait très bien les modalités de fonctionnement des administrations des pays du Sud, de par sa formation et son expérience professionnelle. Son métier, m'expliqua-t-il, c'est la gestion de projets. Il avait beaucoup œuvré à la préparation de l'expédition Panglao mais aussi à celles de Madagascar et de Papouasie Nouvelle-Guinée :



« Ce n'est pas vrai de dire qu'il est difficile d'obtenir les autorisations et permis de collecte. C'est un fantasme des scientifiques parce qu'ils ne connaissent pas l'administration, et qu'ils n'aiment pas faire tous ces dossiers. Moi qui connais bien le travail administratif et qui ai travaillé au montage de plusieurs expéditions, je trouve, au contraire que les scientifiques ont eu les autorisations très facilement. Et plus facilement d'ailleurs en Papouasie Nouvelle-Guinée qu'à Madagascar parce qu'en Papouasie, qui est sous forte influence australienne, il existe un document de quarante pages qui explique en détails les procédures à suivre. Et si on respecte bien toutes ces procédures, il n'y a aucun problème » (entretien auprès d'un ancien chargé de mission « Grandes expéditions » du MNHN, mai 2010, Madagascar).

Pour Madagascar, ajouta-t-il, c'était plus compliqué parce qu'il n'existe pas de règles ni de procédures officielles à suivre.

« Alors on est d'abord passé par l'Ambassade, comme toujours [dans le cas de ces grandes expéditions], puis par les universitaires de l'Institut Halieutique et des Sciences Marines de Tuléar qui ont leurs propres réseaux au sein des Ministères de l'Education Nationale et des Pêches. Ce sont souvent ces deux ministères qui donnent les autorisations ».

Vus des scientifiques, ce que de tels propos confirment, ce n'est pas la facilité d'obtention des autorisations, mais l'obligation de déployer d'importants moyens humains et financiers – employer pendant des mois voire des années du personnel compétent en la matière, tel que ce chargé de projet – pour faire ce travail administratif et politique indispensable pour obtenir les autorisations et les permis.

### **Des intentions patrimoniales, en creux**

Une lecture en terme patrimonial du récit succinct de ces quatre exemples de négociations montre des prises de position contrastées d'une part, selon les pays du Sud concernés, mais aussi au sein de chacun d'entre eux. Au-delà de divergences, ce qui frappe le plus c'est finalement l'absence d'une terminologie patrimoniale dans les discours des acteurs auprès desquels j'ai enquêtés.

Que ce soit les scientifiques, du Nord comme du Sud, participant aux expéditions, les mécènes, les amateurs, les bénévoles, etc. le lexique patrimonial n'est pas du tout présent dans leurs discours. Pourtant, il y a bien une présence, en creux, d'une intention patrimoniale : tout le monde a conscience de participer, *in fine*, par la constitution de collections qui seront conservées dans les muséums d'histoire naturelle, à une mise en patrimoine de la diversité du vivant. Mais on peut dire que c'est un moyen

et non une fin en soi. La collection naturaliste est une collection de travail et de recherche qui permet, aux systématiciens, de produire des savoirs scientifiques sur la diversité et l'évolution du vivant. Certaines collections, anciennes, n'ont d'ailleurs plus aucun intérêt d'un point de vue scientifique et pourraient, de ce point de vue-là, être mise à la poubelle. Mais, d'un autre point de vue, culturel et patrimonial, comme l'explique très clairement un systématicien du MNHN, cela est tout à fait impensable :

« E : à la limite, toi tu souhaiterais jeter physiquement les spécimens, c'est bien ça ?

X : alors je dirais que dans un monde scientifique hypothétique oui. Dans la réalité j'ai peut-être déjà dû te le dire, ok, on a des collections de Nouvelle-Calédonie qui sont superbes bien que pré-moléculaires et pré-digitales, donc qui seraient à remettre à niveau. Enfin, en gros, nos collections de Nouvelle-Calédonie des années 1980-1990 bon, magnifique matériel, bien localisé etc. Et puis, on a en collection, des trucs qui ont été envoyés par les pères Lambert et compagnie en 1860 de Nouvelle-Calédonie. Ça a zéro intérêt scientifique par rapport à aujourd'hui ! Donc, sur une base purement scientifique, je dirais allez on le jette ! On peut le jeter. Bon, culturellement, tu imagines à Nouméa, les gens apprenant que, au muséum de Paris on jette les collections de Nouvelle-Calédonie récoltées par le père Lambert ! C'est clair que y'a une valeur culturelle patrimoniale de ces échantillons parce qu'ils ont été récoltés en 1860 par les pères maristes ! Mais, pour la science, ça n'a aucun intérêt ! »  
(Entretien avec un systématicien du MNHN, février 2012)

On voit bien, dans cet extrait d'entretien, la distinction radicale qui est opérée par ce biologiste entre l'intérêt scientifique des collections, et leur intérêt patrimonial et culturel. Les deux aspects sont totalement dissociés. Dès que les collections franchissent le seuil du muséum, elles acquièrent, ce n'est une valeur scientifique, au moins une valeur culturelle et patrimoniale qui les rend intouchables. Elles deviennent, dès lors, les pièces d'un patrimoine.

Du point de vue des pays du Sud, qu'il s'agisse des scientifiques, des étudiants ou du personnel administratif et politique, la notion qui prédomine est celle de « ressource ». Avant d'être considérée comme un patrimoine national ou comme un patrimoine commun de l'humanité, la diversité biologique est vue comme un réservoir de ressources économiques potentielles qui pourraient servir au développement du pays et à l'amélioration des conditions de vie de populations en situation de grande pauvreté. Là non plus, la constitution de collections naturalistes conservées dans des muséums n'est pas considérée comme une fin en soi, dans un objectif qui serait culturel et patrimonial mais comme un moyen permettant, peut-être, à terme, de découvrir, dans ces collections, de nouvelles substances naturelles pouvant être exploitées économiquement, et enrichir le pays et sa population.

## Conclusion

Il peut sembler paradoxal que la dimension patrimoniale d'expéditions naturalistes organisées par un grand musée d'histoire naturelle n'apparaisse finalement que en creux dans les interactions et discours des différents protagonistes, qu'ils soient du Nord ou du Sud. Peut-être est-ce lié à la nature même des objets collectés au cours de ces expéditions qui sont essentiellement des invertébrés terrestres et marins (et des plantes), et à leur multitude ? Les milliers d'insectes morts, de mollusques ou de crustacés, souvent de petite taille, qui sont mis dans des bocaux et des bidons, pour être ramenés en France et ailleurs, ne suscitent pas le même engouement, ni le même attachement qu'un individu isolé d'une espèce animale emblématique, comme les mammifères ou les oiseaux. Pour certains, leur intérêt est avant tout de constituer un matériau d'étude et de recherche sur le vivant, et pour d'autres, de former un réservoir de ressources économiques potentielles, même si tous ont conscience de participer à la constitution d'un patrimoine, qu'il soit national ou universel. Seuls, finalement, le(s) directeur(s) des muséums d'histoire naturelle impliqués ont un véritable discours patrimonial, montrant bien, une fois de plus que ce qui prime, ce sont bien des logiques professionnelles.

Les propos d'un ancien directeur du MNHN illustrent bien les enjeux patrimoniaux actuels autour des collections naturalistes, qui sont focalisés sur la question de leur numérisation :

« X : Pour le moment, on échappe aux demandes de restitution qui sont importantes dans les musées d'art et dans les musées d'anthropologie. Cela a été évoqué quelques fois dans des enceintes internationales par des pays un peu extrémistes, sur le thème un jour il faudra bien que. Alors cela dit, le pire n'est pas sûr ! Parce que par exemple, le Brésil qui, aujourd'hui, est un pays qui aurait les moyens de revendiquer et dont une grosse partie de la biodiversité se trouve, en termes d'archives et de collections chez nous, n'a pas du tout émis ce désir-là. Le MNHN a fait un partenariat avec eux pour constituer une base de données qui est financée par l'équivalent du CNRS brésilien qui s'appelle le CNPQ, et qui finance, j'allais dire c'est le monde à l'envers, c'est l'envers des habitudes, c'est un pays du sud qui finance des recherches dans un pays du nord. Ils nous financent la constitution de la base de données des collections brésiliennes du Muséum de façon à pouvoir en disposer ; parce que, en fait, aujourd'hui avec de bons moyens informatiques la base leur sera accessible. De toute façon, elle sera accessible à tout le monde. Et donc, ils n'ont pas du tout demandé de restitution mais simplement que l'on organise ce partenariat.

E : mais c'est intéressant ça, ça veut dire qu'ils ne veulent pas récupérer entre guillemets la plante ou le matériel même mais juste l'information contenue.

X : voilà

E : vous disiez tout à l'heure que peut-être ces pays-là allaient, comme en archéologie, revendiquer le retour des collections mais finalement la

numérisation et la constitution de bases de données peut permettre de contourner et d'esquiver cela

X : Pour nous la mise à disposition complète des données est une façon, j'allais dire de priver en quelque sorte d'intérêt le transfert physique des collections, sachant que pour un certain nombre de recherches le fait que ces collections soient toutes au même endroit a quand même de l'utilité et de l'importance, notamment pour constituer des bases de données complètes, et pour éventuellement réviser les espèces. Et puis il y a quand même encore une partie de la science qui se fonde sur l'observation des spécimens. Donc c'est important de pouvoir la faire de manière comparée sur de très grandes séries. Et puis les collections sont faites pour être conservées parce qu'elles représentent un trésor, quelque chose qui a coûté très cher à constituer. On a comparé le budget des expéditions naturalistes au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est comparable à celui de l'envoi d'une fusée sur la lune ! C'est peut-être un peu exagéré mais autrefois on ne lésinait pas pour ce genre de choses et les collections représentent le résultat de ces énormes investissements » (Entretien avec un ancien directeur du MNHN, Paris, juin 2011).

De tels propos indiquent que ce n'est pas la matérialité des spécimens des collections naturalistes qui intéressent ici le Brésil et les chercheurs brésiliens, mais les informations attachées à ces spécimens conservés dans des collections de recherche et de travail. La numérisation des collections issues du Brésil satisfait donc ce pays qui ne réclame pas le rapatriement des collections naturalistes. L'attachement aux objets de nature apparaît ici distinct de celui observé pour les objets archéologiques dont les pays réclament le retour sur leur territoire. En revanche, l'accès à la biodiversité du Brésil par des scientifiques occidentaux s'avère un processus long et complexe qui nécessite l'obtention de nombreuses autorisations, à tel point que nombre de chercheurs, comme les organisateurs des expéditions naturalistes que j'étudie, ont renoncé à toute recherche sur le Brésil.

La numérisation des collections naturalistes ouvre ainsi la voie à des formes modernes et originales de patrimonialisation virtuelle de la nature aboutissant à la constitution d'un patrimoine commun de l'humanité accessible en ligne à tous ceux qui disposent d'un accès à Internet. Les technologies de l'information et de la communication iraient ainsi à l'encontre du mouvement de nationalisation de la biodiversité – impulsée par la Convention sur la Diversité Biologique – en faisant des collections naturalistes un patrimoine virtuel commun de l'humanité.

## Références bibliographiques

AUBERTIN C., PINTON F., BOISVERT V., 2007, *Les marchés de la biodiversité*, Paris : Editions IRD.

- BARY S., 2013, Mise en perspective des expéditions MUSORSTOM dans l'évolution de l'exploration des fonds marins, Rapport INRA.
- BOISVERT V., 2005, « Bioprospection et biopiraterie : le visage de Janus d'une activité méconnue », *Cahier du GEMDEV*, n°30, p. 123-136.
- BOLTON L., 1999, « Introduction », *Oceania*, vol. 70, n°1, p. 1-8.
- BOUCHET P., HEROS V., LOZOUET P., MAESTRATI P., 2009, « Un quart de siècle d'exploration des faunes malacologiques de profondeur dans le Pacifique sud et ouest : où en sommes-nous ? Où en allons-nous ? », *Xenophora*, n°126, p. 18-41.
- BOUCHET P., LE GUYADER H., PASCAL O., 2008, « Des voyages de Cook à l'expédition Santo 2006 : un renouveau des expéditions naturalistes des îles du Pacifique », *Journal de la Société des Océanistes*, n°126-127, p. 167-186.
- CHARVOLIN F., 2009, « Comment penser les sciences naturalistes "à amateurs" à partir des passions cognitives », *Natures, Sciences, Sociétés*, n°17, 2, p. 145-154.
- CHARVOLIN F., MICOUD A., NYHART L. (eds.), 2007, Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes, La Tour d'Aigues, L'Aube.
- DEROCHE F., 2006, « L'émergence du mouvement international des peuples autochtones » in J.-C. Fritz et al. (eds.), *La nouvelle question indigène. Peuples autochtones et ordre mondial*, Paris : L'Harmattan, p. 65-73.
- DUMOULIN D., 2012, « Comment devient-on un coquillage scientifique ? », *Techniques et Cultures*, n°59, p. 183-205.
- FAUGÈRE E., 2008, « L'exploration contemporaine de la biodiversité. Approche anthropologique de l'expédition Santo 2006 », *Journal de la Société des Océanistes*, n°126-127, p. 195-205.
- FAUGÈRE E., 2012, « Echanges de coquillages entre amateurs et professionnels », *Techniques et Culture*, n°59, p. 206-223.
- FAUGÈRE E., 2014, « Le mécénat dans l'exploration contemporaine de la biodiversité. Approche anthropologique », in L. Dousset, B. Glowczewski, M. Salaün (eds.), *Les sciences humaines et sociales dans le Pacifique sud. Terrains, questions et méthodes*, Marseille : Pacific-credo Publications, p. 313-330.
- FAUGÈRE E., LOUAFI S., 2011, « Le nouveau climat des expéditions naturalistes au Sud. L'exemple de Santo 2006 au Vanuatu », *Revue Tiers Monde*, n°207, p. 79-96.
- FAUGÈRE E., PASCAL, O., 2011, « La fabrique de l'information. Le cas des grandes expéditions naturalistes contemporaines », *Quaderni*, n°76, p. 39-51.

- FRITZ J.-C., DEROCHE F., FRITZ G. et PORTEILLA R. (eds.), 2005, *La nouvelle question indigène. Peuples autochtones et ordre mondial*, Paris : L'Harmattan.
- HALLÉ F., 2000, *Le radeau des cimes*, Paris : Lattès.
- KOHLER R. E., 1991, *Partners in Science. Foundations and Natural Scientists 1900-1945*, Chicago : The University of Chicago Press.
- KOHLER R. E., 2006, *All Creatures. Naturalists, Collectors, and Biodiversity, 1850-1950*, Princeton and Oxford : Princeton University Press.
- MAUZ I., 2013, *Itinéraire d'une sociologue, des animaux emblématiques à la biodiversité*, Marseille : Editions La Discussion.
- SMOUTS M-C., 2005, « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », dans M-C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais, B. Roussel (eds.), *Patrimoines naturels au sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris : IRD Editions, p. 53-70.
- STORK N. E., 1988, « Insects diversity: facts, fictions and speculation », *Biological Journal of The Linnean Society*, vol. 35, n°4, p. 321-337.
- TRYON D. 1999, "Ni-Vanuatu Research and Researchers", *Oceania*, vol. 70, n°1, p. 9-15.
- WILSON E. O. et PETER M., 1988. *Biodiversity*, Washington: National Academy Press.
- WILLIE R., 2006, Scientific research gets first butting from govt. institution, Daily Post 1764.



## Nouvelles expéditions naturalistes et patrimonialisation : le cas de la mission *Atimo Vatae* à Madagascar

CHRISTINE DEMMER<sup>1</sup>

### Collecter la biodiversité marine pour favoriser sa conservation : un enjeu de la CDB en question

En 2010, des naturalistes du Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN), épaulés par des scientifiques venus des quatre coins de la planète, ont organisé une mission d'inventaire de la biodiversité marine de l'extrême sud malgache. Cette expédition nommée *Atimo Vatae* (« Grand Sud » regroupait au total une soixantaine de chercheurs sur plusieurs semaines avec une logistique impressionnante (deux laboratoires itinérants et plusieurs bateaux). Elle s'est tenue dans la région Anosy (autour de Taolagnaro, Fort Dauphin) puis en Androy (autour de Lavanono) comme le montre la figure 1. Elle prenait place dans un dispositif plus vaste, nommé « la planète revisitée », organisé par le Muséum de Paris, l'ONG *Pro Natural International* et, dans une moindre mesure l'IRD. L'instigateur principal de ce programme prévu sur 10 ans est le malacologue du MNHN Philippe Bouchet. En jeu dans ces expéditions médiatiques et de grande ampleur dans les *hotspots* de la biodiversité des pays dits « du sud » : le recensement de la biodiversité dite « négligée » (invertébrés terrestres et marins, principalement de petite taille et naturellement rares) Pour des découvreurs tels que P. Bouchet, choisir d'explorer Madagascar c'était se rendre dans la plus vaste région biogéographique du globe, très riche en

---

<sup>1</sup> Anthropologue, CNRS, Centre Norbert Elias UMR 8562 (EHESS, CNRS, UAPV, AMU).



biodiversité : le domaine tropical Indopacifique. Si le pays est toutefois moins diversifié en espèces qu'à Santo ou aux Philippines où il a déjà entrepris des explorations (Trichet, Leblie 2008), il est fortement doté, en revanche, en espèces endémiques et rares. L'extrême sud de la Grande Ile lui semblait particulièrement intéressant car il s'agit d'une enclave tempérée en zone tropicale, avec des eaux froides saisonnières où se rencontrent d'autres espèces que celles qu'on attend d'un tel milieu (ici on rencontre plus d'algues et des grandes éponges et moins de coraux).

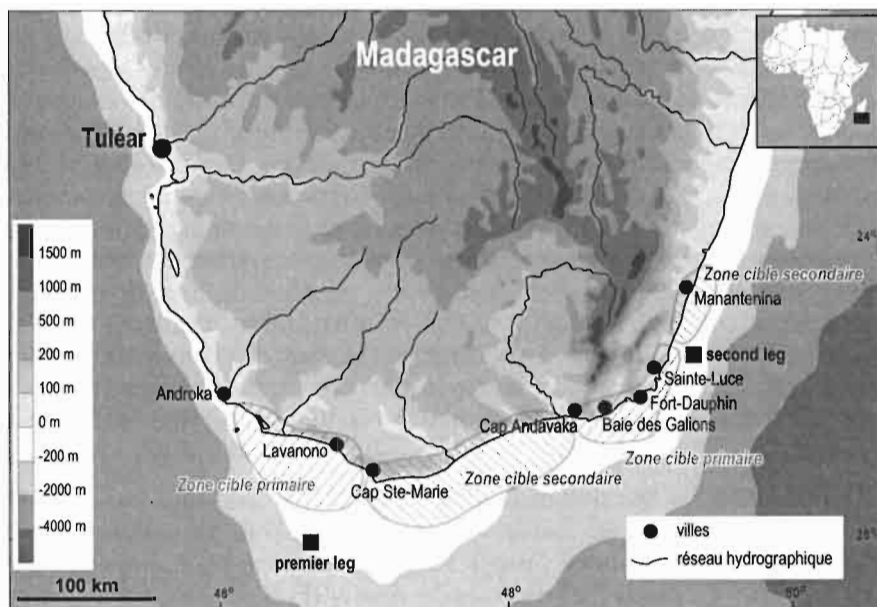
En raison de ce contexte d'endémisme et de particularisme, l'objectif de découverte et d'inventaire d'espèces était présenté dans les communications au grand public (sur le site Internet « la planète revisitée » par exemple<sup>2</sup>) comme une opportunité pour « créer des outils pour améliorer la conservation ». Le dossier de presse de l'expédition affirmait de même la volonté de « découvrir de nouvelles espèces et inspirer de nouvelles politiques de conservation ». Le logo de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) sur ce dossier ne laissait pas non plus de doute sur point. Comment la découverte d'espèces était-elle liée à l'objectif de conservation ? Le site Internet spécifiait que l'expédition permettrait d'élargir les indicateurs de biodiversité sur lesquels s'appuient les grandes ONG de conservation, centrés généralement sur les coraux en milieu tropical. Elle contribuerait également à la formation de chercheurs et conservationnistes locaux de l'Institut halieutique et des sciences marines de Tuléar (IHSM). Invités dans l'expédition avec du personnel du WCS ces derniers pourraient devenir opérationnels pour la mise en œuvre de futurs espaces protégés, grâce à aux précieuses connaissances acquises à cette occasion. Les organisateurs d'*Atimo Vatae* s'engageaient encore à rédiger un ouvrage semi grand public et se proposaient d'organiser une exposition itinérante destinés à sensibiliser sur l'intérêt de protéger cette biodiversité. Dans le texte accompagnant la demande d'autorisation de collecte soumis en 2008 auprès de l'Etat malgache<sup>3</sup> cette volonté de soutien à la conservation, par la constitution d'un inventaire sur les écorégions marines de Madagascar, figure également en bonne place, bien que distinguée d'autres objectifs ailleurs corrélés ; il se situait en deuxième position, juste après l'objectif de découverte d'espèces et avant ceux de formation des chercheurs, communication au public et enfin gestion des bases de données.

A l'évidence, ces taxonomistes ont rejoué ici – comme dans toutes les expéditions contemporaines de ce type – le discours d'expertise pour la conservation que leur communauté scientifique a fait admettre à ces derniers.

<sup>2</sup> <http://laplaneterevisitee.org/fr/89/Objectifs>

<sup>3</sup> La « proposition de recherche » fut envoyée non seulement aux chefs des deux régions visés par l'expédition, au service de l'environnement et des forêts ainsi qu'au ministère de la pêche et des ressources halieutiques mais également à l'Institut Halieutique et des Sciences Marines de Tuléar et à la *Wildlife Conservation Society* (WCS), tous les deux partenaires officiels du projet.

Figure 1. Zones de collectes.



Depuis les années 1990, les taxonomistes du monde entier affirment en effet à ceux qui luttent contre l'ampleur et la rapidité de la « sixième extinction » des espèces que « pour bien protéger la biodiversité en danger, il faut la connaître ». En d'autres termes, ils invitent à « combler le handicap taxonomique », terme que désigne le déficit de connaissances que l'on a de la biodiversité à l'échelle mondiale et qui enjoint à revaloriser une discipline qui a été longtemps en crise. Qu'avant tout projet de conservation en zone menacée doive s'amorcer un inventaire semble désormais une évidence, alors que, ce dispositif s'inscrit dans une histoire. Le cri d'alerte des taxonomistes suit le message lancé par E. O. Wilson lors du premier forum américain en 1986 concernant la disparition rapide de la diversité biologique contemporaine. Il a conduit à ce que la CDB mette en œuvre pour y répondre l'Initiative Taxonomique Globale (ITG) via son Organe scientifique et technique (SBSTTA). C'est dans ce contexte que de grandes expéditions de découverte – non plus des terres inconnues mais de leur biodiversité – ont été (re)lancées (Dumoulin et Ollivier 2013). Le programme « la planète revisitée » en est un exemple parfait. Le vœu de combler le handicap taxonomique est cité explicitement dans la demande d'autorisation de recherche. De même, le dossier de presse rappelle que le pays est identifié par l'ONG *Conservation International* comme un « hotspot » et par le WWF comme une « écorégion prioritaire », ce qui signifie qu'il possède une grande richesse en écosystèmes, espèces et

gènes mais que sa diversité est menacée<sup>4</sup>. Les organisateurs de l'expédition interrogés sur le lieu de leur pratique de collecte disaient vouloir mettre en lumière, à côté des grandes forêts humides, le danger qui plane sur les grands fonds et les récifs coralliens « peu connus » bien qu'abritant 5% de la biodiversité mondiale. Le Grand Sud malgache ne faisait pas exception avec son « très faible niveau d'exploration scientifique ». Très clairement l'argumentaire pour défendre un inventaire d'espèces marines endémiques et rares s'articulait à la fois sur la quasi inexistence des connaissances et le fait que ces espèces pouvaient disparaître avant même qu'on les ait identifiées. L'ambitieuse exploration *Atimo Vatae* s'affichait donc bel et bien dans le renouveau des expéditions naturalistes liant étroitement découverte, inventaire et souci de conservation. Mais dans le Grand Sud malgache, ces explorateurs devançaient les attentes des conversationnistes qui n'avaient pas encore prêté attention à la biodiversité négligée du milieu marin. Cette expédition se montrait sans conteste proactive, incitative à cet égard.

Pour autant, la décision de créer une aire marine protégée près de Fort Dauphin ou surtout vers Lavanono, zone particulièrement pauvre<sup>5</sup>, sans tourisme développé, connu surtout des amateurs pour ses coquillages, n'a pas été prise. L'ancien chef de la région Anosy (Fort Dauphin) contacté en mars 2014 à ce sujet évoque simplement l'existence de recommandations récentes qui n'ont pas abouti, émanant d'institutions sans lien avec l'expédition : la Commission de l'Océan Indien et son programme *Smartfish* de lutte contre la pêche illégale ainsi que la société minière *Qit Madagascar minerals* implantée à Fort Dauphin. Les raisons pour lesquelles ces recommandations sont restées lettre-morte ne lui étaient pas connues et je n'ai pas pu enquêter plus avant à ce sujet. Impliquée dans une recherche collective en sciences sociales entre 2010 et 2013 qui prenait « la planète revisitée » comme objet<sup>6</sup> pour saisir les modalités contemporaines des collectes de biodiversité au Sud depuis la Convention sur la Diversité Biologique, j'ai suivi en avril 2010 la présentation officielle et préalable de la mission aux villageois des côtes du grand sud puis me suis installée en juin de la même année avec les naturalistes à Lavanono pour observer les interactions entre ces derniers et les habitants de ce village où se déroulait le second module de collecte. Ce sont ces enquêtes qui me conduisent à montrer ici en quoi la collecte n'était pas axée sur la protection *in situ*, pour aucun des protagonistes de l'événement

---

4 Comme le rappelle S. Goedefroit. *Conservation International* classe le pays au cinquième rang des dix-sept *Global Biodiversity Hotspots* et l'Usaid affirme que « la conservation de cette exceptionnelle biodiversité relève d'une priorité mondiale » (2002 : 126).

5 En Androy, les habitants furent confrontés à la famine à la fin de l'année 2010 « Le sud de Madagascar est menacé par la famine », le Monde, 15 décembre 2010.

6 Il s'agit de l'ANR -09-SSOC-052Expébiodiv. Programme « Sciences, Technologies, et savoirs en Société. Enjeux actuels, questions historiques ».

(que ce soient les naturalistes allogènes ou locaux, les représentants de l'Etat ou les populations côtières). A mon sens – et sans que cela ne puisse en aucune façon apparaître comme un (ou l') obstacle rédhibitoire – cet état de fait constitua à tout le moins un frein à l'enclenchement d'une dynamique conversationniste dans la foulée du passage de l'expédition. Si souci patrimonial – au sens conservationniste du terme<sup>7</sup> – il y eut chez les naturalistes, il était avant tout axé sur la conservation *ex situ* des espèces collectées plus que vers celle du territoire qui les abrite. Pour sa part, l'Etat malgache, fortement tourné vers l'écotourisme, dispositif au centre du Plan d'action nationale en faveur de l'Environnement (PNAE) né en 1991 (Chaboud *et al.* 2004 ; Walsh 2012), semblait ici plus enclin à envisager une exploitation légale des algues collectées (alors surtout de manière illicite, à l'instar des coraux noirs). Quant aux populations côtières, sans craindre, comme dans bien d'autres contextes (Igoe 2004 ; Brockington *et al.* 2006), l'implantation d'une aire marine protégée qui limiterait leur accès aux espaces concernés (puisque on ne leur en parla pas), elles ne cherchèrent quasiment pas à défendre des prérogatives particulières sur ce qui ne représentait ni une ressource ni un patrimoine. Ce point en amène un autre ; au-delà des usages et enjeux sur la biodiversité, la question de la patrimonialisation (ou son absence) exige de s'intéresser aux formes et au degré d'appropriation des espèces collectées – parce que c'est précisément cela qui conditionne la mise en œuvre d'une telle démarche par ceux qui peuvent ou cherchent à se prévaloir de la gestion de ces espèces. L'analyse que je propose de cette question intègre les effets d'héritages des relations asymétriques qui ont existé au temps de la colonisation entre Madagascar et la France – voire avec l'une de ses institutions prestigieuses, le Muséum de Paris. De même, elle tient compte des relations non moins asymétriques entre un Etat désormais propriétaire de sa ressource en tant que signataire de la CBD et ses populations impliquées pourtant dans des dispositifs participatifs de gestion de la nature dans la logique de cette même CDB et des grandes orientations du monde de la conservation depuis son tournant développementaliste (Rodary *et al.* 2003).

---

7 Je différencie le terme « patrimoine » de celui de « ressource », ce qui n'exclut pas des usages économiques des éléments de nature lorsqu'ils sont patrimonialisés. Je me centre ainsi sur la dimension conservationniste de la notion, que les entités sociales (internationales, nationales ou locales) qui se disent propriétaires ou responsables d'un patrimoine naturel soient motivées par son caractère remarquable, essentiel à la survie des humains ou encore par son aspect identitaire qu'ils souhaitent transmettre aux générations futures.

## Gérer (et laisser gérer) en France un patrimoine de l'humanité

Lorsque l'on s'entretient avec P. Bouchet sur les objectifs appliqués de ses expéditions en général, il situe volontiers ces derniers du côté de la nécessité de découvrir la biodiversité pour la conserver. Mais ce dernier terme renvoie à la constitution d'une collection d'espèces nouvelles conservées *ex situ*, à Paris ou au sein d'autres Muséum, en vue de témoigner, pour les générations futures, de la disparition inéluctable et/ou de la diversification de la faune et flore marine ou terrestre de la biosphère. Tout en disant vouloir apporter sa pierre à l'écologie en témoignant ainsi de l'évolution des écosystèmes, il se perçoit bien plutôt comme un muséographe du vivant, œuvrant dans un contexte de grande menace : « Pour moi en tant que scientifique travaillant dans un musée, je pense que mon rôle de systématicien et de découvreur de la faune du monde c'est d'inventorier ce qui va disparaître ». A l'instar du projet du musée d'ethnologie du Trocadéro – rattaché au MNHN dans les années 1920 –, il s'agit de conserver les traces matérielles d'un état de nature, comme on fixait alors celui de cultures, qu'on imaginait disparaître prochainement. P. Bouchet résume cette vocation très clairement patrimoniale en disant : « C'est thésauriser – pour employer des grands mots – pour le futur de l'humanité ». Le chef de l'expédition *Atimo Vatae* s'inscrit ce faisant parfaitement dans ce qui fait la spécificité – muséale – de son institution ; il revendique cette appartenance, tout comme le faisaient déjà les naturalistes du Muséum au XIX<sup>e</sup> siècle (Bonneuil 1997 : 20). Mais P. Bouchet est aussi un systématicien, attaché à se présenter en tant que scientifique. Plus exactement, pour reprendre les termes de P. Bourdieu, il tient à se positionner du côté de la science « pure » affranchie de toute nécessité sociale opposée à la science « serve », dépendante des demandes socio-économiques (1997, 15). Ce positionnement concernant le rapport science/société, affirmé dès les premières rencontres et réitéré constamment, entendait manifester le refus d'accorder au matériel collecté un statut autre que celui d'objet de connaissances.

Précisément, il s'agissait de se démarquer de la vision ressourciste des écosystèmes, espèces ou gènes que la CDB véhicule encore, outre celle patrimoniale (Brahy et Louafi 2004) qui en fait également des outils potentiels de développement. Pour l'organisateur des expéditions de « la planète revisitée », la CDB qui fut certes, à ses débuts, une aide précieuse pour les membres de sa discipline, a contribué aussi à entraver les recherches scientifiques en invitant les nations dites « du Sud » à mettre en œuvre des dispositifs juridico-politiques de protection et de valorisation de leur biodiversité<sup>8</sup>. Pour un explorateur tel que lui, en compétition avec

---

<sup>8</sup> Parmi ces contrats figurent les Accords de transfert de matériel (*Material transfer agreement*, MTA), contrats de prêt qui interdisent l'exploitation commerciale. Il y a aussi

d'autres systématiciens pour devenir le plus grand découvreur d'espèces au monde, demander des autorisations de collecte, procéder à des informations préalables auprès des populations, établir des contrats de transfert de matériel ou de valorisation relève de la corvée, cela s'avère autant de procédures préjudiciables au comblement du handicap taxonomique nécessaire à la conservation du vivant. Le rapport à la biodiversité, qu'exprime l'organisateur de « la planète revisitée » est donc tout à la fois économiquement désintéressé et scientifiquement « intéressé » (au sens de l'*illusio* de Bourdieu). C'est ce qui le conduit à adopter une approche patrimoniale, mais dans un sens bien particulier, en vertu de son institution de rattachement : à savoir à la fois *ex situ* et universaliste.

L'année de l'expédition à Madagascar est celle de la reconnaissance de la notion de « recherche non-commerciale » au sein du Protocole de Nagoya relatif à l'accès aux ressources et au partage des avantages tirés de la biodiversité (Conférences des Parties - COP d'octobre 2010, art. 8). Comme mon enquête auprès de membres du Point Focal français de la CDB, respectivement chargés des relations internationales au Muséum de Paris et délégué à la valorisation de la recherche de cette même institution, négociateurs pour la France de cet article 8 portant sur des « considérations spéciales » l'a confirmé, P. Bouchet fait partie des naturalistes français, américains, suisses ou encore allemands regroupés autour du *Consortium for the barcode of life* (CBOL) qui se sont mobilisés en amont pour faire adopter cet article<sup>9</sup>. Les arguments défendus par ce collectif de chercheur portaient non seulement sur la lourdeur des démarches pour collecter le vivant mais aussi sur les objectifs désintéressés de leur pratique, la rareté des bioprospections menées par les taxonomistes ainsi que l'exceptionnalité de l'exploitation du vivant à partir de leurs découvertes (Schindel *et al.* 2008 ; Schindel 2010). Derrière ces arguments destinés à maintenir un accès au terrain simplifié, se tenait l'idée que les « ressources » – redevenues résolument « espèces » du point de vue de la recherche – servent avant tout la connaissance universelle. En ce sens, la biodiversité ne relèverait pas tant de la responsabilité des Etats-nations, comme le veut la CDB, que du patrimoine de l'humanité. Cette notion, validée dans la convention de Montego Bay de 1982 (art. 137) et écartée par la CDB en 1992, signifie

---

les *Mutual agree terms* (MAT), accords sur le partage des avantages en lien avec l'article 15 de la CDB qui garantissent également la non exploitation commerciale. Le Consentement libre préalable et informé (CLIP ou PIC, *Prior Informed Consent*) constitue l'une des conditions d'établissement des MAT. Ces CLIP sont des informations sans format précis dans la CDB ; ils sont à discrétion des Etats demandeurs. Ils sont réclamés aussi dans la Déclaration des droits des peuples autochtones (DDPA 2007, Nations-Unies 2007).

<sup>9</sup> On peut lire à ce sujet la « Déclaration Buffon » d'octobre 2007 et en particulier la seconde recommandation qui interpelle la CDB sur l'urgence de distinguer recherche et prospection commerciale afin de faciliter les travaux et poursuivre la voie ouverte dans la lutte contre « la crise environnementale ».

[https://www.mnhn.fr/sites/default/files/documents/declaration\\_buffon\\_fr.pdf](https://www.mnhn.fr/sites/default/files/documents/declaration_buffon_fr.pdf)

un usage au bénéfice de tous. Et comme le rappelle M.-C. Smouts, ce qui ne peut appartenir à personne appartient à tous (2005 : 61)<sup>10</sup>. Cette vision demeure celle des scientifiques attachés à l'idée d'une science universelle qui les conduit à défendre le principe du libre accès à la nature. Or, dans la pratique, cette approche universaliste de la nature a souvent favorisé ceux qui ont les moyens financiers, scientifiques et techniques de gérer et exploiter un tel patrimoine, le tout sans garantie formelle de contrepartie pour le pays fournisseur de matériel biologique (Smouts 2005 : 63). La biodiversité se trouvant – schématiquement – « au Sud » et les institutions de recherche « au Nord », distinguer entre recherche commerciale et non commerciale (alors que la frontière n'est jamais complètement étanche) s'apparente dans tous les cas à contourner les attentes de régulation d'accès et de partage des bénéfices (APA) de la biodiversité mis en place par la Convention pour répondre aux revendications d'équité de certains pays pauvres et « émergents » ou encore à celle des défenseurs des peuples autochtones. Et si la valorisation commerciale n'est effectivement ici ni visée ni peu probable<sup>11</sup>, demeure la question du respect d'une exigence et, dans le cas de l'expédition *Atimo Vatae*, celle de l'appropriation d'un patrimoine dit « universel ». Les « trésors » gardés au musée (que ce soit la biodiversité rare et menacée ou des objets étrangers collectés autrefois par les musées européens), s'ils sont propriété de tous car accessibles à chacun, ils n'en sont pas moins conservés au Nord, dans la parfaite continuité de l'approche à la fois universaliste et dominante des musées depuis la Révolution (Schaefer 1993). Les spécimens collectés durant l'expédition *Atimo Vatae* sont même devenus propriété légale du Muséum et, partant de la France, sans qu'aucun contrat relatif au partage des avantages en cas de valorisation commerciale n'ait été signé. Pour justifier l'intérêt d'une conservation *ex situ* et cette appropriation de la biodiversité découverte, les organisateurs d'*Atimo Vatae* firent valoir, dans la logique identifiée par Smouts, leur capacité d'apporter des connaissances sur le milieu marin de l'extrême Sud malgache à un pays qui n'en a actuellement pas les moyens. P. Bouchet estimait en effet que son institution pourrait stocker les spécimens collectés dans de bonnes conditions afin d'en poursuivre

<sup>10</sup> C'est pourquoi le point focal français se positionne sur la négociation d'un MAT avec les institutions ayant autorisé les collectes *seulement* en cas de découverte d'un principe actif (J.-D. Wahiche, Muséum de Paris, 2012). Dans cette logique, après des collectes d'espèces, ces dernières peuvent prétendre à intégrer une tutelle nationale si et seulement si les spécimens deviennent ressources.

<sup>11</sup> Les négociateurs français à la CDB de l'art 8 du Protocole de Nagoya, membres du MNHN, reconnaissaient sans peine la complexité du lien science et économie qu'ils ont cherché à opposer à dessein, pour « préserver la science ». Toutefois ils ne manquèrent pas de rappeler que la probabilité de voir émerger un processus qui mène de l'inventaire taxonomique à la valorisation commerciale restait faible. Les chercheurs de la chimiothèque du Muséum par exemple leur semblaient dans un rapport plus étroit au commerce que les taxonomistes : étudiant des principes actifs, ils peuvent passer contrat avec certaines sociétés privées même si, le chemin à parcourir pour aboutir à un développement – et encore plus à un dépôt de brevet – est long.

l'analyser dans les décennies à venir, voire en sauver certaines du pillage avéré au large des côtes du Grand sud. Le pays des Lumières sortait alors même grandi de cette opération ; cette expédition participait sans conteste d'une cause nationale et mondiale : celle de la protection de la nature<sup>12</sup>.

L'approche patrimoniale *ex situ*, qui permit de surcroît au Muséum d'être propriétaire des collectes, dénote une relation forte de confiance entre cette institution et l'Etat malgache. La Grande Ile acceptât, sans état d'âme, de donner ses échantillons au Muséum de Paris, alors que son partenaire de l'ONG Pro Natura avait pu rencontrer par le passé de réelles difficultés pour avoir le droit de mener des collectes. Les liens très anciens – voire fondateurs – qui ont perduré dans la durée entre ce pays fournisseur de biodiversité et le MNHN<sup>13</sup> rendaient les relations contemporaines particulièrement cordiales. Le directeur du Muséum de Paris en 2010 avait estimé important de mettre Madagascar à l'agenda du programme de découverte de nouvelles espèces de la « planète revisitée » afin précisément de poursuivre ces liens et de reprendre le pas sur les naturalistes américains (P. Bouchet, mars 2010). En tout état de cause, les représentants de l'Etat se montrèrent très satisfaits de l'intérêt porté à leur faune et flore marines, précisément parce qu'il provenait de cette institution bien connue d'eux ; cela ne faisait que valoriser, encore plus qu'il ne l'est déjà aux yeux de la communauté conservacionniste et naturaliste, leur « patrimoine naturel » qualifié ainsi, en français, dans une optique également universaliste (Goedefroit 2002 : 127). L'avis scientifique, émis le 14 mai 2009 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la République de Madagascar faisant suite à la proposition de recherche du Muséum, stipulait en ce sens que l'expédition était « une opportunité de rehausser l'image de Madagascar en terme de richesse en biodiversité ». Au cours de mes enquêtes, j'ai pu constater combien le personnel étatique (chef de région ou directeur de la pêche ou responsable du développement) était toujours prêt à faciliter le travail des naturalistes. P. Bouchet (mars 2010) reconnaissait lui-même que « dans les ministères » il avait eu le sentiment « qu'on ne peut rien refuser au Muséum d'Histoire Naturelle ». C'est sans aucun doute ce préjugé très favorable qui permit l'abandon de la propriété malgache sur les collectes. Il n'est pas interdit d'y voir une forme de rapport de domination persistant ; au nom de cette « relation forte », le Muséum se permettait ainsi non seulement de vanter la qualité

---

12 L'attribution à Philippe Bouchet des insignes de chevalier de l'ordre national du mérite en 2009 pour ses travaux peut se comprendre en ce sens.

13 On doit la découverte de la Grande Ile à A. Grandidier en 1865, naturaliste mandaté par le MNHN et la société de géographie pour en faire les premières descriptions (géologiques, botaniques, zoologiques et ethnologiques). Dès lors, le Muséum n'a pas cessé de réaliser ici des recherches. Parmi elles, on peut citer celles du botaniste H. Humbert qui y effectua de nombreux séjours entre les années 1912 et 1950. Ce dernier créa avec Henri Perrier de la Bâthie, les premières réserves naturelles de Madagascar (Senor 2012 : 17).



de la conservation *ex situ* en ses murs, mais encore de se passer de contrat de valorisation. Manifestement, cela ne fut pas possible dans l'ancien protectorat franco-anglais du Vanuatu lors de la précédente expédition à Santo en 2006. Le Muséum avait alors établi une convention (un *Memorendum of Understanding*) pour régir les collectes et leurs usages en dehors de toute valorisation industrielle et commerciale (Faugère et Louafi 2011). Il convient de préciser également qu'à Madagascar, la charte sur l'environnement de 1990, qui servait de cadre d'exécution de la Politique Nationale sur l'Environnement, n'était guère contraignante pour les naturalistes ; le projet de loi sur la valorisation commerciale de la diversité biologique soumis dès 2000, entre autres personnes, par la juriste française Marie Angèle Hermitte, n'avait pas été mis en œuvre<sup>14</sup>. Il ne servait que de guide aux pratiques. Etant donné l'aura du Muséum dans le pays, il lui était tout à fait possible de se contenter d'autorisations de recherche ; le fait que les autorités n'y voient aucun mal n'exclut pas l'hypothèse du maintien d'une forme de domination symbolique entre cet ancien pays colonisé et une institution qui fut, comme tant d'autres, au service de la « mise en valeur » coloniale<sup>15</sup>. Alors si, comme le souligne M.-C. Smouts (2005 : 66), « la patrimonialisation est un outil politique qui remet en cause la distribution du pouvoir et des richesses », elle peut aussi, sous une forme *ex situ* comme ici, exprimer et contribuer au maintien d'anciennes dépendances tout en renouvelant leurs formes.

### **Se ménager des ressources stratégiques pour l'Etat**

L'absence de revendications de l'Etat malgache sur le matériel collecté et son soutien à la démarche de patrimonialisation *ex situ* contribua à tuer dans l'œuf toute velléité de valorisation locale des espèces et des territoires qui les abritent. Les attentes formulées par le Ministère

---

14 Selon Claudine Ramiarison travaillant alors au PNUD et ayant passé six ans au Point Focal outre l'instabilité politique de l'époque, cet abandon s'explique par la volonté d'un pays économiquement dépendant de ne pas contrarier les opérateurs privés ainsi que par sa réticence à valider la notion de partage des avantages au niveau des populations locales (entretien de juin 2010).

15 Dans la lignée des travaux initiés depuis les années 1990 sur la production de la science en contexte colonial, j'ai procédé à l'examen de *la pratique* de terrain des naturalistes estimant, à l'instar de ces derniers, qu'elle révèle des asymétries, à la fois constitutive et reflet de ce qui se passe au niveau institutionnel (Sibeud et Cooper 2004). J'ai pu ainsi la constater dans les interactions – très distantes – entre membres de l'expédition et villageois de Lavanono. Mais les inégalités se lisaient surtout dans les interactions avec le personnel malgache non scientifique de la mission (travaillant au tri des échantillons, sur les bateaux etc.). J'ai pu noter là de la condescendance, parfois (plus rarement) du mépris pour ceux qui ne comprenaient pas la finalité des recherches ou encore entendre de la part du personnel des récriminations sur les salaires et conditions de travail.

de la recherche pour autoriser *in fine* l'expédition se jouaient ailleurs, sur la formation des étudiants et chercheurs malgaches. Sous couvert de renforcement des « liens culturels » entre les deux pays comme il est écrit dans sa réponse, l'Etat espérait ici bénéficier d'un transfert de connaissances sur la biodiversité, nécessaire à qui veut assumer un peu plus, à lui seul, les impératifs mondialement édictés de protection de la nature. Or, la contribution de membres d'un institut de recherche appliquée à cette expédition prestigieuse l'engageait concrètement dans des actions susceptibles de réduire l'écart de savoir sur la biodiversité marine avec les institutions de recherche du Nord ; elle positionnait le pays dans l'impératif international de comblement du handicap taxonomique. En augmentant ses connaissances en systématique – voire en écologie –, Madagascar se donnait les moyens de mieux gérer à l'avenir sa biodiversité ; ainsi (puisque le savoir est aussi un pouvoir) le pays pourrait affirmer plus nettement sa maîtrise effective sur ses richesses naturelles. Cette reconquête pratique s'inscrivait forcément dans une certaine durée et nécessite encore bien des partenariats scientifiques. Par ailleurs, la mission de présentation des collectes, conduite dans les villages côtiers de l'Anosy et de l'Androy par un écologue de l'IHSM mandaté par P. Bouchet, accompagné des chefs des deux régions (personnel déconcentré de l'Etat) et des directeurs régionaux de la pêche et de ceux du développement, permit à l'Etat d'affirmer, dans le présent, face à aux populations côtières, son statut de propriétaire, non sur le matériel biologique effectivement collecté, mais sur celui resté sur place. Durant cette mission d'information au sein de huit communes de l'Anosy et des douze communes de la région Androy, les représentants de l'Etat étaient très clairs sur ce point : l'expédition, parce qu'elle concernait la biodiversité, était leur affaire et non « celle de la coutume » (i.e. des autorités de type segmentaire). Etaient convoqués les associations de pêcheurs (où l'on trouve souvent des *Vezo* venus de la zone de Tuléar, connus pour leurs activités halieutiques), les maires et les « chefs de quartiers » (*fokontany*, actuelles subdivisions administratives de base). Le directeur du développement de la région Androy leur rappela un jour significativement ceci : « Même si vous n'êtes pas d'accord, ils [les naturalistes] vont venir quand même [...] pour nous aider à développer ». Aussi, dans ces face-à-face répétés de village en village, l'Etat central montrait-il sans conteste ses prérogatives sur la biodiversité (y compris son droit d'en déléguer la gestion). Ses représentants n'insistèrent guère sur la patrimonialité des algues, éponges, coquillages et autres mollusques marins endémiques et rares qui ne manqueraient pas d'être découverts. Pour leur part, comptait plutôt, dans ces moments d'interactions avec la population, de souligner la possible dimension économique de la découverte des espèces de ces régions.

Dans les villages, les autorités étatiques présentaient en effet clairement ces dernières comme des ressources. La teneur du discours – surtout celui émanant du chef de la région Androy – était la suivante :

« ils vont chercher ce qui a de la valeur [*l'afu*, valeur marchande] dans la mer ». Ce chef suggérait même que les chercheurs découvriraient des espèces (de poissons) commercialisables, voire autoconsommables. Bien que les poissons n'étaient pas visés par les collectes, il savait pouvoir rencontrer ainsi une oreille attentive et bienveillante auprès de populations confrontées à de sérieux problèmes alimentaires. Les pasteurs (éleveurs de zébus) et agriculteurs sur brûlis (cultivant du manioc et du sorgho) s'étaient en effet tournés ici, depuis la fin des années 1990, vers une pêche d'appoint (capitaines, carangues ou tortues), poussés par des programmes de lutte contre la pauvreté et d'aide au développement, tentés en priorité jusque là dans les zones où une pêche traditionnelle existait déjà (Chaboud 2006). Ils pratiquaient également, depuis les années 2000 seulement, une pêche commerciale à la langouste. L'expédition était présentée comme pouvant ouvrir de nouvelles opportunités de revenus, en identifiant de nouvelles espèces. Derrière l'argumentaire destiné à faire admettre l'expédition – et surtout la circulation de navires au large à des villageois qui avaient tendance à les percevoir comme des engins abritant des voleurs d'organes (Demmer 2013) – se tenait un réel espoir de pouvoir valoriser industriellement certaines espèces, notamment par le biais du recours aux biotechnologies. Riche en algues, les côtes et fonds de l'Anosy et l'Androy faisaient déjà, en 2010, l'objet de bioprospections qui concernaient essentiellement une algue rouge *Euchema striatum* ou *denticulum*, à partir de laquelle on peut obtenir un gélifiant utile dans l'industrie alimentaire, cosmétique et pharmaceutique. Cet exemple était souvent invoqué devant les villageois pour souligner l'intérêt des recherches. Ce faisant, les collectes étaient placées du côté d'un soutien à la découverte de « ressources stratégiques de la nation » (Aubert 2002 : 108). S. Goedefroit explique que cette appellation, apparue dans la Constitution de 1998 pour désigner un patrimoine naturel sur lequel porte des droits, concerne, dans la pratique, des ressources à forte valeur ajoutée que l'Etat central entend gérer pleinement à lui seul, sans délégation (2002 : 131-136). Aussi comprend-on mieux, à l'aune des attentes des pouvoirs publics, pourquoi les villageois n'entendirent guère parler de ces recherches « qui diraient ce qu'il y a dans l'océan » comme étant une opportunité de créer une ou plusieurs aire(s) protégée(s) susceptibles d'attirer les touristes. Cette perspective était d'autant moins envisagée que les espèces concernées par ces collectes, de par leur localisation, s'avèrent peu accessibles à un public d'amateurs de plongée et loin d'être aussi charismatiques que les grandes espèces menacées, que sont les grandes tortues, les cétacés ou les dugongs. Tout au plus rappelait-on que l'expédition rehausserait l'image de la région, en soulignant l'intérêt patrimonial de sa diversité biologique.

## Tenter de faire valoir une légitimité infra étatique sur (et par) la ressource

En réalité, l'Etat – et le partenaire IHSM – n'envisageaient pas vraiment l'activité des taxonomistes du MNHN comme pouvant aller au-delà de la découverte et de l'inventaire. Interrogé en avril 2010 sur le sujet de la protection juridique de collectes pouvant donner lieu à une découverte de principe actif, le chef de région Anosy insista sur ce point, tout en soulignant les faibles quantités prélevées par les chercheurs (vu comme signe de l'absence de volonté de commercialisation des spécimens). Ce dernier élément était repris d'ailleurs par tous les participants de la mission d'information devant les habitants des côtes. L'Etat entendait en revanche rappeler à ses populations qu'il conservait la main sur la gestion des ressources marines en cas de découverte valorisable. Juridiquement, ce qui est réellement « stratégique » n'est pas concerné par la loi Gelose de 1996 (Gestion locale sécurisée) qui, dans l'optique de la décentralisation, prévoit, à certaines conditions, un transfert de gestion des ressources biologiques à des « communautés de base » (Bidou *et al.* 2008 ; Bertrand et Montagne 2008)<sup>16</sup>. Pour autant, les frictions avec les villageois furent exceptionnelles sur le sujet d'autoriser ou pas localement les collectes. On remerciait au contraire les autorités de s'être déplacées – ce qui signifiait que l'on avait affaire à des collectes légales (et non à de potentiels voleurs d'organes). Les espèces concernées par les recherches étaient inconnues des villageois pour l'immense majorité d'entre elles. On ne les consommait pas et on n'en avait aucun usage particulier ; aussi demeuraient-elles hors de portée des revendications de propriété intellectuelle. Les villageois, pour la plupart très peu scolarisés, n'avaient d'ailleurs jamais entendu parler de la Convention de 1992 et de son article 8j, ni même de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail qui défend le principe du Consentement Libre Informé Préalable (CLIP) avant prospection et exploitation des ressources. A deux reprises seulement, il y eut des questions concernant les retombées locales en cas de valorisation commerciale. Si des droits sur la collecte furent évoqués alors, on parla surtout de la perception d'un équivalent de la « ristourne », taxe sur les prélèvements de type commercial en vigueur depuis la loi de décentralisation de 1995. Ces discussions ne mettaient pas en avant un rapport patrimonial aux espèces marines mais tâchaient de s'assurer qu'il n'y avait réellement pas de possibilité de tirer parti des opérations

---

16 Le contrat Gelose pour gérer la ressource dans le sens de la défense de l'environnement impliquent l'Etat, les communes et, « à la base » des associations professionnelles et/ou les *Fokon'olona*, ces clans ou lignages revisités appartenant généralement à un même *fokontany*, c'est-à-dire une unité territoriale contemporaine de la colonisation où les descendants de l'ancêtre fondateur (*tompon-tany*, maître de la terre) ont accueilli des migrants (Condominas 1961 ; Flugstad 1998).

de collecte. Le doute sur la finalité commerciale de l'expédition s'insinua plutôt au moment de l'exploration ; il généra des attentes d'informations supplémentaires. Eloignés de l'éphémère laboratoire de tri, les villageois de Lavanono en vinrent en effet à imaginer que contrairement à ce qui avait été dit aux réunions de présentation de l'expédition, les coquillages ramassés allaient peut-être circuler sur un marché d'amateurs envisagé comme relativement lucratif (Demmer 2013 : 198) ; ils réclamèrent alors des compensations en nature (essence, bois et autres éléments pouvant leur être laissés lors du démontage du laboratoire).

Faute d'usages local des espèces marines à l'étude, ces demandes s'inscrivaient dans une relation d'accueil d'étrangers (manifestement dotés de moyens techniques et financiers importants pour mener leurs travaux) par des populations très démunies. Mais pour certains habitants, il s'agissait d'une forme de revendication plus ciblée, ayant à voir avec la reconnaissance d'un lien magico-religieux à la mer. Cette relation (qui ouvre des droits sur des espaces) émanait de certaines personnalités politiques non étatiques (coutumières). Ils ne demandaient pas pour autant la limitation des prélèvements des espèces marines – il ne s'agissait donc pas de revendiquer une forme de protection au sens entendu par le secteur de la conservation. Les autorités coutumières qui assistèrent souvent aux réunions d'information bien qu'elles n'y soient pas invitées officiellement souhaitaient qu'on les reconnaisse en tant que gardiens des fonds marins habités par des entités non humaines pouvant constituer des réserves de ressources (Goedefroit 2002 : 151). A ce titre, ils attendaient qu'on passe par eux pour obtenir une autorisation d'accéder à ces espaces. En somme, ces coutumiers détenaient une légitimité politique et foncière dans la sphère infra étatique qu'ils entendaient faire valoir. Les organisateurs de la mission d'information s'arrangèrent avec ce pluralisme institutionnel de fait (sur le mode déjà éprouvé par les ONG désireuses de s'implanter en un lieu) en donnant aux maîtres de la terre ou de la mer (*tompo*) voire à des chefs de clan (*Oulou bé*) une somme d'argent octroyé par le Muséum (40 000 AR, une vingtaine d'euros) ; elle leur était donnée à la fin des réunions, des mains des maires ou des chefs *fokontany* qui sont leurs interlocuteurs de référence dans la loi Gelose. Cette somme était explicitement destinée à être réinvestie dans l'achat de rhum destiné à bénir l'océan afin de garantir le soutien des ancêtres à l'entreprise des naturalistes (pour assurer la réussite des collectes mais aussi pour les prémunir contre les accidents). Le MNHN, en se soumettant (non sans négocier les tarifs) à ce dispositif actait non pas des droits légalement reconnus mais plutôt des droits éprouvés dans la pratique, dans l'optique de s'assurer des collectes sereines. Cette reconnaissance était ambiguë ; les dons et demandes de bénédiction entérinaient certes une forme d'appropriation coutumière de certains espaces et espèces, même peu ou pas exploités, mais ils liaient également les coutumiers au respect de l'accord passé au préalable entre

l'Etat et le Muséum concernant l'autorisation de collecte. L'acceptation de l'argent garantissait aux naturalistes « une bonne collaboration », selon la formule utilisée par l'écologue IHSM chargé de représenter le Muséum durant la mission d'information et qui se targuait d'être à l'initiative de ce procédé. A de rares occasions toutefois, cette marque de respect faite aux coutumiers fut considérée comme insuffisante et généra le blocage d'événements de collecte. Ces problèmes se résolurent par le sacrifice de zébu (pour 400 000 AR soit 150 euros) jugé plus adapté à la demande des naturalistes (photo 5). Dans la mesure où, comme le dirent certains villageois « collecter c'est travailler et pas seulement étudier » – et, par conséquent, faire plus et autre chose que circuler dans un espace –, les maîtres des lieux purent quelquefois attendre de réelles compensations. Sans vraiment le demander ouvertement, j'ai pu noter qu'ils espéraient des contreparties financières, voire d'être employés à de menus travaux le temps de l'expédition, sur le principe identifié par S. Goedefroit (2002 : 154) du contrat de métayage qui se pratique généralement entre détenteurs autochtones d'un foncier familial (clanique) et des étrangers. En ce sens, on peut parler de « revendications patrimoniales » qui s'entendent forcément dans un sens particulier (familial), visant ici moins à protéger un espace en en interdisant l'accès qu'à faire admettre la légitimité d'un groupe sur des espaces qui, du point de vue légal, ne lui appartiennent pas.

J'espère avoir montré par l'examen de ces différents rapports (au sens d'usage et appropriation) à la biodiversité marine du Grand Sud malgache, que l'expédition *Atimo Vatae*, bien qu'inscrite officiellement dans les enjeux de la taxonomie moderne liée dans la CDB au monde de la conservation, ne réunissait pas les conditions pour générer une telle dynamique patrimoniale au moment de l'événement. La vocation d'emblée muséale des spécimens découverts appropriés par la France, cautionnée par un Etat malgache désireux de plaire au Muséum pour des raisons historiques ainsi que de tirer profit de l'expédition avant tout *via* la formation de chercheurs en est la première raison. L'espoir de valoriser économiquement, à plus ou moins long terme, certaines espèces (voire de récupérer des droits en cas de découverte induite de principes actifs) en est la seconde. Quant aux populations locales, elles n'ont pas voix au chapitre sur ces questions et attendent rarement d'être inscrites dans une aire protégée, bien qu'elles puissent chercher à défendre, au nom de leurs liens politiques aux espaces, l'exploitation de leurs ressources par des tiers – ce qui ne fut pas le cas ici faute d'usage des espèces à l'étude et faute de dimension économique avérée des collectes. La bioprospection illégale sévissant plus que jamais aux larges de ces côtes, c'est peut-être de ce constat opéré par les autorités locales que naîtra une volonté de créer des espaces protégés ; les résultats des recherches du Muséum pourront alors retrouver la vocation conservacionniste affirmée dans les objectifs initiaux.

## Références bibliographiques

- AUBERT S., 2002, « La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar : limites et perspectives d'une "révolution par le haut" », in M.-C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais et B. Roussel (éds.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD éditions, collection « Colloques et Séminaires », p. 101-124.
- BERTRAND A. et MONTAGNE P., 2008, « Domanialité, fiscalité et contrôle : la gouvernance locale contractuelle des ressources renouvelables dans un contexte de décentralisation (Niger, Mali et Madagascar) », *Mondes en Développement*, n° 141, p. 11-28.
- BIDOU J.-E., DROY I. et FAUROUX E., 2008, « Communes et régions à Madagascar. De nouveaux acteurs dans la gestion locale de l'environnement », *Mondes en développement*, n° 141, p. 29-46.
- BONNEUIL C., 1997, *Mettre en ordre et discipliner les tropiques : les sciences du végétal dans l'Empire français 1870-1940*. Thèse de doctorat en Histoire des Sciences, Paris : Univ. Paris VII Diderot.
- BOURDIEU P., 1997, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris : INRA Editions.
- BRAHY, N. et LOUAFI, S., 2004, « La convention sur la diversité biologique à la croisée de quatre discours », *Les rapports de l'IDDRI*, n°3, 32 p.
- BROCKINGTON D., IGOE J. et WEST P., 2006, « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas », *Annual Review of Anthropology*, n°35, p. 251-277.
- CHABOUD C., MERAL P. et ANDRIANANAMBININA D., 2004, « Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar », *Mondes en développement*, n°125, p. 11-32.
- CHABOUD C., 2006, « Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté », *Études rurales*, n° 178, p. 197-212.
- CONDOMINAS G., 1961, *Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina*, Paris : Berger-Levrault.
- DEMMER C., 2013, « Coquillages savants ou coquillages marchands ? Une expédition naturaliste au prisme du commerce mondial à Madagascar », *Techniques et culture*, n° 59, p. 164-181.
- DUMOULIN D. et OLLIVIER G., 2013, « Comment peut-on être systématique ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 7, n°2, p. 365-410.
- FAUGÈRE E. et LOUAH S., 2011, « Le nouveau climat des expéditions naturalistes au sud », *Revue Tiers Monde*, vol. 3, n° 207, p. 79-96.
- FUGLESTAD F., 1998, « The Tompon-Tany and the Tompon-Drano in the History of Central and Western Madagascar », *History in Africa*, n° 9, p. 61-76.

- GOEDEFRUIT S., 2002, « Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar », in Cormier-Salem M.-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J. et Roussel B. (eds.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD Editions, collection « Colloques et Séminaires », p. 125- 169.
- IGOE J., 2004, *Conservation in Globalization : A study of National Parks and Indigenous communities from East Africa to South Dakota. Case studies in contemporary Social Issues*, Belmont : CA, Wadsworth.
- NATIONS-UNIES, 2007, Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des peuples autochtones, [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)
- RODARY E., CASTELLANET C. et ROSSI G., 2003, *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible*, Paris : Gret et Karthala, collection « Economie et développement ».
- SCHAER R., 1993, *L'invention des musées*, Paris : Gallimard ; Réunion des Musées nationaux.
- SCHINDEL D., HAUSER C., MILLER S., BAVIKATTE K., *et al.*, 2009, « Preserving International Access to Genetic Resources for Non-Commercial Biodiversity Research », *Submission of views from participants in the International Workshop on the topic of "Access and Benefit-sharing in Non Commercial Biodiversity Research"*, Bonn, 17-19 November 2008.
- SCHINDEL D., 2010, « Biology without borders », *Nature*, vol. 467, n° 7317, p. 779-81.
- SEÑOR A., 2012, *Les missions scientifiques du Muséum d'histoire naturelle dans les anciennes colonies françaises (1940-1985) : un renouveau des grandes expéditions naturalistes ?*, Université Paris 7, Mémoire de Master 2, Histoire et civilisations comparées, 174 p.
- SIBEUD E. et COOPER F., 2004, « Les sciences sociales en situation coloniale », *Revue d'Histoire des sciences Humaines*, n° 10, 1, p. 3-7.
- TRICHET J. et LEBLIC I. (eds), 2008, « Dossier spécial environnement dans le Pacifique sud », *Journal de la société des océanistes*, n° 126-127.
- SCHAER R., 1993, *L'invention des musées*, Paris : Découvertes Gallimard.
- SMOUTS M.-C., 2005, « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in Cormier-Salem M.-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J. et Roussel B. (eds.) : *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris : IRD Editions, collection « Colloques et Séminaires », p. 53-71.
- WALSH A., 2012, *Made in Madagascar: Sapphires, Ecotourism, and the Global Bazaar*. Totonto : Univ. of Toronto Press.





## **Patrimonialisation à l'échelle mondiale des ressources phytogénétiques agricoles : l'exemple du Traité international de la FAO**

SELIM LOUAFI<sup>1</sup>

Les ressources phytogénétiques agricoles (RGA) intéressent la production agricole à un double titre : d'une part, sous forme de semences utilisables directement au champ et aussi indispensable que la terre ou l'eau; d'autre part, sous forme de ressources génétiques pour la sélection génétique, pratiquée depuis fort longtemps par les agriculteurs, et qui a connu une professionnalisation depuis le début du siècle dernier en Europe. La sélection génétique est considérée comme une des sources principales d'innovation en agriculture.

Contrairement aux ressources naturelles communes telles que l'eau ou l'air qui appellent plus naturellement à des solutions coordonnées à l'échelle mondiale, les RGA sont des ressources inscrites localement dans un territoire et associée à des usages toujours spécifiques de groupes humains en lien avec des enjeux d'alimentation et de nutrition. Et tandis que pour d'autres ressources naturelles, les questions d'appropriation sont d'emblée associées à celles de la conservation, les RGA ne s'épuisent pas lors de leur prélèvement dans le milieu ; c'est même leur sous-utilisation qui constitue la plus grande menace pour leur érosion.

Ces deux caractéristiques (ressources locales et menacées par la sous-utilisation) n'ont pourtant pas empêché les RGA de devenir des ressources communes à l'échelle globale placée sous l'égide du Traité international sur les ressources phytogénétiques agricoles et alimentaires (TIRPAA) (que nous nommerons le Traité dans le reste du document) et ce, en dépit d'un contexte politique international très polarisé entre privatisation et reconnaissance de la souveraineté des États sur les ressources génétiques.

---

<sup>1</sup> Ingénieur agronome, économiste, Cirad, UMR Amélioration génétique et Adaptation des plantes.

Ce Traité, au sein de la Convention sur la Diversité Biologique pousse très loin et de manière complètement inédite la logique multilatérale en créant un système global mutualisé d'échange et de conservation des RGA s'appliquant aux Etats signataires et leurs constituants ainsi qu'à la majorité des institutions internationales de recherches agricoles.

En l'absence d'une dimension immédiatement globale de ces ressources naturelles et de menaces liées à leur surexploitation, cette mise en patrimoine des RGA à l'échelle internationale peut apparaître à bien des égards comme une anomalie. Cet article cherche à expliquer comment un tel paradoxe a pu voir le jour et dans quelle mesure cet instrument peut être qualifié d'outil de patrimonialisation des RGA.

Nous commencerons par présenter le contexte politique et technique dans lequel le Traité apparaît. Nous poursuivrons par une rapide présentation des principales dispositions du Traité, en insistant sur le caractère volontairement large couvert par le Traité, tout en pointant son caractère opérationnel concernant en particulier les règles d'échange de matériel génétique. La troisième partie visera à caractériser le Traité comme outil de patrimonialisation en analysant en particulier dans quelle mesure 1) le Traité permet de lutter contre l'érosion des RGA, 2) l'utilisation des ressources patrimonialisées obéit à un système de règles contrôlées par des institutions représentant l'ensemble des utilisateurs, réels ou potentiels, sur la scène internationale (Smouts 2005) et 3) les bénéfices tirés de l'exploitation de ce patrimoine commun sont équitablement partagés. La dernière partie identifie les limites actuelles de cet instrument en termes de patrimonialisation. Ces limites seront envisagées à la fois dans la conception même du Traité et dans sa mise en œuvre.

### **Traité international sur les ressources phylogénétiques agricoles et alimentaires (TIRPAA) : contexte politique et présentation**

#### *Le contexte politique*

Le développement de l'agriculture est le résultat d'une domestication progressive et d'un travail de sélection des espèces végétales. Les pratiques traditionnelles des agriculteurs en matière de conservation du matériel génétique et de l'innovation reposent, dans une large mesure, sur l'échange de matériel végétal entre les agriculteurs (Thomas *et al.* 2011 ; Halewood *et al.* 2012). Ces échanges ont lieu comme une activité complémentaire à leurs pratiques de conservation de semences d'une année sur l'autre (Almekinders *et al.* 1994 ; Hodgkin, 2007 ; McGuire 2008).

Mais l'échange de semences a également eu lieu sur une plus grande échelle dès que l'homme a commencé à voyager. En particulier, les expéditions vers le Nouveau Monde à partir du xv<sup>e</sup> siècle ont conduit à une augmentation spectaculaire des échanges de semences. C'est également à cette époque qu'apparaissent les premiers jardins botaniques afin de recevoir, nourrir, classer et acclimater les plantes exotiques (Brockway 1988). Le développement des colonies a par la suite accéléré de manière exponentielle le mouvement international des ressources génétiques. Au début du xx<sup>e</sup> siècle, deux évolutions indépendantes vont encore davantage accélérer et accentuer les échanges internationaux de matériel génétique :

1) L'émergence d'un secteur d'amélioration professionnel qui a commencé progressivement à établir son propre réseau d'approvisionnement de RGA et mis en place des collections de travail destinées à des programmes de sélection et amélioration et qui n'avaient pas vocation à être conservées sur le long terme (Garrison 1988) ;

2) Le travail de Vavilov (1887-1943) qui entreprend de vastes expéditions de collecte de matériel dans ce qu'il identifie comme centres d'origine des plantes et destinées à rassembler du matériel végétal à des fins de conservation et de recherche.

La professionnalisation des activités d'amélioration au cours du xx<sup>e</sup> siècle a été accompagnée dans de nombreux pays par le développement de législations favorables à la diffusion de cultivars améliorés (Bonneuil et Thomas 2009). Ces transformations ont eu lieu dans le cadre du processus de modernisation de l'agriculture qui a été lancée dans les pays industrialisés après la seconde guerre mondiale. A cette époque en effet, la priorité pour la plupart des pays était de reconstruire leur agriculture nationale et l'amélioration génétique constituait l'un des trois leviers — avec le développement de produits chimiques et la mécanisation. Ce processus de modernisation a été étendu aux pays du Sud dans les années 1960 sous la forme de la révolution verte. Les agriculteurs ont été encouragés (par l'intermédiaire des services de vulgarisation et avec le soutien appuyé des agences de développement bilatérales ou multilatérales ou des fondations), voire obligés par la loi, à remplacer leurs variétés locales par des variétés améliorées et de progressivement abandonner les pratiques de conservation des semences à la ferme.

Avec la révolution verte, la nécessité d'un accès à une diversité génétique à grande échelle augmente considérablement (Kloppenborg 1988). Certains programmes importants d'amélioration financés par les fondations Ford et Rockefeller au Mexique ont commencé à recueillir et échanger un large éventail de matériel génétique pour le maïs et le blé. En 1971, s'appuyant sur l'expérience de ce programme, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) est créé dans le but de réunir les instituts internationaux de recherche agricole existants ou

nouvellement créés autour du monde dans un cadre institutionnel unique, sous l'égide de la Banque mondiale.

La création de ce réseau constitue le premier effort de systématisation et de coordination des stratégies de conservation à l'échelle internationale. Les choix de gouvernance de ces ressources par le GCRAI vont pourtant très vite générer une série de tensions qui ne vont que s'accroître au cours des années 80 (Louafi *et al.* 2013). Le premier concerne le fait que le GCRAI, soutenu par un consortium de donateurs, existe hors du cadre des Nations unies : les ressources collectées et conservées *ex situ* dans les pays en développement restent hors de contrôle de ces mêmes pays. Le deuxième concerne le choix exclusif du mode de conservation *ex situ* focalisé quasi exclusivement sur les plantes d'intérêt agronomique majeur, chaque centre étant en charge d'un nombre limité de cultures d'importance pour la sécurité alimentaire (au détriment d'une logique de patrimonialisation éco-régionale qui se serait appuyée entre autres, sur les connaissances locales).

En optant pour ce modèle de réseau de banques de gènes géré par les pays donateurs du Nord qui met l'accent sur la valeur agro-économique des RGA, le GCRAI va ouvrir la voie à des critiques d'ordre politique – de la part d'ONG dans un premier temps puis de certains pays du Sud ensuite – qui vont trouver un lieu d'expression au sein de la FAO (Pistorius 1997). La question du statut juridique des collections internationales des centres du GCRAI est posée lors d'un conseil de la FAO en 1979. Au-delà de cette question juridique, c'est aussi la question des modes de mobilisation de cette diversité collectée et sa circulation auprès d'utilisateurs aux capacités variées dans les différentes régions du monde (Louafi *et al.* 2013). Derrière les choix de gouvernance « technocratique » orientée pour les besoins de la révolution verte se pose directement la question des différences de capacités techniques à accéder à la diversité génétique ainsi conservée. En mettant à disposition, sans le consentement des agriculteurs ni des États, le matériel collecté dans les banques de gènes internationales, le mode de conservation choisi suscite des critiques, essentiellement de la part des pays en développement. Un conflit sur le partage des bénéfices découlant de cette utilisation voit le jour et se cristallise sur l'opposition entre le « droit des agriculteurs » et le « droit des obtenteurs » (Louafi *et al.* 2013). L'accentuation de la logique d'appropriation dans les années 80 avec l'émergence des brevets sur le vivant qui vont se généraliser au monde entier par l'intermédiaire des accords de l'OMC au début des années 90, ne va faire qu'exacerber ces tensions.

Utilisation (pour la production et l'innovation), conservation et équité, constituent le tryptique autour duquel s'articulent les discours et pratiques des différents acteurs sur les RGA. Ces objectifs s'inscrivent au carrefour d'enjeux à la fois globaux (sécurité alimentaire, conservation de la

diversité biologique), de compétitivité économique (amélioration variétale et autres innovations du vivant) et de développement (recherche, coopération internationale et équité). Suivant l'angle privilégié, le statut juridique envisagé pour les RGA varie fortement : patrimoine commun, bien public global, bien privé, bien public national, bien commun. Depuis la fin des années 70, une série de conflits politiques, souvent présentés de manière dichotomique, rythme les débats : nord/sud, souveraineté/propriété intellectuelle, conservation/utilisation, in situ/ex situ, droit des agriculteurs/droit des obtenteurs, petits agriculteurs/grandes multinationales, accès facilité/partage équitable, système formel d'échange/système informel.

C'est dans ce contexte très chargé politiquement que le Traité émerge en parvenant à trouver, entre ces différentes visions, un équilibre encore bien imparfait mais qui a le mérite de proposer une vision radicalement différente de la logique bilatérale et marchande instaurée au sein de la CBD pour réguler les échanges de ressources génétiques majoritairement sauvages pour les besoins essentiellement des industries pharmaceutiques ou cosmétiques<sup>2</sup>.

### *Présentation du Traité*

Le Traité a pour objectif la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire.

Ce Traité couvre la totalité des ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation. Il contient des dispositions générales relatives à la conservation, à l'utilisation durable, à la coopération et l'assistance technique.

Il est notamment demandé aux États de « *[promouvoir] une approche intégrée de la prospection, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* ». Cela passe notamment par des activités de collecte, conservation, caractérisation et évaluation notamment dans les banques de gènes ex situ mais également par le soutien aux efforts des agriculteurs et des communautés locales pour gérer et conserver à la ferme leurs ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il est également demandé de promouvoir la conservation in situ des espèces sauvages

---

<sup>2</sup> La Convention sur la Diversité Biologique ne régule pas en effet les ressources génétiques conservées *ex situ* et collectées avant l'entrée en vigueur de la Convention en décembre 1993.

apparentées à des plantes cultivées et des espèces sauvages pour la production alimentaire, y compris dans les zones protégées, en appuyant, notamment, les efforts des communautés locales et autochtones.

Concernant l'utilisation durable, les dispositions générales ciblent les politiques agricoles qui doivent encourager la diversification des systèmes agricoles et les activités de recherche et de sélection qui doivent contribuer à élargir la base génétique et promouvoir une utilisation accrue d'espèces sous-utilisées. De manière intéressante, il est également souligné la nécessité de prêter une attention particulière aux stratégies de sélection et les réglementations concernant la mise en vente des variétés et la distribution des semences (Article 6.g).

Mais la vraie nouveauté dans ces dispositions générales concerne le fameux Article 9 relatif aux droits des agriculteurs. Ce concept a été porté par les pays en développement pour faire face à la montée des droits de propriété intellectuelle dans le domaine du vivant dans les années 80 et leur inclusion dans les accords commerciaux de l'Uruguay Round qui a abouti à la création de l'OMC. Au sein de la résolution 5/89 de la FAO, il apparaît clairement comme un contrepoint du droit des obtenteurs tel que promu par l'UPOV. Le Traité reconnaît « l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones ainsi que les agriculteurs de toutes les régions du monde, et spécialement ceux des centres d'origine et de diversité des plantes cultivées, ont apportée et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier. » (Art. 9.1). Trois éléments concrets sont identifiés pour réaliser ces droits : a) la protection des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ; b) le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ; (c) le droit de participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Mais la portée de ces droits se trouve immédiatement minorée par le fait que la réalisation de ces droits relève de la seule et unique responsabilité des gouvernements. Ce langage tranche fortement avec l'autre disposition emblématique du Traité, celle établissant le système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Les pays conviennent d'établir un mécanisme opérationnel (le Système multilatéral ou SML) qui soit efficient, efficace et transparent, pour faciliter l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partager les avantages de façon juste et équitable. Ce mécanisme consiste à établir un pool multilatéral de RGA détenues par les États signataires ou les

institutions internationales. Cette mutualisation au sein du SML est réalisée au moyen de l'acceptation de conditions d'accès et de partage standards. L'accès est régulé par un accord type de transfert de matériel (ATTM), aux termes non négociables, établi entre un fournisseur et un récipiendaire et stipulant les droits des deux contractants envers le système multilatéral. En particulier, le récipiendaire s'engage à ne revendiquer aucun droit de propriété intellectuelle sur le matériel ou sur des parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue du système multilatéral, à accorder l'accès au matériel reçu du système multilatéral et à partager les éventuels avantages monétaires générés par l'utilisation du matériel reçu.

Ces avantages monétaires viennent approvisionner un fonds multilatéral, le fonds de partage des avantages dont la réallocation va préférentiellement aux activités de conservation à la ferme dans les pays en développement.

Mais le Traité identifie également d'autres avantages (dits non-monétaires) tout aussi (voire plus) importants encore dans le cas des RGA au premier duquel l'accès facilité aux RGA. Cet accès facilité est la meilleure garantie contre l'érosion de la diversité génétique agricole puisque la première menace provient de la sous-utilisation de cette diversité. Les autres avantages non-monétaires sont l'échange d'informations, l'accès aux technologies et le transfert de celles-ci ainsi que le renforcement des capacités.

L'ATTM est donc l'instrument qui permet de faire passer le Traité d'un texte à un mécanisme opérationnel. Il est mis en place afin d'assurer une diminution des coûts de transaction pour l'échange de matériel, en particulier les coûts de recherche du matériel et du partenaire, les coûts de négociation de contrat d'échange et les coûts du respect des obligations et de la mise en œuvre. Il convient de noter en effet qu'en cas de litiges concernant le respect des obligations contractuelles, un mécanisme de règlement des différends est prévu par le SML et pris en charge au niveau multilatéral, les intérêts du SML dans ce conflit étant représenté par ce qu'il a été convenu d'appeler la partie tierce bénéficiaire (rôle dévolu à la FAO).

Le Traité pousse donc très loin la logique multilatérale dans le sens où ces règles, agréées collectivement à l'échelle mondiale et non négociables, s'imposent à tous les États signataires et leurs constituants désirant utiliser ces ressources.

Le Traité inclut « des éléments d'appui » à l'échelle mondiale dont notamment le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les accords avec les Centres internationaux de recherche agronomique qui



détiennent en fiducie des collections *ex situ*, les réseaux internationaux de ressources phytogénétiques et le Système mondial d'information.

Enfin, le Traité prévoit la mise en œuvre d'une stratégie de financement (dont le fonds de partage ne constitue qu'un élément), pour renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacé de la fourniture de ressources financières pour l'application des activités relevant du présent Traité.

### **Souveraineté, patrimoine commun de l'humanité et appropriation privée - Le Traité comme instrument de patrimonialisation**

Une lecture possible de ce Traité est de noter qu'il fournit un cadre qui crée les conditions globales d'atténuation des effets des forces centrifuges qui se sont cristallisées au cours du temps (Halewood *et al.* 2013). En effet, il a réussi à créer un mécanisme opérationnel unique qui renforce les capacités des différents acteurs à coopérer par-delà les frontières géographiques, organisationnelles et intellectuelles (disciplines scientifiques) existants. Le Traité dans son ensemble reconnaît par ailleurs la légitimité des différentes approches de conservation. Des références sont faites à la collecte, la conservation, la présélection, la sélection participative, l'amélioration des plantes et les réglementations concernant la mise en vente des variétés et la distribution des semences. Par conséquent, même si le noyau ou encore l'élément le plus opérationnel, autour duquel toutes les articulations fonctionnelles ont lieu, est le système multilatéral, le Traité prévoit une collaboration qui concerne toute la « chaîne » et les acteurs qui gèrent et utilisent les RGA.

Pour parvenir à cela, le Traité international envisage une nouvelle façon dont s'exerce la souveraineté nationale sur les RGA. Prenant l'exact contrepied de la Convention sur la Diversité biologique, les parties contractantes, « dans l'exercice de leurs droits souverains » comme l'article 10.2 le mentionne explicitement, ont convenu d'établir un système multilatéral visant à faciliter l'accès aux RGA et de partager les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

Le Traité et son SML pourraient être considérés comme l'expression la plus avancée de la nécessité d'une coopération dans la gestion, la conservation, l'utilisation et l'échange des RGA. Avec la mise en place du système multilatéral, les parties contractantes conviennent de déléguer une partie de leur responsabilité concernant la gestion des RGA du niveau national au niveau international. Le principe de la création du SML est fondé sur la reconnaissance de la nécessité d'une action collective à

l'échelle internationale pour gérer des ressources domestiques. Un tel transfert s'explique par la reconnaissance que les États ont plus à gagner d'un accès facilité à toutes les ressources du système multilatéral qu'à contrôler l'accès à leurs propres ressources (de manière forcément imparfaite étant donné la grande dispersion de facto de ces ressources qui circulent dans le monde entier depuis plus de 10 000 ans). En outre, le système multilatéral permettra de manière sans doute beaucoup plus efficace que n'importe quel système bilatéral, une surveillance et un contrôle de la circulation et l'utilisation des RGA.

C'est le haut degré généralement reconnu d'interdépendance des pays vis-à-vis du matériel génétique qui est la principale justification pour un tel mécanisme de gestion collective à l'échelle internationale. Le Traité reconnaît en effet expressément « que les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays en ce qu'ils dépendent tous très largement de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture venant d'ailleurs » (Préambule).

Mais l'interdépendance s'applique également au niveau des acteurs (Schloen *et al.* 2011). Le Traité est caractérisé par la nécessité d'équilibrer les intérêts et les points de vue des diverses parties prenantes. Les RGA ne sont en effet pas uniquement détenues et utilisées par les États ou représentants d'institutions publiques. Un large éventail de parties prenantes détient sous différents régimes de propriété des RGA. Ces parties prenantes comprennent, entre autres, les agriculteurs, les collectivités, les associations et les producteurs au niveau local, des institutions publiques aux niveaux national et international, et les entreprises privées et les agriculteurs aux niveaux national et international ainsi que des réseaux organisés plus ou moins formellement à l'échelle locale, nationale, régionale ou internationale. Tous ces acteurs remplissent des fonctions différentes et tout en obéissant à des objectifs parfois différents, sont tous à des degrés divers impliqués dans le maintien et la conservation de la diversité génétique, l'échange et l'utilisation directe de matériel génétique, la recherche et le développement de produits dérivés des ressources génétiques. Aucun groupe d'acteurs n'a la capacité, à lui seul, de conserver, utiliser et rendre disponible pour l'utilisation toutes les RPGAA potentiellement utiles. Ces différents acteurs impliqués dans la gestion des RGA jouent tous, à des degrés divers, un rôle important dans la conservation, le développement et la mise à disposition des RGA (Louafi et Schloen 2013). Cette interdépendance entre tous ces groupes d'acteurs se matérialise non seulement à travers l'accès au matériel génétique mais également en termes de capacités/savoir-faire, de technologies ou d'informations associées.

Elle est une conséquence de la diversité des activités menées et des objectifs poursuivis par l'ensemble des acteurs en termes de gestion de la diversité génétique au niveau local, national, régional et international.

Que les objectifs soient la conservation à la ferme ou *ex situ*, l'accroissement de connaissances (caractérisation, évaluation), la sélection ou l'amélioration, la mise au point de nouvelles variétés, ou la production agricole, les activités qui les sous-tendent sont toutes interdépendantes: la production nécessite la reproduction, la conservation *ex situ* dépend de la conservation à la ferme, l'amélioration dépend du travail de caractérisation ou d'évaluation. Comme signalé en début de cette section, toutes ces activités dépendent de la disponibilité d'une diversité qui est assurée, en partie tout du moins, par les activités de conservation qui sont elles-mêmes directement liés à l'utilisation de cette diversité dans la production agricole. Comme l'ont noté Schloen et ses co-auteurs (2011) :

« [...] contrairement à de nombreuses autres ressources génétiques, les RGA ne peuvent pas être maintenues de manière adéquate en les protégeant d'une surexploitation par l'Homme. Leur utilisation durable dans la recherche, le développement et la production est un moyen important pour assurer leur conservation. [...] Parmi les ressources génétiques domestiquées et améliorées, la principale raison de leur érosion tient à leur abandon en raison de l'évolution des pratiques agricoles et des systèmes de production. »

En résumé, ces trois types d'interdépendances (des pays, des acteurs, des activités) augmentent la pertinence de la coopération mondiale sur les RGA. La coopération entre pays, acteurs et activités permet de profiter des divers effets d'entraînement positifs générés par ces interdépendances et générer des avantages qui sont de nature réellement collective. La patrimonialisation à l'échelle internationale vise donc à transcender les limites des différentes formes de propriété mais aussi celle des frontières administratives. En plaçant l'interdépendance entre pays, acteurs et objectifs au cœur de ses principes, le Traité est sans conteste un outil de patrimonialisation inédit qui permet de transcender les limites de gestions qui resteraient trop locales ou nationales de ressources qui, bien que sous souveraineté nationale, n'en ont pas moins circulé plus ou moins librement au gré des déplacements, migrations, colonisations, explorations depuis l'invention de l'agriculture il y a plus de 10 000 ans.

Mais un tel tableau très idéalisé laisse de côté un certain nombre de limites, que ce soit dans la conception même du Traité, sa gouvernance ou plus important dans sa mise en œuvre effective.

## **Un processus encore inachevé de patrimonialisation - Les limites du Traité comme instrument de patrimonialisation**

### *Les limites propres à la conception du Traité et à son mode de gouvernance*

Plusieurs limites à la mutualisation de l'accès et du partage des avantages sont incluses dans la conception même du Traité. Tout d'abord, le SML ne s'applique pas à la totalité des RGA mais uniquement à une liste d'espèces cultivées et plantes fourragères (64 au total), établie à partir du critère de la sécurité alimentaire et de l'interdépendance. Ensuite, ces conditions ne s'appliquent que pour une utilisation des ressources pour la recherche, l'amélioration ou la formation dans les domaines agricoles ou alimentaires. Les utilisations industrielles de RGA (textiles, biocarburants ou bio-équipements, pharmaceutiques) sont exclues du champ d'application du Traité. Enfin, ces conditions d'échange agréées multilatéralement ne s'appliquent *de facto* que pour des ressources maintenues *ex situ* et sous le contrôle de l'Etat. Sont donc exclues toutes les ressources détenues de manière privée et les ressources conservées à la ferme ou *in situ* au sein d'aires protégées par exemple.

Ces limites restreignent de manière forte le champ d'application du Traité dans sa configuration actuelle. Néanmoins, il faut immédiatement mentionner que le Traité est un instrument dynamique, pouvant constamment évoluer. Ces limites ne sont donc pas définitivement figées. Un processus vient d'ailleurs d'être mis en place suite à la cinquième réunion de l'Organe directeur du Traité (Oman, septembre 2013) réunissant l'ensemble des Etats-membres, pour envisager une évolution substantielle du mode de fonctionnement du SML, en particulier l'introduction d'un éventuel système de souscription permettant d'augmenter substantiellement la contribution financière des utilisateurs de ressources génétiques. Un état d'avancement de ces discussions a été présenté lors du dernier Organe directeur (Rome, novembre 2015) et se poursuit pour une éventuelle réforme du SML en 2017.

Reste la question de savoir si le mode de gouvernance actuel, où le débat et les modes de prise de décision restent fortement stato-centrés, peut permettre de faire évoluer réellement les contours envisagés au moment de la signature du Traité au début des années 2000, alors même que la conjoncture était beaucoup plus favorable au multilatéralisme.

Le Traité établi un système opérationnel à l'échelon de gouvernance le plus haut, l'échelon mondial. Le système multilatéral doit pouvoir fonctionner dans différentes parties du monde avec des cultures et des traditions juridiques et administratives différentes. La mise en œuvre du système multilatéral constitue par conséquent un défi majeur pour les

gouvernements. Avec son article 15 qui prévoit l'inclusion dans le SML de matériel provenant de collections de centres internationaux de recherche, ou l'article 11.3 qui prévoit également la possibilité pour du matériel provenant de personnes/institutions juridiques ou morales d'être inclus dans le SML de manière volontaire, le Traité reconnaît que la gestion des RGA relève d'une logique collective par des groupes d'acteurs différenciés qui vont bien au-delà des seuls acteurs étatiques.

De manière encore plus inédite, l'ATTM, contrat agréé multilatéralement, s'applique à tous les constituants des États signataires échangeant des RGA, sans nécessairement l'implication des gouvernements nationaux et de leurs administrations. A travers l'ATTM, un lien fonctionnel direct est établi entre les parties prenantes et l'organe directeur du Traité, renforçant ainsi l'idée que la responsabilité de la conservation, gestion et utilisation des RGA va bien au-delà des seuls acteurs étatiques. La mise en œuvre d'un tel système intégré et opérationnel au niveau mondial ne peut se faire que si l'on assure des interactions continues et soutenues entre les négociateurs et les parties prenantes pour s'assurer que les questions ne seront pas traitées entièrement à partir d'un point de vue politique d'une part, ou d'un point de vue technique ou administratif, d'autre part. La gestion efficace et transparente d'un tel système opérationnel à cet échelon de gouvernance implique un nécessaire changement d'état d'esprit qui rompt avec une division du travail classique entre négociateurs et utilisateurs. Les utilisateurs étant directement affectés par les règles élaborées à l'échelon international (indépendamment de leur mise en œuvre dans d'éventuelles législations nationales), ils doivent pouvoir contribuer directement aux délibérations qui impactent leur activités. C'est malheureusement encore loin d'être le cas et des progrès restent encore à faire afin de s'assurer une représentation plus équitable des différents intérêts en jeu, au-delà de ceux exprimées par les représentants nationaux.

A tort ou à raison, le Traité international reste actuellement perçu comme encore largement biaisé dans sa conception aussi bien que dans sa représentation en faveur de la conservation ex situ, voire des firmes semencières privées (Thomas 2014). Il est vrai que le processus de négociation a essentiellement été conduit par des experts provenant de banques de gènes et le système multilatéral a été en quelque sorte conçu pour répondre spécifiquement à cette catégorie d'utilisateurs et au matériel qu'ils détiennent. L'ATTM en particulier, en tant qu'instrument contractuel, et par les clauses qu'il contient, reste peu adapté à la manière dont à la fois les sélectionneurs et les agriculteurs échangent ce type de matériel dans la plupart des régions du monde.

Par ailleurs, la manière dont ce matériel est conservé, référencé et caractérisé reste peu utilisable par ces deux catégories d'acteurs. Les gestionnaires de banques de gènes parlent en effet d'accession pour

désigner le matériel qu'ils conservent. Dans leur base de données, pour chaque ligne correspondant à autant d'accèsion, des données dites de passeport, correspondant à autant de colonnes, sont associées pour décrire et caractériser de manière unique ces accèsions. En revanche, les agriculteurs ou les sélectionneurs ont besoin d'informations beaucoup plus complexes pour pouvoir réellement utiliser ces ressources, notamment concernant les parentés de ces échantillons. Les informations concernant les parents d'un échantillon ne peuvent être simplement réduites à une colonne concernant l'origine ou le donneur dans la ligne correspondant à une accèsion donnée. Elles doivent elles-aussi être renseignées en tant que telle, comme une ligne à part entière pour répondre aux besoins des agriculteurs/sélectionneurs (R. Sackville Hamilton 2009, comm. pers).

Le Traité, s'il veut survivre et devenir l'instrument universel de patrimonialisation à une autre échelle que simplement celle des banques de gènes nationales, doit donc trouver des moyens de s'ouvrir et faire évoluer son système multilatéral de manière plus transparente et interactive avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les agriculteurs qui ne bénéficient que très imparfaitement et indirectement du système d'échange international ainsi créé.

### *Système d'accès libre et enjeux redistributifs*

Il serait erroné – et c'est d'ailleurs souvent l'erreur qui est faite concernant ce Traité – de réduire le SML à sa composante « accès ». Établir un système ouvert et commun d'échange à l'échelle internationale ne résout pas les problèmes d'inégalités d'accès à ce matériel. Comme tout système ouvert, le risque est grand qu'il profite en premier lieu à ceux qui ont les moyens scientifiques, techniques et technologiques d'accéder et valoriser le matériel mis en commun. Nous avons vu que la création d'un tel système de mutualisation à l'échelle internationale repose sur la perception partagée que les États et parties prenantes ont plus à gagner d'une gestion coordonnée et collective de l'accès et des bénéfices que d'une gestion strictement individuelle. Sans compter qu'il est censé créer plus de possibilités pour les pays disposant de moins de diversité et/ou moins de capacités d'utilisation des RGA. Un tel raisonnement n'est possible que parce qu'existe aussi une gestion collective et mutualisée des avantages générées par la circulation accrue et l'utilisation des RGA. Sa mise en œuvre, pourtant clé dans la perception de la réussite du Traité par l'ensemble des parties prenantes, reste encore bien timide.

Rappelons que le Traité identifie cinq mécanismes de partage des avantages : l'accès facilité au matériel, l'échange d'information, l'accès et le transfert de technologie, le renforcement de capacités et les avantages monétaires. On peut identifier deux caractéristiques principales de ces mécanismes de partage des avantages. La première caractéristique se

réfère au fait que tous ces mécanismes sont inter-reliés et doivent tous être mis en œuvre et réalisés si le Traité veut fonctionner correctement et toucher l'ensemble des parties prenantes. Si le premier avantage a concentré beaucoup d'attention jusqu'ici, il reste encore beaucoup à faire sur l'échange d'informations, le transfert de technologie et le renforcement des capacités ainsi que sur le volet monétaire.

La deuxième caractéristique se rapporte à la nature globale et collective des avantages du Traité. La coopération est essentielle pour tirer parti des interdépendances entre les pays, les parties prenantes et les activités liées aux RGA.

Comment donc cibler l'action en matière de partage des avantages de manière à ce qu'ils répondent aux capacités inégales des pays et des acteurs de bénéficier du Traité ? Comment accroître les capacités coopératives des acteurs afin de tirer profit des divers effets d'entraînement positifs générés par les interdépendances entre activités, acteurs et pays ?

Jusqu'à présent, le fonds de partage des avantages (qui a été approvisionné de manière volontaire par certains pays) a privilégié une approche par appel à proposition et financement des projets les plus méritants. Même si la priorité est donnée aux projets impliquant les pays en développement et les petits agriculteurs qui conservent la diversité génétique à la ferme, la logique de la concurrence induit par ce mode de fonctionnement ne traite pas le problème de l'équité : il met en concurrence des acteurs et des pays qui sont trop hétérogènes et inégalement dotés. Des réflexions sont en cours pour réformer ces procédures peu adaptées aux besoins et aux caractéristiques des avantages. Un équilibre difficile doit être trouvé entre la nécessité de cibler des activités qui permettent de couvrir une large gamme d'acteurs et d'activité à une échelle géographique large et des activités plus ciblées en direction de ceux qui ont le moins accès au matériel génétique et aux ressources financières pour l'utiliser et le valoriser (Louafi *et al.* 2013).

Une manière possible de parvenir à un tel équilibre serait précisément de cibler la distribution des fonds pour l'amélioration des mécanismes de partage des avantages non monétaires, à savoir l'échange d'information, l'accès aux technologies et le renforcement des capacités. Ces mécanismes qui peuvent apparaître comme des mot-valise dans les discussions internationales ont pourtant ici une résonance majeure et essentielle pour « faire tenir » ensemble l'ensemble des composantes du Traité. Elles sont en particulier essentielles pour conserver la logique adoptée de bien commun à l'échelle globale tout en répondant au défi de l'équité : ils sont de nature collective (ils renforcent la coopération tout en générant des bénéfices sociaux larges) tout en permettant de compenser les différences de capacités entre pays et acteurs. Il est donc souhaitable d'utiliser le fonds de partage des avantages comme un mécanisme de facilitation d'une coopération accrue entre pays et acteurs pour la réalisation des

mécanismes de partage des avantages non monétaires, ciblés sur des activités ou des types de plantes qui sont peu financées dans les systèmes nationaux ou internationaux et dont les résultats sont plus à même de bénéficier aux populations les plus vulnérables et les moins nanties.

## Conclusion

Le Traité reste un instrument de patrimonialisation complètement inédit à l'échelle internationale. Toutefois, sa forte focalisation sur les ressources conservées *ex situ* et sur les besoins des communautés scientifiques fortement globalisés en font néanmoins un instrument trop biaisé pour être durable. Pour autant, en conclure qu'il fait le jeu de l'industrie semencière ou que la seule alternative crédible pour réguler équitablement les échanges de RGA reste la CDB (Thomas 2014) ne résiste pas à l'analyse fine des pratiques des acteurs et des enjeux politico-juridiques associés. Si indéniablement, le Traité constitue une meilleure solution pour l'industrie semencière que la CDB, l'outil contractuel standard imaginé par les négociateurs au sein de la FAO reste trop éloigné des pratiques des industriels pour en déduire qu'il fait leur jeu. Les entreprises, qui ont accès librement et sans aucune obligation juridique attachée, à des ressources de leur propres collections et pool de travail (mais aussi de pays non signataires de la CDB ou du Traité tels que les Etats-Unis), n'ont aucune incitation à faire des croisements avec du matériel provenant du SML de peur de « polluer » juridiquement leur produit final avec du matériel qui les contraindrait à se plier à des obligations juridiques (et de verser des dividendes, aussi minimes soient-elles). L'accès facilité l'est surtout, et c'est bien là le problème il est vrai, pour les gestionnaires de collections qui avaient de plus en plus de mal à continuer à explorer et conserver la diversité génétique. Ce système a surtout permis de préserver les collections internationales déjà constituées et que la CDB ne pouvaient pas, par constitution même, couvrir. En l'absence du Traité, ce qui prévaudrait est un accès complètement libre (à coût de transaction encore plus bas) au matériel détenu dans les collections internationales et dans certaines collections nationales. En signant le Traité, les pays du Sud ont donc récupéré une partie de la souveraineté sur des ressources dont ils avaient *de facto* perdu le contrôle.

Y avait-il un moyen de faire autrement ? Sans aucun doute tant le système d'échange est bien éloigné des besoins des pays et des communautés d'agriculteurs les plus démunis pour réellement bénéficier de l'accès facilité (Louafi 2013). Des évolutions dans le fonctionnement du système multilatéral sont plus que nécessaires pour mieux refléter l'intérêt de ces groupes d'acteurs. Mais pour cela, les solutions resteront



néanmoins davantage à trouver — et de manière sans aucun doute plus directes et efficaces —, au sein de l’UPOV ou de l’OMC que du Traité lui-même. En aucun cas, le système bilatéral au cas par cas institué par la CDB ne peut constituer une alternative viable (Chiarolla *et al.* 2012 ; Schloen *et al.* 2011).

## Références bibliographiques

- ALMEKINDERS C., LOUWAARS N., DE BRUIJN G.H., 1994, « Local Seed Systems and Their Importance for and Improved Seed Supply in Developing Countries », *Euphytica* 78, p. 207-216.
- BONNEUIL C., THOMAS F., 2009, *Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Versailles : Editions Quæ.
- BROCKWAY L., 1988, « Plant science and colonial expansion: the botanical chess game », in J.R. Kloppenburg, ed, *Seeds and Sovereignty : The Use and Control of Plant Genetic Resources*, Durham NC : Duke University Press, p. 49-66.
- CHIAROLLA C., LOUAFI S., SCHLOEN M., 2012, « An Analysis of the Relationship between the Nagoya Protocol and Instruments related to Genetic Resources for Food and Agriculture and Farmers’ Rights », in M. Buck, E. Morgera, E. Tsoumani (eds), *The 2010 Nagoya Protocol on Access and Benefit-sharing : Implications for International Law and Implementation Challenges*, Leiden : Brill Academic Publisher, (The Netherlands), Boston : Massachusetts (USA), p. 83-122.
- GARRISON W. H., 1988, « Plant genetic resources over ten thousand years : from handful of seed to the crop-specific mega-gene banks », in J.R. Kloppenburg, (ed.), *Seeds and Sovereignty : The Use and Control of Plant Genetic Resources*, Durham NC : Duke University Press, p. 67-89.
- HALEWOOD M., LOPEZ NORIEGA I., LOUAFI S. (eds), 2012, *Crop Genetic Resources as a Global Commons*, London : Earthscan, p. 311-328.
- HODGKIN T., RANA R., TUXILL J., BALMA D., SUBEDI A., MAR I., KARAMURA I., 2007, « Seed systems and crop genetic diversity in agroecosystems », in D.I. Jarvis, C. Padoch and H.D. Cooper (eds.), *Managing Biodiversity in Agricultural Ecosystems*, New York : Columbia University Press, p. 77-116.
- MCGUIRE S., 2008, « Securing access to seed: social relations and sorghum seed exchange in eastern Ethiopia », *Human Ecology*, 36, 2, p. 217-229.

- KLOPPENBURG J., 1988, *First the Seed: The Political Economy of Plant Biotechnology*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LOUAFI S., BAZILE D., NOYER J.L. 2013, « Conserver et cultiver la diversité génétique agricole : aller au-delà des clivages établis », in Hainzelin E. (ed.), *Cultiver la biodiversité pour transformer l'agriculture*, Versailles : Ed. Quae (Synthèses), p. 185-222.
- LOUAFI S., SCHLOEN M., 2013, « Practices of exchanging and utilizing genetic resources for food and agriculture and the access and benefit-sharing regime », in Kamau E.C. et Winter G. (eds), *Common Pools of Genetic Resources: Equity and Innovation in International Biodiversity Law*, Abingdon : Routledge, p. 193-223.
- PISTORIUS R., 1997, *Scientists, Plants and Politics: A history of plant genetic movement*, Rome : IPGRI.
- SCHLOEN M., LOUAFI S., DEDEURWAERDERE T., 2011, *Access and benefit-sharing for genetic resources for food and agriculture. Current use and exchange practices, commonalities, differences and user community needs*, Report from a multi-stakeholder expert dialogue, Background Study Paper n° 59, Rome : Food and Agriculture Organization, 42 p.
- SMOUTS M.C., 2005, « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », dans M.-C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais, B. Roussel, (eds.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris : IRD Editions, p. 53-70.
- THOMAS F. 2014, « Les éthiques du partage des avantages dans la gouvernance internationale de la biodiversité sauvage et cultivée », *Revue d'éthique publique*, 16, 1, p. 181-198.
- THOMAS M., DAWSON J.C., GOLDRINGER I., BONNEUIL C., 2011, « Seed exchanges, a key to analyze crop diversity dynamics in farmer-led on-farm conservation », *Genetic Resources and Crop Evolution*, 58, 3, p. 321-338.



# S'approprier le patrimoine commun de l'humanité : de la formation de l'Etat à « l'accaparement vert » dans le parc du Niokolo-Koba au Sénégal

MELIS ECE<sup>1</sup>

« Voilà le cadeau que Sénégal a fait à l'humanité, en conservant, voire en restaurant, la nature avec sa faune. Car la faune de certaines grandes espèces étaient, voilà à peine 10 ans, en voie de disparition. Il s'agit de faire renaitre l'*Africa portentosa* » (Senghor 1978).

« Bien entendu, la voix du Sénégal a été entendue dans le monde entier et ses parcs nationaux ont été cités souvent en exemple. A diverses reprises, lors de voyages à l'étranger, des félicitations m'ont été adressées... Ils [Alexe et André Dupuy] ont, eux aussi, participé à faire du Sénégal, parmi les États africains un modèle de *développement* parce que d'épanouissement dans tous les domaines » (Senghor 1991).

## Introduction

Quand on demanda à Leopold Sédar Senghor d'écrire la préface d'un ouvrage sur les parcs nationaux et la faune sauvage en 1978, il saisit cette occasion pour s'adresser aux organisations internationales de conservation de la nature. Il présenta fièrement la création des parcs sénégalais comme un don à l'humanité. Utilisant le langage alors dominant du patrimoine

---

<sup>1</sup> Anthropologie, University of Copenhagen, Center for African Studies.

universel, il cherchait une reconnaissance internationale pour l'action du Sénégal en termes de restauration de l'authentique nature africaine (*Africa Portentosa*). Il ne s'agissait pas simplement de célébrer le retour à une nature originelle, mais aussi le rôle de l'État-nation sénégalais, exemple de développement en Afrique, et garant du patrimoine naturel international (Li 2007). Cette stratégie visait à obtenir un appui international pour l'érection de deux parcs nationaux sénégalais au rang de patrimoine mondial et de réserve de biosphère de l'Unesco. Ceci fut accompli en 1981, juste après la publication de l'ouvrage.

Cependant, la rhétorique du patrimoine mondial a masqué les pratiques violentes qui ont accompagné ce retour de la nature africaine à son état originel. Cette histoire, qui s'appuie sur l'expansion continue du parc national et l'éviction forcée de dizaine de milliers de personnes, a été occultée pendant au moins trente ans (DPN 2000). Le service des parcs nationaux, l'organisation paramilitaire et centralisée établie sous la présidence de Senghor, n'a reconnu les évictions qu'à la fin des années 1990. Cette reconnaissance ne s'est toutefois pas accompagnée d'un recul du pouvoir de l'État sur les parcs nationaux. Elle a plutôt servi de rhétorique pour légitimer la nouvelle politique de conservation basée sur la participation et les communautés à la base. La direction des parcs nationaux affirma qu'il était temps de dépasser l'épisode coercitif et de se focaliser sur le développement durable. L'usage des ressources naturelles autour du parc tomba sous le sens, à un moment où les ressources financières et logistiques s'épuisaient, suite aux mesures d'ajustement structurel imposées par la Banque Mondiale et le FMI.

En 1991, au cœur de ces changements, l'ancien directeur du parc national du Niokolo-Koba, Roger-André Dupuy, décida de publier ses mémoires sous le titre, *Le Soldat des bêtes* (Dupuy et Dupuy 1991). Senghor était encore une fois sollicité pour écrire la préface, où il loua les accomplissements passés de son ami. Cette fois, cependant, au lieu d'insister sur le retour du caractère originel de la nature africaine, il choisit de souligner l'apport des parcs nationaux au développement. Les parcs nationaux étaient alors placés au cœur de la stratégie de développement du Sénégal, qui se voulait un modèle pour l'Afrique.

La préface de Senghor illustre comment l'idiome du patrimoine et les multiples significations attachées au concept peuvent changer dans le temps (Bérard *et al.* 2005). Ce changement de signification ne se réduit pas aux influences des organismes internationaux de conservation. D'une part, Senghor a utilisé le discours dominant de la conservation internationale pour élever les parcs nationaux sénégalais au rang de patrimoine de l'humanité et s'en servir comme d'un outil de développement ; d'autre part, il s'est appuyé sur cette stratégie pour faire des Parcs Nationaux des territoires de l'État-nation, progressivement érigés en symboles de son accomplissement. Ce second usage révèle le

déploiement de la terminologie du patrimoine pour une reconnaissance internationale de l'État-nation (Blanc 2015). Notre contribution postule que les parcs nationaux font partie intégrante des pratiques territoriales de construction de l'État, qui a eu recours à des mécanismes d'enclosure et d'appropriation foncière pour des motifs environnementaux lors la création du parc national du Niokolo-Koba. Les stratégies territoriales constitutives des parcs nationaux ne visent pas seulement à délimiter un espace en sélectionnant certaines de ses caractéristiques physiques, mais à autoriser et interdire certaines activités dans un espace défini<sup>2</sup> pour contrôler l'accès à la terre et aux ressources (Kelly 2012 ; Peluso 1993 ; Vandergeest et Peluso 1995).

Opposé aux idées dominantes des années soixante-dix, où les parcs étaient considérés comme des propriétés des États-nations, un nouveau langage du patrimoine naturel émerge aujourd'hui. Ce langage se base sur l'idée de « *commons* globaux » qui incorpore une rationalité néolibérale en traitant la nature comme une marchandise (McAfee 1999 ; McCarthy 2009). Quels sont les modes d'appropriation de la nature et de territorialisation qui accompagnent ce changement discursif ? Est-on confronté à l'émergence de nouvelles formes d'appropriation foncière à finalité environnementale, ou les dynamiques ayant dans le passé mené à la création des parcs nationaux, sont-elles encore en vigueur ? Focalisée sur l'appropriation foncière qui accompagne la marchandisation croissante de l'environnement, la littérature récente sur l'accaparement vert (*green grabbing*)<sup>3</sup> propose des éléments de réponse (Fairhead *et al.* 2012). Dans ces débats, les parcs nationaux ont un statut ambigu. Ils sont parfois définis comme des formes passées d'appropriation foncière pour l'environnement, d'autres fois comme une catégorie d'accaparement foncier pour le développement, ou encore comme des enclosures assimilables à des formes primitives d'accumulation (Fairhead *et al.* 2012 ; Kelly 2012 ; McCarthy *et al.* 2012). Dans la première partie de cette contribution, j'analyse brièvement chacun de ces arguments pour évoquer comment sont traités les parcs nationaux dans les débats sur l'accaparement vert. Dans la seconde partie, prenant appui sur la notion de territorialisation (Vandergeest et Peluso 1995), je me concentre sur l'appropriation foncière consécutive à l'expansion du parc national du Niokolo-Koba et sur le processus d'éviction des résidents qui l'a

---

2 Inspiré par les travaux des géographes, en particulier de Robert David Sack, ainsi que par la pensée de Michel Foucault, Vandergeest et Peluso (1995) remarquent que la conception d'un espace abstrait, occultant l'expérience et le travail humain, a permis aux États-Nations de le subdiviser en unités équivalentes pour gouverner les populations. Avec l'introduction de nouvelles règles d'accès aux ressources, les stratégies de territorialisation des Parcs Nationaux visent à contrôler l'environnement dans un espace défini en altérant les relations sociales et politiques préexistantes.

3 Le terme accaparement vert fait référence à la notion de *green grabbing*, notamment aux travaux de Fairhead, Leach et Sconnes (2012).

accompagnée. Elle illustre le fait que le Parc n'a pas été créé que pour conserver la nature, mais aussi pour contrôler et gouverner les populations et leurs représentants, considérés comme des menaces pour le développement de l'État postcolonial, projet centralisé et autoritaire. La dernière partie analyse les appropriations foncières néolibérales qui se déroulent actuellement autour du parc national du Niokolo-Koba. Mon hypothèse repose sur l'idée que les processus de territorialisation passés sont pertinents pour comprendre les tentatives présentes d'appropriation foncière dans le cadre des réserves de biodiversité et forêts dites communautaires. Même si ces dernières véhiculent des alliances néolibérales hybrides, elles visent à influencer, voire contrôler les collectivités décentralisées élues.

### **Les Parcs Nationaux et l'accapement vert : accumulation par la dépossession ou stratégie territoriale de construction de l'État ?**

Les débats sur l'accapement vert considèrent les formes actuelles d'appropriation foncière pour l'environnement comme des pratiques d'accumulation capitalistes. Puisant dans les fondements théoriques des études sur le néolibéralisme<sup>4</sup>, ces débats s'appuient sur le concept d'« accumulation par la dépossession »<sup>5</sup> pour rendre compte des situations d'appropriation de la terre pour des motifs environnementaux (Benjaminsen et Bryceson 2012 ; Corson et MacDonald 2012 ; Fairhead *et al.* 2012 ; Harvey 2005 ; Osborne 2012). Ce concept permet de définir l'accapement vert comme un acte d'enclosure et une stratégie d'accumulation du capital (McCarthy 2009 ; McCarthy et Prudham 2004). Le type d'appropriation foncière que l'on peut qualifier d'accapement vert et le caractère nouveau de ce type d'appropriation font l'objet de débats continus. Il se dégage un consensus sur le fait que de nouveaux pans

---

4 Le néolibéralisme et la néolibéralisation sont des concepts complexes et contestés. Comme idéal type, le néolibéralisme inclut la privatisation, la marchandisation, le retrait de l'Etat (dérégulation), l'expansion des organisations de la société civile dans les domaines de retrait de l'Etat, la restructuration de l'Etat pour promouvoir la privatisation et la gouvernance en direction de l'entreprise (rerégulation). Le terme de néolibéralisation fait référence au processus selon lequel le néolibéralisme se manifeste sous différentes formes, comme il est remodelé à travers son articulation à d'autres formes de gouvernance.

5 Ce concept a d'abord été forgé par David Harvey, qui a étendu la notion marxiste d'accumulation primitive à l'étude des modes actuels d'accumulation du capital dans le cadre du néolibéralisme. Les chercheurs marxistes utilisent cette notion pour évoquer les dynamiques analysées par Marx autour du mouvement des enclosures : marchandisation, privatisation et expropriation conduisant à la création d'une classe laborieuse.

de la nature sont transformés de manière croissante en marchandise. Cependant, les opinions diffèrent sur l'effectivité et les modalités du transfert de la propriété, des droits d'usage et du contrôle de dimensions de la nature – qu'elles aient auparavant été caractérisées par un régime de propriété publique ou privée, ou qu'elles n'aient jamais fait l'objet d'une appropriation précédemment – au bénéfice d'individus ou de compagnies privées, et conduisant à l'éviction ou à la limitation de l'accès des ayants-droits (Fairhead *et al.* 2012 : 239 ; 243). Ces divergences influent aussi sur la manière dont sont conceptualisés les parcs nationaux.

La première position fait une différence entre la création des aires protégées et l'accaparement vert actuel, car elle considère les parcs nationaux comme des cas particuliers assimilés à d'anciennes formes d'appropriation foncière environnementale (Fairhead *et al.* 2012). Les accaparements verts actuels auraient un caractère nouveau du seul fait de leur visée commerciale, dans la mesure où l'agenda de la conservation des régimes coloniaux et postcoloniaux n'aurait fait preuve d'aucune intentionnalité en matière de mise en valeur commerciale des parcs (*ibid.* : 240). Selon Fairhead, Leach and Scoones, les accaparements verts sont stimulés par la création de nouvelles marchandises environnementales (comme le carbone atmosphérique ou des sols), et par les marchés financiers qui prospèrent grâce à la spéculation autour de leur valeur marchande. L'accent mis sur l'intention commerciale provient de la mise en marché d'aspects de la nature, antérieurement non assimilés à des marchandises, par des acteurs plus profondément ancrés dans les sphères capitalistes, et dont l'accumulation dépend plus étroitement de l'émergence internationale de marchés verts (*ibid.* : 241). L'exemple du biocharbon<sup>6</sup> (produit pour restaurer la productivité des terres agricoles et obtenir des « crédits » sur les marchés financiers) illustre parfaitement cette perspective d'accaparement vert (Leach *et al.* 2012). Les agents à l'origine de l'invention du biocharbon sont les acteurs internationaux, les ONG, les sociétés commerciales, mais surtout les sociétés de consultance et les fonds d'investissements liés aux cercles scientifiques. Ces acteurs, responsables des spéculations marchandes sur le carbone des sols, contribuent à accroître la valeur des biens environnementaux. La hausse de la valeur du carbone des sols sur les marchés internationaux est une des principales motivations des projets d'accaparement à petite échelle.

Bien que cette perspective soit utile pour comprendre le rôle de marchés émergents et des réseaux liant scientifiques et politiques dans la création de valeur des biens environnementaux (comme le biocharbon),

---

6 Le biocharbon est une marchandise verte qui permet de capturer du carbone dans le sol. Le biocharbon peut être produit par l'enfouissement de charbon de bois, de résidus d'agriculture et de foresterie, et de déchets des ménages. Il peut aussi être produit par la plantation d'espèces à croissance rapide, qui sont brûlées et enfouies dans le sol pour capturer le carbone.



elle néglige trois points importants. Le premier est la dimension marchande des parcs nationaux, même si leur valeur ne fait pas encore l'objet de transaction sur les marchés internationaux. La distinction entre intentions et effets commerciaux à propos des parcs nationaux ne se déduit pas intuitivement. Il est non seulement difficile de cerner les intentions des différents acteurs impliqués dans la création des parcs nationaux, mais cette posture analytique néglige également le tourisme, souvent à l'origine de la marchandisation des paysages et de la vie sauvage, et source de revenus pour l'Etat colonial et post-colonial (Igoe *et al.* 2010; West *et al.* 2006). Le second point négligé est l'explication des procédés par lesquels les investisseurs internationaux, les compagnies commerciales et les ONG sont capables d'acquérir de la terre et d'exproprier les usagers ou les ayants-droits. Les auteurs reconnaissent que les formes d'appropriation foncière pour des raisons environnementales dépendent des différents « régimes d'autorité et de droit » qui sont négociés et produits à travers des processus politiques et soulignent que « l'histoire et le contexte comptent fortement » dans la production de ces dynamiques politiques (Fairhead *et al.* 2012 : 248). Néanmoins, ils ne précisent ni les régimes d'autorité qui facilitent les enclosures et l'appropriation environnementale, ni leurs mécanismes opératoires. Le troisième problème réside dans le fait d'insister sur l'importance des ONG et des compagnies privées dans la génération des projets environnementaux à petite échelle (la production de biocharbon et les projets de séquestration de carbone par les forêts), mais sans différencier les logiques de ces acteurs, ni s'appesantir sur leurs relations réciproques. Ces acteurs sont même censés se trouver à la marge de l'État néolibéral ou, lorsqu'ils agissent en son sein, ils auraient plutôt tendance à se conformer aux conditionnalités imposées par les acteurs internationaux néolibéraux.

La seconde position, adoptée par McCarthy, Vel et Affif, considère les aires protégées comme de simples composantes d'un phénomène plus large d'enclosure foncière (McCarthy *et al.* 2012). Les parcs nationaux sont traités comme des cas spécifiques d'appropriation foncière, dans la mesure où les agendas environnementaux sont inclus au sein de préoccupations de développement plus englobantes par les acteurs clés véhiculant des appropriations foncières de grande échelle (*ibid.* : 540). Plutôt que de souligner l'importance des fonds d'investissements internationaux, d'investisseurs et d'entrepreneurs du carbone, comme force motrice de l'accaparement vert, cette perspective met l'accent sur les acteurs domestiques à différentes échelles, et sur les chevauchements de rôles et de responsabilités (*ibid.* : 543). Les auteurs avancent que les acquisitions de terre pour la conservation de la nature, comme d'autres appropriations de terre à grande échelle, dépendent d'interactions complexes et de conflits entre acteurs internationaux et domestiques. L'autre contribution importante de cette perspective réside dans la distinction entre revendications et expropriations. Tandis que les compagnies et investisseurs

étrangers, les administrations centrales ou les gouvernements régionaux et locaux, peuvent faire valoir des droits sur les terres, à partir des décisions de zonage par exemple, les expropriations réelles dépendent des résultats de négociations. Ces dernières déterminent quels sont les acteurs habilités à mettre en œuvre et faire respecter ces appropriations, et en définitive à réaffirmer un contrôle territorial sur les forêts pour la captation des bénéfices forestiers (*ibid.* : 539).

La contribution de cette seconde position à une meilleure compréhension des accaparements verts dans les parcs nationaux est triple. D'abord, elle considère les politiques de développement de l'État colonial et postcolonial, en Afrique et ailleurs, comme un aspect important des appropriations foncières. Le cas du Niokolo-Koba révèle que l'argument du développement, invoqué comme une raison d'État, s'impose dans la gouvernance des ressources naturelles. Ensuite, cette seconde position met l'accent sur les complexités des dynamiques politiques et la diversité des agendas d'une multitude d'acteurs impliqués dans l'appropriation foncière environnementale. Les processus d'expansion du parc national du Niokolo-Koba et la création d'une direction des parcs nationaux illustrent de manière significative ces luttes au sein de l'État postcolonial. Finalement, cette perspective révèle l'importance des revendications territoriales et distingue leur mise en pratique. Néanmoins son modèle d'accaparement foncier est conçu à partir des expériences de développement à grande échelle, qu'elle généralise à tout type d'acquisition foncière, notamment au cas d'aires protégées. De ce fait, la distinction entre les appropriations foncières et les enclosures dans le cas des parcs nationaux et d'autres formes d'acquisitions foncières dans le développement s'en trouve obscurci. Or, les stratégies territoriales à l'origine de la création des parcs nationaux sont davantage basées sur la prévention d'une exploitation commerciale des ressources forestières (surtout par les communautés locales), que sur l'intensification de leur production. Cela conduit à des résultats différents en termes de modes d'appropriation, de commercialisation et de privatisation des parcs nationaux.

La troisième perspective, qui se penche spécifiquement sur les parcs nationaux, appréhende les pratiques de conservation de la nature et les aires protégées à travers le prisme de l'accumulation primitive (Kelly 2012). Kelly montre que, comme l'accumulation primitive, la conservation de la nature est portée par un mouvement violent et coercitif et implique « enclosure, dépossession, dissolution des communs et accumulation » (Kelly 2012 : 683, 695). Cependant, contrairement à la première approche, elle montre l'importance des « promoteurs économiques » dans la création des aires protégées (Kelly 2012 : 263, 685). Le retrait des parcs nationaux d'un usage commercial n'implique pas l'interdiction de toute activité humaine dans ces espaces exclusifs et excluants. Les régimes de

conservation des parcs nationaux limitent l'accès et l'usage de l'espace pour les habitants, mais facilitent l'accès des touristes et des chercheurs. Ensuite, le tourisme et la recherche (particulièrement sur les ressources génétiques) deviennent des leviers pour la marchandisation et la privatisation des droits d'accès aux parcs nationaux, en tant que paysage et réserve génétique (Aubertin *et al.* 2007 ; Brockington et Duffy 2010 ; Buscher *et al.* 2012 ; Igoe et Brockington 2007 ; Kelly 2012). De manière similaire à la deuxième perspective, Kelly considère les aires protégées comme des enclosures territoriales (*ibid.* : 697). Suivant les travaux sur la conservation coercitive dans les parcs nationaux (Duffy 2000 ; Peluso 1993), elle insiste sur le fait que les parcs nationaux impliquent des mécanismes de contrôle foncier, qui créent des « motivations politiques ultérieures » pour le contrôle des groupes « rebelles et récalcitrants » (*ibid.* : 689). Les parcs nationaux sont donc appréhendés à partir des stratégies politiques territoriales. Ils supposent la délimitation et la mise en ordre de l'espace par l'interdiction et l'autorisation d'activités, dans le but d'établir un contrôle et gouverner les populations (Vandergeest et Peluso 1995).

Dans la partie suivante, je suis cette perspective alternative sur les parcs nationaux en définissant le parc national du Niokolo-Koba comme un territoire juridico-politique. Cependant de manière différente de Kelly, qui considère les mécanismes de contrôle sur la terre comme indépendant du « type d'administration » (*ibid.* : 697), j'avance que les différentes méthodes d'appropriation de la terre à finalité environnementale gagnent du terrain à des périodes particulières selon les contextes historiques et politiques.

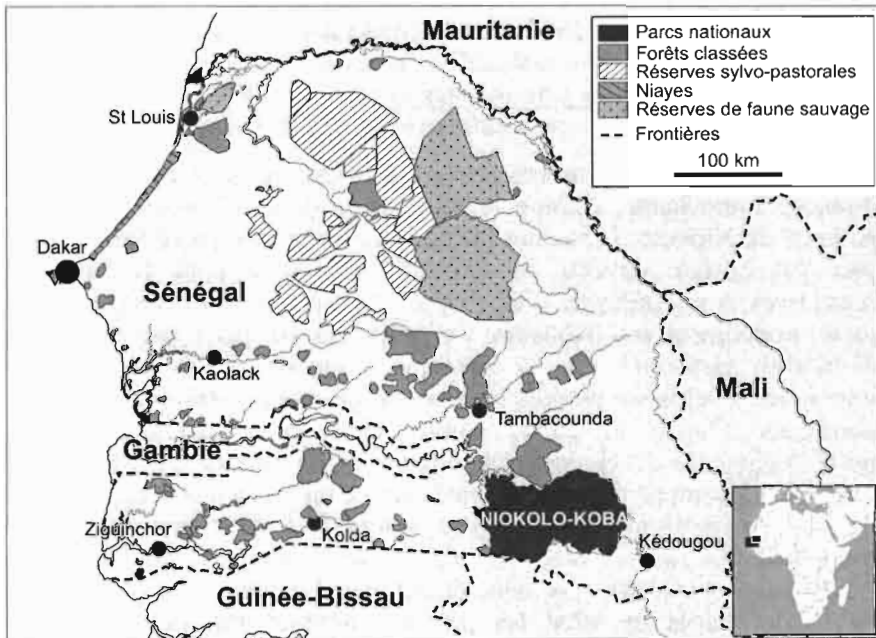
### **La reconquête du parc national du Niokolo-Koba**

Tout d'abord qu'est-ce qu'un parc national ? C'est un domaine intangible pour la multiplication, la protection, la conservation de la vie animale et de la végétation sauvages au profit, à l'avantage et pour la récréation du grand public... Le public y est admis et en conséquence un parc national est susceptible d'aménagements (Dupuy et Dupuy 1991).

Le parc national du Niokolo-Koba est le plus grand parc du Sénégal, situé dans l'actuelle région de Tambacounda au sud-est du Sénégal, à la frontière avec la Guinée (Figure 1). Il fut initialement créé par l'administration coloniale française en 1954.

Avant la création du parc national du Niokolo-Koba, l'administration coloniale française a tenté de créer différentes aires protégées dans cette zone forestière, connue pour son abondante vie sauvage (DPN 2000 ; Roure 1956). Cependant, les limites de ces aires protégées et leurs

Figure 1. Aires protégées du Sénégal et le parc national du Niokolo-Koba.



régimes de conservation sont restés ambigus et changeants<sup>7</sup> (DPN 2000 ; Roure 1956). Durant les années 1950, avant la création du parc national, l'administration coloniale française avait déjà proposé d'évincer les résidents d'une réserve de chasse, la Boucle de Damantan, pour faciliter le passage de la faune sauvage. Cette proposition ne fut jamais mise en œuvre, en partie à cause de puissants chefs coutumiers et de guides religieux musulmans, qui jouissaient d'une forte légitimité auprès des résidents de cet espace frontalier (Ece 2012). L'existence de ces leaders, dans une région à l'histoire marquée par une résistance armée, imposa des limites à l'appropriation de la terre pour la conservation et à l'application d'un régime draconien de conservation territorial durant la colonisation française.

À la suite des mouvements d'Indépendance, beaucoup d'États africains maintinrent les lois et politiques excluanes de la conservation coloniale, mais adoptèrent des méthodes plus coercitives que les gouvernements coloniaux qui les avaient précédés (Neumann 1998 ; Peluso 1993). L'appropriation foncière pour la création du parc national du Niokolo-Koba commença peu après l'Indépendance. Les espaces environnant

<sup>7</sup> L'aire où le parc national fut créé a connu une série de changements dans ses statuts de conservation. Initialement, il fut érigé en réserve de chasse dès 1926. Il devint une Réserve intégrale de Chasse en 1950, puis une Forêt domaniale classée en 1951, et une Réserve intégrale de Faune en 1953, et enfin un parc national en 1954.

l'actuel parc national furent d'abord reclassifiés comme des nouveaux parcs nationaux et incorporés au parc national du Niokolo-Koba en 1965 (DPN 2000 : 146)<sup>8</sup>. En 1968, un décret inclut la réserve de la Boucle de Damantan au sein du parc national et ordonna l'éviction de ses résidents. La dernière extension du parc national eut lieu en 1969<sup>9</sup>, et, entre 1972 et 1976, environ 12 000 personnes furent évacuées de force.

A la fin de ce long processus, le parc national se transforma en un domaine intouchable, comme le souligne le premier directeur du parc national du Niokolo-Koba dans la citation mentionnée précédemment. Le parc est ensuite devenu un territoire accessible pour les activités récréatives et scientifiques d'un public international et interdit au public local, notamment ses habitants. Ce processus fut porté par un régime d'autorité particulier, qui a appliqué l'agenda de la conservation international selon ses propres logiques de développement et ses objectifs politiques. Durant la guerre froide, dans la plupart des régimes postcoloniaux, le développement acquit le statut de raison d'État (Gupta 1998). Le développement fut présenté comme un projet de l'Indépendance, qui aiderait à surmonter l'héritage colonial. A la même période, la transition sénégalaise vers une économie « moderne et rationnelle d'inspiration socialiste », se concrétisait sous l'égide des administrateurs de l'État central et selon les priorités définies par la planification centralisée (Senghor 1969). L'agriculture fut érigée au rang de priorité et l'éducation des paysans aux techniques autocentrées de développement fut confiée à des experts agronomes (Gellar 1990 ; Mbodj 1992). La reconnaissance de l'apport des parcs nationaux à l'économie nationale, du fait de la contribution du tourisme au budget, incita à les placer sous la tutelle de l'État central (DPN 2000 ; Le Roy 1980 ; Senghor 1969).

### **Les évictions comme expropriation et stratégie territoriale de formation de l'État**

L'enclosure de zones entourant le Parc National du Niokolo-Koba correspond à une période où, après l'emprisonnement de Mamadou Dia en 1963 et l'instauration d'un régime présidentiel, les tendances

<sup>8</sup> En 1962 trois parcs nationaux furent créés à l'est, à l'ouest et au sud-ouest du parc national d'origine. En 1965, ces parcs nationaux séparés et la réserve coloniale de chasse de Koulountou furent inclus dans parc national du Niokolo-Koba dès l'ère coloniale.

<sup>9</sup> L'extension du parc de 1969 aura servi de base pour ses frontières jusqu'à ce qu'une zone tampon de 1 km fut instaurée après l'inscription du parc national du Niokolo-Koba aux sites du patrimoine mondial de l'Unesco et à la liste des Réserves de Biosphère en 1981.

centralisatrice et autoritaire qui soutenaient les récentes réformes agraires s'aggravèrent (Colin 2007). L'avènement du parc national du Niokolo-Koba comme un territoire régulé par le droit et le politique découle du régime présidentiel. Il suppose une réorganisation de l'espace dans et autour du parc national avec un nouveau zonage des aires entourant l'aire protégée. Il étend aussi un régime de conservation plus stricte aux dépens des autorités coutumières et des populations habitant ces aires. Les extensions, approuvées par une série de décrets présidentiels, s'appuyèrent sur des requêtes de terre pour la conservation, lesquelles se concrétisèrent par l'expropriation et le déplacement des résidents installés sur les terres du parc. L'expropriation<sup>10</sup> des usagers de la terre et des ayant-droit fut possible par la centralisation des institutions de la conservation et l'attribution de pouvoirs sans précédent à l'administration du parc national sous le régime présidentiel de Senghor. Au cours de ce processus, la nomination de Dupuy comme directeur du parc national du Niokolo-Koba en 1967 constitua un important tournant.

Dupuy était un ancien légionnaire de la guerre d'Algérie, qui, après avoir développé un intérêt pour les sciences naturelles, s'était lié d'amitié avec d'importants conversationnistes<sup>11</sup> (Dupuy et Dupuy 1991 : 18). Ces connexions facilitèrent sa nomination comme directeur du Parc<sup>12</sup>. Dupuy se voyait lui-même comme un « soldat des bêtes » défendant la nature face aux habitants et à la direction sénégalaise des forêts. Après sa nomination en 1967, Dupuy proposa la création d'une administration autonome pour le parc national du Niokolo-Koba, arguant de la corruption du service des forêts (Dupuy et Dupuy 1991 : 69). L'administration du nouveau parc composée d'un corps paramilitaire de rangers sélectionnés et sévèrement contrôlés n'était comptable de son action qu'auprès du président. L'autonomie de l'administration du parc et l'autorité absolue accordée à son Directeur, donna « carte blanche » à Dupuy pour « frapper haut et fort » (*ibid.* : 40).

La proposition de Dupuy de créer une nouvelle administration du parc et d'évincer les résidents du parc national du Niokolo-Koba rencontra une vive résistance au sein du cabinet de Senghor. Il fut accusé de néocolonialisme, de racisme et de fascisme (Dupuy et Dupuy 1991 : 72-73). La direction des forêts s'opposa au statut spécial du parc qui

---

10 Je fais ici une distinction entre appropriation et expropriation afin d'attirer l'attention sur la différence entre les revendications sur la propriété et l'aliénation réelle et la dépossession d'ayants droits.

11 Dupuy fut à la tête du centre de recherché du CNRS sur les zones arides en Algérie et travailla étroitement avec le Muséum National d'Histoire Naturelle pendant trente ans. Durant cette période, il devint familier de Jean Dorst, qui deviendra plus tard le chef de l'UICN et Claude Hettier de Boislambert, qui était membre de l'Assemblée nationale française et président honoraire du Conseil international de la chasse.

12 Dans ses mémoires, Dupuy explique comment de Boislambert influença Senghor, pour éliminer d'autres candidats au poste.

donnait à Dupuy l'autorité d'agir indépendamment de la chaîne de décision administrative et des contrôles légaux. En dépit de l'opposition de la direction des forêts, les décisions d'éviction trouvèrent des soutiens au sein du gouvernement, particulièrement ceux du ministère de l'agriculture et du ministère de la planification et des travaux publics. Les gouverneurs de Tambacounda et Kedougou, mandatés pour mener les expulsions, y virent, eux, une opportunité d'intégrer les habitants expulsés du parc dans de nouvelles divisions administratives, et de bénéficier de nouveaux outils de planification rationnels et d'aides destinés aux populations pour l'essor de cultures lucratives (Ece 2012).

Même si Dupuy, qui était inséré dans les réseaux internationaux de conservation et lié au gouvernement de Senghor par des relations néocoloniales, était en faveur des évictions, des acteurs, avec d'autres priorités, agirent dans ce sens. Premièrement, les évictions étaient utiles pour étendre les cultures marchandes et accroître la productivité agricole. En même temps, elles étaient vues comme des moyens de créer de nouvelles unités administratives dans cette région périphérique. Ces différentes stratégies territoriales – la création d'un Parc National comme territoire de conservation intangible, la création de nouvelles divisions administratives autour du parc, et l'organisation agricole selon le principe de terroir villageois – ont convergé vers un même objectif politique : contrôler les populations et pouvoirs locaux dans une région frontalière constituée de forêts et échappant à la supervision de l'Etat.

Comme mentionné plus haut, depuis la colonisation française, les habitants de cette région étaient perçus comme des rebelles ingouvernables, du fait du soulèvement de puissants marabouts ayant fédéré les mouvements de rébellion musulmans contre l'expansion française (Charest 1969 ; Roure 1956 ; Van Hoven 1995). Cette réputation d'indocilité fut renforcée par le soutien lors des élections locales de Lamine Koura Gueye, un rival de Senghor pour la présidence. La proximité des relations des habitants de la région avec la Guinée de Sékou Touré a encore accru cette défiance (Ece 2012). Dans le contexte de la guerre froide, Senghor considérait le régime de Sékou Toure comme radical et susceptible de menacer la sécurité du Sénégal (Dupuy et Dupuy 1991 ; Schraeder et Gaye 1997).

Sous la direction de Dupuy, une série de tactiques ont été élaborées pour briser la résistance contre les évictions. Elles incluent la collecte des armes à feu des villageois<sup>13</sup> et une négociation forcée avec les chefs de village, placés en détention à Tambacounda. Quand toutes ces mesures

---

13 Bien que la détention d'armes à feu était interdite dans les parcs nationaux, la restriction fut difficile à appliquer. Les villageois cachèrent leurs armes à feu – la plupart datant de l'ère du *djihad* contre le commerce d'esclave et la colonisation. Selon leurs témoignages, Dupuy les trompa en leur promettant de nouvelles armes en échanges des anciennes.

échouèrent, la récurrence des dissensions entre Touré et Senghor légitima l'argument de sécurité nationale et le recours à l'armée pour procéder aux évictions en 1972 – soit quatre ans après la promulgation des décisions. Une fois le parc national vidé de ses habitants, des permissions de tirs pour tuer furent attribuées aux rangers à l'encontre de toute intrusion dans le parc. Dans les années 1980, le statut du territoire intangible du parc national du Niokolo-Koba s'imposa et fut maintenu de manière effective.

L'histoire de la reconstruction du Niokolo-Koba est, en bien des aspects, éclairante pour les débats actuels sur l'accaparement environnemental. Premièrement, cette appropriation des terres pour l'environnement implique un processus de territorialisation, qui est un ordonnancement de l'espace et des relations à des fins de contrôle des populations. Deuxièmement, ce processus de territorialisation dépend de la capacité d'affirmation des revendications sur les terres. Dans le cas du Niokolo-Koba, les revendications étatiques sur l'aire protégée furent soutenues par la loi et concrétisées par des décrets présidentiels. Cette appropriation des terres, autorisée légalement, n'a pas nécessairement conduit à une expropriation immédiate à travers les déplacements des occupants et des ayants-droits. La création du parc national du Niokolo-Koba en tant que territoire juridico-politique n'a pas été qu'un processus d'imposition de lointains idéaux conservacionnistes, mais surtout le résultat de négociations politiques complexes entre des acteurs de différentes échelles. La convergence entre les agendas de la conservation internationale et les priorités politiques et de développement liées à un régime d'autorité a conduit à de violents déplacements de masse, sans qu'aucun contre-pouvoir ne puisse s'exercer.

### **Vers une nouvelle territorialité des *Commons* ?**

Le cas du parc national du Niokolo-Koba montre que le processus de territorialisation passé est pertinent pour comprendre les dynamiques actuelles des débats sur l'accaparement vert. Il montre qu'il existe différentes logiques de territorialisation, ainsi que de multiples acteurs qui revendiquent l'espace et la terre, chacun essayant de faire valoir ses revendications. L'érection du Niokolo-Koba en tant que territoire politico-juridique n'a jamais été qu'une simple imposition des priorités des organisations de conservation internationale, même si ces dernières ont joué un rôle important, notamment par le biais d'anciens réseaux et de stratégies néocoloniales.

On peut se demander comment ces processus fonctionnent aujourd'hui ? Quelles formes revêtent les appropriations foncières et les enclosures pour la préservation de l'environnement ? Les parcs ne sont-ils



plus que des reliques des formes passées de la conservation ? Les récentes propositions pour une privatisation du parc national du Niokolo-Koba à partir d'un partenariat public-privé<sup>14</sup> attestent que les parcs nationaux au Sénégal, comme d'autres en Afrique (Igoe et Brockington 2007), aiguisent de nouveaux appétits, suscitant un mouvement de reterritorialisation guidé par une logique marchande. Alors que la privatisation du parc national du Niokolo-Koba est sérieusement envisagée, l'exemple le plus important de cette nouvelle vague d'appropriation foncière environnementale revêt la forme des forêts dites communautaires et des réserves de biodiversité autour du parc national du Niokolo-Koba.

Créées par des projets financés par la banque mondiale (PROGEDE et PGIES), ces réserves communautaires se distinguent des formes de conservation inscrites dans les relations sociales et pratiques des communautés (comme les forêts sacrées par exemple). Elles visent plutôt une marchandisation des forêts sous la juridiction d'autorités élues en dédiant ces sites à l'écotourisme et à l'exploitation commerciale (la production de charbon). Gérés par des ONG, mais sur la base d'alliances hybrides, elles ont préfiguré les partenariats public-privé actuels. L'émergence de tels projets remonte aux années 1990, après l'ajustement structurel et la démission de Dupuy, lorsque les ressources des services des parcs nationaux se sont taries. C'est à cette période que les discours et politiques de la conservation ont commencé à s'orienter vers des stratégies de conservation en faveur des communautés à la base, tentant de concilier conservation et développement (Ségalini 2012).

Pour le Sénégal, ce nouveau modèle de la conservation s'est concrétisé par l'insertion des projets financés par les bailleurs au sein des agences de conservation de l'État central : les directions des forêts et des parcs nationaux. De façon similaire à l'élargissement passé du parc national du Niokolo-Koba atteint par l'incorporation d'aires protégées additionnelles, la création de ces forêts et réserves « communautaires » suit une stratégie territoriale. Il s'agit d'une extension d'un régime de conservation néolibéral suscitant des « aires protégées communautaires » dans le cadre d'une nouvelle zone tampon autour du parc national (PROGEDE 2008). Ces interventions, à un niveau très local, recourent à la création de comités villageois davantage responsables de leurs actions vis-à-vis des projets que vis-à-vis des pouvoirs locaux élus (Faye 2014 ; Ribot 2009). Comme les processus de territorialisation passés, ces projets reposent sur la délimitation d'aires spécifiques (cette fois en dehors du Parc) associée à l'autorisation ou à l'interdiction de certains types d'activités au sein de ces nouvelles limites. Cependant, de manière différente des stratégies de territorialisation de l'État central développementaliste après l'indépendance,

---

14 Récemment le gouvernement du Sénégal a pris en considération une proposition pour privatiser le parc national à partir d'un partenariat public/privé identique au modèle sud africain (Rewmi.com - actualité au Sénégal, consulté le 10/3/14).

ces nouvelles stratégies de conservation visent à promouvoir les revendications territoriales d'acteurs aux alliances ambiguës, et à étendre leur influence sur les conseils locaux élus, par la fragmentation de l'autorité de ces derniers sur ces forêts (photos 6 et 7).

## Conclusion

Comme les modes d'appropriation de la nature et les stratégies de territorialisation changent, les idiomes du patrimoine évoluent. Pendant les années 1970, le langage du patrimoine dominant au sein des organisations internationales de la conservation a défini les parcs nationaux comme des propriétés des États nations, dont la valeur universelle provenait de leur esthétique exceptionnelle et de leur caractère récréatif (Pocock 1997). Aujourd'hui le langage émergent du patrimoine est centré sur le concept de *common* global (McCarthy 2009). Les *commons* globaux ne sont plus la propriété des États-nations, puisqu'il s'agit de ressources gérées en commun – l'atmosphère, les océans ou encore les gènes – et censées ne pouvoir être épargnés que grâce à l'acquisition du statut de marchandise environnementale (Corson and MacDonald 2012 ; McAfee 1999). Parallèlement à ces changements dans les discours globaux, les modalités territoriales d'enclosure et d'appropriation foncière pour l'environnement évoluent. De manière croissante, ces processus sont issus de projets (comme les projets pilotes du mécanisme REDD+<sup>15</sup> et la production de biocharbon) conduits par un capitalisme aventureux articulé à divers acteurs, comme les ONG et les projets internationaux arrimés aux institutions étatiques.

L'exemple des appropriations à finalité environnementale passées, à partir de la création des parcs nationaux, participe à notre compréhension d'un phénomène politique complexe qui façonne et, en même temps, limite les accaparements environnementaux actuels. Comme beaucoup d'auteurs l'ont souligné, l'adaptation du capitalisme à la conservation a intensifié la marchandisation des parcs nationaux comme des paysages et magasins de biodiversité (Brockington *et al.* 2008). L'hypothèse que, lors du tournant néolibéral, l'État se soit déchargé de ses tâches et les ait déléguées aux organisations de la société civile est remis en cause par le fait que ce dernier, particulièrement en Afrique, maintient ses revendications territoriales sur les parcs. Une tendance actuelle qui sous-tend la fusion du développement et de la conservation, repose sur la

---

15 Le mécanisme REDD+ (*Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation*) est une initiative portée par différentes agences internationales de financement et de développement qui cherchent à capter le carbone forestier dans les pays en développement pour compenser les émissions de carbone des pays développés.

création de nouveaux territoires de conservation en dehors des parcs (Corson 2012). Elle indique que la territorialisation n'est plus un processus contrôlé par les seules institutions de l'État central, mais le résultat d'alliances hybrides dont se sert l'État pour étendre son contrôle et son autorité sur les forêts (*ibid.* 704). Les logiques néolibérales qui soutiennent les appropriations environnementales trouvent une illustration dans la création de forêts communautaires autour du parc national du Nioklo-Koba. Plutôt qu'une appropriation directe de la terre par des acteurs financiers, la création de nouveaux territoires de la conservation est conduite par des alliances hybrides et des partenariats public-privé – soit sous la forme d'insertion des projets au sein des agences gouvernementales au niveau national, soit sous la forme de « comité local de gestion » au niveau local. Ainsi, les forêts et réserves de biodiversité communautaires sont à la base de nouveaux accaparements environnementaux au Sénégal<sup>16</sup>. La capacité des acteurs des initiatives public/privé – nichés au sein des États ou contournant les collectivités élues – à imposer leurs stratégies territoriales ainsi que leur vision du patrimoine dépendra largement des luttes politiques concernant les ressources et l'autorité, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

*Traduit de l'anglais par Tarik Dahou  
(UMR 208 Patrimoines locaux IRD/MNHN)*

## Références bibliographiques

- AUBERTIN C., F. PINTON et V. BOISVERT, 2007, *Les marchés de la biodiversité*, Paris : IRD Editions.
- BENJAMINSEN T. et BRYCESON I., 2012, « Conservation, green/blue grabbing and accumulation by dispossession in Tanzania », *Journal of Peasant Studies*, 38, (2), p. 335-355.
- BLANC G., 2015, *Une histoire environnementale de la nation: Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris : Publications de la Sorbonne.
- BROCKINGTON D. et R. DUFFY, 2010, « Capitalism and Conservation: The Production and Reproduction of Biodiversity Conservation », *Antipode* 42 (3), p. 69-484.

---

<sup>16</sup> En Tanzanie les projets REDD+ qui visent à capturer le carbone suivent le même modèle que les forêts communautaires introduites dans les années 1990 (Ece, à paraître).

- BROCKINGTON D., DUFFY R., et IGOE J., 2008, *Nature Unbound : Conservation, Capitalism and the Future of Protected Areas*, London : Earthscan.
- BUSCHER B., SULLIVAN S., NEVES K., IGOE J. et BROCKINGTON D., 2012, « Towards a Synthesized Critique of Neoliberal Biodiversity Conservation », *Capitalism Nature Society* 23 (2), p. 4-30.
- CHAREST P., 1969, « Relations Inter-Ethniques et Changements Socio-Economiques dans l'Agglomération de Nyemeniki-Segueko-Touba Diakha », *Bulletin de Mémoires de Sociologie et d'Anthropologie de Paris*, 5, p. 101-229.
- COLIN R., 2007, *Sénégal. Notre Pirogue au Soleil de la Liberté : Journal de Bord 1955-1980*, Paris : Présence Africaine.
- CORSON C., 2012, « Territorialization, enclosure and neoliberalism: non-state influence in struggles over Madagascar's forests », *Journal of Peasant Studies*, 38 (4), p. 703-726.
- CORSON C., et MACDONALD K.I., 2012, « Enclosing global commons: the convention on biological diversity and green grabbing », *Journal of Peasant Studies*, 39 (2), p. 263-283.
- DPN, 2000, *Parc National du Nioloko-Koba: Plan de Gestion du Parc et de sa Périphérie* : Directions des Parcs Nationaux de Sénégal.
- DUFFY R., 2000, *Killing for Conservation: wildlife policy in Zimbabwe*, Bloomington: James Currey.
- DUPUY A.R. et DUPUY A.M., 1991, *Le Soldat des Bêtes : Vingt Ans de lutte pour la défense de la faune africaine*, Rennes : Editions Ouest-France.
- ECE M., 2012, *Conserving Nature, Transforming Authority: Eviction and Development at the Margins of the State, the Niokolo-Koba National Park, Senegal*. City University of New York.
- FAIRHEAD J., LEACH M. et SCOONES I., 2012, « Green Grabbing: A new appropriation of nature ? », *Journal of Peasant Studies*, 39 (2), p. 237-261.
- FAYE P., 2014, *Managing the Forest by the People : Constitutionality, Citizenship and Representation in two Decentralization Initiatives in Senegal's forestry Sector*. University of Bern.
- GELLAR S., 1990, « State Tutelage vs. Self-Governance: The Rhetoric of Decentralization », in J. S. Wunsh et D. Olowu (eds.), *The Failure of the Centralized State : The Institutions and Self-Governance in Africa*, San Fransisco & Oxford : Westview Press.
- GUPTA A., 1998, *Postcolonial Developments : Agriculture in the Making of Modern India*. London : Durham.
- HARVEY D., 2005, *A Brief History of Neoliberalism*, New York : Oxford University Press.

- IGOE J. et BROCKINGTON D., 2007, « Neoliberal Conservation: A Brief Introduction », *Conservation and Society*, 5 (4), p. 432-449.
- IGOE J., NEVES K. et BROCKINGTON D., 2010, « A Spectacular Eco-tour around the Historic Bloc: Theorising the Convergence of Biodiversity Conservation and Capitalist Expansion », *Antipode*, 42 (3): 486-512.
- KELLY A.B., 2012, « Conservation practice as primitive accumulation », *Journal of Peasant Studies*, 38 (2), p. 683-701.
- LE ROY E., 1980, « L'Emergence d'un Droit foncier Local au Sénégal, in G. Conac (ed.), *Dynamiques et finalités des droits africains*, Paris : Economica, p. 109-140.
- LEACH M., FAIRHEAD J. et FRASER J., 2012, « Green grabs and biochar: Revaluing African soils and farming in the new carbon economy », *Journal of Peasant Studies* 39 (2), p. 285-307.
- LI T.M., 2007, *The will to Improve : Governmentality, Development, and the Practice of Politics*, Durham & London : Duke University Press.
- MBODJ M., 1992, « La Crise Trentenaire de l'économie arachidière », in M. C. Diouf (ed.) *Sénégal : Trajectoires d'un Etat*, Dakar : CODESRIA.
- MC AFEE K., 1999, « Selling nature to save it ? Biodiversity and green developmentalism », *Environment and Planning, Society and Space*, 17, p. 133-154.
- MC CARTHY J., 2009, « Commons », in N. Castree, D. Demeritt, D. Liverman, et B. Rhoads (eds.), *A Companion to Environmental Geography*, Sussex : Wiley-Blackwell.
- MC CARTHY J. et PRUDHAM S., 2004, « Neoliberal nature and the nature of neoliberalism », *Geoforum*, 35, p. 275-283.
- MC CARTHY J., VEL J.A.C. et AFFIF S., 2012, « Trajectories of land acquisitions and enclosure: development schemes, virtual land grabs, and green acquisitions in Indonesia's Outer Islands », *Journal of Peasant Studies*, 38 (2), p. 521-549.
- NEUMANN R.P., 1998, *Imposing Wilderness*, Berkeley, Los Angeles : University of California Press.
- OSBORNE T.M., 2012, « Carbon forestry and agrarian change: access and land control in a Mexican rainforest », *Journal of Peasant Studies*, 38 (4), p. 859-883.
- PELUSO N.L., 1993, « Coercing Conservation? The Politics of State Resource Control », *Global Environmental Change* 3 (20), p. 199-216.
- POCOCK D., 1997, « Some Reflections on World Heritage », *Area* 29 (3), p. 260-268.
- PROGEDE 2008, *Bilan des Réalisations du PROGEDE* (Janvier 1998-Décembre 2008), Dakar : PROGEDE.

- RIBOT J., 2009, « Authority over Forests: Empowerment and Subordination in Senegal's Democratic Decentralization », *Development and Change*, 40 (1), p. 105-129.
- ROURE G., 1956, *La Haute Gambie et le Parc National du Niokolo-Koba*, Dakar : G.I.A.
- SCHRAEDER P.J. et GAYE N., 1997, « Senegal's Foreign Policy: Challenges of Democratization and Marginalization », *African Affairs*, 96, p. 485-508.
- SÉGALINI C., 2012, « Les agents des parcs nationaux au Sénégal : soldats de la participation ? » *Politique Africaine*, 128, p. 101-119.
- SENGHOR L.S., 1969, *Socialisme et Plannification*, Paris : Seuil.
- SENGHOR L.S., 1978, « Préface, In A. R. Dupuy et J. Larivière (eds.) *Sénégal, ses Parcs, ses Animaux*, Paris: Fernand Nathan.
- SENGHOR L.S., 1991, « Préface », in A. R. Dupuy et A. M. Dupuy (eds.), *Soldat des Bêtes : Vingt Ans de Lutte pour la Défense de la Faune Africaine*, Rennes : Editions Ouest-France.
- UNFCCC (ed.), 2007, *Bali Action Plan*.
- VAN HOVEN E., 1995, *L'oncle maternel est Roi : la formation d'alliances hiérarchiques chez les Mandingues du Wuli (Senegal)*, Leiden : Research School CNWS.
- VANDERGEEST P. et PELUSO N.L., 1995, « Territorialization and state power in Thailand », *Theory and Society*, 24 (3), p. 385-426.
- WEST P., IGOE J. et BROCKINGTON D., 2006, « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas », *Annual Review of Anthropology*, 35, p. 251-277.



DEUXIÈME PARTIE

**L'ARCHÉOLOGIE  
ET LA RÉVÉLATION DES PATRIMOINES**





## **L'inscription des temples d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial : Analyse de la fabrique politique et patrimoniale par l'Unesco**

ISABELLE BRIANSO<sup>1</sup>

Dans cet article, nous nous intéressons à la construction politique et développementaliste du parc archéologique d'Angkor (Cambodge) depuis l'inscription du site en 1992 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Angkor, dont le seul nom résonne dans l'imaginaire collectif en tant que mythe littéraire, artistique et colonial, va susciter en cette fin de xx<sup>e</sup> siècle des mesures exceptionnelles de sauvetage portées par la communauté internationale sous l'égide de l'Unesco. Précisons que le sauvetage des temples d'Angkor s'inscrit dès l'origine dans un processus géopolitique de reconstruction suite à plusieurs décennies d'instabilité politique (1970-1990) sur un territoire meurtri par la guerre. L'Unesco, prônant dès sa création (1945) une éthique de la paix comme dialogue entre les nations (Brianso et Girault 2014), conçoit dès les années soixante que le patrimoine est un garant de stabilité durable, mais fragile. Cette administration va ainsi impulser une mécanique diplomatique sans précédent qui pendant vingt ans va œuvrer à la fabrique politique et patrimoniale du site d'Angkor en tant que modèle international. Pourtant, une menace bien plus complexe guette non seulement les temples inscrits, mais aussi les populations et le patrimoine local (urbain, immatériel et végétal), à savoir : le tourisme de masse. En effet, l'essor touristique à Angkor est apparu au début des années 2000 initiant une dynamique socio-économique dans la région de Siem Reap/Angkor. Si l'inscription a eu l'effet de levier escompté sur le territoire, elle a par ailleurs accéléré

---

<sup>1</sup> Sciences de l'information et de la communication, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse / Centre Norbert Elias UMR 8562 (EHES, CNRS, UAPV, AMU).

les processus de développement urbain de la ville de Siem Reap, les tensions avec les populations locales et la spéculation foncière. Ainsi, touristes et villageois se croisent dans un paysage culturel et naturel millénaire aux priorités sociales, culturelles et économiques quelque peu divergentes.

À compter des origines coloniales (xix<sup>e</sup> - xx<sup>e</sup> siècles) de la fabrique politique et patrimoniale de ce site archéologique majeur d'Asie du Sud-est, nous tenterons de comprendre les stratégies mises en œuvre par la communauté internationale comme dynamique locale de développement (Givre et Regnault 2015) à Angkor ainsi que les écueils observés *in situ* tant pour les populations que pour l'espace urbain de Siem Reap.

### **Le parc archéologique d'Angkor : une fabrique politique et patrimoniale**

*Angkor : une construction patrimoniale sans précédent  
et « exceptionnelle »*

— Les temples d'Angkor et le Cambodge : chronologies et fabrication d'un mythe

Les monuments d'Angkor sont communément datés entre la fin du vi<sup>e</sup> siècle et le début du xv<sup>e</sup> siècle comme trace matérielle, politique et religieuse de l'Empire khmer et dont l'essor artistique et économique eut lieu au cours de la période la plus brillante de l'histoire angkoriennne (ix<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles) jusqu'à l'abandon du site en 1431 (Dagens 2005). Néanmoins, on ne peut réduire l'histoire matérielle khmère à cette seule chronologie puisque le « pays khmer » apparaît dès le début de notre ère (I<sup>e</sup> siècle) dans plusieurs sources chinoises en tant que « Royaume du Funan ». De même, certains auteurs proposent de découper l'histoire khmère en périodes chronologiques et politiques distendues. Ainsi, Claude Jacques (2008) propose, à partir de la documentation archéologique et politique, un découpage de l'histoire khmère en trois périodes :

« [...] la première irait d'Indravarman II, successeur de Jayavarman VII, à la partition du Cambodge en deux royaumes (milieu du xiv<sup>e</sup> siècle), la deuxième de cette partition jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, la troisième s'étendrait jusqu'à la signature du protectorat français (1863) [...]. » (Jacques 2008 : 73-74).

En effet, c'est à partir de 1850 que la colonisation, française et britannique, s'installe dans la région afin d'« assurer la sécurité des missionnaires catholiques » (Phan 2009 : 111). Ces hommes de religion acquièrent rapidement en Occident le statut de « combattants » et « d'aventuriers » en tant que premiers colons, avant l'arrivée des administrateurs coloniaux. Pendant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ces deux empires mènent une politique d'expansion territoriale très soutenue : les Anglais occupent en Asie du Sud-est la Birmanie, ainsi que la presqu'île de Malacca en Malaisie et les Français la péninsule indochinoise. Plusieurs vagues d'occupation et de légations seront nécessaires à ces deux empires pour s'implanter sur ces territoires pendant près d'un siècle. À cette même époque, l'Angleterre est alors très occupée par son développement colonial en Inde et se montre de plus en plus « inquiète de l'installation française dans la péninsule, elle veilla à ce que le Siam restât indépendant [...] pour constituer un État tampon » (Phan 2009 : 112). À la suite de la Seconde Guerre de l'Opium en Chine (1856-1860), la France occupe entre 1863 et 1867 le Delta du Mékong (ou la Cochinchine), puis le Cambodge (1863). Le Traité de Hué signé en 1884 permet à la France de poursuivre sa politique de conquête coloniale en imposant son protectorat dans la région ; celui-ci est déjà signé en « pays khmer » (1863) ; puis suivront l'Annam, le Tonkin (1884) et enfin le Laos (1893). L'Indochine française (conquête, prospérité, déclin) porte l'histoire d'une partie de la colonisation de l'Empire français entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, rapportée dès son avènement par des « aventuriers » partis vers des terres inconnues, ce qui témoigne de la fascination croissante qu'entretient la société occidentale pour l'exotisme et l'Ailleurs, dont l'acmé sera rendu public à Paris grâce à l'Exposition coloniale de 1931. Pourtant, il existe bien deux « Orient » comme le souligne Harvey Cox : « l'un est une terre réelle peuplée d'individus réels ; l'autre est un mythe ancré dans la tête des Occidentaux » (Cox 1979 : 180). La fabrication du mythe de l'Ailleurs s'inscrit dans la continuité des récits d'aventuriers du XIX<sup>e</sup> siècle tels que l'ont relaté, à propos du site d'Angkor, Henri Mouhot (1826-1861), Francis Garnier (1839-1873), Louis Delaporte (1842-1925), Jean Moura (1827-1885) ou Étienne Aymonier (1844-1929) et plus récemment « le “touriste” comme “nouvel aventurier”, dans le sillage de ses dignes prédécesseurs élevés au rang de héros du voyage [qui] perpétue à travers son expérience personnelle notre image collective et séculaire d'un Orient imaginé par l'Occident » (Michel 1995 : 71). Les temples d'Angkor bénéficient très tôt de cet imaginaire diffusé en Occident. Ainsi, les administrateurs coloniaux se transforment à leur tour en touristes éclairés et écrivains, empreints d'un certain mysticisme au milieu de la jungle et des ruines de l'ancien royaume khmer ; citons Paul Doumer (1857-1932) qui relate, dans son ouvrage *L'Indochine française* (première édition, 1904), ses souvenirs de visite des temples d'Angkor, lorsqu'il était gouverneur général de l'Indochine (1897-1902).

« [...] Après avoir consacré l'après-midi et la nuit à Angkor Wat, nous partons de grand matin visiter les ruines d'Angkor-Thom, la capitale du royaume khmer. On n'est plus là en présence d'un monument unique que le temps a épargné comme le temple que nous quittons, mais de toute une ville, une grande ville, ruinée, détruite de fond en comble, et combien belle et imposante encore, disant mieux que le temple, si grand, si admirable soit-il, quelle fut la force, la civilisation, le développement artistique de la grande nation qui vécut sur cette terre, qui l'a imprégnée d'elle et qui y dort son dernier sommeil !... C'est avec émotion et recueillement qu'on pénètre dans la capitale khmère. [...] » (Dumarçay 2008 : 132).

Dans l'ouvrage *Sur la route mandarine* (première édition, 1929), le journaliste et écrivain Roland Dorgelès (1886-1973) établit une comparaison étonnante entre deux monuments, afin de faciliter la compréhension du public français. Ainsi, il confronte Angkor Vat, symbole de l'identité culturelle et nationale khmère, à un autre édifice national des plus imposants de la capitale française : le Louvre. Il rapportera que :

« [...] Angkor Vat, c'est le Louvre, mais un Louvre austère, un Louvre casqué de pierre, un Louvre aux escaliers abrupts, aux galeries enchevêtrées, aux pièces obscures, un Louvre barbare [...] » (Michel 1995 : 92).

La littérature de l'époque coloniale offre un champ d'interprétations du site d'Angkor propre à leurs auteurs, mais qui sera largement diffusé en France afin de conforter l'imaginaire collectif de la nécessité des colonies et par là même du rêve indochinois comme « la perle de l'Empire » (Heduy 1998). À ces œuvres littéraires, dont l'influence auprès du grand public est incontestable, s'ajoutent des lieux publics d'exposition, temporaires et durables, de présentation des cultures exotiques et de l'Ailleurs. Ainsi, au moment des expositions coloniales et universelles, s'ouvrent successivement à Paris des lieux « vitrines » de l'art asiatique.

Dans ce contexte colonial (1893-1953) puis postcolonial, il ne fut donc pas étonnant que la France ait souhaité jouer un rôle diplomatique et technique de première importance lors du processus de sauvetage puis d'inscription des temples d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité à la fin de xx<sup>e</sup> siècle.

— Le parc archéologique d'Angkor :  
un territoire meurtri par la guerre, mais en reconstruction

La décision politique de « sauver Angkor » date du début des années quatre-vingt-dix faisant suite à l'appel solennel lancé par le Roi Norodom

Sihanouk (1922-2012) à la communauté internationale. Le site est inscrit sur la Liste du patrimoine en péril en 1992 couvrant un vaste périmètre de 401 km<sup>2</sup> doté de paysages naturels (forêts, rivières, etc.), de monuments et de villages dans la province de Siem Reap au chef-lieu éponyme. Cette décision se concrétise le 13 octobre 1993 par la Déclaration de Tokyo, qui conclut à la première conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor sous la tutelle présidentielle française.

« [...] Nous reconnaissons que les monuments d'Angkor, symbole national du Cambodge et de son peuple, constituent l'un des patrimoines culturels mondiaux les plus importants en Asie et que la coopération internationale pour la sauvegarde et le développement de la région d'Angkor et de ses monuments revêt une importance particulière pour la reconstruction nationale [...] » (Unesco 2003 : 9).

Face à l'urgence et à la rapidité du processus d'inscription, le Comité du patrimoine mondial souligne le caractère exceptionnel de cette situation puisqu'elle « ne doit pas être interprétée comme créant un précédent pour la procédure d'inscription, mais plutôt comme une réponse à une situation exceptionnelle » (Unesco, 2003). Cette décision s'inscrit donc dans un contexte géopolitique de reconstruction impulsée par les Nations Unies depuis la signature des Accords de Paris (1991), qui met fin aux années noires initiées par le gouvernement autoritaire du général Lon Nol (1970-1975), relayée par le traumatisme du régime totalitaire Khmer rouge (1975-1979) et par la décennie de la gouvernance provietnamienne de Heng Samrin (1978-1991). La marche vers le développement est lancée avec, en son cœur, les temples d'Angkor comme moteur politique, économique et diplomatique après vingt années de guerre civile.

Néanmoins, dans ce chaos politique, culturel et humanitaire généré par les années d'oppression khmère rouge, les temples d'Angkor n'ont pas subi la même destruction physique, réservée alors à tous lieux et pratiques à caractère culturel et artistique (pagodes, théâtres, bibliothèques, danse traditionnelle khmère, etc.). En effet, le régime Khmer rouge a souhaité préserver le site d'Angkor afin de « récupérer l'image de grandeur nationale » (Sher 2004 : 220) comme idéologie révolutionnaire. Néanmoins, tout discours ou allusion aux « temples », à la monarchie (figure du Roi) ou à la religion était banni. Les années de conflit armé ont cependant eu des incidences directes sur les biens culturels, à commencer par le pillage, la destruction volontaire d'œuvres artistiques aux matériaux fragiles comme le bois (combustible) ; tandis que certaines infrastructures hydrauliques anciennes feront les frais de projets d'aménagement mal conçus. Le pillage des biens culturels sévit au cours des années 1980 et 1990, alimentant des réseaux locaux et internationaux du marché de l'art.

Bien que le Cambodge ait ratifié en 1962 la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*<sup>2</sup> et son premier Protocole, puis, en 1972, la *Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels*, le pays est dépassé par l'ampleur du trafic illicite sur son territoire. En outre, le contexte international ne lui est pas favorable, puisque la guerre froide « gèle » certaines actions politiques de protection patrimoniale (Clément, Quino 2004). Il lui faudra attendre une série de décrets<sup>3</sup> royaux, au début des années 1990, favorisés par l'inscription d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial pour freiner ce commerce illégal. Jusqu'en 1990, le vide juridique et politique concernant la protection des biens culturels aura été propice à la spoliation culturelle et intellectuelle (destruction de documents anciens, pillage, perte de savoir-faire artistiques traditionnels tels que les danses du Ballet royal, etc.) pour l'ensemble de la population khmère à toutes les échelles sociales dans un pays encore très marqué par la guerre. En effet, la province de Siem Reap, d'une superficie d'environ 10 000 km<sup>2</sup>, comptait en 1995 plus de 5 550 km<sup>2</sup> de zone minée soit environ 238 champs de mines. Entre 1993 et 2003, plus de 25 000 mines ont été neutralisées, dont 3 000 dans le parc, et plus de 80 000 munitions explosives détruites, dont 5 000 dans le parc.

Le décret royal du 28 mai 1994 sur le zonage de la région de Siem Reap/Angkor instaure un découpage précis de la zone protégée que nous précisons à la section suivante. Néanmoins, cet instrument attribue la gestion et la conservation à l'Autorité nationale APSARA (ANA) créée l'année suivante. Ainsi, ce plan ambitieux de sauvegarde, reposant sur des outils juridiques naissants, mais soutenus par la communauté internationale, est confié à cette structure publique dont la mission principale est d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur de la région de Siem Reap/Angkor. Un premier décret lui confère le statut d'établissement public et la dote d'une personnalité juridique propre, ainsi que d'une autonomie administrative et financière, l'ensemble basé sur le modèle français de l'établissement public du château, du musée et du

---

2 Adoptés à La Haye en 1954 (Convention et premier Protocole) : « La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé adoptée à La Haye (Pays-Bas), en 1954, à la suite des destructions massives infligées au patrimoine culturel au cours de la Seconde Guerre mondiale, est le premier instrument international à vocation universelle qui soit exclusivement axé sur la protection du patrimoine culturel. Elle s'applique aux biens meubles ou immeubles, y compris les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, les sites archéologiques, les œuvres d'art, les manuscrits, les livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques de toute nature, quels que soient leur origine ou leur propriétaire ». Source : Unesco.

3 Parmi ces décrets royaux : Loi sur la protection du patrimoine de janvier 1996 ; Décret royal portant sur la création d'un établissement public national pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor dénommé APSARA de 1995.

domaine national de Versailles<sup>4</sup>. Ce statut témoigne de la volonté politique des autorités cambodgiennes d'ériger cette institution gouvernementale (ANA) en modèle national et international, fruit d'une collaboration politique et scientifique franco-khmère initiée dès 1907 à Angkor avec l'École Française d'Extrême-Orient (EFEO). Cette bureaucratie locale sera d'ailleurs « dupliquée »<sup>5</sup> quasiment à l'identique en 2008 lors de l'inscription du temple de Preah Vihear situé au nord du Cambodge, jouxtant la Thaïlande.

### *La complexité patrimoniale à Angkor : un territoire intangible*

#### — Des paysans à Angkor : une activité agricole *in situ*

Les populations installées dans le parc archéologique d'Angkor vivent de plusieurs métiers issus de l'agriculture et de l'artisanat dont la collecte du bois, la culture du riz, du tourisme et d'activités agricoles diverses. Le travail de la terre est un des fondements de la société khmère. Pays de tradition rurale, les terres du Royaume étaient la propriété du roi, mais devenaient la possession de ceux qui les cultivaient. Ainsi,

« Le paysan, possesseur<sup>6</sup> du sol, avait en effet la possibilité d'aliéner et de transmettre la terre : les droits acquis se transmettaient par voie d'héritage et testament [...], le simple fait de borner un terrain pour en prendre possession ou de commencer à le défricher et à l'aplanir suffisait à conférer un droit sur ce terrain [...]. Par contre, un abandon de trois ans consécutifs faisait perdre tout droit foncier [...]. La propriété était donc liée à l'exploitation cependant que le Roi restait détenteur nominal du sol : la terre revenait au roi si elle n'était pas exploitée » (Delvert 1994 : 489).

Le Protectorat français (1863-1953) mettra fin à cette pratique par la mise en place de la Convention du 17 juin 1884 qui « instaure un régime de propriété en supprimant les droits du Roi sur la terre [...] » (Delvert 1994 : 490). Par ailleurs, la terre est aussi le lieu où vivent les entités surnaturelles qui protègent le paysan et ses cultures en tant que « territoire humain » défini par Alain Forest (1992) comme « [...] la cellule où les relations des hommes entre eux, les relations des hommes à la nature et aux forces de la nature nécessaires à l'agriculture [...] » (Forest, 1992 : 15). Selon ce même auteur, ce qui compte pour le paysan c'est son « espace immédiat » dans lequel il organise sa vie sociale et son travail dans son hameau (*srok*), sa rizière (*sraè*) ou ses champs (*châmkar*). Ainsi,

4 « Palais et parc de Versailles » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité en 1979.

5 Autorité nationale de Preah Vihear (NAPV).

6 Correspond au terme de « propriétaire » c'est-à-dire « celui qui est inscrit sur le registre d'immatriculation et dont les terres sont cadastrées » (Delvert 1994 : 490).



au-delà du travail agricole, les villageois du *srok* prononcent des prières et exercent des pratiques religieuses afin que « la pluie tombe au bon moment, [qu'ils] surveillent la croissance des rizières et des *châmkar* de telle façon que les cultures viennent bien [...] » (Forest 1992 : 47). Sous le régime Khmer rouge, la propriété foncière était abolie et les pratiques religieuses prohibées car elles étaient considérées comme des traditions « féodales ». La « révolution mit fin au mode de vie des paysans tourné autour des pagodes » (Sher 2004 : 235) ; seul le travail pouvait avoir une valeur artistique ou religieuse. Après la chute du régime totalitaire, les paysans ont repris leurs traditions ancestrales dont le culte des *neak ta* ou « génies tutélaires d'une communauté villageoise » que nous préciserons à la section suivante.

Le secteur agricole (33% du PIB) attire encore aujourd'hui de nombreuses familles en quête de terres cultivables, espérant ainsi pouvoir subvenir à leurs besoins et acquérir un titre de propriété. Depuis la fin du conflit armé, de vastes étendues de terres cultivables ont été accaparées par des militaires et des familles riches dans le but de générer une spéculation foncière, et ont majoritairement été laissées à l'abandon par ces propriétaires. L'absence de cadastre favorise l'occupation illégale par certains « paysans "sans terre" [...] [qui] s'installent sur des terres en friche en espérant qu'aucun propriétaire ne réclamera le terrain qu'ils convoitent » (Le Bonté 2007 : 83). Ces pratiques ont été d'autant plus utilisées que les espaces agricoles non exploités sont évalués à douze millions d'hectares, que la population cambodgienne a une croissance annuelle de 3 % et que « 60 % de la population active tire ses revenus des activités agricoles » (Le Bonté 2007 : 82). Les longues années de guerre restent une des causes principales du problème foncier lié aux paysans « sans terre ».

La riziculture reste en 2013 l'activité agricole la plus pratiquée dans les campagnes, attendu que le riz constitue la base alimentaire (nouilles, gâteaux, farine, etc.) de la société khmère. Les villages ou les hameaux situés le long des routes d'accès aux temples pratiquent la culture du riz pluvial et fluvial, en vivrier, mais aussi en tant que source de revenus complémentaires (fruits, légumes et sucre). Ils fournissent les nombreux restaurants bordant les routes ou mettent en vente leurs propres productions sur de petits étals et sur les marchés. Le pic touristique concorde avec la saison sèche, période d'inactivité agricole, et génère pour ces familles rurales une activité d'appoint avec le petit commerce. Ces familles se transforment alors en vendeurs ambulants offrant nourriture et rafraîchissements aux touristes et passants.

Ces pratiques agricoles sont à confronter aux courbes démographiques des populations paysannes installées dans le parc. En vingt ans (1992-2012), le recensement des populations locales installées en périphérie des

temples a augmenté de façon très significative. En 1992, seuls 22 000 habitants étaient installés dans la zone protégée selon les Nations Unies. Les bastions Khmers rouges rebelles, le minage intensif de la province de Siem Reap et l'inactivité économique expliquent en partie la faible densité de population établie à Angkor au moment de la signature des Accords de Paris (1991). En 2012, on compte désormais 120 000 habitants soit 21 500 familles qui vivent dans le parc. Elles disposent d'un petit lopin de terre agricole (un hectare) à peine suffisante pour leur consommation familiale, obligeant ces foyers à compléter leurs revenus<sup>7</sup> grâce au secteur touristique. Par ailleurs, la stabilité politique du pays retrouvée et l'inscription des temples d'Angkor ont naturellement impulsé un développement touristique qui, à son tour, a attiré des populations de provinces moins favorisées à s'implanter dans le parc (Khun-Neay 2013) bien que les conditions de vie restent très précaires.

#### — Angkor et les communautés locales : un lien tutélaire

Pour les communautés locales, les temples d'Angkor sont bien plus que de simples monuments de pierre, bâtis entre le VII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, ou des lieux de dévotion religieuse face à des statues hindoues ou bouddhiques. Ils sont considérés comme des « maisons aux esprits » accueillant les ancêtres et les génies protecteurs : *bang bât* et *neak ta*. En effet, la pierre ou la statue sert d'abri en tant que « forme » (*rûp*) car « le *rûp* du *neak ta* est plus qu'une simple image [...] il est le support de la présence et de la puissance du *neak ta*. [...] » (Forest 1992 : 46). Le culte des *neak ta* est encore très vivace au Cambodge, notamment dans les campagnes. Ce terme peut « se traduire par "l'ancêtre", "l'ancien". Un *neak ta* peut être une entité féminine aussi bien que masculine. C'est très souvent un couple d'ancêtres [...]. Parmi la multiplicité des *neak ta*, il y en a toujours au moins un qui est réputé "plus fort (plus habile, plus compétent, et disposant de pouvoirs plus extraordinaires) que les autres", que les habitants d'une même communauté vénèrent plus particulièrement et dont le culte est, à l'instar de la fréquentation d'un même monastère, le ciment de cette communauté » (Forest 1992 : 22-23). Un *neak ta* est attaché à un site, garantit la production agricole, ne se déplace pas, il « protège les villages et vient au secours des Khmers en exauçant leurs vœux » (Toan 2009 : 63). Il relève d'un culte animiste en lien permanent avec les espaces naturels et les hommes, pouvant être défini comme « l'esprit qui habite dans les arbres, dans les montagnes ou dans les divers endroits de la nature » (Toan 2009 : 63). La nature est omniprésente entre les temples d'Angkor et les communautés locales. Aussi, le paysage de la région de Siem Reap/Angkor se compose de plaines, de forêts et de

<sup>7</sup> Le revenu mensuel moyen par habitant (2010) : 24 à 30 dollars américains.

rizières, le tout ponctué de monts (*phnom*) qui rompent la monotonie paysagère. Notons que la forêt accueille de nombreux *neak ta* ; Alain Forest la définit comme « un espace où tout se confond tant qu'on ne l'a pas pénétré au point de l'aménager en *srok* » car elle symbolise « les relations illicites et monstrueuses, l'espace des forces dangereuses, qui le sont d'autant plus qu'elles demeurent, là, mal identifiées [...] » (Forest 1992 : 15). Par ailleurs, elle est aussi le lieu de vie d'ermites et de « moines des forêts » qui vivent reculés des villages, tel que c'est encore pratiqué au *phnom kulen* ; massif d'où jaillissent les sources de rivières qui irriguent la terre et les temples d'Angkor.

Angkor n'échappe donc pas à l'animisme local, bien au contraire. Parmi les temples principaux, celui d'Angkor Vat (*la ville pagode* ou *la ville qui est un temple* en sanskrit) est sans conteste le plus emblématique de l'identité culturelle locale. Il date de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle et s'étend sur une superficie d'environ 200 hectares, comprenant le monument en tant que tel, des douves, des pagodes et un écrin végétal. Il est l'œuvre du Roi fondateur Sûryavarman II dont le règne s'est étendu sur une trentaine d'années entre 1113 et 1145.

« Angkor Vat, isolé de la forêt par ses douves, était de tous les monuments du groupe, le mieux placé pour échapper à l'envahissement par la végétation, et par suite à la ruine. Resté de tout temps un lieu de pèlerinage pour les Khmers, il n'a cessé d'ailleurs d'abriter à l'intérieur de son enceinte, après l'instauration du Bouddhisme du Petit Véhicule, des pagodes qui, masquant en partie la façade principale, ont dû être déplacées de façon à ne plus gêner la perspective » (Glaize 2003 : 76).

Dans le déambulatoire de ses galeries et enceintes, il compte de nombreux *neak ta* dont celui qui « habite » la statue monumentale vishnouite, nommée « Ta Reach » par les populations locales (photo 8).

« L'une des statues les plus significatives d'Angkor Vat est celle de Ta Reach, image de Vishnu à huit bras, située dans la partie sud de la porte occidentale du temple. Certainement installée au XVI<sup>e</sup> siècle lors d'une restauration du monument, elle a pris une importance pour l'ancien culte animiste, appelé Neak Ta. Elle est le cœur de la vie spirituelle et sociale des communautés qui vivent autour de ce temple et même au-delà » (Borath 2013 : 19).

## **L'inscription d'Angkor par l'Unesco : un développement local accéléré**

### *Une approche patrimoniale sous tension : une inscription par zonage*

La signature des Accords de Paris (23 octobre 1991) marque le point de départ d'une nouvelle ère politique pour le Cambodge contemporain. Ces accords ont dynamisé une coopération internationale en faveur de la protection du site archéologique et historique d'Angkor faisant suite aux grandes campagnes de sauvetage de l'Unesco menées tout au long des années soixante, puis soixante-dix, en réponse à des situations exceptionnelles. Ce fut le cas, notamment, lors du sauvetage des temples de Nubie (1960), de la ville de Venise (1966), ainsi que des sites de Borobudur (1972) et de Carthage (1972). Comme énoncé précédemment, le Comité du patrimoine mondial souligne le caractère exceptionnel (Bechaouch 2002 : 103-108) de la procédure d'inscription du site d'Angkor, renforçant le sauvetage des temples dans une continuité de mobilisation internationale, grâce à l'efficace technicité d'une coopération diplomatique menée par deux nations dotées d'intérêts culturels pour la région : la France et le Japon. Par ailleurs, la Déclaration de Tokyo (1993) souligne très tôt la nécessité d'intégrer les populations locales dans le processus de conservation durable suite à l'appel lancé par le gouvernement du Royaume du Cambodge.

« [...] Nous marquons également notre haute appréciation du rôle des organisations non gouvernementales, internationales et nationales, ainsi que des communautés locales, dans la préservation du site et nous exprimons le souhait qu'elles poursuivent et développent leurs efforts [...] » (Unesco 2003 : 10).

Elle charge ainsi le *Comité international de coopération pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor* (CIC) de veiller à la cohérence des projets de restauration et de développement des communautés, ainsi qu'aux normes techniques et financières sur le site inscrit. La tâche est immense puisque le périmètre archéologique s'étend sur une vaste plaine alluviale de 401 km<sup>2</sup>, du Phnom Kulen au Tonle Sap, qui englobe une pluralité de patrimoines millénaires (monuments, villages, forêts, rizières, rivières, etc.) formant néanmoins un ensemble culturel et territorial cohérent. Le caractère exceptionnel du site, non sans tension, va se répercuter dans la zone de délimitation du site archéologique, notamment en matière de propriété foncière. Une première cartographie de la zone à préserver avait été proposée par l'École française d'Extrême-Orient en 1925 sur une surface circonscrite de près de 90 km<sup>2</sup>. En 1991, le dossier initial d'inscription des temples d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial prévoyait d'inclure l'ensemble de la

province de Siem Reap, soit 10 000 km<sup>2</sup>, afin de faciliter les procédures administratives (Gaulis 2008). Le site comprend finalement quatre-vingt-dix monuments répertoriés, des villages et des espaces naturels. Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) impose des mesures de plan de gestion à partir d'un zonage détaillé de la région. Ainsi, le 28 mai 1994, le décret royal relatif au zonage de la région de Siem Reap/Angkor est adopté et prévoit un découpage en cinq zones rigoureusement délimitées et actées par des mesures de protection patrimoniale et foncière (figure 1) : « les sites monumentaux ; les réserves archéologiques protégées (ou zones tampons) ; les paysages culturels protégés ; les points d'intérêt archéologique, anthropologique ou historique ; le périmètre de développement socio-économique et culturel de la région de Siem Reap/Angkor » (Unesco 2003 : 18).

Bien que fondamental à la protection du site, le ZEMP ou « Plan de zonage et de gestion de l'environnement » présente de lourdes contraintes

Figure 1. Carte du parc d'Angkor-Zonage.

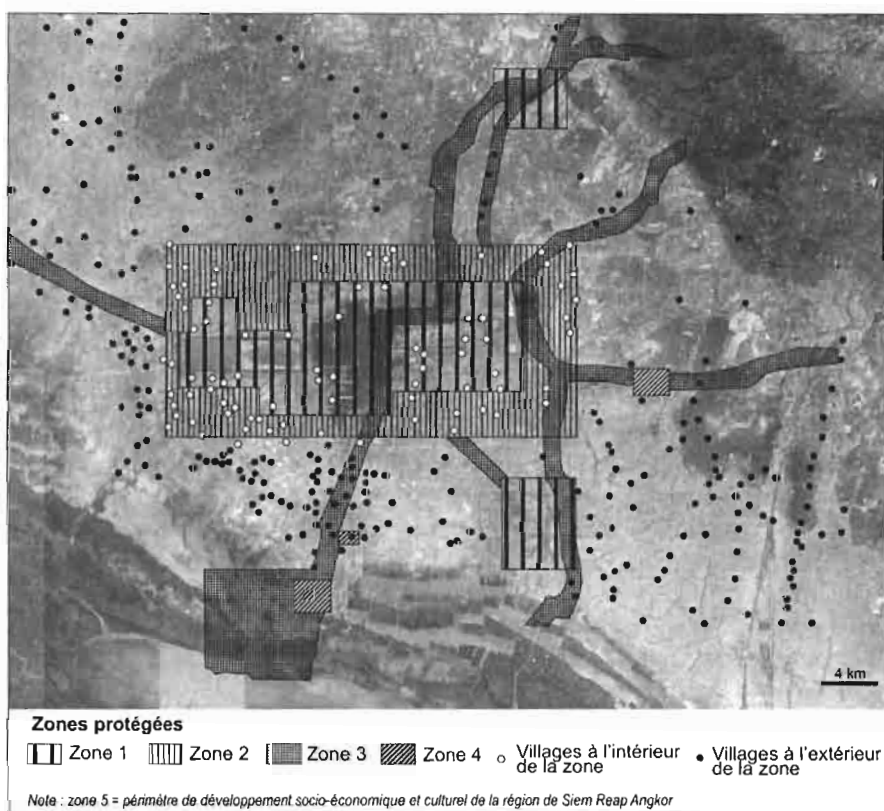


Figure 2. Carte archéologique des principaux temples d'Angkor.



foncières pour une partie des populations villageoises vivant près des temples, notamment celles installées en zones 1 et 2 avant l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Ces dernières sont confrontées à une jurisprudence sans précédent puisque « aucune nouvelle implantation villageoise n'est autorisée (zone 1) [...] les villages anciens sont maintenus, mais ne peuvent être agrandis (zone 2) » (Gaulis 2008 : 173-174). Cette pression foncière nourrit des tensions entre une administration locale sous tutelle diplomatique (Unesco) et des populations non préparées à la mise en œuvre d'instruments rigides de protection du patrimoine culturel.

En effet,

« l'Autorité APSARA détient le droit exclusif de délivrer les permis de construire dans l'ensemble du site d'Angkor. Tous permis et autorisations délivrés en méconnaissance de la compétence exclusive de l'Autorité APSARA seront considérés comme nuls. Les constructions existantes irrégulières pourront être détruites sans indemnisation, aux frais du contrevenant, dans un délai de quarante-cinq jours à partir de la date de notification » (Vann 2002 : 111-112).

La célérité touristique à Angkor (26 % du PIB en 2012) compense tant bien que mal la pression foncière pour ces populations en raison de l'augmentation des prix de l'ensemble des produits de consommation durant la dernière décennie (2000-2010), une spéculation de la propriété foncière dans le centre urbain de Siem Reap et ses environs, ainsi que des déséquilibres socio-économiques criants en raison d'un niveau de vie encore faible (salaire mensuel moyen de 30 US dollars), d'un indice de pauvreté humaine toujours élevé (39,3 %) selon C. Le Bonté (2007 : 69) et d'une corruption<sup>8</sup> ancrée à toutes les échelles sociales. Néanmoins, les recommandations et les conclusions du ZEMP serviront de cheville ouvrière à l'adoption d'un plan de sauvegarde basé sur une « approche scientifique pluridisciplinaire » (Lemaistre et Cavalier 2002 : 119). Elles soulignent la complexité culturelle, humaine et paysagère des temples d'Angkor (figure 2) en tant que « site culturel vivant » ou « musée vivant », à savoir : « Un site culturel majeur, comptant une quarantaine de monuments principaux et des centaines de sites archéologiques ; un espace naturel exceptionnel, de 40 000 hectares, fait de rivières, de forêts et de rizières ; un lieu de vie, avec la présence de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, installés dans les différents villages répartis sur l'ensemble du site » (Unesco 2003 : 19).

---

<sup>8</sup> Entretien avec Dominique Dordain, ancien Conseiller culturel auprès de l'Ambassade de France à Phnom Penh, le 19 mars 2008.

*La ville de Siem Reap : un indicateur urbain de développement*

Siem Reap a eu tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles l'image d'une jolie et tranquille « bourgade » coloniale de province dont l'accès se faisait par bateau. Cette ville, située à 314 kilomètres au nord-ouest de Phnom Penh, connaît depuis le début des années 2000 de profondes transformations urbaines dans son centre-ville et sa périphérie (Esposito 2012). Jumelée à la ville de Fontainebleau<sup>9</sup> (France) depuis le 11 juin 2000 en tant que « sites touristiques inscrits au Patrimoine mondial [...] et réserves importantes de biosphère qu'il faut sauvegarder »<sup>10</sup>, la ville est le chef-lieu de la province du même nom et compte approximativement 70 000 habitants. Cette « ville-jardin » s'est progressivement étendue de part et d'autre des berges arborées du *strung* (rivière) de Siem Reap, à proximité des temples d'Angkor puisque seuls six kilomètres la séparent de l'entrée principale du parc. Depuis 1794, la ville était sous domination siamoise, mais en 1907, sous la pression française du Protectorat, les provinces de Battambang et de Siem Reap furent restituées au Cambodge. Ce dernier retrouva alors son unité culturelle et territoriale, bien que Siem Reap fût transformé en centre administratif colonial dont les nombreux bâtiments du centre-ville, aujourd'hui devenus des bars, boutiques, restaurants ou salons de massage, témoignent encore de cet agréable et ancien *phum-phisar* ou « village marché » de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Victime d'attaques Khmères rouges jusqu'en 1994, la ville fait désormais l'objet de toutes les attentions de la part des autorités publiques locales et internationales ainsi que d'investisseurs privés happés par la nomination du site au patrimoine mondial de l'humanité. Une veille économique principalement marquée par des perspectives hâtives de développement touristique rentable (Hétreau-Pottier ; Esposito 2008) a modifié en profondeur les dynamiques d'occupation spatiale de la ville en lien avec ses acteurs ; citons quelques facteurs relevés *in situ* par l'Observatoire urbain<sup>11</sup> de Siem Reap/Angkor :

« [...] privatisations, enjeux spéculatifs du foncier, absence d'un schéma directeur approuvé, lacunes des réglementations, de leurs applications et lacunes de gestion de l'espace public, nouveaux acteurs nationaux et étrangers, nouvelles pratiques touristiques [...] » (Hétreau-Pottier 2008 : 13).

9 Création de l'Association pour la promotion du jumelage : Fontainebleau – Angkor (APJFA). Site Internet officiel : <http://www.fontainebleau-angkor.fr>

10 <http://www.fontainebleau.fr>

11 L'Observatoire urbain de Siem Reap/Angkor est rattaché à l'IPRAUS, laboratoire de recherche de l'École nationale supérieure d'Architecture de Paris-Belleville et l'Université Paris X.



Cette conjoncture économique liée au développement spéculatif va altérer l'identité originelle de la ville qui s'était construite autour d'une architecture traditionnelle (habitations de bois et de paille), d'écrin végétal, de rivières, réseaux viaires et hydrauliques et de plantations irriguées. Cette rupture identitaire poussée par des investissements privés et des infrastructures touristiques de masse (hôtels, restaurants, *guest houses*)<sup>12</sup> à « Angkor City » a entraîné un échec relatif du ZEMP à garantir un développement contrôlé, durable et de qualité. En effet, une étude urbaine avait été réalisée en 1994 par deux cabinets d'architectes dans le but « de conserver la qualité de cet ensemble urbain » (Unesco 2003 : 38) et anticiper ainsi le développement touristique rapide. La ville de Siem Reap avait été ainsi intégrée dans la zone 3 du ZEMP en tant que « paysage culturel protégé », mais l'équilibre entre conservation et développement est loin d'être atteint. À l'origine, la ville est structurée autour de deux axes principaux : « le *strung* (rivière) de Siem Reap et la RN 6<sup>13</sup>, relayés dans le centre-ville par un quadrillage de routes se coupant à angles droits » (Unesco 2003 : 38). Dès le début des années 1990, l'étude pointait les tendances du développement urbain à moyen terme établies sur l'étirement linéaire de l'implantation de l'habitat, des services et des activités le long des axes de circulation, sans épaisseur du tissu ; le renforcement des capacités d'accueil touristique, mais aussi le risque de voir disparaître les éléments du patrimoine urbain victimes de spéculations en tout genre, ceci corroboré par l'émergence de menaces écologiques et environnementales à Siem Reap et dans la région d'Angkor (pollutions, déforestation, traitement des déchets du tourisme de masse, etc.).

Une extension urbaine est prévue au sud-est de la ville pour les populations locales, ainsi qu'au nord-est pour les touristes, avec notamment la construction d'une Cité hôtelière devant réunir les grandes infrastructures de luxe, aux capacités d'accueil supérieures à soixante chambres, afin de désengorger Siem Reap et freiner la spéculation foncière du centre-ville. Une telle Cité hôtelière, rebaptisée « Les Portes d'Angkor », n'a cependant jamais vu le jour, bien qu'une étude conduite en 2002 par l'Unesco en réitère l'importance. La ville de Siem Reap souffre de l'arrivée massive de flux touristiques qui la déplacent progressivement vers l'est. Le centre urbain pourrait à terme se fixer autour du nouveau marché (*phsar leu*) sur la RN 6, car de nouveaux quartiers constitués de commerces chinois et d'habitations se développent rapidement laissant la zone du vieux marché (*phsar chas*) aux millions de touristes étrangers. C'est le cas du quartier *Phum Thmey* au nord-ouest de la ville qui signifie littéralement « village nouveau ».

12 320 hôtels et *guest houses* recensés en 2011.

13 Ancienne route coloniale reliant directement Angkor à Saigon via Phnom Penh.

## **Patrimoine et développement à l'ère de la mondialisation : bilan et perspectives**

### *Siem Reap/Angkor : une identité locale bouleversée*

La région de Siem Reap/Angkor a donc connu des bouleversements sans précédent depuis l'inscription du site par l'Unesco en 1992. Au-delà du discours politique fondateur de « sauver Angkor » faisant suite aux années sombres de l'histoire contemporaine khmère, ce territoire reste fragilisé par un développement d'urgence marqué par des mesures de protection du patrimoine local (inventaires, normes, plan directeur, etc.) conduites par projets cofinancés<sup>14</sup> et tâtonnements. Depuis plus de vingt ans, les temples d'Angkor et la province de Siem Reap sont exposés en permanence à des chantiers internationaux de restauration, de réhabilitation, d'aménagement et de développement. Travaux, certes nécessaires, mais aux conséquences irréversibles pour le « petit » patrimoine local en marge des temples, tant dans les actions tardives d'inventaire des formes esthétiques du paysage architectural de la ville de Siem Reap par exemple, que dans la modification de liens séculaires des habitants à leur patrimoine écologique altéré par la pollution et les déchets ou encore, la gentrification du centre-ville dû à la spéculation foncière. Comme nous l'avons précisé plus haut, la ville de Siem Reap s'est construite aux abords de la rivière en tant que premier axe structurant favorisant ainsi l'accès par voie fluviale des voyageurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Un espace urbain composé de pagodes, de quartiers, de réseaux hydrauliques, de bâtiments coloniaux s'est peu à peu organisé, offrant un lieu exotique, propice à l'imaginaire de « l'ailleurs » aux quelques touristes épars (50 000 en 1998 contre 1 million en 2007). Les eaux de la rivière sont sacrées pour les populations locales depuis des époques lointaines, marquées par une pureté aquatique à l'image des nombreux bassins et cours d'eaux aux abords des temples tels que la rivière sculptée aux mille lingas (Kbal Spean), située non loin du temple de Banteay Srei. Un équilibre esthétique et écologique fragile par la nature même du territoire, des modes de vie et des infrastructures. Si les temples d'Angkor ont été portés en tant que symbole identitaire doté d'une valeur universelle exceptionnelle justifiant l'inscription de ces derniers par l'Unesco, la trop lente mise en œuvre des mesures de protection du patrimoine urbain et écologique à Siem Reap aux portes des monuments d'Angkor a cependant transformé l'identité territoriale singulière au profit d'un tourisme de masse (flux, services) en « Angkor City ». Par ailleurs, il arrive que les experts eux-mêmes ne distinguent plus véritablement les réels bénéficiaires (populations *versus* touristes) de mesures sanitaires pressantes dont les principales victimes restent les habitants locaux. Ainsi,

14. 66 projets internationaux financés ou cofinancés entre 2003 et 2013.

Yoshihisa Okada, expert japonais en charge du projet d'assainissement de la rivière de Siem Reap précise en 2012 :

« [...] Ce qui m'a frappé lors de ma première visite à Siem Reap, ce sont les grands arbres qui surplombent les berges de la rivière. Ils m'ont rappelé le sanctuaire de Ise, qui est le sanctuaire le plus connu du Japon. Cependant, la couleur marron des eaux de la rivière a refroidi mon enthousiasme, cela n'avait plus rien à voir avec les eaux limpides du sanctuaire de Ise. J'ai alors imaginé cette même rivière avec des eaux propres comme celles de la rivière Isuzu, car non seulement cela serait merveilleux, mais en plus cela aiderait grandement à promouvoir le tourisme pour la ville de Siem Reap. [...] » (Unesco 2012 : 23).

Au-delà de l'argumentaire politique qui souligne dès le début des années 1990 l'importance d'une mise en œuvre efficace et concertée de dynamiques de développement en faveur des populations locales, la réalité des actions s'est fait longtemps attendre. Il existe peu de travaux empiriques menés par les ethnologues dans le parc (Luco 2000 ; Thibault 1998) et de peu de projets anthropologiques financés en raison des tensions avec les populations. Une situation d'urgence désormais pointée par la bureaucratie onusienne dont le succès reposerait sur un « Plan de gestion du tourisme »<sup>15</sup> ambitieux narratif des retombées du tourisme pour les populations locales vivant à Angkor. Ainsi, les experts mettent en avant les bénéfices escomptés issus de ce plan stratégique, puisque :

« Les populations locales bénéficieront de ces activités : sur le court terme, les activités prioritaires se concentrent sur la mise en place d'un label de certification de l'artisanat et sur les points de vente, avec l'établissement, au sein du parc d'Angkor, d'un marché dédié à l'artisanat local fabriqué par les artisans qui vivent dans le parc ; ceci permettra aux touristes d'acheter directement leur production, sans passer par des intermédiaires » (Unesco 2012 : 33).

### *Les touristes à Angkor : entre attraction et répulsion*

Dès les premières expertises *in situ* réalisées au début des années 1990, le site d'Angkor devait accueillir un tourisme haut de gamme organisé autour d'une offre touristique de qualité et concentré sur un espace défini, la Cité hôtelière. Malheureusement, l'aménagement de cette zone a fortement été ralenti, bien qu'un sous-décret signé le 13 octobre 1995 consentît à l'Autorité nationale APSARA de mettre en place ce projet de construction sur un terrain de 560 hectares qui lui avait été initialement

---

<sup>15</sup> Projet initié en 2011, cofinancé par l'Australie et le Royaume du Cambodge. Il s'inscrit dans le « Cadre de gestion du patrimoine » (2010-2014) dont le budget total s'élève à 1,6 million de dollars.

cédé. La concentration touristique s'est donc canalisée dans la ville de Siem Reap et sur la RN 6, et a de plus laissé place non pas à un tourisme haut de gamme, mais à un tourisme de masse dont les pics de fréquentation ont obligé les autorités cambodgiennes et internationales à prendre des mesures préventives et d'urgence dans certains temples. Ce fut le cas, entre autres, pour les temples d'Angkor Vat et de Banteay Srei, où des projets d'aménagement de parvis furent proposés, afin de mieux gérer le flux touristique et compléter la visite des monuments. Ainsi, comme énoncé plus haut, Siem Reap<sup>16</sup> s'est vue progressivement envahie par des vagues de touristes posant leurs valises le temps d'un bref séjour estimé à deux jours en moyenne (APSARA 2008 : 3), à trois jours au plus, statistique stable depuis 2004<sup>17</sup>.

Une pluralité de publics se croise à Angkor. Tout d'abord, les populations locales qui depuis 1992 n'ont cessé de croître : les tendances démographiques projettent pour 2020 un volume de 250 000 personnes dans le parc contre six millions de touristes. Elles entrent et sortent librement dans le parc sans payer de droits d'entrée aux différents accès officiels et petits chemins officieux. Elles entretiennent tout au long de l'année des relations sociales, culturelles et religieuses avec les temples d'Angkor en marge des visites touristiques. Les publics étrangers constituent l'essentiel des volumes de fréquentation soit 2,5 millions de visiteurs en 2011, parmi ces derniers les visiteurs asiatiques (Chine, Corée, Japon, Taiwan, Thaïlande, Vietnam) sont très majoritaires, face aux publics occidentaux (Europe, Australie, Amérique du Nord). Les publics français, baignant dans un imaginaire exotique construit en France à la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, sont ceux qui passent le plus de temps sur place (3 jours en moyenne). Dans ce contexte international aux nationalités croisées, la réception des monuments par cette mosaïque culturelle et linguistique de visiteurs est très complexe de par les contenus présentés (panthéon religieux, vocabulaire, temporalité, représentations, etc.) et l'interprétation des objets patrimoniaux (matérialité, immatérialité et paysage) inscrits dans l'histoire, l'espace et le temps (Brioso 2012).

Les menaces que font peser les pressions touristiques sur les temples d'Angkor et la région sont réelles, voire critiques. Le point de saturation relatif au volume de visiteurs à Angkor a été atteint malgré quelques initiatives tardives et éparées (parvis) aux abords des temples les plus fréquentés (Angkor Vat, Angkor Thom, Banteay Srei, Bayon) (photos 9 et 10). Limiter l'accès aux temples à un nombre journalier de visiteurs s'impose comme seule mesure d'urgence, tel que cela a déjà été appliqué sur d'autres sites du patrimoine mondial (Pérou, Espagne). Fort de ce

---

16 Sur les 1,25 million de touristes étrangers qui se sont rendus au Cambodge entre janvier et juillet 2009, 60 % d'entre eux ont séjourné à Siem Reap/Angkor. Source : *La Lettre diplomatique*, Paris, n° 87, 2009, p. 123.

17 Structure créée en 2000.

constat, les acteurs locaux sont-ils réellement disposés à prendre une telle décision ? Des réserves sont à craindre, car la manne économique générée par le parc (billetterie) est un marché juteux et opaque qui a fait l'objet de nombreuses critiques dans la presse locale et internationale vis-à-vis du concessionnaire accusé de corruption :

« [...] La collecte du droit d'entrée soulève également des questions. La concession a été attribuée sans appel d'offres à Sok Kong, un magnat proche du premier ministre Hun Sen. Pour le député de l'opposition Son Chhay, une partie de l'argent va directement dans les poches des parties au contrat, et non au gouvernement et au fonds de restauration d'Angkor. Ce que nie le ministre du Tourisme, maintenant que "c'est un bon mécanisme" qui "peut rapporter beaucoup d'argent" [...] » (Denis Gray, Lapresse.ca 2011).

Dans ce contexte, le « Plan de gestion du tourisme » se présente certes en tant qu'outil adéquat à la mise en œuvre de nouvelles stratégies de développement pour l'horizon 2020, mais quelque peu utopique quant à ses moyens réels d'application face à un système politique gangrené par la corruption.

## Conclusion

Angkor ou le mythe artistique, esthétique et littéraire de l'Empire khmer a incontestablement marqué de son sceau l'Asie du Sud-Est, explorateurs étrangers et administration coloniale, de par son écrasante puissance politique et architecturale. Bien que meurtri par des tensions militaires, le Cambodge contemporain a su mobiliser la communauté internationale tant diplomatique (Unesco, Ambassades) que scientifique (EFEO, Universités) afin de restaurer une stabilité durable dans le pays et dynamiser un territoire riche en perspectives économiques. Dans ce contexte, le tourisme a très tôt été promu par les acteurs locaux et internationaux comme un levier essentiel au développement de la région de Siem Reap/Angkor, mais dont les retombées restent à ce jour très mitigées. Tout d'abord, les populations installées dans le parc n'ont pas vu venir les promesses faites par les bailleurs de fonds alors que l'attraction touristique d'Angkor est une réalité incontestable (Preuil 2014). De même, certains espaces urbains, écologiques et végétaux n'ont pas connu les mêmes attentions de protection patrimoniale alors mises en place autour des temples de pierre. Puis, des tensions foncières et spéculatives ont creusé les inégalités et freiné le dialogue entre les paysans et l'ANA. Vingt-quatre ans après l'inscription des temples d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial, la société civile peine encore à s'affirmer face aux

experts internationaux et bureaucrates lors des grandes réunions annuelles (sessions plénières et techniques) organisées par le CIC. À l'heure des bilans, l'Unesco a-t-elle encore une légitimité dans la gouvernance du site archéologique d'Angkor ? Angkor, un modèle de réussite postcolonial pour une administration en quête d'image (Label), masque une insuffisance à gérer une liste du patrimoine mondial déséquilibrée.

## Références bibliographiques

- APSARA, 2005, *Résultats annuels des fréquentations touristiques*, DDTA, ODP, Siem Reap, Cambodge.
- APSARA, 2008, *Résultats annuels : fréquentations touristiques*, DDTA, ODP, Siem Reap, Cambodge.
- BECHAOUCH A., 2002, « Mesures exceptionnelles pour un site de valeur exceptionnelle », in *Angkor, un musée vivant, Muséum International*, Paris, Unesco, n° 213-214, p. 103-108.
- BORATH R., 2013, « Monument et conservation », *Revue du patrimoine mondial*, n°68, Paris, p. 18-21.
- BRIANSO I., 2012, « La médiation culturelle appliquée aux sites du patrimoine mondial. Vers une pédagogie interculturelle », in Saez G. et Saez J.-P. (eds), *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, Paris : Éditions La Découverte, p. 269-283.
- BRIANSO I. et GIRAULT Y., 2014, « Innovations et enjeux éthiques des politiques environnementales et patrimoniales : l'Unesco et le conseil de l'Europe », *Éthique publique* [En ligne], vol. 16, n° 1 | 2014, mis en ligne le 29 juillet 2014, consulté le 30 septembre 2014. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/1357>; DOI: 10.4000/ethiquepublique.1357
- CLÉMENT E. et QUINO F., 2004, « La protection des biens culturels au Cambodge pendant la période des conflits armés, à travers l'application de la Convention de La Haye de 1954 », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Genève, vol. 86, n° 854, p. 389-397.
- COX H., 1979, *L'appel de l'Orient*, Paris : Éditions du Seuil.
- DAGENS B., 2005, *Les Khmers*, Paris : Éditions Les Belles Lettres.
- DELVERT J., 1994, *Le paysan cambodgien*, Paris : Éditions L'Harmattan.
- ESPOSITO A., 2008, « La prise en compte du patrimoine urbain par le tourisme », *Observatoire urbain de Siem Reap/Angkor*, n°1, Paris : Éditions IPRAUS, p. 21-22.
- ESPOSITO A., 2012, « Siem Reap : processus et enjeux de la fabrication d'une ville touristique », *Péninsule*, n° 64, p. 155-178.

- FOREST A., 1992, *Le culte des génies protecteurs au Cambodge. Analyse et traduction d'un corpus de textes sur les neak ta*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- GAULIS I., 2008, « Aménagement du territoire : le "zonage", limite ou frontière ? », *In Angkor VIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle. Mémoire et identité khmères*, Paris : Éditions Autrement.
- GIVRE O., REGNAULT M., (eds.) 2015, *Patrimoines croisés. Jeux d'échelles et enjeux de développement*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- GLAIZE M., 2003, *Les monuments du groupe d'Angkor*, Paris : J. Maisonneuve, 6<sup>e</sup> édition.
- GRAY D., 2011, « Les temples d'Angkor menacés par le tourisme et la pollution », *Lapresse.ca*, juillet 2011.
- HEDUY P., 1998, *Histoire de l'Indochine. La perle de l'Empire 1624-1954*, Paris : Éditions Albin Michel.
- HÉTREAU-POTTIER A., 2008, « Histoire et évolution urbaine », Observatoire urbain de Siem Reap/Angkor, n°1, Paris : Éditions IPRAUS, p. 11-13.
- ICOM, 1997, *Cent objets disparus. Pillage à Angkor / One Hundred Missing Objects. Looting in Angkor*, Paris : ICOM, en collab. avec l'École française d'Extrême-Orient, 2<sup>e</sup> éd.
- JACQUES C., 2008, « L'histoire enfouie : Angkor et le Cambodge du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *in Angkor VIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle. Mémoire et identité khmères*, Paris : Éditions Autrement.
- KHUN-NEAN K., 2013, « Patrimoine et population dans le site d'Angkor », *Revue du patrimoine mondial*, n°68, Paris, p. 28-30.
- LE BONTÉ C., 2007, *Le Cambodge contemporain. Quelles perspectives de développement compte tenu de la situation politique et économique actuelle ?* Paris : Éditions L'Harmattan.
- LEMAISTRE A., CAVALIER S., 2002, « Analyses et perspectives de gestion du programme international d'Angkor », *in Angkor, un musée vivant, Muséum International*, Paris : Unesco, n° 213-214, p. 116-125.
- LUCO F., 1992, *La reconstruction du tissu social cambodgien à travers l'expression de la religion populaire*, Paris, EHESS, Mémoire de DEA sous la direction de M.-A. Martin et de G. Condominas.
- LUCO F., 2000, « Trames séculaires à Angkor », *Le Courrier de l'Unesco*, Vol. 53, n°4, Paris, Unesco, p. 41-43.
- MICHEL F., 1995, *En route pour l'Asie. Le rêve oriental chez les colonisateurs, les aventuriers et les touristes occidentaux*, Strasbourg : Éditions Histoire et Anthropologie.
- PHAN B., 2009, *Colonisation et décolonisation (XV<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUF.
- PREUIL S., 2014, « Développement touristique et prise en compte des populations résidentes sur un site du Patrimoine mondial. Le cas

d'Angkor au Cambodge », in *Patrimoine mondial et développement*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 199-222.

SHER S., 2004, *Le Kampuchéa des « Khmers rouges » : Essai de compréhension d'une tentative de révolution*, Paris : Éditions L'Harmattan.

THIBAUT C., 1998, *Siem Reap-Angkor. Une région du Nord-Cambodge en voie de mutation*, Paris, Éditions PRODIG.

TOAN T., 2009, *Histoire des Khmers. L'Odyssée du peuple cambodgien*, Paris : L'Harmattan.

UNESCO, 2003, *Document CIC*, Paris, 14-15 novembre.

VANN M., 2002, « Entre emblème national et site du patrimoine mondial : la gestion d'Angkor », in *Angkor, un musée vivant, Muséum International*, Paris : Unesco, n° 213-214, p. 109-115.

ZÉPHIR T., Baptiste P., 2013, *Angkor : naissance d'un mythe. Louis Delaporte et le Cambodge*, Paris : Musée Guimet, Catalogue d'exposition.





# Mémoire (inter)nationale vs mémoire locale ? Enquête sur Dougga, un site archéologique tunisien du patrimoine mondial de l'humanité

CLÉMENTINE GUTRON<sup>1</sup>

Situées à une centaine de kilomètres à l'ouest de Tunis (figure 1), les ruines de l'antique *Thugga*, remarquablement conservées, s'étendent sur plus de 70 hectares. Comptant parmi les sites les plus impressionnants du Maghreb, Dougga a bénéficié de la ferme sollicitude de l'État tunisien résolument engagé dans une politique combinant valorisation du patrimoine et développement touristique. En 1991, le président Ben Ali prend la décision d'y aménager un parc archéologique national. Les effets de ce statut privilégié de « projet présidentiel » sont immédiats et conséquents : les études scientifiques sont relancées et des travaux visant à l'amélioration de la conservation des ruines et de leur mise en valeur sont réalisés. Cette dynamique atteint la consécration en 1997 lorsque Dougga est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Mais dans cet espace dédié à la seule gloire du passé, une construction détonne. À quelques centaines de mètres à peine au nord du capitole, se trouve une maison moderne très sommairement bâtie à l'aide de pierres antiques. Le visiteur qui pourrait s'interroger sur la nature de ce lieu se verrait répondre par son guide embarrassé que ce n'est rien et que, de toute façon, c'est en dehors de l'itinéraire touristique... Et pour cause, cela ferait désordre d'avouer qu'il s'agit de la demeure du dernier habitant du site que l'on peut encore apercevoir conduire son troupeau de moutons et cracher impunément sur des ruines que l'on veut si vénérables. Ce berger est l'ultime résistant des Douggi *in situ* ; car Dougga, avant de devenir un site archéologique était un hameau agricole. Cette métamorphose ne s'est pas

---

<sup>1</sup> Anthropologie historique, FNRS/Université Catholique de Louvain.

Figure 1. Carte archéologique du Nord de la Tunisie.



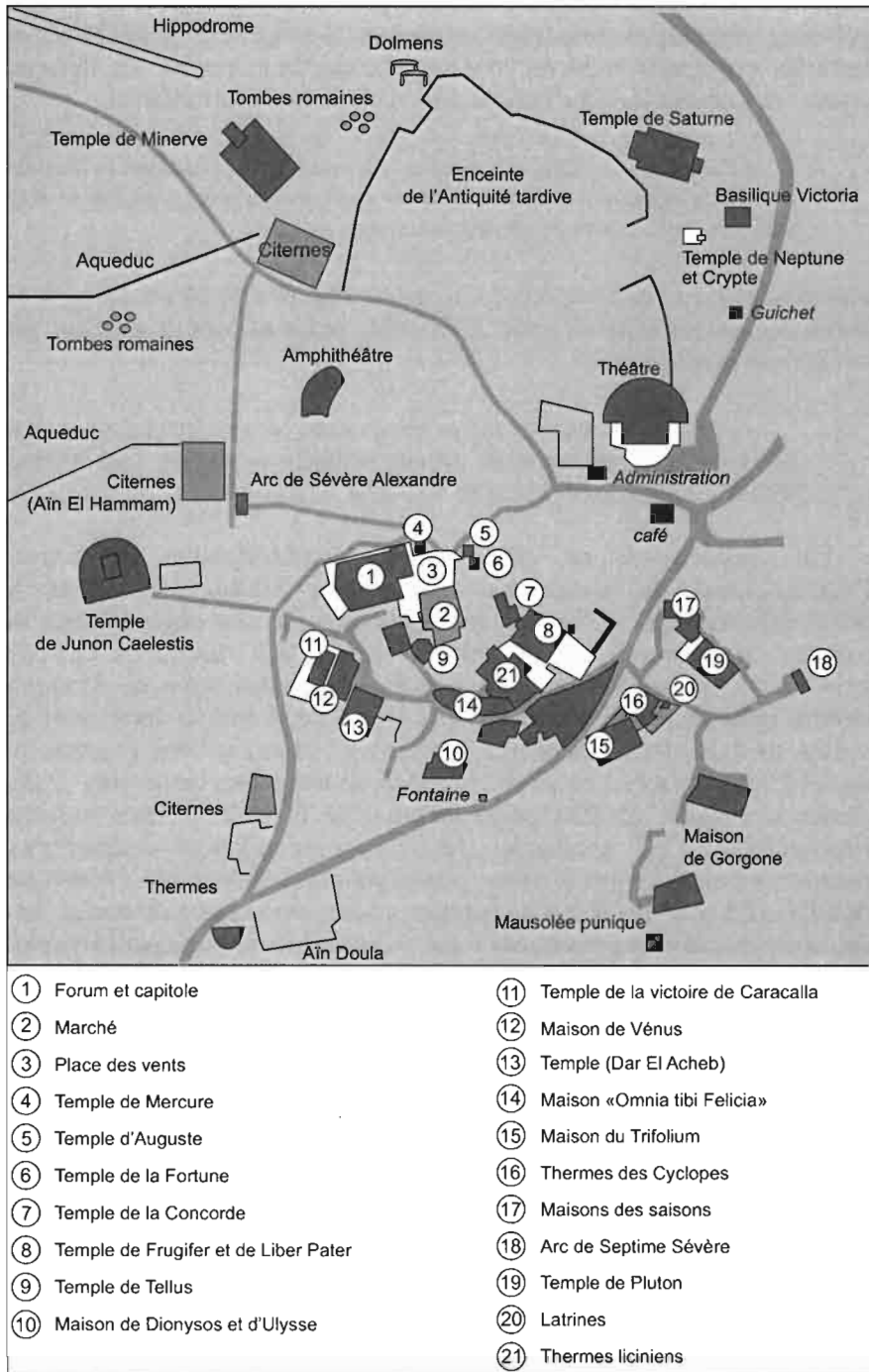
faite sans heurts: villageois et autorités scientifiques, soutenues politiquement, avaient bien sûr des intérêts fort divergents. Les premiers voulaient conserver leurs demeures et leurs terres, maintenir en vie leur hameau agricole tandis que les seconds voulaient, par leurs recherches, mettre au jour une ville morte qui, finalement, est bien née. Comment cette (re)-naissance a-t-elle été vécue par les habitants des lieux ? Quel rapport les Douggi ont-ils à l'archéologie, aux ruines et à l'Antiquité ? Quelles sont les résonances locales de la glorification du passé prônée aux niveaux national et international ?<sup>2</sup> (photo 11).

### La fabrique d'un site archéologique et ses effets collatéraux

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la physionomie du site n'avait rien à voir avec celle qu'on lui connaît aujourd'hui (photo 14). L'essentiel des monuments était recouvert par plusieurs mètres de terre et, sur l'ensemble du centre de la cité antique s'étaient bâties une soixantaine de maisons modernes abritant quelque trois cents âmes. La culture du blé et de l'orge constituait, avec

<sup>2</sup> Ce travail s'appuie sur une enquête réalisée en 2005-2006 dont les résultats plus développés ont paru *in* Gutron 2010.

Figure 2. Plan de Dougga.



l'élevage et la production d'huile, les principales activités des Douggi. Rien ne différenciait Dougga d'un autre petit bourg agricole si ce n'est la présence d'éléments imposants rappelant l'occupation antique de ce territoire comme le capitole dont le faîte dominait encore les maisons construites devant lui. Des indices moins colossaux fourmillaient :

« Partout des inscriptions entières ou mutilées sont encastrées dans les murailles modernes. De tous côtés on aperçoit des murs romains, à demi écroulés, qui cachent des masures arabes »

observaient l'épigraphiste René Cagnat et l'architecte Henri Saladin au début des années 1880 (Baratte 2005 : 347) ; et les savants de conclure par ces paroles prophétiques :

« C'est grand dommage qu'un village arabe occupe l'emplacement de la cité antique, ce qui serait un sérieux embarras le jour où l'on voudrait déblayer les ruines sur une grande étendue » (*ibid.* : 355).

La situation est en effet devenue problématique lorsqu'avec l'établissement du protectorat français en Tunisie (1881) et le développement des recherches archéologiques, le site devint l'objet de fouilles importantes<sup>3</sup>. La nouvelle Direction des Antiquités entendit exploiter le potentiel scientifique mais aussi touristique de Dougga, décrite comme « une petite Pompéi »<sup>4</sup>. Cette ambition impliquait de vastes travaux de déblaiements, et partant, l'éviction des populations installées sur place. Les lisses rapports académiques consacrés à des études techniques ne font guère mention de la violence dans laquelle l'archéologie s'est pratiquée. Insultes, expropriations militarisées, menaces de mort, condamnations, prison pour les récalcitrants, constituent des épisodes sombres de cette aventure savante évoqués en revanche dans des correspondances personnelles. Un archéologue rapporte par exemple :

« Les Arabes de Dougga se sont montrés aussi malveillants que possible : tout d'abord, j'avais à démolir une maison dont l'expropriation était décrétée depuis trois années. Le propriétaire refusant de partir, j'ai dû réquisitionner les spahis qui l'ont fait sortir de force, lui, ses femmes, son

3 Sur la mise en place des institutions archéologiques et patrimoniales en Tunisie, voir notamment Arnaud (2000), Bacha (2013), Gran-Aymereih (2000) et Picard (1983). L'idéologie coloniale s'est, ici comme ailleurs, nourrie de références au passé latin – sur cette instrumentalisation et l'édification de l'analogie entre les impérialismes romain et français, voir Bénabou (1980 ; 2005), Frémeaux (1980) et Sebai (2005). Sur les liens entre politique et recherche archéologique à l'époque coloniale en Tunisie, voir Jaidi (2006), Kallala (2002), Karamti (2009).

4 Extrait d'une lettre du directeur des Antiquités de Tunisie au directeur de l'École française de Rome (20 mars 1899). Archives de l'École française de Rome. Dossier « Tunisie » (hors cotation).

mobilier, etc. : mais la chose n'a pas été toute seule. J'ai été menacé de mort plusieurs fois, par cet individu et les siens, notamment son fils aîné que j'ai dû faire enfermer à la prison de Téboursouk où il est actuellement et où il restera quinze jours encore. Ensuite, c'est le cheikh de l'endroit, qui me mettait constamment des bâtons dans les roues à propos de tout et de rien : je l'ai fait mander à Téboursouk, un matin, entre deux spahis, et, depuis ce jour-là, il montre à mon égard un peu moins de malveillance. [...] Les Arabes sont toujours aussi désagréables, mais je connais le moyen de leur faire aimer l'archéologie, par l'intervention des spahis qui sont mes meilleurs auxiliaires »<sup>5</sup>.

L'arrêt de mort du village de Dougga et l'acte de naissance officiel de l'antique *Thugga* se confondent dans un même document : le décret du 15 septembre 1913 qui établit une zone *non aedificandi* autour du capitole. L'application de la nouvelle législation sema la zizanie chez les Douggi : le gardien des ruines, flatté d'occuper une fonction qui lui donnait un ascendant certain sur les autres habitants du site, s'est attaché, avec un zèle appliqué, à dénoncer ceux de ses congénères qui se sont risqués à outrepasser leurs droits. Ce personnage aux allures de despote fut souvent perçu comme « un traître »<sup>6</sup> par le reste de la communauté villageoise. Dans la pratique, la population est restée sans que le décret n'ait été scrupuleusement respecté<sup>7</sup>. Mais les choses prirent une autre tournure dans les années 1950 lorsque le conservateur du site mit un point d'honneur à faire respecter les mesures de protection des vestiges et milita pour la création d'un « village de recasement » situé à l'extérieur du site archéologique.

Ce projet s'est concrétisé au début des années 1960. Le jeune État tunisien entendit déménager le plus rapidement possible les Douggi du site : leur présence portait ombrage à l'image du patrimoine archéologique, devenu national. Les habitants de la zone protégée échangèrent leurs biens et devinrent propriétaires d'une maison neuve située dans un village créé de toute pièce à cinq kilomètres au sud des ruines<sup>8</sup>. Dougga Jadida – la nouvelle – était née. Les *khamsin dokken* (cinquante boutiques), selon la désignation que donnèrent les Douggi au premier lot de maisons destinées à accueillir les ex-habitants du centre de la cité antique, étaient prêtes à accueillir leurs nouveaux occupants. L'exode se fit dans la tourmente :

5 Extraits de la correspondance d'un membre de l'École française de Rome adressée au directeur de cet établissement (lettres du 5 juin 1899 et du 8 mai 1900). Archives de l'École française de Rome. Dossier « Tunisie » (hors cotation).

6 Ce dont a notamment souffert Hussein, gardien du site entre 1953 et 1991.

7 La zone *non aedificandi* était d'une réalité toute virtuelle comme en témoignent les nombreux procès-verbaux dressés par la gendarmerie de Téboursouk conservés aux archives de l'Institut national du Patrimoine de Tunis.

8 « Recasement des habitants installés dans le périmètre des ruines classées », Caidat de Téboursouk, 30 mars 1955. Archives de l'Institut national du Patrimoine de Tunis. Carton « Dougga ».

« Les gens étaient très nerveux ; ils voulaient attaquer les archéologues » se rappelle Hédi dont le père avait été emprisonné pour avoir refusé de coopérer. Khaled encore se souvient du siège organisé avec sa mère et ses frères dans la maison familiale située à côté du théâtre, de la séance de chargement de leurs affaires dans une charrette qu'un âne devait conduire à leur nouveau logement. La résignation l'emportait malgré tout ; la vie était devenue impossible sur le site : la trentaine d'habitations installées au milieu de ruines classées, existant en contradiction avec l'interdiction de bâtir qui pesait sur le centre, ne pouvaient connaître ni extension, ni amélioration, tout travail d'édilité était rendu impossible. La perspective de s'installer à Dougga Jadida offrait par ailleurs certains avantages qui séduisirent une partie des intéressés. Les familles allaient pouvoir jouir d'un confort jusque-là inconnu : les maisons toutes neuves disposaient de l'eau courante, de l'électricité et du gaz.

Dougga Jadida s'agrandit progressivement au gré de la croissance démographique et de l'arrivée échelonnée des propriétaires des maisons bâties aux quatre coins du site archéologique, finalement entièrement vidé de sa population au milieu des années 1970. Aujourd'hui quelque six cents foyers s'organisent autour de la mosquée et de l'école du village. Avec un taux de chômage parmi les plus élevés de Tunisie – il avoisine les 45 % – et un taux de scolarisation faible chez les adolescents, Dougga Jadida tourne au ralenti. Les secteurs secondaire et tertiaire y sont quasi inexistants : deux épiceries et un café constituent les seuls lieux de consommation et de sociabilité *in situ*. Ni marché, ni *cybercafé* ; les Douggi doivent rejoindre Téboursook pour s'approvisionner ou communiquer avec l'extérieur. Loin de goûter aux fastes que connaît Dougga Athar (ruines), ils affrontent le quotidien d'un petit village agricole enclavé dans un pays en voie de développement. Une chape de morosité pèse sur Dougga Jadida dont l'atmosphère pesante n'est troublée que par le passage des bus touristiques qui se rendent sur le site du patrimoine mondial de l'Unesco.

Pourvoyeuse d'emplois, l'archéologie est surtout perçue comme une manne en ce qu'elle offre la possibilité d'entrer en contact avec des étrangers aux portefeuilles soi-disant garnis. La vente sous le manteau d'antiquités, vraies ou fausses, est une aubaine pour les gardiens des ruines. Les guides, entre lesquels règne une concurrence féroce, n'hésitent pas à gonfler au maximum le prix de leur visite. La buvette installée près de l'entrée principale du site est le théâtre de numéros de séduction bien rôdés joués par des serveurs tenaces ; rencontrer une Italienne qui l'épouserait est le fantasme de l'un d'eux qui s'imagine assister aux matches de l'A.S. Roma et voyager à travers l'Europe sans le moindre problème de visa... L'archéologie est, dans une certaine mesure, considérée comme une vache à lait : un guide officiel, pourtant sensibilisé à l'histoire de ces ruines et à l'historique des recherches, interrogé sur le

rôle de cette activité, répond que « l'archéologie sert à faire venir les touristes »...

Les projets d'archéologie actuels qui comportent un volet de mise en valeur dont l'importance est croissante commencent à intégrer des données sociales. La réflexion tend à faire une place aux Douggi qui étaient jusque-là ignorés quand ils n'étaient pas lésés. Un ancien responsable du site de Dougga fait ainsi état « d'un divorce entre le site et son territoire », constat qui pourrait s'atténuer, selon l'archéologue, si des efforts étaient poursuivis en vue de l'intégration des ruines dans la région<sup>9</sup>. Fixer la population jeune dans la région en créant de l'emploi en rapport avec le site archéologique, tel était l'objectif d'un lourd programme de coopération franco-tunisienne lancé au début des années 2000 qui caressait l'ambition ultime de prouver que le patrimoine culturel pouvait être un facteur de développement en Tunisie<sup>10</sup>. L'avènement d'une ère nouvelle, baptisée « le temps de la réconciliation », est ainsi décrété par les pouvoirs officiels. Mais pour que réconciliation il y ait, encore faut-il qu'ait existé une entente préalable. Or, si les Douggi vivaient bien sur les ruines, dans et avec elles, ils n'ont jamais vécu par ou pour elles. Ils entretenaient évidemment une relation directe aux pierres, au site d'une manière générale dans toute sa dimension physique mais l'ensemble de ces ruines était sinon dénaturé, doté d'une nature autre. *Thugga* c'était, de fait, un village tunisien. Les vestiges antiques ne consistaient pas en un décor factice, ils étaient pleinement réinvestis par une population rurale. Une vie et une sociabilité villageoise s'exprimaient au quotidien dans tous les recoins du site que l'on connaît aujourd'hui. À chaque monument, était dévolue une fonction. Ce que l'archéologie a décrété être le temple de Junon *Caelestis* était connu sous le nom de *Dar el-kebir* (la grande demeure) par les Douggi et leur servait de salle des fêtes à ciel ouvert. Ce sanctuaire dédié à l'héritière de Tanit abritait ainsi, au début du xx<sup>e</sup> siècle, les banquets célébrés en l'honneur de quelque nouveau mariage ou de quelque nouvelle circoncision. C'est sur la large esplanade dallée et rectangulaire située en avant de ce temple que les villageois festoyaient. Cet espace où jadis les fidèles se réunissaient pendant les cérémonies du culte, était devenu, grâce à sa conformation, la piste de danse favorite des Douggi. Les musiciens jouaient, les uns assis sur l'une des onze marches que compte l'édifice, les autres sur un chapiteau corinthien déchu ; les enfants slalomaient entre les colonnes redressées du portique et les torches artisanales confectionnées à l'aide de boîtes de conserve de concentré de tomates remplies de pétrole (photo 12). Les thermes dits Liciniens, construits au III<sup>e</sup> siècle et explorés dans les années 1910-1920, étaient, durant la saison estivale, le refuge par excellence des familles qui aimaient

---

9 Voir le site : [www.tunisia.strabon.org](http://www.tunisia.strabon.org)

10 Sur les liens entre patrimoine et développement économique en Tunisie, voir entre autres Ben Baaziz (2002), Ennabli (2000), Karamti (2009).



à s'y reposer. Des lieux moins paisibles constituaient également l'identité du village : le célèbre mausolée libyco-punique qui passe pour avoir été un cénotaphe dédié au roi Massinissa, était, dit-on, habité par un lion. Le *ksar Azouna* (palais des condoléances), comme l'appellent les Douggi, était le terrain de parties de chasses aux oiseaux. Les volatiles qui nichaient aux étages inférieur et médian de cet édifice étaient enfumés puis visés par des jets de pierres. Les ruines offraient à la jeunesse une aire de récréation extraordinaire. La grande *area* du temple de Minerve était le théâtre de matches de football fort disputés ; chacune des deux équipes en présence matérialisait sa cage entre deux fûts de colonnes des portiques qui entourent la cour rectangulaire sur trois côtés. Deux huileries et points de commerce permettaient aux Douggi de trouver les moyens de subsistance que ne leur assurait pas le produit de leurs activités agricoles. La meilleure huile se trouvait sans conteste au Dar Bouguedida, du nom du propriétaire de cette seconde boutique, plus connu de nos jours sous l'appellation de maison des trois masques en référence à la mosaïque éponyme datable du III<sup>e</sup> siècle découverte *in situ*. Le dégagement de ce grand pavement représentant divers médaillons renfermant des masques de Bacchantes et de Silène avait fait jaser en son temps : si Bouguedida s'enorgueillissait en effet de la présence d'yeux figurés chez lui, il voyait, précise son ancienne voisine, dans ces symboles de bonne fortune, le gage de sa réussite. Pieux et pratiquants, les Douggi se réunissaient autour de la mosquée Sidi Sahbi, édifiée sur la partie orientale des ruines du temple de Fortune Auguste, Vénus, Concorde et Mercure. Seul témoin encore debout de l'occupation moderne des ruines, la mosquée, désaffectée à la fin des années 1960, fait encore front aux temples païens. Dernier vestige d'une époque toute récente, cette construction, parce qu'elle est un lieu de culte et que sa démolition aurait provoqué un tollé sans précédent, est l'unique rescapée de la vague archéologique qui a déferlé sur Dougga.

La destruction du village moderne s'est faite en parfaite synchronie avec la restitution de la cité antique débutée en période coloniale et poursuivie avec la même détermination dans la Tunisie indépendante – de nombreuses parcelles du site sont encore en cours d'acquisition. La consécration de cet ordre nouveau où triomphe l'archéologie ne pouvait que provoquer une mise à distance entre le site et ses habitants. Les pierres qui, dans ce mouvement, étaient devenues des ruines, perdaient tout l'intérêt qu'elles avaient eu jusqu'alors de servir la vie présente. Ainsi, lorsque les Douggi évoquent leur passé sur le site comme un âge d'or, leurs réminiscences portent sur la qualité de l'air ou la beauté des panoramas ; les ruines sont mentionnées uniquement en rapport avec les attributions qui leur étaient liées : on se souvient des parties de chasse aux oiseaux et non à proprement parler du mausolée libyco-punique. Comme les ruines n'avaient pas d'autre intérêt que celui d'abriter la vie des Douggi, elles ont été littéralement désertées par eux : par la contrainte

d'abord lorsqu'ils en ont été chassés puis par choix. Dougga dépossédée de ses habitants leur apparaît comme une coquille vide et les ruines, même entendues dans leurs réappropriations locales, sombrent dans l'oubli.

### Réappropriations locales d'un patrimoine archéologique antique

Un journaliste qui formule une demande de restitution de la célèbre inscription bilingue arrachée au mausolée libyco-punique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et depuis conservée au British Museum (Sfar 1983), une romancière qui publie un récit historique intitulé *Blés de Dougga* (Mabrouk 1994) dont l'action se déroule dans cette cité au III<sup>e</sup> siècle, ou encore un architecte qui expose ses aquarelles représentant les ruines de *Thugga*<sup>11</sup> sont autant d'indices d'une réappropriation du patrimoine antique du pays à l'échelle nationale<sup>12</sup>. Qu'en est-il au niveau local ?

On l'a vu, les Douggi manifestent un profond désintérêt à l'égard des ruines entendues comme les vestiges de civilisations disparues. Ce rapport aux restes d'une architecture ancienne, replacés dans un contexte historique donné, est intimement lié à leur représentation de l'Antiquité et du passé en général. La perspective d'un temps long semble, paradoxalement, difficilement concevable à Dougga. Le passé est ce qui n'est plus, un point c'est tout. En regardant des cartes postales du début du siècle, une habitante de Dougga Jadida, née près des thermes d'Aïn Doura, reconnut son grand-oncle paternel, Ahmed Cherif, ancien gardien du site qui figurait sur l'une d'elles, assis près du grand escalier de la maison du trifolium ; sa fille, qui prit le numéro de série inscrit au bas de cette carte pour une date, lui signala, sans tiquer outre mesure, que c'était en 1093 ! Et sa mère d'ajouter que le pauvre homme était effectivement mort – paix à son âme – il y a bien longtemps...

La conscience de la longue durée et de la succession d'événements selon une chronologie précise est, dans bien des cas, étrangère aux Douggi. Berbères, Turcs, Carthaginois, Français, Espagnols ou Romains sont cités dans un ordre purement aléatoire : le passé s'écrase dans un « *qbel* » (avant).

Dans le bloc monolithique du temps révolu, une césure existe cependant. L'arrivée des Arabes et l'avènement de l'islam marquent un point de repère déterminant, le début d'une histoire. Mais d'une histoire éclair car ce qui suit cet épisode est tout aussi embrouillé que ce qui l'a

11 Khaled Karoui a exposé ses œuvres rassemblées sous le titre « Lumières de Dougga » à la Grande galerie de la médina de Tunis au printemps 2006.

12 Sur cette réappropriation, voir notamment Boyer (2000 et 2003) et Karamtu (2009).

précédé. Les périodes médiévale et moderne sont tout aussi méconnues que l'est l'Antiquité. Néanmoins une certaine empathie à l'égard des Arabes s'exprime plus volontiers qu'à l'égard des Anciens. L'exemple le plus révélateur de ce positionnement affectif est certainement l'appellation respective des deux arcs de triomphe matérialisant les entrées de la cité : l'arc de Sévère Alexandre, situé à l'ouest du site et fort bien conservé, est désigné comme *Bab el Rîmi* (porte des Romains) tandis que l'arc de Septime Sévère, situé à l'exact opposé et quoique délabré, est connu sous le nom de *Bab el Chehid* (porte de la victoire) en référence à la venue des cavaliers arabes importateurs de l'islam à Dougga.

Face aux multiples restes des temples païens qui jalonnent leur site, les Douggi s'accordent pour faire des *Rîmi* des mécréants. Les croyances polythéistes de ces derniers semblent excusables en ce qu'elles sont antérieures à la révélation islamique mais constituent toutefois une raison suffisante pour ne pas reconnaître ces Anciens (*qdîm*) comme des ancêtres (*jdûd*). Loin s'en faut, ces *Thuggenses* apparaissent plutôt comme des mutans aux yeux de ceux que l'histoire identifie comme leurs descendants. Un sentiment d'étrangeté caractérise le rapport des Douggi aux traces matérielles laissées par les civilisations antiques en général et romaine plus particulièrement. En passant la main sur la grande inscription latine encastée dans le mur séparant la place de la Rose des vents et le capitole, un guide officiel, natif du quartier du théâtre, se rappelle avec un amusement pincé l'état de crispation dans lequel le mettait, enfant, l'observation des *hajaret mektûb* (pierres écrites). Plus que les inscriptions puniques nettement moins nombreuses et dont les caractères d'origine sémitique ressemblent pour certains aux lettres de l'alphabet arabe, les inscriptions latines étaient inaccessibles aux Douggi bien que si proches. La lecture aisée de cette « belle écriture » par les archéologues français avait fasciné l'écolier qu'était alors ce guide. Cette capacité lui semblait fantastique et rationnelle à la fois : les Français et les Romains ne faisaient-ils pas qu'un, confondus les uns et les autres dans le terme *Rîmi* qui désigne indistinctement ces deux entités entendues comme chrétiennes de surcroît<sup>13</sup> ? Le passé romain, déjà superbement ignoré par les Douggi, a été honni, amalgamé qu'il était au processus de colonisation contemporaine qui prônait justement sa valorisation. Face à cet héritage problématique à double titre, les Douggi observent différentes attitudes.

L'Antiquité peut-être totalement niée, voire rejetée. L'irréductible habitant de Dougga Athar méprise l'archéologie autant que son champ d'étude. La construction de Dougga Jadida est, pour cet homme, une hérésie et les Douggi des lâches d'avoir abandonné leurs terres. À la marge de la communauté, il reproche à ses ex-voisins d'avoir cédé à la tentation du confort de la vie moderne, lui qui houspille sa femme lorsqu'elle achète des pâtes manufacturées ou même du pain. L'Antiquité

13 Voir notamment les analyses de Jocelyne Dakhliya sur ce point (1990 : 57).

ne le concerne pas, elle n'intéresse que les touristes. Lui, n'a pas le temps de flâner, il doit faire vivre sa famille de la culture d'oliviers et de l'élevage ovin. Résidant à la limite nord du site près de la muraille numide – sa maison est officiellement présentée comme un abri pour les animaux – il prend soin de rester à l'écart de l'agitation du centre où se bousculent retraités allemands et écoliers de Béja. À l'aube et au crépuscule cependant, il accompagne son troupeau de moutons en quête de pâturage et traverse ainsi les ruines en dépit des interdictions qui lui ont été formulées, la question de leur conservation le laissant parfaitement indifférent.

Dans une attitude diamétralement opposée, l'Antiquité peut être pleinement reconnue et intégrée. Né à l'emplacement du forum et maçon de son état, Ammar cultive un véritable « amour des pierres » qui influence fortement son rapport aux ruines et donc à l'histoire. La maison qu'il a bâtie à Dougga Jadida est dotée d'un intérieur traditionnel aux dimensions modestes ; l'extérieur en revanche détonne d'avec l'architecture locale plutôt dépouillée : la façade et les murs de clôture sont recouverts d'un assemblage de pierres taillées, les fenêtres sont pourvues de volets en bois « à la française » et le portail d'entrée métallique déploie une largeur démesurée en regard de la demeure. « Je veux que ma maison reste pour l'histoire » reconnaît son bâtisseur dont le souhait traduit le souci d'honorer un héritage reconnu : les ruines antiques sont passées à la postérité, aux futurs restes de Dougga Jadida d'en faire autant. Parce que sa puissance était telle qu'il avait failli renverser Rome, Hannibal est son héros. Scipion, qui a beau avoir été le vainqueur de la deuxième guerre punique, ne figure pas au panthéon d'Ammar contrairement à son adversaire perdant. Si Hannibal jouit de ce prestige c'est d'abord parce que « c'est un mec de notre pays » – aucune distinction n'étant faite entre Carthaginois et Berbères. À l'autochtonie présumée du stratège s'ajoutent d'autres atouts de poids : « c'était un champion de l'égalité, c'était un homme juste. Il était comme un musulman » (photo 13). L'obstacle à la reconnaissance d'un passé estampillé antéislamique est ainsi levé : par les qualités prêtées au héros et en vertu des valeurs censées avoir été les siennes, le personnage d'Hannibal est considéré comme un préfigurateur de l'islam. Honorer la mémoire d'un homme du cru, vertueux de surcroît, n'a, dès lors, rien d'infâmant pour le Tunisien et le musulman pratiquant qu'est ce maçon. Références pieuses et profanes se marient : Allah, dont le nom est sculpté en bas-relief sur toute la longueur du mur du salon, coexiste avec Hannibal dont le buste en ronde bosse trône à l'entrée de la maison. Antiquité et islam sont réunis dans l'œuvre de ce Douggi qui parvient même, en intégrant le présent à sa réflexion, à transformer ce couple déjà peu orthodoxe en un trio explosif. Destinée à orner un bâtiment public de Béja, sa dernière réalisation est directement inspirée du bas-relief figuré sur le mausolée libyco-punique de Dougga qui représente un quadrigé monté par deux personnages. Aux éléments

imposés par le modèle s'ajoute l'interprétation libre du tailleur de pierres : Lady Diana, « une femme juste » impliquée dans les causes humanitaires et qui « aimait les Arabes et allait devenir musulmane en se mariant avec Dodi Al Fayed » n'est autre que la conductrice de la *caroussa* (char) accompagnée de son amant !

Tout aussi actif mais nettement moins personnalisé, le rapport à l'Antiquité peut se révéler intéressé. Se rapprocher du passé lointain pour sortir de la misère fut et continue d'être le dogme de Hédi, guide officiel à Dougga, né aux alentours du théâtre romain. Enfant déjà, il avait réalisé que les vestiges avaient de la valeur, au sens de valeur marchande assurément : à l'aide d'une faucille, il labourait les champs après les grosses pluies en quête de quelque monnaie ancienne ou autre menue trouvaille qu'il vendait aux touristes de passage sur le site. Un jour qu'il était adolescent, l'un d'eux lui donna, en échange d'une lampe à huile, un exemplaire du *Guide bleu* de Tunisie. Il apprit par cœur le passage sur Dougga et s'amusait à déclamer face aux différents monuments décrits, les commentaires les concernant. L'épouse du conservateur du site l'entendit avec une heureuse stupéfaction ; elle avertit aussitôt son mari qui le fit recruter comme guide. La fierté de Hédi était grande : il ne serait pas ouvrier de chantiers archéologiques comme l'avaient été successivement son grand-père et son père. Un avenir autre s'ouvrait à lui : il allait pouvoir côtoyer « la haute société » qui venait, ô comble du luxe, en voiture sur « ses ruines ». La connaissance et/ou la reconnaissance de l'Antiquité allaient lui frayer le chemin de la liberté : son salaire modeste, augmenté des pourboires de visiteurs satisfaits et parfois généreux, lui permirent de voyager. Touriste à son tour, il se rendit dans différentes capitales européennes. Son séjour à Londres a été l'occasion d'un triomphe personnel : voir de ses yeux la célèbre inscription bilingue libyco-punique enlevée au mausolée de Dougga par Thomas Read et conservée depuis au British Museum. De cette rencontre épigraphique, un sentiment de supériorité vis-à-vis de ses compatriotes s'est affirmé. N'hésitant pas à les présenter comme des culs-terreux, il se donne comme fondamentalement différent : « Les Douggi disent qu'ils sont des Arabes ; moi, je sais que je suis un mélange : un peu berbérisé, un peu romanisé, un peu islamisé. » Bref, un discours travaillé et poli, à même de contenter l'État tunisien et les touristes étrangers. La belle performance d'acteur de ce guide qui récite sempiternellement, dans la *cavea* du théâtre de Dougga, les premiers vers de *Phèdre* aux touristes esbaudis qui décèlent dans cette scène l'exotique amour pour les humanités d'un Arabe coiffé d'une chéchia, est une revanche bien réelle.

Moins policé, le rapport à l'Antiquité peut encore être ingénument révolutionnaire. Sans le savoir, Habib, originaire du secteur d'Aïn Doura et propriétaire de l'unique café-restaurant des environs installé à l'extrémité sud-ouest du site, participe à l'acculturation de l'Antiquité. Si cet établissement s'appelle « Le Mercure », ce n'est pas en référence au

dieu romain du commerce et des voyageurs mais bien en regard de la chaîne d'hôtellerie française du même nom ; la reprise de cette enseigne « prestigieuse » étant, croit le tenancier de la gargote, susceptible d'attirer les clients. Plusieurs années passées dans la clandestinité à Cannes lui ont permis d'amasser suffisamment d'argent pour envisager un retour au pays la tête haute. Pour afficher sa réussite, il se fit construire une maison imposante à Dougga Jadida. Convaincu que l'Antiquité, appréciée par les touristes supposés riches et raffinés, est chic, il contribue au développement d'une nouvelle mode à Dougga : intégrer des éléments rappelant l'architecture antique aux constructions récentes. Les habitations changent d'allure : des sculptures d'aigles apparaissent sur les façades, les entrées épousent la forme des frontons de temples, des colonnes aux chapiteaux corinthiens et aux fûts salomoniques encadrent dorénavant portes et fenêtres. Ces références à l'Antiquité sont pourtant éperdument vides ou plutôt infiniment décalées. Aucun Douggi ne voit dans une sculpture d'aigle le symbole de l'Empire romain mais bien le signe de la richesse de tel ou tel voisin. L'architecture du capitole est évidemment reprise à dessein mais renvoie plus au modèle familial de la *khima* (tente) qu'au sanctuaire de la triade protectrice de Rome. L'Antiquité classique a cédé le pas à une Antiquité revisitée à la mode locale. Cet engouement est tel qu'un fournisseur d'éléments architecturaux à la sauce antiquisante a ouvert une boutique à l'entrée du village. « *Thugga* n'est plus dans *Thugga* » pourrait s'émouvoir le poète ; sa renaissance prend pied à Dougga Jadida (photo 14).

L'Antiquité est tournée vers la modernité ; les ruines ne sont dignes d'intérêt qu'à la condition qu'elles conduisent à autre chose qu'à une évocation du passé ou à une réflexion sur le cours de l'histoire. Le site archéologique, précisément conçu dans cette optique, est ainsi déserté par les Douggi à une ou deux exceptions près. Lorsqu'au mois de juillet, les ruines s'animent dans le cadre du festival international de Dougga, la foule se presse. D'ordinaire inexistant pour les jeunes du village, le théâtre romain occupe tout leur esprit lorsqu'il abrite des manifestations en vogue comme l'accueil des vedettes de la Star'Ac arabe. Le site est par ailleurs fréquenté par les Douggi pour des raisons religieuses : dans les citernes romaines d'Aïn el Hammam se trouve le mausolée de leur sainte, Lella Oum Khoula, également connue sous le nom de Mokhôla. La dévotion des Douggi à l'égard de leur protectrice est vive ; ils la visitent en des occasions variées : les malades font vœu de guérison, les couples stériles de fertilité, les mères requièrent la bénédiction de la circoncision de leurs garçons, les célibataires griffonnent, sur la paroi du sanctuaire, le prénom du conjoint convoité, les futures mariées demandent la réussite de leur prochaine union, les paysans celle de leur récolte à venir. L'ensemble de la communauté se réunit chaque année pour honorer la sainte : une *zerda* est organisée à proximité du mausolée, en parfaite déconnexion avec l'Antiquité (photos 15). Pourtant des liens entre le culte de Oum Khoula

et l'époque romaine sont attestés par des spécialistes des sciences du passé (Poinssot 1966 ; Beschaouch 2000). Les résultats de ces travaux scientifiques sont amenés à dépasser les frontières du monde académique. Leur impact limité mais effectif et progressif sur la représentation des Douggi de leurs traditions est significatif. Une petite frange de la population locale, qui côtoie ponctuellement le corps savant, intègre en effet peu à peu certains éléments de la lecture *savante* faite de leurs pratiques religieuses : Hédi, en tant que guide touristique, est l'un d'eux-là et lorsqu'il discourt sur la *zerda* de Oum Khoula, il souligne qu'en plus de la version traditionnelle qui la présente comme la fête célébrée en l'honneur de la sainte musulmane d'origine algérienne, il en est une seconde, qu'il connaît grâce à l'ancien conservateur du site qui en fait une célébration destinée à fêter l'arrivée de l'eau à Dougga depuis l'époque romaine. Les guides participent ainsi, à l'échelle locale, à la diffusion d'un discours bien verrouillé, mettant l'accent sur la continuité historique, sur la filiation entre *Thuggenses* et Douggi. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, cette généalogie construite dans un cadre international où interviennent de concert archéologues, experts, gestionnaires et politiques, fait l'objet, à défaut d'une assimilation par la population locale, d'une intégration réfléchie. Les acteurs du monde archéologique et les touristes ont clairement été identifiés comme les interlocuteurs privilégiés à qui servir le nouveau bréviaire sur l'identité Douggi. C'est bien à ceux-là, et pour répondre à leurs attentes, que les mieux informés feront mine de se gargariser de l'origine antique du culte rendu à leur sainte, validant ainsi l'essentialisation entre Anciens et modernes sous-tendue par la politique culturelle de l'État tunisien en quête d'une généalogie plurimillénaire et multicivilisationnelle et désirée par des touristes friands d'authenticité folklorique. Le filon de la *zerda* de Oum Khoula comme résurgence d'une célébration antique commence à être exploité : les gérants de l'hôtel Téboursouk – le plus proche du site archéologique – ont ainsi jugé opportun d'orner leur salle de restaurant de tapisseries représentant cette manifestation (photo 16) ; de même les organisateurs de l'événement prennent désormais soin de faire des membres des équipes chargées des projets d'études et de mise en valeur du site les invités d'honneur de ces festivités. Si bien que l'identité des Douggi devient, comme l'a démontré Gaetano Ciarcia au sujet des Dogon au Mali, « ethnologique et touristique tout à la fois » (Ciarcia 2003 : 15 ; voir également Doquet 1999).

Mais cette révision du discours identitaire indigène, et en dépit même de son caractère factice, s'avère problématique pour certains. Un groupe restreint de Douggi, composé de l'imam du village, du directeur de l'école et de quelques instituteurs, défend un islam dogmatique, purifié de toutes déviances auxquelles est associé le culte de Oum Khoula. La diffusion des conclusions archéologiques sur le site attise ainsi une querelle hypocrite entre partisans de la tradition culturelle et défenseurs du dogme religieux dont la position se radicalise : adorer une sainte quand on est de confession

sunnite n'est déjà pas très orthodoxe mais rendre un culte dont on reconnaît l'origine païenne devient proprement inacceptable. Cette crispation accentue d'autant les contradictions auxquelles se heurte la communauté enseignante douggi militant pour la cause patrimoniale tout en occultant un passé encombrant. Cette réaction localisée s'inscrit dans le contexte plus large d'une société tunisienne contemporaine globalement tiraillée entre références antiques et islamiques (Ben Younès 2002).

« Je voudrais renouer avec cette filiation négligée, l'intégrer dans la trame de mon identité [...] je fais cohabiter en moi cette double généalogie arabe et latine, païenne et monothéiste, pacifiant les inconciliables, colmant la rupture, soudant la fracture, renouant les fils coupés »

témoigne par exemple Abdelwahab Meddeb (1999 : 114). L'archéologie comporte donc, dans cette optique, une fonction sociale de première importance en ce qu'elle peut devenir, aujourd'hui comme hier, le vecteur d'une « ethnologie militante » (Colonna et Brahimi 1976 : 225).

Le principal enseignement de cette enquête autour du site de Dougga est qu'archéologie et société sont interdépendantes, partant indissociables. L'archéologie se pratique au sein d'une société dans laquelle s'inscrit son action de recherche ; dans le même temps, elle agit, significativement, sur son quotidien, en bouleversant littéralement son environnement, et sur ses représentations, en participant au remodelage incessant des constructions identitaires. Or, cette part efficiente des pratiques et discours *savants*, qui se retrouve ici comme ailleurs – on a évoqué plus haut le cas des Dogon qui s'auto-définissent aujourd'hui selon le prisme de Griaule – est, bien que particulièrement manifeste en archéologie – avec les déménagements de populations par exemple –, trop souvent ignorée des archéologues et des gestionnaires du patrimoine. « Vous êtes les descendants des *Thuggenses* » assène-t-on aux Douggi, mais comment pourraient-ils concevoir cette filiation dès lors qu'ils n'apparaissent pas dans l'arbre généalogique imaginé par les instances nationale et internationale ? Si la labellisation au patrimoine culturel mondial n'a pas pour corollaire une négation systématique des populations locales, on peut néanmoins s'interroger sur l'ambivalence de la conception de l'Histoire diffusée par l'Unesco dont les allures parfois révisionnistes témoignent à coup sûr d'une certaine hiérarchisation des humanités : Dougga n'aurait-elle pas, d'après le discours officiel de l'organisation internationale, été entièrement abandonnée depuis l'époque médiévale<sup>14</sup> ?

---

14 Voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/794>

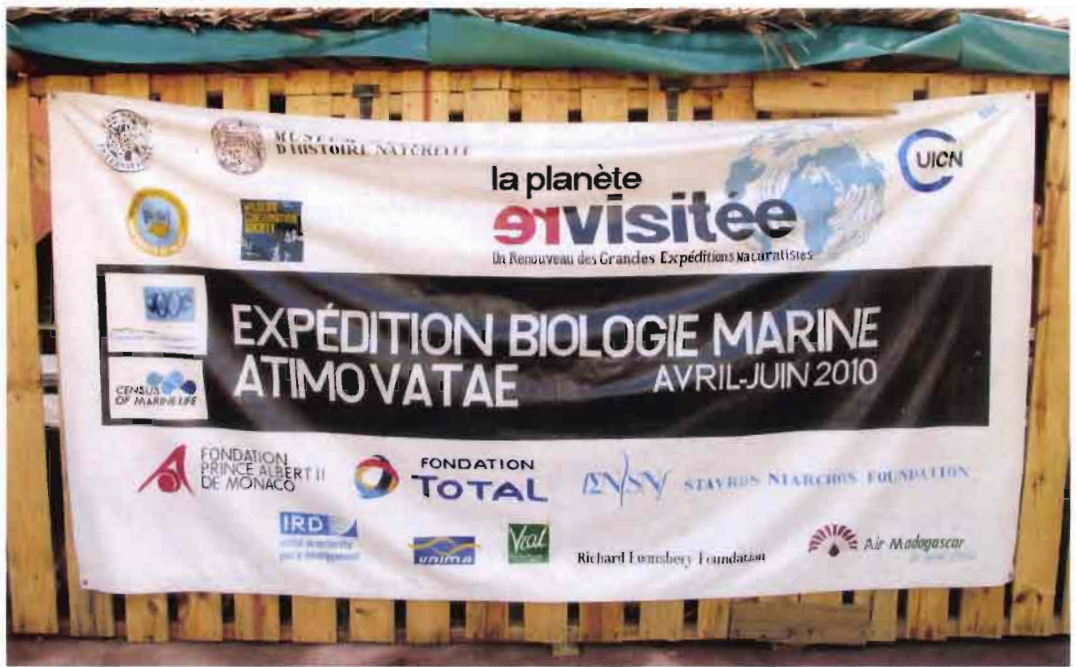


## Références bibliographiques

- ARNAUD A., 2000, « L'exploration archéologique de la Tunisie », in J. Alexandropoulos et P. Cabanel (ed.), *La Tunisie mosaïque*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, p. 541-548.
- BACHA M., 2013, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- BARATTE F., 2005, *Voyage en Tunisie de René Cagnat et Henri Saladin*, Paris : Éd. du CTHS.
- BÉNABOU M., 1980, « L'impérialisme et l'Afrique du Nord : le modèle romain », in D. Nordman et J.-P. Raison (eds.), *Sciences de l'homme et conquête coloniale. Constitution et usages des sciences humaines en Afrique (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris : Presses de l'ENS, p. 15-21.
- BÉNABOU M., 2005, *La Résistance africaine à la romanisation*, Paris : La Découverte [1<sup>re</sup> éd. 1976].
- BEN BAAZIZ S., 2002, « Le patrimoine archéologique tunisien : le temps et l'espace », *Temps, espace et représentations*, Publications de l'université de Sousse, p. 13-38.
- BEN YOUNÈS H., 2002, « Les musées archéologiques et historiques en Tunisie face à la biculturalité », *Cahiers d'études de l'ICOM*, p. 19-20.
- BESCHAOUCH A., 2000, « Épigraphie et ethnographie – d'une fête populaire de Dougga, en Tunisie, à la dédicace de l'aqueduc de Thugga, en Afrique romaine », *CRAI*, p. 1173-1178.
- BOYER M., 2000, *La gestion du patrimoine culturel en Tunisie après l'indépendance*, université Paris IV Sorbonne, mémoire de DEA.
- BOYER M., 2003, *Voir pour comprendre et dire pour apprendre : les enjeux des nouvelles muséographies en Tunisie*, Paris : École du Louvre, monographie de muséologie.
- CIARCIA G., 2003, *De la mémoire ethnographique. L'exotisme du pays dogon*, Paris : Éd. EHESS.
- COLONNA F., BRAHIMI Cl. H., 1976, « Du bon usage de la science coloniale », in *Le mal de voir*, Cahiers de Jussieu, p. 221-241.
- DAKHLIA J. J., 1990, *L'oubli de la cité. La mémoire collective à l'épreuve du lignage dans le Jérid tunisien*, Paris : La Découverte.
- DOQUET A., 1999, *Les masques dogon : ethnologie savante et ethnologie autochtone*, Paris : Karthala.
- ENNABLI A., 2000, « L'art romain en Afrique du Nord. Son avenir », *La revue du patrimoine mondial*, n°16, p. 18-29.
- FRÉMEAUX J., 1984, « Souvenirs de Rome et présence française au Maghreb : essai d'investigation », in J.-C. Vatin (ed.), *Connaissances du Maghreb. Sciences sociales et colonisation*. Paris : CNRS, p. 29-46.

- GRAN-AYMERICH E., 2000, « La Tunisie et la politique archéologique française », in J. Alexandropoulos et P. Cabanel (eds.), *La Tunisie mosaïque*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 549-563.
- GUTRON C., 2010, *L'archéologie en Tunisie. Jeux généalogiques sur l'Antiquité*, Paris, Karthala.
- JAIDI H., 2006, « L'archéologie antique en Tunisie, à l'époque coloniale : champs de recherche et enjeux », in S. Bargaoui et H. Remaoun (eds.), *Savoirs historiques au Maghreb. Construction et usages*, Oran : CRASC éditions, p. 235-241.
- KALLALA N., 2002, « L'archéologie romaine et colonisation en Afrique : enjeux et pratiques. L'exemple du Kef et de sa région, dans le nord-ouest de la Tunisie », *Africa*, XIX, p. 57-81.
- KARAMTI Y., 2009, *Patrimoine, Économie et Altérité : Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Tunis : Livre spécialisé.
- MABROUK A., 2004, *Les Blés de Dougga*, Tunis : Clairefontaine.
- MEDDEB A., 1999, *Aya dans les villes*, Fata Morgana.
- PICARD G. Ch., 1983, « La recherche archéologique en Tunisie des origines à l'Indépendance », *Cahiers des études anciennes*, XVI, p. 11-20.
- POINSSOT Cl., 1966, « Aqva Commodiana Civitatis Avreliae Thvvgae », in *Mélanges offerts à Jérôme Carcopino*, Paris : Hachette, p. 771-786.
- SEBAI M., « La romanisation en Afrique : retour sur un débat. La résistance africaine : une approche libératrice ? », *Afrique et Histoire*, n° 3, 2005, p. 39-56.
- SFAR A., 1983, « Un vol de plus d'un siècle », *Jeune Afrique* du 7 septembre.





1 : Grande banderole sur le site de l'expédition marine Atimo Vatae à Madagascar, indiquant l'ensemble des mécènes et partenaires scientifiques et financiers de l'expédition, © E. Faugère, mai 2010



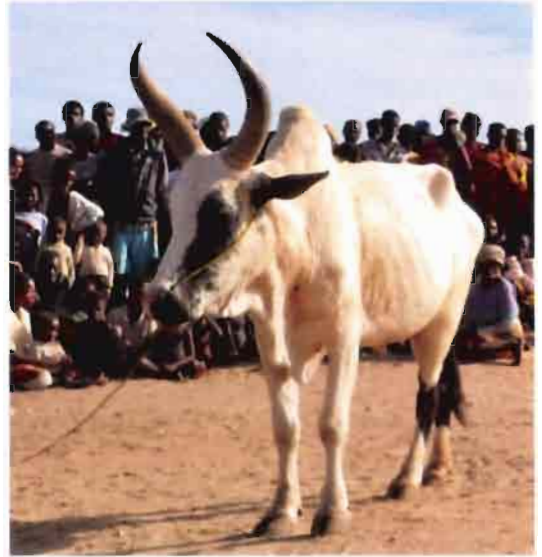
2 : Un amateur travaille dans la typothèque de malacologie du MNHN © E. Faugère, mars 2012



3 : Pendant l'expédition Santo 2006 © E. Faugère



4 : Pendant l'expédition Santo 2006  
© E. Faugère



5 : Préparation du sacrifice d'un zébu  
avant le début de l'exploration à Lavanono,  
Madagascar © C. Demmer



6 : Session de travail collectif au champ, région Bassari, avec en arrière-plan le Parc National du Niokolo-Koba (Sénégal) © V. Leblan



7 : Repos au champ. Région Bassari, en bordure du Parc National du Niokolo-Koba (Sénégal) : les Bassari évoquent les déguerpissements imposés lors de la mise en place du parc © V. Leblan



8 : Angkor Vat (Cambodge) : Statue de Vishnou (Ta Reach) habité par un neak ta © I. Brianso



9 : Saturation touristique sur le site de Banteay Srei, Cambodge © I. Brianso



10 : Le site de Banteay Srei, Cambodge © © Autorité Nationale APSARA, 2007



11 : Maison douggi moderne, Tunisie © C. Gutron, 2006



12 : *Temple de Junon sur le site de Dougga*  
© C. Gutron, 2006



13 : *Ammar et sa sculpture d'Hannibal*  
© C. Gutron, 2006



14 : *Magasin d'éléments architecturaux inspirés des modèles antiques, Tunisie*  
© C. Gutron, 2006





15 : Zerda de Oum Khoula, Tunisie  
© C. Gutron, 2006



16 : Tapisserie représentant  
la zerda de Oum Khoula –  
hôtel de Teboursouk  
© C. Gutron, 2006



17 : Début des fouilles archéologiques sur le site de Santa Ana (Equateur) © F. Valdez



18 : Santa Ana (Equateur) : Destruction  
partielle de la plateforme orientale  
à la suite des fouilles clandestines  
© F. Valdez



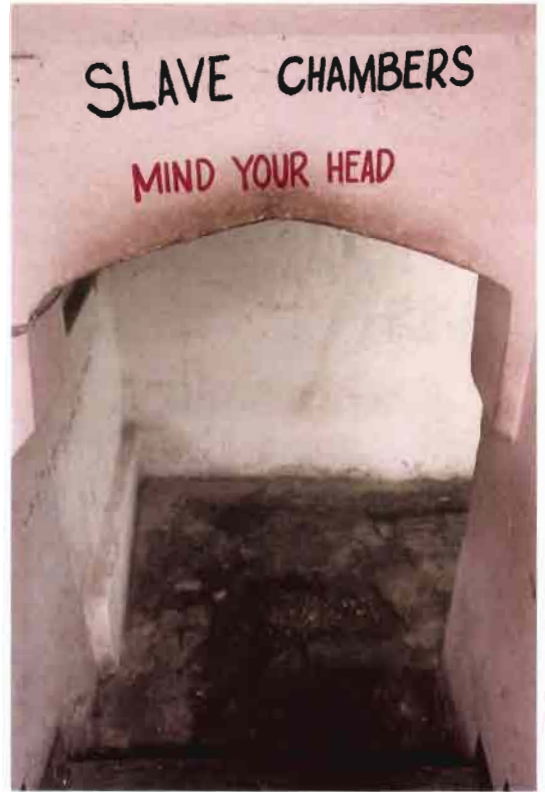
19 : Le site de Santa Ana et la structure protectrice © F. Valdez



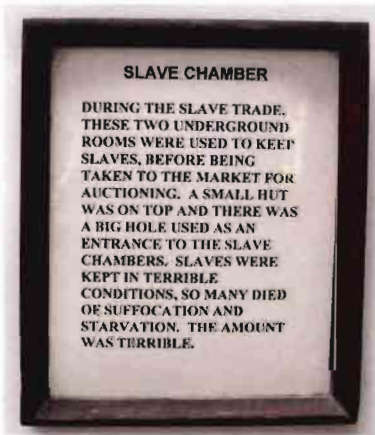
20 : Centre d'accueil du site de Santa Ana © F. Valdez



21 : Statues du mémorial aux esclaves, Zanzibar © A. Gruca



22 : Entrée des chambres aux esclaves, Zanzibar © A. Gruca



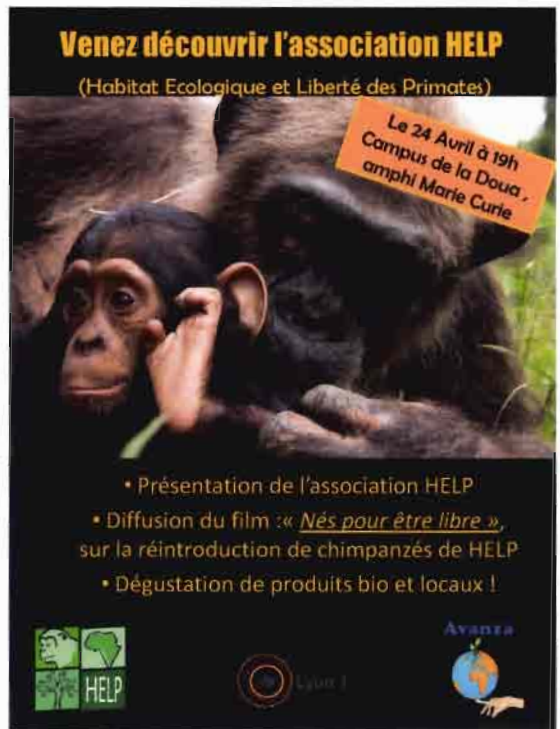
23 : Panneau explicatif sur les chambres aux esclaves © A. Gruca



24 : Les chambres aux esclaves avec le chenal central et les chaînes, Zanzibar © A. Gruca



25 : Affiche d'une exposition au Muséum d'histoire naturelle de Marseille © V. Leblan



26 : Affiche émanant d'une ONG internationale qui prend en charge les chimpanzés extraits des réseaux illicites de la vente d'espèces protégées © V. Leblan



27 : Couverture d'une grande revue internationale de primatologie



28 : Message diffusé par l'ONG « Institut Jane Goodall » sur un support vestimentaire © V. Leblan



29 : Palmeraie des Iles Tristao (Guinée). Le développement anormal du feuillage de la majorité des palmiers marque la présence des nids de chimpanzés © V. Leblan



30 : Bordure d'un village aux Iles Tristao (Guinée-Bissau). Le développement anormal du feuillage des deux palmiers de l'arrière-plan signe la présence des nids de chimpanzés © V. Leblan



31 : *Un doro dābbo préparé aujourd'hui (réalisation : Bezanesh Boisserie)*  
© C. Guindeuil



32 : *Un baya'āynatu servi dans un restaurant populaire d'Addis-Abeba aujourd'hui*  
© Marie Huber



33 : Accueil du public et offre de restauration au salin de l'île Saint-Martin (Gruissan)  
© V. Audreu-Boussut, mars 2015



34 : Progression de la végétation des steppes salées dans les anciens bassins nord  
du salin de Sainte-Lucie (Port-la-Nouvelle) © V. Audreu-Boussut, mars 2015.

# **Les patrimoines en construction, le cas de Palanda. Processus et conflits autour du projet de valorisation du site archéologique de Santa Ana, Équateur**

FRANCISCO VALDEZ<sup>1</sup>

Les populations amérindiennes qui peuplent la forêt tropicale, en particulier en Amazonie occidentale, ont conservé des modes de vie dits traditionnels, basés sur des rapports très cohérents avec l'environnement. Ces populations considèrent la forêt et ses ressources comme leurs patrimoines. Face aux dangers qu'entraîne l'exploitation minière et pétrolière, elles ont adopté une posture ouvertement protectionniste pour leurs ressources naturelles, ce qui les place souvent en nette opposition avec la politique gouvernementale d'exploitation des ressources minérales (i.e. parc national Yasuni). Quoique la « notion de patrimoine culturel » ne fasse pas partie de leur pensée traditionnelle, un tel concept a connu ces dernières années un essor impressionnant car les populations sont conscientes que leur mode de vie est en train de changer drastiquement du fait des contacts de plus en plus étroits avec la société dite « nationale ». La notion de patrimoine commence à être construite et est adoptée, voire partagée par la plupart des peuples indigènes.

Le patrimoine est désormais conçu comme un moyen de renforcer l'identité des peuples sylvoicoles, pour qui la notion de territoire ancestral est intimement liée à l'existence même de leur communauté. Ce phénomène s'est accentué au cours des 130 dernières années, face à la menace des populations de paysans (indiens et métis) venues des hautes terres, qui ont progressivement envahi les territoires longtemps oubliés de l'Amazonie

---

<sup>1</sup> Archéologue, UMR 208 Patrimoines locaux et gouvernance (PALOC) MNHN-IRD, Sorbonne-Universités.



(Andrade Marín 1884 ; Moncayo 1908). L'arrivée des colons sur des territoires ancestraux menace les modes de vie traditionnels des groupes ethniques établis, depuis des millénaires, au-delà du versant oriental des Andes. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les gouvernements successifs ont favorisé le processus de colonisation en Amazonie, octroyant des extensions importantes des terres dites « de l'Etat » aux nouveaux migrants, à condition qu'ils défrichent des portions significatives de la forêt (Aguirre 1990 : 14-19). Une fois installés, les colons essaient de reproduire le modèle de production agricole traditionnel propre aux hautes terres. Malgré l'échec agricole de ces efforts insensés, les populations autochtones ont connu des transformations foncières et culturelles importantes : la réduction des aires de chasse communautaires, la destruction des jardins de culture traditionnels dans la forêt, la perte effective des grandes surfaces considérées comme la terre des ancêtres, où se situent des lieux sacrés. Face à ces faits souvent très violents, les groupes sylvicoles ont dû se réfugier dans des aires chaque fois plus reculées de la forêt. Ainsi la réduction progressive des territoires a menacé l'existence physique de plusieurs ethnies. Chez ces peuples, la notion de territoire était plus ou moins inconsciente tant qu'il n'y avait pas de menace externe, mais elle est devenue cruciale par la suite.

« Le territoire, premier de tous les patrimoines...est un trait d'union entre le passé et le présent, et il est aussi le support incontournable du développement. » (Guillaud et Galipaud 2014 : 17).

Au cours des quarante dernières années, différents mouvements faisant la promotion des droits des peuples indigènes de l'Amazonie ont revendiqué et obtenu gain de cause dans des procès pour la reconnaissance officielle de leurs territoires ancestraux.

Evidemment une vision très différente est développée par les groupes venus d'autres régions du pays. Il s'agit, dans la plupart des cas, de paysans culturellement métissés et appauvris qui ont dû émigrer à la recherche de terres fertiles sur le versant oriental des Andes. Provenant d'un environnement totalement différent, ces paysans ne comprennent pas la logique de l'exploitation agricole en Amazonie et s'impliquent dans des activités purement extractivistes. Dès qu'ils arrivent en forêt, ils commencent par défricher des parcelles qui serviront comme potagers familiaux, puis ils exploitent le bois des aires voisines. Les essences fines sont exploitées pour leur valeur commerciale appréciable ; ainsi débute une déforestation à petite échelle. Au fur et à mesure que la rentabilité de cette exploitation du bois décroît, des aires de pâturage sont aménagées sur des sols mal adaptés et peu profonds, caractéristiques des terrains en pente. La déforestation progressive finit par provoquer des cycles accélérés d'érosion, très souvent irréversibles. Une autre activité des nouveaux arrivants en Amazonie est la recherche de métaux. Il est bien connu que tous les fleuves et les rivières du versant oriental des Andes sont aurifères.

Une activité minière artisanale est pratiquée depuis la conquête espagnole et les paysans sont systématiquement des orpailleurs. La légende de l'Eldorado persiste encore dans les mentalités et la quête des minéraux est quotidienne. L'obsession extractiviste des colons exige des parcelles de plus en plus grandes, ce qui provoque des conflits avec les populations indigènes locales. Leur rapport avec le sol est complexe, car même si l'appropriation de l'espace demande un grand effort physique (qui à leurs yeux leur accorde la propriété foncière), dans la pratique celle-ci n'est pas légalisée faute d'inscription dans des registres officiels de propriété. Actuellement, les démarches pour obtenir ces titres sont lentes, coûteuses et impliquent des voyages pénibles aux centres urbains lointains. Les colons ont la possession effective des parcelles, mais la propriété n'est jamais formellement acquise. Dans un certain sens ils vivent sur les « terres d'autrui » et risquent d'en être expulsés à n'importe quel moment. Ainsi, leur notion du territoire n'est pas vraiment patrimoniale, du fait qu'ils ne se sont jamais positionnés vraiment sur le territoire. Ils ne sont pas là pour construire leur avenir, leur culture (Guillaud 2014 : 25-27). Ils se sentent de passage, leur appropriation n'est pas enracinée au sol (ou pas encore) dans la mesure où ils ont toujours la nostalgie de leur terre d'origine. Dans ce contexte, ils ne s'engagent pas dans la préservation ou la conservation des ressources et de ce fait, il n'y a pas de gestion collective de l'espace. Face au vide juridique, ils ne songent pas vraiment à une éventuelle transmission des terres appropriées aux générations futures (Cormier-Salem *et al.* 2002 et 2005). Pourtant, devant la menace potentielle des nouveaux venus (étrangers ou locaux) ils se considèrent chez eux et de ce fait, ils vendent ou font don de ces terres à leurs descendants.

### **Palanda, un site archéologique exceptionnel de l'Amazonie occidentale**

Une telle situation se retrouve dans la province de Zamora Chinchipe, au sud-est de l'Équateur, où nous avons entrepris des recherches archéologiques depuis octobre 2001 (photo 17). Au cours de ces travaux, notre équipe franco-équatorienne (IRD/INPC<sup>2</sup>) a répertorié plus de 400 sites archéologiques et des paysages culturels divers dans cette contrée de l'Amazonie occidentale. Nous avons travaillé plus spécifiquement le long du bassin fluvial Mayo Chinchipe, un système hydrologique qui se déverse dans le Marañón, un des affluents les plus importants du fleuve Amazone.

---

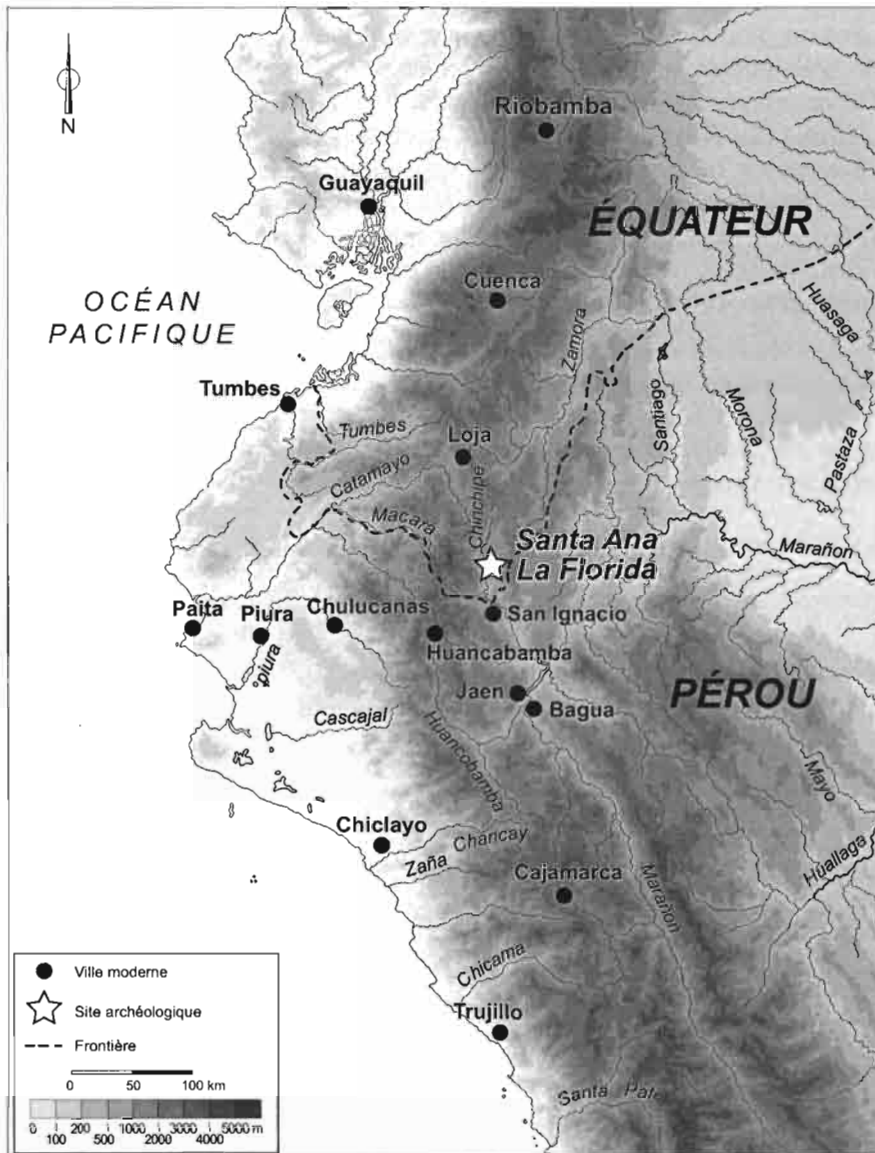
<sup>2</sup> Convention signée entre l'Institut de Recherche pour le Développement (France) et l'Institut National du Patrimoine Culturel (Équateur) pour l'étude de la province de Zamora Chinchipe.

D'un point de vue écologique, la région des contreforts orientaux des Andes est plongée dans un brouillard permanent, car la cordillère est une barrière naturelle pour les vents chauds et humides qui soufflent des basses terres amazoniennes. La condensation de cette humidité se transforme en une brume grise qui se recycle avec l'évapotranspiration. De ce fait, cette région est l'un des endroits du monde où la biodiversité est la plus importante. Le piémont est ici fortement contrasté. La couverture végétale de la forêt tropicale équatorienne, très humide, tranche avec celle des contreforts du côté péruvien, qui se caractérise par une végétation clairsemée passant progressivement d'une forêt sèche, à une couverture xérophytique. Ces contrastes écologiques sur moins de 300 km de long font de ce territoire un endroit idéal pour l'étude des adaptations et des interactions socioculturelles dans la longue durée. En outre, la complémentarité de ces deux milieux a favorisé les échanges le long du bassin fluvial.

Nos travaux ont mis en évidence les traces d'une culture précolombienne hautement développée et méconnue dans la région frontalière, le long du bassin du Chinchipe. La partie moyenne et basse de cette portion du versant oriental des Andes fut jadis peuplée par une société complexe, actuellement connue comme la culture Mayo Chinchipe-Marañón. Le site le plus important découvert à ce jour est celui de *Santa Ana-La Florida* (SALF) à Palanda, proche des sources du fleuve, à environ 1 040 m d'altitude (Valdez *et al.* 2005). Cependant le territoire (aire culturelle) des Mayo Chinchipe s'étirait tout au long du bassin hydrographique jusqu'à sa confluence avec le Marañón (figure 1). Suite à nos travaux, les archéologues péruviens qui travaillent de l'autre côté de la frontière politique moderne ont aussi trouvé des sites importants dans leur portion de bassin. À Jaén, Quirino Olivera a découvert des vestiges architecturaux et des éléments de culture matérielle identiques à ceux mis au jour à Palanda (Olivera 2013, 2014).

Les traces découvertes à Santa Ana-La Florida montrent la présence d'un village structuré autour d'une place circulaire, avec des vestiges architecturaux en pierre témoignant d'une organisation spatiale tout à fait singulière. Le site est composé d'une trentaine de structures ellipsoïdales en pierres, disséminées sur un hectare environ. Il occupe une terrasse fluviale de la rivière Valladolid, qui coule en amont du Chinchipe. Deux structures se distinguent. La plus importante est une plateforme située près de la berge de la rivière, qui a formé la base d'une construction circulaire, considérée comme un temple. Le sous-sol de cette structure a été aussi aménagé en un espace funéraire. La terrasse se présente ainsi comme un espace d'activités spécialisées, à caractère sacré (Valdez 2013). L'autre structure se situe à l'extrémité opposée du gisement, au pied du flanc d'une colline qui délimite le site. Il s'agit d'une construction pyramidale où étaient aménagées plusieurs rangées de marches accédant à la plateforme principale. De son sommet on surplombe la place centrale, et on aperçoit un axe est/ouest avec la plateforme opposée du temple (figure 2).

Figure 1. Localisation géographique du site Santa Ana – la Florida (SALF).

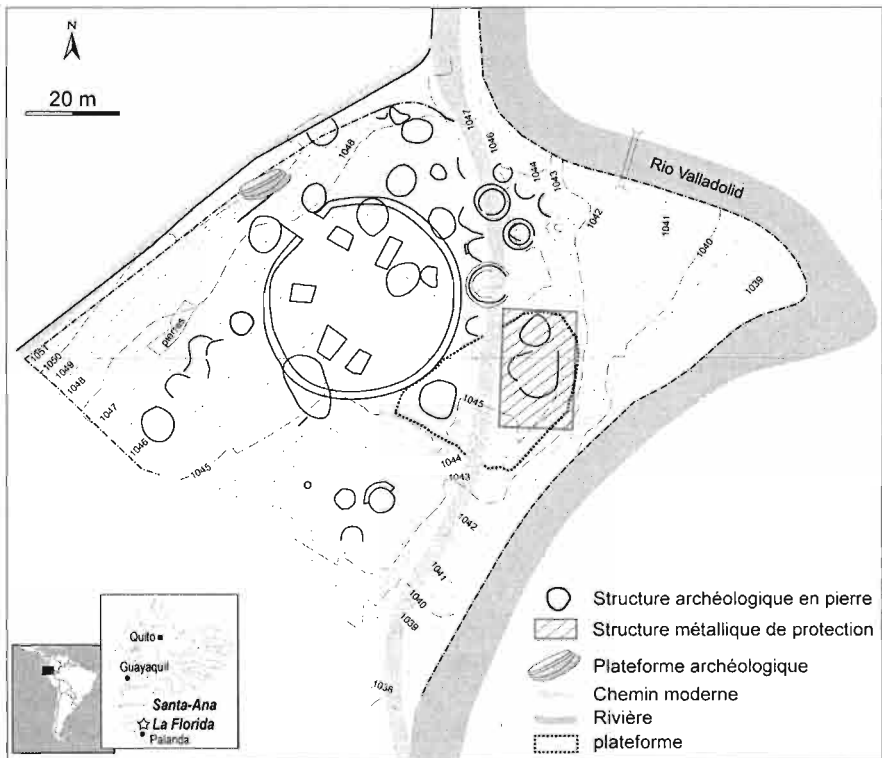


Les recherches ont mis au jour plusieurs inhumations, comportant des trousseaux funéraires dont la qualité atteste d'un haut degré technologique dans les arts lapidaires et la poterie, et matérialise une force idéologique sous-jacente. Par ailleurs, la présence de coquillages provenant de la côte du Pacifique et de matières exotiques, telles que les turquoises, montre l'existence d'un ample réseau d'échanges à courte, moyenne et longue

distance (Valdez 2008). Ces offrandes, dont la nature et la qualité sont exceptionnelles, suggèrent la présence d'un rang social élevé (Valdez 2007). Un autre résultat inédit est relatif au régime alimentaire de cette ancienne population. Des micro et macro restes trouvés dans des contextes archéologiques montrent que la production agricole était à la base de l'économie domestique et communautaire. L'étude détaillée des contextes a révélé des éléments calcinés, ainsi que des granules d'amidon de maïs (*Zea mays*), de haricots (*Fabacée spp.*) de manioc (*Manihot esculenta*), taro (*Discorea spp.*), patate douce (*Ipomea spp.*), marante ou arrow-root (*Maranta spp.*), piment (*Capsicum spp.*) et cacao (*Theobroma spp.*) (Zarrillo 2012 ; Lanaud *et al* 2012). La production agricole était complétée par le gibier et les ressources fluviales abondantes de la région.

Les fouilles et des datations au 14C faites dans divers contextes archéologiques indiquent que ce site fut occupé entre 5300-3685 ans avant le présent (BP) soit vers 3300-1500 ans av. J.-C. Il s'agit par conséquent de la plus ancienne manifestation culturelle complexe trouvée à ce jour à l'Est des Andes.

Figure 2. Conformation architecturale du site SALF.



Les résultats surprenants de cette recherche menée sur douze ans ont radicalement changé la perception de l'évolution des sociétés amazoniennes. L'Amazonie est tenue comme la grande réserve forestière planétaire, relativement peu touchée, pendant longtemps, par l'action humaine. Jusqu'à présent il était généralement admis que la forêt tropicale imposait trop de contraintes environnementales pour que des sociétés complexes aient pu s'y établir et se développer à l'époque précolombienne (Meggers 1954 ; 1971). L'Amazonie était censée abriter des groupes nomades de chasseurs-cueilleurs qui se déplaçaient à travers la forêt à la recherche de leur nourriture. Ces groupes étaient considérés comme primitifs, et ont inspiré l'image tropicale de l'homme de l'âge de la pierre.

Les nouvelles découvertes montrent que les groupes humains ont commencé à transformer le milieu amazonien au moins depuis 6 000 ans, avec l'horticulture puis l'essor de l'agriculture tropicale (Oliver 2008). Nos données ont démontré qu'à Palanda ces groupes avaient déjà une base alimentaire variée et stable qui a permis à la société Mayo Chinchipe-Marañón de se développer sur un vaste territoire, tout en partageant une forte idéologie lisible dans les productions artisanales depuis au moins 5500 ans BP. La recherche archéologique a révélé des modes de gestion intéressants et durables du milieu tropical, basés sur la complémentarité entre différentes régions, et qui constituent un riche patrimoine culturel. Un bel exemple de ceci est représenté par les anciennes traces de cacao trouvées dans le site Santa Ana – La Florida. Cette plante connue depuis toujours par les paysans locaux a été domestiquée en haute Amazonie et se rencontre dans des contextes archéologiques. Le cacao était une des premières plantes natives à avoir été utilisée tant sur le plan domestique, que pour animer le commerce avec les régions géographiques lointaines (Valdez 2014).

La recherche scientifique devient ainsi un moteur dans la création des patrimoines, tandis que les monuments archéologiques et les connaissances acquises sur l'histoire ancienne de cette région sont des patrimoines matériels et immatériels de premier ordre dans l'affirmation identitaire des peuples de l'Amazonie occidentale.

### **Archéologues, populations locales et pouvoirs publics : la diversité des représentations du patrimoine**

La première responsabilité des archéologues est de transmettre les informations recueillies à diverses communautés : communauté locale, régionale, et communauté scientifique. Au niveau local, ce travail a dû se faire au tout début de nos interventions, car la présence des « gens venus de l'extérieur » (l'équipe franco-équatorienne) a provoqué une grande

méfiance parmi la population de la région de Palanda (menacée par des gens venus d'ailleurs).

Pour les paysans en effet, la présence des étrangers n'est jamais anodine. Ils ont constaté le succès obtenu par les ingénieurs miniers qui viennent prospecter en Haute Amazonie. La localisation des gisements aurifères est l'activité traditionnelle de tous les nouveaux venus. La population s'est sentie menacée par des étrangers « arrivant de nulle part » pour profiter des ressources naturelles de la forêt. De plus, ces interventions impliquent souvent la venue de fonctionnaires qui se mêlent des affaires (pas toujours très légales) de la communauté. Au moment de notre arrivée, Palanda venait à peine d'être constitué en canton de la province de Zamora Chinchipe. Le maire de la ville, fonctionnaire récemment élu, avait occupé auparavant le même poste dans un canton voisin. C'était un politicien expérimenté dans le milieu rural, où l'exploitation de la forêt et l'ouverture de routes de pénétration sont des mécanismes usuels pour négocier l'allocation des grandes surfaces agricoles. Par ces pratiques, il est devenu l'un des plus grands propriétaires de la province. Quand nous lui avons expliqué notre mission, il nous a considérés avec méfiance et nous a tout de suite dit qu'il n'y avait pas d'or dans la région : dans l'imaginaire populaire, l'archéologie est forcément liée à la chasse aux trésors et dans ce domaine il ne souhaitait pas de concurrents. Contraint d'accepter notre présence, car nous relevions d'un institut national, nos relations ont toujours été très tendues. L'élu pensait que nos activités menaçaient ses prérogatives et ne voulait pas se montrer faible vis-à-vis des instances du gouvernement central. Au lieu de collaborer, il est resté sur sa position.

Pour l'équipe d'archéologues, la tâche n'a donc pas été facile, car dès le départ nous avons été perçus comme des prospecteurs professionnels à la recherche de métaux précieux. Il a été très difficile de faire passer le message que nos prospections visaient à identifier et à mettre en valeur des ressources patrimoniales d'un autre ordre. Pour les paysans, il était insensé qu'une équipe d'étrangers se déplace en Amazonie pour étudier le passé de peuples indigènes, car une telle recherche leur paraissait sans intérêt. De plus, ces colons considéraient que leur histoire récente était plus riche, et pourtant personne ne s'intéressait à cette histoire. Pour eux, il eût été plus profitable de faire des enquêtes sur les conséquences des conflits frontaliers. Ils ne comprenaient pas qu'une étude historique puisse impliquer des années de recherche de terrain. À leurs yeux rien ne justifiait nos démarches dans un milieu aussi inintéressant que la forêt, et notre équipe ne pouvait donc qu'être à la recherche de minéraux, et plus spécifiquement de l'or.

Pour dissiper les soupçons de la population, nous avons dû communiquer en détail sur la nature de nos travaux et sur notre méthodologie. A cet effet nous avons donné plusieurs conférences à la mairie et dans les lycées de Palanda. De même, nous avons organisé des séances publiques

d'information sur les activités des archéologues et sur l'intérêt du passé précolombien de cette région.

Cependant, bien que notre présence fût devenue presque banale, la méfiance régnait toujours auprès des paysans et surtout des commerçants locaux, lorsque nous avons fait la découverte du gisement *Santa Ana La Florida*. Cette méfiance s'est manifestée d'une façon brutale en août 2003, quand le site que nous avions découvert fut sauvagement pillé par une quarantaine d'individus (originaires du village) à la recherche du gisement d'or que nous étions censés avoir mis au jour. Ces pillages ont eu lieu pendant presque un mois sous le regard passif des autorités locales (mairie et police) qui suivaient avec intérêt les progrès des mineurs artisanaux.

Quand notre équipe est arrivée à Palanda début septembre 2003, ces activités se déroulaient ouvertement. Les propriétaires du terrain avaient donné leur permission et profitaient même de la situation avec un petit commerce de boissons fraîches et de nourritures préparées. Un mois d'activité minière avait détruit près de 900 m<sup>3</sup> du site archéologique (photo 18). Les travaux systématiques des ouvriers munis de barres à mine, de pics et de pelles avaient retourné la terre, détruit des murs et des structures en pierre et avaient bouleversé la stratigraphie de toute la partie sud-orientale du site. Au cours de ces pillages, un certain nombre d'objets archéologiques ont été trouvés, mais la plupart n'ont pas été reconnus comme tels et furent cassés ou ignorés dans les décombres. Une quantité indéfinie d'offrandes funéraires avait été aussi dégagée de son contexte et les plus belles pièces furent mises en vente chez les trafiquants d'antiquités des grandes villes.

La majorité de la population a suivi le pillage avec curiosité, mais par la suite a été très déçue de ses résultats. Aucun gisement aurifère n'a été trouvé et les quelques objets archéologiques conservés n'ont pas éveillé un grand intérêt. Tout le monde était d'accord sur le fait que seuls quelques commerçants ont profité de ces pillages collectifs.

Les archéologues ont naturellement tenté d'arrêter cette activité destructrice. Nos plaintes auprès des autorités locales ont été ignorées et les policiers ont déclaré que sans un mandat officiel ils ne pouvaient pas intervenir. Des politiciens locaux ont même essayé de tirer profit de cette situation : ils ont organisé un groupe de mineurs clandestins pour former une coopérative dite de « *vivienda social* » (logement social), et ils se sont installés sur l'emplacement même du site archéologique. Le propriétaire du terrain a été rapidement admis comme membre fondateur de cette organisation et un dirigeant politique s'est proclamé président du groupe. Bref, face à la menace « des étrangers », la communauté a réagi en défendant ses concitoyens, sans tenir compte du droit ni de la valeur patrimoniale nationale du site.

Nous avons dû faire appel aux autorités régionales (militaires et judiciaires) et une plainte a été déposée contre X, pour la destruction de



biens patrimoniaux. L'exposé des faits a été porté devant le procureur local, mais aucune action légale n'a été entamée par la suite. Pour évacuer le terrain, toujours aux mains de la coopérative, nous avons dû faire appel à l'armée, qui a envoyé deux hommes. Sous la menace d'une évacuation *manu militari* les envahisseurs se sont retirés de mauvais gré et les propriétaires du terrain sont restés seuls membres de la coopérative. Par la suite les pillards ont plaidé leur innocence et le procès a été abandonné par les autorités locales. L'intervention de l'Institut National du Patrimoine Culturel n'a pas eu de répercussion légale. Les archéologues ont pu poursuivre leurs travaux, mais il leur a été conseillé d'arrêter les démarches dans l'intérêt d'une paix communautaire. Afin de poursuivre les travaux archéologiques dans un site aussi important, l'affaire a donc été classée.

Peu de temps après, l'équipe d'archéologues a obtenu que la totalité du gisement soit déclarée d'intérêt public. L'État est intervenu et l'expropriation du terrain a été assurée à contrecœur par la mairie. En avril 2005, *Santa Ana – La Florida* fut enregistré sur la liste des sites classés au patrimoine de la nation, et le gisement fut placé sous la tutelle administrative de la mairie de Palanda, malheureusement sans effet direct sur la protection ou la conservation du site. De fait, il n'y a jamais eu de gardiennage ni d'entretien élémentaire. Cette charge est échue à l'équipe d'archéologues, dont l'intérêt était de sauvegarder les évidences architectoniques et d'éviter que les contextes du sous-sol ne soient altérés par des fouilleurs clandestins. Tant que les archéologues travaillaient sur le site, les autorités locales n'ont pas assumé leurs responsabilités et plusieurs fois nous avons dû intervenir pour empêcher l'extraction abusive des matériaux de construction des structures précolombiennes. Nos plaintes à la mairie et à l'Institut National du Patrimoine Culturel n'ont jamais eu d'écho.

La recherche s'est poursuivie dans ces conditions initiales de tension entre les équipes scientifiques et les communautés locales. Cependant, l'animosité a progressivement cédé avec les travaux de sauvetage qui ont suivi le pillage, car les travaux archéologiques requéraient une main-d'œuvre importante pour stabiliser le terrain et consolider les structures partiellement détruites par les activités minières. Avant d'entreprendre de tels travaux, nous avons dû organiser des séances d'information auprès de la population, car il était important que les employés comprennent la nature des travaux à entreprendre pour restaurer la partie du site endommagé. Pendant plusieurs mois, les travaux archéologiques ont occupé une trentaine de personnes d'âges divers. Il était important de former une équipe spécialisée pour la suite des travaux plus délicats. Un groupe de jeunes lycéens a été formé pour stimuler et sensibiliser les futurs adultes, le but étant de leur apprendre la valeur des ressources patrimoniales et de créer un groupe de protection citoyenne pour le gisement.

Les efforts pour sensibiliser la population ont été effectués à plusieurs niveaux. Un programme d'éducation a été conçu pour les écoles et les

lycées de Palanda. Des conférences ont été régulièrement données dans les locaux éducatifs, complétées par des visites guidées du site et d'autres lieux patrimoniaux de la région. Ces opérations ont été menées en collaboration avec les instituteurs, et l'équipe d'archéologues a participé aux foires pédagogiques organisées tous les ans dans les établissements scolaires. Ces activités ne se sont pas limitées à la ville de Palanda, mais se sont déroulées dans toute la région du sud de la province de Zamora Chinchipe et même de l'autre côté de la frontière péruvienne. Les contacts réguliers avec les archéologues péruviens ont permis, dès juillet 2004, de proposer des programmes éducatifs conjoints dans certaines villes, telles que San Ignacio, Jaén et Bagua au Pérou. Tous les ans notre équipe a participé aux séminaires pédagogiques de l'espace binational Loja-Jaén. Ces activités ont permis de clarifier la nature du travail de l'équipe auprès de la communauté, soulignant l'importance du territoire et des racines culturelles communes aux deux pays. Ces actions ont abouti à l'instauration d'un certain respect autour des « ruines » et sur la place des sites patrimoniaux dans la communauté.

### **Une action pour préserver le site : la construction d'un centre d'interprétation**

Au fur et à mesure que les travaux avançaient, des vestiges se révélèrent sur toute la terrasse de la rivière, montrant la complexité de certaines structures architectoniques. Ces atouts ont éveillé l'intérêt de la communauté qui a commencé à se rendre régulièrement sur le site pour observer la progression des travaux. Parallèlement, la berge occidentale de la rivière Valladolid et les espaces verts qui l'entourent sont devenus des espaces de loisirs très populaires. Nous avons aménagé la partie basse de la terrasse fluviale pour que les visiteurs puissent se reposer et profiter d'un site balnéaire naturel, attirant ainsi la jeunesse. En peu de temps « les ruines et leur site balnéaire » sont devenus un des principaux lieux attractifs de la région de Palanda. La communauté visitait le gisement et pique-niquait autour du site. Notre proposition de création d'un parc archéo-écologique a été acceptée spontanément par la communauté, mais ni la mairie ni la préfecture provinciale n'ont suivi et les infrastructures nécessaires n'ont pas été installées. Néanmoins, le site a été mis en valeur aux yeux de la communauté qui appréciait les travaux d'aménagement entrepris.

En mars 2007, le site a subi les conséquences d'un phénomène naturel cyclique, une crue inhabituelle qui a inondé toute la partie basse du gisement, provoquant l'affaiblissement du sous-sol de la partie supérieure de la terrasse fluviale. Le niveau des eaux de la rivière a monté de plus de sept mètres ; la force et le poids des matériaux transportés par la crue ont détruit

le côté sud-est de la base de la terrasse, et les effondrements qui ont suivi ont déclenché des dégâts structuraux sérieux sur la plateforme orientale du site. En peu de temps, environ 800 m<sup>3</sup> de terre ont été emportés par l'eau et une bonne partie de la terrasse supérieure menaçait de s'écrouler. Des actions immédiates ont cependant réussi à éviter une catastrophe majeure.

Devant l'importance des dégâts, nous avons fait appel au gouvernement central pour déclencher un plan de secours immédiat. En 2008, le Président de l'Équateur, Rafael Correa, avait lancé un programme de sauvetage des patrimoines menacés<sup>3</sup>, qui a pu bénéficier au site de Palanda. En très peu de temps un programme de sauvetage a été mis en place par le Ministère du Patrimoine, comportant plusieurs actions de stabilisation et de renforcement des structures pour un coût de plus d'un million de dollars ; l'une de ces actions était la construction d'une structure architectonique pour couvrir et protéger la partie la plus fragile de site.

Le dessin de la structure protectrice a été fait par de jeunes architectes en concertation avec les archéologues, et a abouti à des formes modernes s'intégrant dans le paysage, sans antagonisme avec les structures archéologiques ainsi mises en valeur et protégées (photo 19). La structure en acier et en bois au toit en polycarbonate couvre une surface d'environ 400 m<sup>2</sup> ; elle est équipée d'une passerelle aérienne qui permet d'observer du haut la totalité de l'aire protégée, tout en permettant de travailler au sol sur les contextes archéologiques tout au long de l'année.

Les travaux de sauvetage se sont déroulés pendant près de six mois et les résultats ont été très positifs, car l'attitude de la communauté vis-à-vis de son patrimoine a changé radicalement. Par ailleurs, ces travaux ont permis aux archéologues de faire de nouvelles découvertes, comme trois tombes intactes dans la zone affectée par les dégâts, et de mieux comprendre l'organisation de la plateforme cérémonielle et son évolution dans le temps.

Le Ministère du Patrimoine a également fait aménager une route d'accès au site. De plus, en peu de temps la nouvelle d'un projet de création d'un parc archéo-écologique s'est répandue et les visites se sont considérablement développées. Il est ainsi apparu nécessaire d'aménager une infrastructure adéquate pour accueillir les visiteurs. L'équipe d'archéologues a rédigé des dépliants d'information destinés aux touristes, et parfois assuré des visites du site, mais assez vite il est devenu évident qu'il fallait former des guides locaux. Plusieurs groupes ont été préparés à cette tâche. Mais malgré les accords passés avec la mairie pour recruter les guides, rien ne s'est passé et les candidats à cette fonction se sont lassés.

---

3 Le « *Decreto ejecutivo N° 816 "Emergencia del Patrimonio Cultural"* » vise à protéger les biens meubles et immeubles du patrimoine culturel de la Nation.

Entre 2010 et 2013, près de 5700 personnes se sont rendues sur le site. Si l'on considère qu'il se trouve à 120 km de la grande ville la plus proche (Loja), et que la route d'accès n'est pas toujours facile, *Santa Ana-La Florida* est sans doute un des sites archéologiques les plus visités de l'Équateur.

En dépit de l'afflux de touristes, la municipalité de Palanda n'a pas réagi favorablement aux demandes d'un entretien régulier du site et d'un service de gardiennage permanent. La mairie, peu concernée par ce site, attendait que les archéologues ou le Ministère du Patrimoine s'occupent de ces « petits détails » jugés hors de son domaine. Cette position est en contradiction ouverte avec le mandat constitutionnel et la loi du COTAD<sup>4</sup> qui impose aux municipalités la protection et l'entretien des lieux patrimoniaux, et le problème n'est pas financier, car des budgets annuels sont prévus à cet effet. Les rappels à l'ordre de l'Institut National du Patrimoine Culturel n'ont pas servi à grand-chose, car la municipalité est autonome et hors contrainte juridique rien ne peut lui être imposé.

Dès septembre 2010, les archéologues ont commencé à aménager la partie intérieure de la structure de protection en centre d'accueil pour les jeunes visiteurs (écoliers et lycéens). La partie sud-est du site (la plus inclinée) fut transformée en amphithéâtre (avec une capacité de soixante personnes) pour des explications ou des conférences. Quatre rangées de gradins convergeant vers le mur de la structure y ont été aménagées. Cet espace permet aussi d'observer l'architecture interne de la plateforme et des lieux où les tombes ont été trouvées. L'espace se prête bien à des fins pédagogiques et sert d'aire de repos aux écoliers après la visite guidée du site (photo 20).

Sur la partie adjacente à la passerelle aérienne, huit grands panneaux détaillent les principales composantes du site, la plateforme, le temple et les espaces funéraires, et permettent une visite sans guide. À la fin du parcours, des dépliants sont en libre-service. La structure de protection s'est ainsi transformée en un centre d'interprétation moderne et vivant.

Entre 2011 et 2012, les archéologues et le bureau régional de l'INPC ont mis en place un système de signalisation sur le site et ils ont travaillé avec la mairie à la reconstruction des toilettes, abimés par le mauvais temps. Une petite publication (16 pages), comprenant des textes courts et des photos a été tirée à 3 000 exemplaires, vite épuisés.

---

<sup>4</sup> COTAD est la loi qui en Equateur régule les activités des gouvernements locaux. <http://www.derechoecuador.com>. Código Orgánico de Organización Territorial, Autonomía y Descentralización Registro Oficial No. 303 - Octubre de 2010.

### **Le projet d'un centre régional d'interprétation**

En novembre 2011, un muséologue du MNHN et une collègue chilienne du *Museo de la Educación de Santiago de Chile* se sont rendus à Palanda pour réfléchir à un projet de centre d'interprétation régional qui mettrait en valeur tous les aspects patrimoniaux de la haute Amazonie, à commencer par la richesse de son environnement : la forêt d'altitude et sa faune variée, la valeur des essences précieuses et les propriétés médicinales importantes des plantes. Un autre aspect devait être l'homme et ses divers modes d'adaptation au milieu forestier, à travers les différents groupes humains (autochtones et colons métis sans jugement subjectif) qui se sont succédé dans la région au fil du temps, avec différents aspects de leur culture matérielle et immatérielle. Un dernier thème devait concerner l'histoire ancienne de la région, via les trouvailles archéologiques de l'équipe.

Ces thématiques débordant l'histoire ancienne du peuplement de la région, le premier constat a été que le centre ne devait pas être localisé sur le site lui-même. La localisation idéale serait dans la ville de Palanda, où convergent les routes, les autocars, et les touristes et d'où les visiteurs pourraient être aiguillés vers les lieux d'intérêt naturels ou culturels de la région. Par ailleurs, la fonction de cet espace devait être multiple, avec une vocation de centre culturel régional : bibliothèque, salle collective, lieu de rencontres communales, etc. Dans un futur idéal, la mairie devrait développer des programmes culturels et de loisirs pour la jeunesse, ou pour des collectivités locales. Le centre pourrait aussi bénéficier de l'appui des groupes de producteurs agricoles (association des producteurs de café, des éleveurs, etc.) et devenir un lieu de promotion des produits locaux, avec une image « Palanda » qui pourrait devenir un label de qualité.

Le rapport sur ce projet (Girault 2010) a été proposé aux autorités municipales de Palanda, à l'Institut National du Patrimoine Culturel et au Ministère du Patrimoine, mais il n'a pas obtenu une réponse favorable de ces différentes institutions : le maire et son équipe n'ont pas voulu intervenir dans les actions menées par le gouvernement central ; le Ministère du Patrimoine a jugé que son intervention de sauvetage passée dans la province de Zamora Chinchipe était suffisante et le ministre de la Culture a trouvé excessive la « dépense de plus d'un million de dollars dans la forêt ». Bref, une fois achevée la sauvegarde initiale du patrimoine archéologique, un véritable match de ping-pong administratif s'est joué entre les différentes instances de l'État, sans résultat positif.

## Discussion et conclusion

La perception de la valeur des patrimoines est une thématique complexe car les intérêts des acteurs sociaux sont très variés et la réflexion sur le concept patrimonial dépend de l'éducation et de l'expérience de chacun. Très souvent il faut commencer par construire cette valeur, ce qui est un processus long, et comme on l'a vu dans le cas de Palanda, pas toujours accepté par tous ; le consensus sur une telle valeur n'est de plus pas acquis.

Cependant, il faut se rappeler que la recherche pour le développement doit impérativement prendre en compte l'étude et la sauvegarde des patrimoines matériels et immatériels, car l'identité et la mémoire des peuples sont des éléments de base pour que l'adoption des politiques socio-économiques soit cohérente avec les us et les traditions des populations. Le processus d'apprentissage est lent et requiert un suivi continu, avec des exemples concrets des bénéfices possibles sur le long terme. Le cas des patrimoines de Palanda est relativement classique.

La construction mentale des patrimoines commence donc par une prise de conscience des mécanismes de la fabrication de la culture. La vision extractiviste des populations de paysans est souvent myope sur les enjeux d'une surexploitation du milieu et de ses ressources. La surexploitation altère la production durable et finit par détruire les modes, les moyens et les instruments de production. Dans le cas de Palanda, les populations récentes, venues des hautes terres, sont très mal adaptées à leur environnement. Les colons, même installés depuis deux générations, n'ont pas toujours compris les mécanismes de la forêt dans le processus de la régénération des sols. La déforestation provoque l'érosion rapide des pâturages établis sur des terrains trop inclinés. Très souvent, la couverture végétale naturelle est défrichée pour introduire des grandes aires de monoculture du café. La notion de jardin agricole, très utile en Amazonie, est le plus souvent ignorée. La culture sur brûlis non contrôlée a des conséquences catastrophiques sur le long terme. La législation en cours interdit de telles pratiques, mais comme le contrôle est pratiquement inexistant dans des régions reculées, les normes n'ont aucune incidence sur le comportement quotidien. Les paysans ne voient que les (pseudo) bénéfices immédiats (facilité, production rapide mais limitée dans le temps, ouverture aux marchés externes).

Évidemment, ceci s'applique également à la protection du patrimoine culturel. L'Equateur est cosignataire de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, mais son contenu est ignoré par les autorités sectorielles et par la plupart de la population. Cependant, la législation existe et est dotée d'un corpus très complet d'instruments légaux pour garantir l'intégrité des ressources patrimoniales. La loi dite du Patrimoine National spécifie les mesures de prévention et protection

du patrimoine matériel et immatériel, mais la législation reste lettre morte au moment de son application effective. La Constitution du pays (2008, Articles : 377, 378, 379 et 380)<sup>5</sup> a placé la protection et la gestion des patrimoines sous la tutelle directe des mairies, dites GADs (*Gobiernos Autonomos Descentralizados*). Au niveau national, le cadre juridique est aussi bien doté avec le *Código Orgánico de Organización Territorial, Autonomía y Descentralización (COOTAD)*<sup>6</sup>, auquel s'ajoutent des règlements très détaillés pour gérer et protéger les ressources patrimoniales, émis par des institutions comme le Ministère de la Culture et du Patrimoine ou le Ministère des Ressources Naturelles. L'Institut National du Patrimoine Culturel est spécifiquement chargé de la bonne gestion et de la sauvegarde du patrimoine, mais dans les faits, très peu de ses actions aboutissent à contrôler les mauvaises pratiques. Dans ces conditions, la tâche des archéologues commence par la conscientisation des autorités et des populations locales sur la valeur réelle et symbolique des patrimoines. Cependant, il est clair que les intérêts particuliers, et souvent politiques, entrent en conflit avec la législation. Si les bénéfices de la protection du patrimoine ne sont pas mesurables en termes économiques, la notion de valeur patrimoniale reste dans la sphère idéale. À Palanda, ces premiers conflits ont effectivement impliqué les autorités locales qui étaient censées appliquer la loi. Les fonctionnaires ne comprenaient pas l'intérêt de protéger du « pillage populaire » les sites archéologiques (lieux supposés d'importants dépôts aurifères), car un enrichissement rapide était à la portée des courageux qui se mettaient à chercher des trésors. Ils supposaient que les bénéfices de la ruée vers l'or pouvaient atteindre toute la communauté. Seule l'expérience de l'échec, après un mois de travaux sous la chaleur et la pluie, a convaincu la population locale qu'il n'y avait pas d'or dans le site, mais les conséquences de cette destruction sont à jamais irréversibles. La myopie des dirigeants politiques populistes les a poussés à laisser faire la population locale, au lieu de protéger le site archéologique qui était promu par des archéologues venus d'ailleurs. Malgré le fait que le statut du patrimoine archéologique fut officiellement reconnu dès 2005, cette attitude contraire à la législation nationale et internationale a persisté durant plusieurs années.

5 <http://www.asambleanacional.gov.ec> Constitución de la Republica del Ecuador.

6 Art. 144- *Ejercicio de la competencia de preservar, mantener y difundir el patrimonio cultural. Corresponde a los gobiernos autónomos descentralizados municipales, formular, aprobar, ejecutar y evaluar los planes, programas y proyectos destinados a la preservación, mantenimiento y difusión del patrimonio arquitectónico, cultural y natural, de su circunscripción y construir los espacios públicos para estos fines. Para el efecto, el patrimonio en referencia será considerado con todas sus expresiones tangibles e intangibles. La preservación abarcará el conjunto de acciones que permitan su conservación, defensa y protección; el mantenimiento garantizará su sostenimiento integral en el tiempo; y la difusión procurará la propagación permanente en la sociedad de los valores que representa.* <http://www.derechoecuador.com> Código Orgánico de Organización Territorial, Autonomía y Descentralización Registro Oficial No. 303 - Octubre 2010.

Toutefois, les mentalités ont commencé à changer lorsque les recherches et les fouilles ont commencé à mettre en évidence les importantes structures de pierre, cachées par la terre et la végétation. La participation directe d'une partie de la population locale aux travaux archéologiques a été décisive dans le processus d'adoption des vestiges par la communauté. La valeur du patrimoine a commencé à être appréciée davantage par le travail concret que les travaux ont impliqué, que par les bénéfices économiques. L'émotion de la découverte a généré un sentiment de propriété sur les vestiges. Peu à peu, une bonne partie des habitants de la région voisine ont commencé à sentir que les « ruines » leur appartenaient et qu'il fallait les protéger des pilliers éventuels. La mairie n'a pas partagé ces sentiments et a négligé pendant des années le gardiennage minimal du site. Cette attitude s'explique en partie par l'opposition que les fonctionnaires municipaux manifestaient au gouvernement central et à ses institutions (dont l'INPC), car la mairie était proche d'un des partis politiques d'opposition au président de la république. Presque douze ans ont passé avant que les élections populaires aient eu raison des opposants. Cet exemple montre que la valeur du patrimoine n'est pas toujours prioritaire dans le jeu des forces politiques.

Une autre explication vient du fait que dans la société nationale, culturellement métissée, l'importance accordée aux communautés indigènes est minimale. Malgré le progrès que l'éducation dite « nationaliste » a introduit dans toutes les sphères de la population, l'idée générale que les peuples autochtones sont arriérés et économiquement insignifiants est toujours très répandue. Pour les classes sociales élevées (même pour celles issues originellement des communautés indigènes), être amérindien équivaut à très peu de chose. Une attitude similaire concerne les vestiges ou l'histoire récente de ces peuples. Alors que certains objets précolombiens (orfèvrerie ou objets majeurs en céramique ou en pierre polie) sont très appréciés sur le marché international de l'art, les « choses des indiens » ne suscitent pas un intérêt majeur. C'est un peu l'histoire des parents pauvres qui sont toujours dans le besoin... pour cette raison les racines des peuples autochtones sont souvent ignorées, voire méprisées. C'est ainsi que les autorités locales ont du mal à comprendre pourquoi des étrangers (ou même des équatoriens venus d'ailleurs) ont un intérêt particulier à vouloir mettre en avant les vestiges des indigènes qui n'habitent plus ce territoire. Vers la voie du progrès on ne s'attarde pas à montrer ses misères ! L'étonnante passivité des fonctionnaires de la mairie face au projet de créer un centre d'interprétation des ressources patrimoniales de Palanda trouve dans ces circonstances toute sa logique. Ils estiment que l'intérêt des visiteurs du site est un phénomène passager, provoqué par la nouveauté, mais qui passera aussi vite qu'il est apparu quand les gens comprendront qu'il s'agit des *cosas de indios*.

Néanmoins, l'opinion de la communauté changea peu à peu quand le site a commencé à être visité et fréquenté par des gens venus « d'un



peu partout ». C'est le regard des étrangers qui a appris à la population locale à apprécier son patrimoine. Le nombre croissant des visiteurs qui venaient de loin laissa les autorités perplexes. Contrairement à toute expectative, l'intérêt ne diminua pas ; des écoles et lycées venaient des bourgades voisines, mais aussi des étudiants et des touristes des villes lointaines. L'infrastructure conséquente construite par le gouvernement central soulignait l'importance accordée au site par le Ministère du Patrimoine. Au sein même de la population émergea une demande pour la construction d'un musée, où les visiteurs pourraient admirer les objets issus des fouilles et avoir plus d'informations sur cette nouvelle culture amazonienne. Cependant la mairie n'a pas voulu s'investir dans un tel projet et la communauté de Palanda a ressenti une profonde frustration. Le centre d'interprétation mis en place par les archéologues est une vitrine régionale vivante qui attire toujours l'attention des curieux et dont la renommée s'étend, créant une conscience publique à plusieurs niveaux.

La construction d'un nouvel axe routier international facilite l'accès au site et des touristes des deux côtés de la frontière arrivent sans trop de difficulté. Le principal site de la culture Mayo Chinchipe est dorénavant le point de confluence historico-culturelle le plus significatif de la partie supérieure du bassin du Chinchipe. Les routes touristiques qui traversent cette partie de la haute Amazonie équatorienne et péruvienne ont commencé à matérialiser l'idée d'un ancien territoire culturel commun. Des tours organisés qui démarrent à Bagua ou Jaén (au Pérou, près du Marañón) parcourent les contrées du Chinchipe par le nouvel axe routier (# 4) qui connecte l'Amazonie (Tarapoto au Pérou) et l'océan Pacifique (Machala en Equateur). Sur la route, les sites patrimoniaux de deux pays sont visités, mettant l'accent sur le territoire des anciennes cultures communes à l'ensemble la région. Le cas de cette ancienne culture est toujours présenté comme l'exemple millénaire d'une intégration territoriale, dont les témoins sont les vestiges archéologiques similaires identifiés dans les deux pays. Malgré les conflits frontaliers qui ont troublé ces deux pays depuis bientôt 200 ans, le concept du territoire patrimonial est de nouveau en train de prendre racine comme axe de développement futur de la région (Saulieu 2014).

Un cas similaire est le cacao, devenu rapidement un patrimoine matériel et immatériel à Palanda. L'identification de la communauté avec ce fruit est naturelle, car le cacao était une des premières plantes natives à avoir été utilisée par les colons, tant sur le plan domestique que pour animer le commerce avec les hautes terres. L'intérêt général pour le cacao a favorisé la formation d'un mouvement pour la réintroduction de la culture du cacao dans la région frontalière. Le cacao du Chinchipe est déjà en train d'acquérir une certaine reconnaissance, qui se traduit forcément par une affirmation identitaire, voire territoriale (Valdez 2014).

Les conclusions de ce cas d'étude nous obligent à réfléchir sur la responsabilité de l'archéologue dans la construction des patrimoines matériels et immatériels de la communauté où il travaille. Il doit être conscient des enjeux sociaux, culturels et économiques que ceux-ci recouvrent, tout spécialement dans des régions en marge du développement. Malgré des difficultés récurrentes, il doit s'impliquer dans la construction populaire de l'histoire récente et ancienne, et dans la formation d'une mémoire collective qui est une source d'identité pour les populations actuelles.

### Références bibliographiques

- AGUIRRE VÁSCONEZ F., 1990, « Presentación », *In Napo Crónica de Viaje*, Cuadernos de Difusión Cultural 2, Quito : Banco Central del Ecuador, p. 9-22.
- ANDRADE MARÍN F., 1884, *Viaje a la región Oriental del Ecuador*, Quito : Fund. de Tip. M. Rivadeneira.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (eds), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD, Colloques et Séminaires.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (eds), 2005, *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris : IRD, Colloques et Séminaires.
- GALIPAUD J.-C., GUILLAUD D. (eds), 2014, *Une archéologie pour le développement*, Marseille : Editions la Discussion.
- GIRAULT Y., 2010, Réflexions sur la création d'un centre d'Interprétation du Patrimoine culturel, naturel et immatériel du canton Palanda, Province de Zamora Chinchipe. UMR 208 Paloc (IRD/MNHN), manuscrit.
- GUILLAUD D., 2014, « Territoires locaux et développement », *in Galipaud J.-C. et Guillaud D. (eds.), Une archéologie pour le développement*, Marseille : Editions la Discussion, p. 25-36.
- GUILLAUD D., GALIPAUD J.-C., 2014, « Archéologie et développement dans les pays du Sud : spécificités et ambitions », *in Galipaud J.-C. et Guillaud D. (eds.), Une archéologie pour le développement*, Marseille : Editions la Discussion, p. 13-22.
- LANAUD C., REY LOOR S., ZARRILLO S. et VALDEZ F., 2012, « Origen de la domesticación del cacao y su uso temprano en Ecuador », *Nuestro Patrimonio* 34, p. 12-14.
- MEGGERS J. B., 1954, « Environmental Limitation on the Development of Culture », *American Anthropologist* 56, p. 801-824.

- MEGGERS J. B., 1971, *Amazonia : Man and Culture in a Counterfeit Paradise*, Chicago : Aldine-Atherton Inc.
- MONCAYO ANDRADE A., 1908, *Problemas del Oriente Ecuatoriano*, Quito : Imp. El Tiempo.
- OLIVER J., 2008, « The Archaeology of Agriculture in Ancient Amazonia », in W.H. Isbell et H. Silverman (eds.), *Handbook of South American Archaeology*, Springer, p. 185-216.
- SAULIEU (de) G., 2014, « Le territoire, passeur de Sens », in Galipaud J.-C. et Guillaud D. (eds.), *Une archéologie pour le développement*, Marseille : Editions la Discussion, p. 37-45.
- VALDEZ F., 2007, « Mayo Chinchipe, la porte entrouverte », in Klein D., Cruz I. (eds.), *Equateur. L'Art Secret de l'Equateur précolombien*, Milano : Casa del Alabado, 5 Continents, p. 321-339.
- VALDEZ F., 2008, « Inter-Zonal Relationships in Ecuador », in Silverman H., Isbell W. (eds.), *Handbook of South American Archaeology*, Chicago : Kluwer Academic Publishers, p. 865-887.
- VALDEZ F., 2013, *Primeras Sociedades de la Alta Amazonía. La Cultura Mayo Chinchipe-Marañón*. Quito : INPC-IRD, Ministerio de Cultura y Patrimonio, Institut Français.
- VALDEZ F., 2014, « Ressources anciennes et enjeux contemporains : l'origine du cacao et le développement économique de la haute Amazonie », in Galipaud J.-C., Guillaud D. (eds.), *Une archéologie pour le développement*, Marseille : Editions la Discussion, p. 119-130.
- VALDEZ F., GUFFROY J., SAULIEU (de) G., HURTADO J., YEPEZ A., 2005, « Découverte d'un site cérémoniel formatif sur le versant oriental des Andes », *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences de l'Institut de France, Palevol* 4, p. 369-374.
- ZARRILLO S., 2012, *Human Adaptation, Food Production, and Cultural Interaction during the Formative Period in Highland Ecuador*, Alberta : Thèse doctorale présentée à l'University of Calgary.

## 8

# **Le patrimoine rupestre est-il soluble dans le pétrole ? Conflits d'intérêts au Mesāk et dans l'Akūkas (Libye)**

JEAN-LOIC LE QUELLEC<sup>1</sup>

Dans l'extrême sud-ouest de la Libye, le plateau du Mesāk occupe une surface d'environ 380 × 80 km entre l'Edeyen de Murzuq au sud et à l'est, celui d'Ubārī au nord et l'Egede wa-n-Kasan (ou wa-n-Kaza), qu'il domine d'une hauteur atteignant 160 mètres à l'ouest. Au nord de ce plateau se développe le wādī al-Ajāl (qui avait été rebaptisé wādī al-Hayy à l'initiative d'al-Qaddāfī). À une soixantaine de kilomètres à l'ouest, les monts de la Tadrart Akūkas s'étendent parallèlement à la partie méridionale du Mesāk sur environ 140 km du nord au sud, avant de se prolonger dans la Tadrart algérienne (figure 1). Ces deux zones renferment des dizaines de milliers de documents rupestres situés pour la plupart dans le cinquième millénaire avant notre ère : peintures et gravures rupestres dans l'Akūkas, et presque exclusivement gravures au Mesāk. Ces images rupestres côtoient des milliers de sites archéologiques et l'ensemble est d'une importance capitale pour établir l'histoire du peuplement du Sahara (Le Quellec 2013-a, 2013-b, 2014). Or, si les peintures de l'Akūkas sont classées au Patrimoine mondial depuis 1985, les gravures du Mesāk, largement méconnues jusque dans les années 1990, n'ont encore fait l'objet d'aucune mesure de protection.

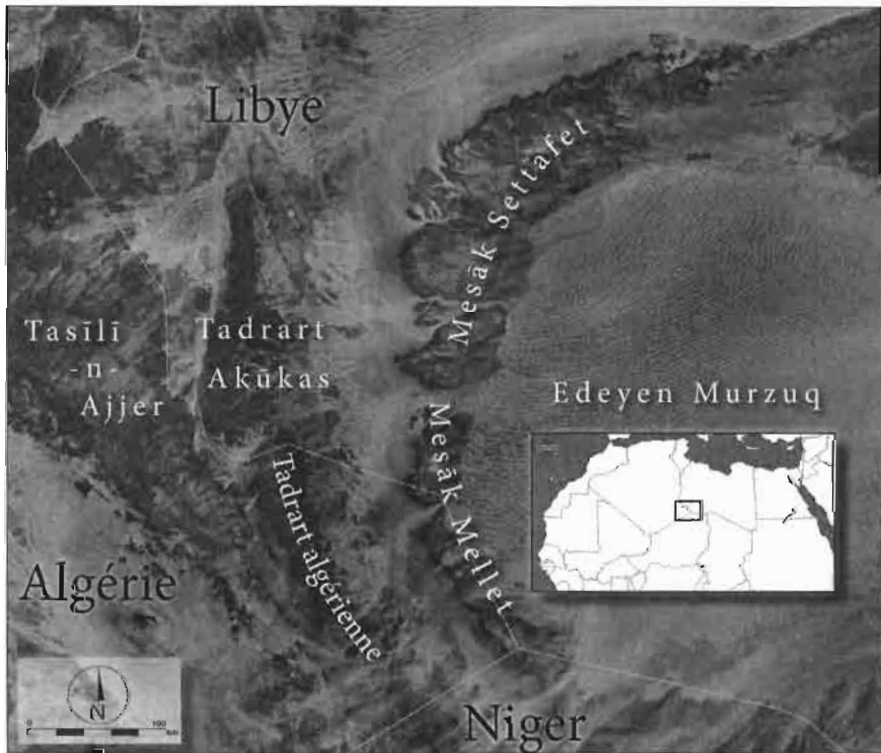
Jusque dans les années 1980, le plateau du Mesāk constituait l'une des dernières régions sahariennes à présenter un environnement pratiquement intact, du fait des grandes difficultés d'accès et de l'absence d'intérêts économiques locaux. Si la surface de ce plateau est très généralement

---

<sup>1</sup> Archéologue, CNRS, Institut des Mondes africains (IMAf, UMR 8171 CNRS/IRD/EHESS/Université Paris 1/EPHE/Aix-Marseille Université). Cartes et photos de l'auteur, sauf indication contraire.

désertique, ses nombreuses vallées constituent des refuges écologiques abritant une flore et une faune adaptées aux conditions arides qui prévalent actuellement, et leurs falaises gréseuses furent mises à profit par les occupants néolithiques, dans des conditions climatiques différentes, pour exécuter des dizaines de milliers de gravures rupestres. Celles-ci furent les premières images sahariennes à avoir été signalées au monde savant, par Heinrich Barth qui les découvrit par hasard le 5 juillet 1850 (Barth 1857). Une étude partielle de quelques vallées fut publiée par Leo Frobenius en 1937 (Frobenius 1937), puis de nouveaux sites ont été signalés dans les années 1970-1980 et surtout 1990 (bibliographie dans Le Quellec 1998). Après la première synthèse sur l'art rupestre du Mesāk (*Ibid.*), deux autres suivirent (Van Albada et Van Albada 2000 ; Lutz 2008), et les recherches effectuées depuis lors ont largement confirmé l'importance de cette région pour l'étude de l'art préhistorique saharien et l'histoire du peuplement de la moitié nord du continent<sup>2</sup>.

Figure 1. Carte de Situation du Mesāk et de l'Akūkas.



<sup>2</sup> Voir notamment Jelínek 2003 ; Striedter & Tauveron 2005 ; Mattingly 2005 ; Mattingly, McLaren, Savage, *et al.* 2006 ; Gallin & Le Quellec 2008 ; Gauthier & Gauthier 2008 ; Gauthier 2009 ; Le Quellec 2010 ; Cremaschi & Zerboni 2010 ; Zerboni, Trombino & Cremaschi 2011 ; Garcea 2012 ; Gallinaro, Gauthier, Gauthier, *et al.* 2012 ; Lernia, Tafuri, Gallinaro, *et al.* 2013 ; Cancellieri & Lernia 2013 ; Biagetti, Cancellieri, Cremaschi, *et al.* 2013 ; Le Quellec 2013-a et 2013-b.

Au tout début des années 1990, deux entreprises pétrolières avaient procédé à des explorations sur la partie orientale de ce plateau, avec un impact relativement léger. À partir de 1992 la compagnie anglaise LASMO-Grand-Maghreb Limited<sup>3</sup> relança les recherches sur la concession NC-174 située dans la partie septentrionale, dénommée Mesāk Settafet, utilisant d'énormes machines pour y creuser des lignes sismiques formant un quadrillage dont le tracé totalise plusieurs milliers de kilomètres. En 1997, LASMO et son partenaire italien ENI annoncèrent la découverte d'un énorme gisement pétrolier que ces compagnies surnommèrent Elephant Field à cause de sa richesse. Ce n'est qu'ensuite que les industriels s'avisèrent de la présence d'une gigantesque gravure d'éléphant, parmi les milliers d'images rupestres se trouvant sur leur concession (figure 2).

L'intensification des travaux de la LASMO en 1997, notamment par la mise en place de plusieurs puits de pétrole avec toute la logistique associée (figure 3), se traduit par de profondes modifications de

Figure 2. Gravure d'«Elephant Field». Les personnes portant un chapeau sont Mustafa J. Salem (à gauche) et Giuma Anag (à droite), qui sont accompagnés par des employés de la LASMO.

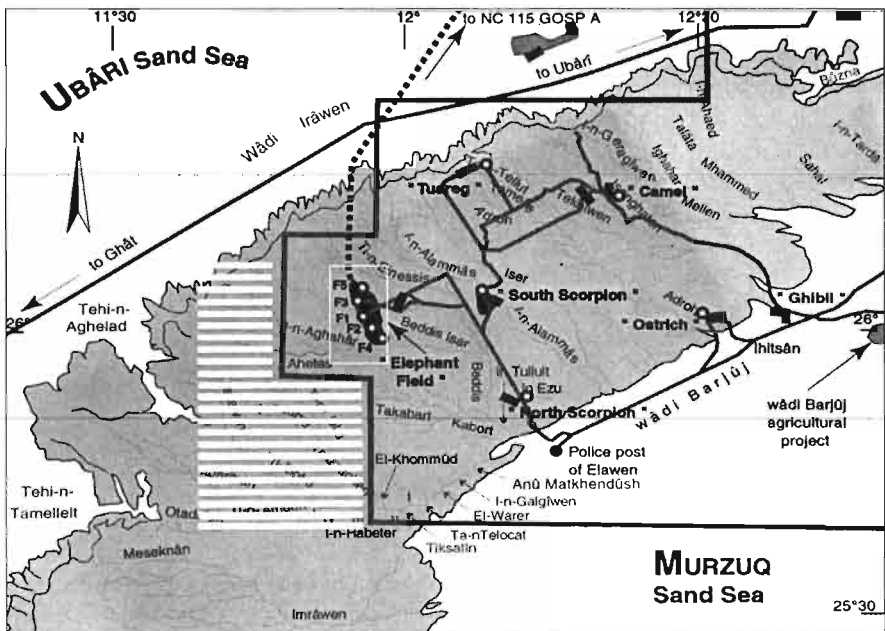


<sup>3</sup> En 2001, la compagnie LASMO a été acquise par l'entreprise italienne ENI, qui a commencé à exporter le pétrole du Mesāk vers l'Italie en 2004, au rythme de 110 000 barrils par jour. Un système d'extraction par injection d'eau a été installé en juillet 2008 (Polo 2009).

l'hydrologie de la région, par exemple l'obstruction du cours de certains oueds, et les pistes ou tracés ainsi réalisés ont largement favorisé la pénétration des touristes dans des régions abandonnées depuis des milliers d'années. Les populations voisines des oasis de Ghāt et Ubārī ont également utilisé ces nouvelles voies d'accès vers le plateau du Mesāk, notamment pour y chasser gazelles et mouflons, et pour y abattre des acacias afin de préparer du charbon de bois pour le chauffage et la cuisine domestiques (Zerboni, Massamba N'Siala, Biagetti *et al.* 2013). Ces actions entreprises sans contrôle provoquent aussi la destruction d'innombrables vestiges archéologiques : sites paléolithiques et néolithiques, monuments funéraires, art rupestre. L'ensemble de ces atteintes est gigantesque : les destructions s'étendent sur des dizaines de kilomètres (figures 4, 5), et sont si importantes qu'elles sont clairement visibles sur les photographies satellitaires (figure 6).

En 1998 le Département des Antiquités de Libye (DoA), épaulé par une organisation non gouvernementale (the *Society for Promoting*

Figure 3. Étendue du bloc NC-174 au moment de la mise en œuvre des puits de pétrole F1 à F4 (dans le cadre blanc). Les pétroliers donnent à leurs puits des noms arbitraires (« Camel », « Ostrich ») sans tenir compte de la toponymie locale. La zone rayée de blanc à gauche était alors surnommée « The Golden Block », car elle était convoitée par tous les opérateurs pétroliers, qui espéraient y trouver un gisement encore plus colossal que celui d'« Elephant Field ».



*Educational, Cultural and Scientific Programmes in the Islamic World*), s'inquiéta de la situation et suscita la formation d'un comité libyen d'expertise qui se rendit sur le terrain. Le DoA prit alors conscience de la gravité de la situation et souhaita que des mesures de protection fussent

Figure 4. *Vue d'avion du plateau dans la zone d'«Elephant Field». Avant l'arrivée des pétroliers, cette partie du plateau était intacte.*



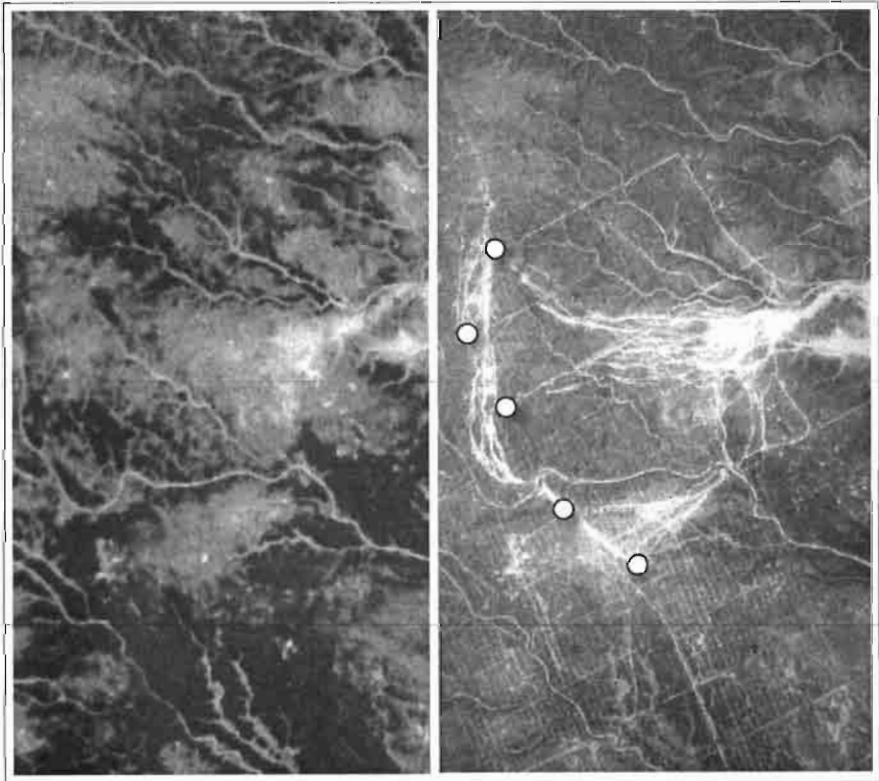
Figure 5. *Autre vue d'avion de la même zone : les pistes sismiques s'étendent jusqu'à l'horizon.*





prises, mais il ne put se faire entendre de la NOC (*National Oil Company*, l'organisme libyen qui gère l'ensemble des recherches pétrolières dans le pays). La situation semblait bloquée, quand un article publié anonymement dans l'*International Newsletter On Rock Art* attira l'attention des spécialistes du monde entier sur les dommages irrémédiables déjà commis par les industriels dans cette zone (Anonyme 1999)<sup>4</sup>. Cette internationalisation de l'information renforça la volonté de Giuma Anag, membre éminent du DoA et délégué à l'Unesco, de faire

Figure 6. Vues satellitaires de la région d'« *Elephant Field* » avant et après l'intervention des pétroliers. Sur le cliché de gauche, les zones blanches correspondent à des terrasses naturelles de graviers de quartz. À droite, ces zones ont été considérablement découpées et élargies, car elles ont été utilisées par la LASMO pour installer un aéroport. Noter également la multiplication des accès aux puits (indiqués par des cercles blancs) formant des pistes atteignant presque un kilomètre de largeur. Les pistes sismiques, espacées de 200 m l'une de l'autre, sont bien visibles dans le bas de la photo (Clichés Spot).



4 L'auteur de cet article n'était autre qu'Axel van Albada.

appel à cet organisme qui me mandata pour diriger une mission visant à mesurer l'impact des opérations pétrolières menées par la compagnie anglaise LASMO-Grand-Maghreb. Pour cela, je sollicitai le concours de Stefan Kröpelin, géomorphologue au Barth Institut de Cologne, et de Serge Maury, préhistorien du Pôle International de Préhistoire en vallée de la Vézère. Le volet libyen de la mission, effectuée en juillet 1999, réunissait Giuma Anag, archéologue au DoA, Mustafa Giuma Salem, géologue et professeur à l'Université de Tripoli, Mohammed Arida, archéologue à Jerma, et Ahmed Asker, géologue à la NOC. La logistique fut assurée par des dirigeants et employés de la LASMO (Duncan Godsmark, Jonathan Smith, Mike Keane). Le rapport remis à l'Unesco à l'issue de cette mission proposait une série de préconisations destinées à éviter le renouvellement des destructions importantes déjà constatées (Halcrow 1998 ; Le Quellec *et al.* 1999 ; Kröpelin 2002).

Il convient de noter qu'au Mesāk à cette époque, l'attention était essentiellement portée sur les gravures rupestres, et très peu sur leur contexte, jusqu'alors grandement inconnu. Il est vrai que ces œuvres – localisées dans les vallées – frappent le visiteur par leur qualité technique et artistique autant que par la richesse des informations qu'elles apportent (figure 7). Or la mission Unesco de 1999 permit d'établir que le plateau recélait également d'exceptionnelles richesses archéologiques en

Figure 7. Exemple de gravure en style du Mesāk : de telles œuvres sont sans équivalent ailleurs au Sahara.



dehors des vallées : vastes zones d'habitats, monuments funéraires et ensembles lithiques du Paléolithique ancien au Néolithique y pullulaient littéralement. Hélas, il apparut également qu'environ 10 % des quelque 240 km<sup>2</sup> de la zone expertisée avaient été entièrement détruits, de façon irréversible. En plus de retourner d'innombrables rochers et de détruire les établissements préhistoriques, les bulldozers utilisés pour tracer les pistes, lignes sismiques et aérodromes, avaient entamé la mince couche protectrice scellant la surface du plateau, libérant ainsi des quantités de poussières soulevées par les vents et accélérant les phénomènes d'érosion. Plusieurs vallées et voies de drainages avaient été barrées (figure 8), modifiant la circulation de l'eau dans les oueds en crue et compromettant le renouvellement des réserves d'eau souterraine nécessaires au maintien d'une rare végétation. L'agitation et le bruit des machines avaient fait fuir les grandes espèces animales (gazelles, mouflons...) tandis que d'autres (galéodes...) avaient été systématiquement détruites par des employés ignorant leur nature véritable (Le Quellec *et al.* 1999). L'impact écologique et archéologique était donc considérable, ce qui conduisit la mission à formuler deux types de préconisations.

#### 1 - À court terme :

- établissement d'inventaires archéologiques, faunistiques et floristiques ;
- fermeture des carrières destinées à extraire des gravillons et matériaux de construction en divers lieux du plateau ;
- obligation de procéder à des études d'impact et à des expertises archéologiques et environnementales avant toute nouvelle opération (tracé de pipe-line, creusement de puits, etc.) ;
- interdiction de multiplier inutilement les pistes d'accès ;
- refus de toute tentative de « restauration » par les industriels (qui avaient notamment proposé de vaporiser par avion une teinte noire sur le plateau, dans le but de supprimer les tracés blancs des bulldozers !).

#### 2 - À plus long terme :

- organisation d'un parc national ;
- création d'un centre de recherches sahariennes.

Ces recommandations ayant reçu l'agrément des autorités libyennes, celles-ci mirent sur pied deux missions complémentaires ayant essentiellement pour but d'expertiser plus précisément la richesse archéologique du plateau. L'une fut dirigée par David Mattingly, de l'Université de Leicester, et l'autre par Mario Liverani, de l'Université La Sapienza à Rome (Anag *et al.* 2002). Dès l'année suivante, un opérateur pétrolier français (TOTAL) se vit attribuer la concession NC-191, couvrant une très vaste zone sur la partie médiane du Mesāk (Figure 9). Sur la recommandation de l'Unesco, je fus alors chargé de l'ensemble des travaux de prévention liés à cette nouvelle exploration,

Figure 8. *Oued barré par les débris des bulldozers, dans la région d'«Elephant Field». Noter les gravures rupestres sur la paroi du premier plan.*



les pétroliers s'étant engagés à minimiser toute incidence archéologique et environnementale.

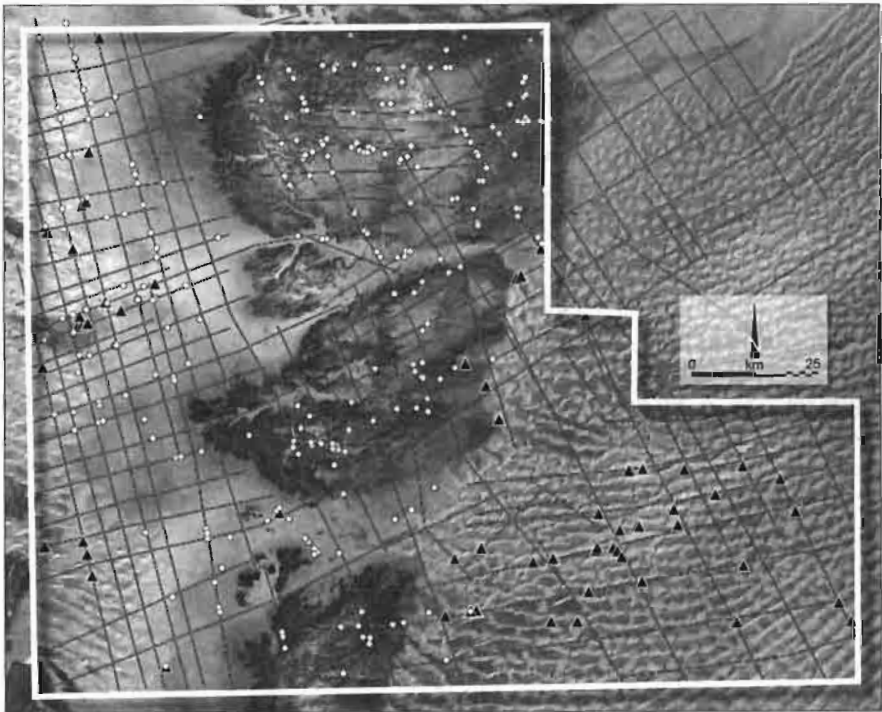
Cela impliquait de mettre au point, en liaison avec l'opérateur pétrolier et les services du DoA, une méthodologie permettant de procéder à une campagne sismique efficace, mais en agissant de façon à éviter toute retombée négative sur la faune, la flore, l'hydrologie et l'archéologie de cette zone désertique extrêmement sensible, tout en minimisant les impacts visuels sur le paysage.

Les travaux débutèrent en l'an 2000 par un EBS (*Environmental Baseline Survey*) puis un EIA (*Environmental Impact assessment*), ce qui correspond à une procédure classique en matière de protection de l'environnement, mais dont l'application était entièrement nouvelle dans cette région. À la suite de la mission de 1999, le DoA souhaitait que les erreurs du passé ne se renouvellent pas. Par ailleurs, le grand public connaissait cette zone par une série de livres publiés coup sur coup (Lutz et Lutz 1995 ; Gauthier *et al.* 1996 ; Le Quellec 1998, Van Albada et Van Albada 2000), et le nombre de touristes visitant le Sud-Libyen pour y découvrir, entre autres merveilles, l'art rupestre régional, augmentait d'année en année : entre décembre 1999 et avril 2000, le Mesāk et l'Akūkas reçurent environ 45 000 visiteurs (Anag *et al.* 2002 : 70) et certains voyageurs commençaient à s'émouvoir régulièrement de la dégradation de l'environnement. La surveillance archéologique des

travaux industriels par des archéologues constituait donc une suite logique à cet ensemble de faits.

Dès l'arrivée du nouvel opérateur pétrolier, une équipe d'une dizaine d'archéologues européens et d'une quarantaine de leurs collègues libyens a travaillé en permanence sur le terrain, avec la volonté de ne pas ralentir le travail des industriels, mais d'en minimiser l'impact. De leur côté, ceux-ci se sont engagés à respecter les préconisations des archéologues. Les industriels ne sont jamais intervenus sur le terrain qu'après le passage d'au moins un archéologue – le plus souvent deux, et parfois plus. Dans chaque cas, l'équipe archéologique procédait à une expertise de surface, sans se limiter à l'art rupestre, mais en repérant et relevant tous les indices archéologiques visibles (de la pièce isolée au site de plusieurs hectares, en passant par les monuments ou structures lithiques, les tombes islamiques, etc.). Tous les éléments ainsi repérés ont été photographiés et documentés à l'aide de fiches spécialement préparées. Les informations ainsi réunies ont été compilées dans une base de données informatique liée à un SIG.

Figure 9. *Étendue du bloc NC-191 attribué à TOTAL. Le maillage représente les lignes sismiques. Les triangles noirs marquent les trouvailles de pointes de flèches, et les cercles blancs celles de pierres d'entrave : la répartition des vestiges laissés par ces deux techniques de chasse est largement complémentaire.*



À chaque fois que les itinéraires planifiés par les industriels rencontraient une unité archéologique quelconque, des mesures étaient immédiatement prises pour la protéger : pose temporaire de signaux pour matérialiser sa présence aux yeux non avertis, tracé d'un contour évitant les vestiges, signalisation d'une distance de sécurité, et si besoin recherche d'un itinéraire alternatif. Ce sont ainsi plus de 3517 unités archéologiques qui furent repérées durant les cinq années de l'opération (2000-2005), sur environ 4000 km de lignes sismiques arpentées. Ce faisant, de riches informations sont apparues sur le contexte de l'art rupestre régional, jusqu'alors approché en dehors de toute considération archéologique, et des cartes archéologiques thématiques de la région ont pu être dressées (figure 9). L'un des enseignements les plus importants de cette campagne est que le Mesāk est non seulement l'un des principaux sites à gravures rupestres du monde, mais que le plateau et ses environs présentent une richesse archéologique et environnementale exceptionnelle, pratiquement unique sur le continent africain.

Il convient de souligner aussi que c'est la toute première fois qu'une activité d'archéologie préventive avait lieu dans le cadre d'une recherche pétrolière au Sahara et, en ce qui concerne la prospection sismique, elle s'est soldée, après vérification, par un remarquable succès, tant du côté archéologique et environnemental (Le Quellec 2005) que pour les industriels (Ringebach et Le Quellec 2003) : l'ensemble du projet a reçu en 2003 un trophée de l'innovation, et le film « Libye, nouvelle frontière » réalisé la même année par Serge Tignière sur ces actions (Production Gédéon Programmes) a été présenté à la Cité des Sciences de février à août 2004 et passe toujours régulièrement sur plusieurs chaînes, après avoir reçu le premier prix du festival du documentaire scientifique du Creusot en 2004.

Même si ce succès, indéniable, fut renouvelé en Mauritanie quelques années plus tard (Bordes *et al.* 2010), il doit être tempéré par plusieurs constatations qui vont dans le sens d'inquiétudes déjà soulevées à juste titre (Berger 2001) :

— pour l'instant, du côté des industriels, la qualité du suivi de ce type de projets a surtout tenu à l'intérêt que manifestaient personnellement certains dirigeants de filiales pour l'archéologie ; il a été constaté, et pas seulement au Sahara, qu'en l'absence d'obligation légale ou d'une politique d'entreprise clairement définie en ce domaine, un changement d'équipe dans les filiales peut très vite avoir des conséquences dramatiques pour les actions mises en route<sup>5</sup> ; qu'un directeur de filiale

---

<sup>5</sup> Cela s'est notamment vu à Bornéo. En Libye, la filiale tripolitaine a connu un important renouvellement de personnel au milieu des années 2000, avec un nouveau dirigeant ne manifestant pas le moindre intérêt pour les actions entreprises par ses prédécesseurs : cela sonna le glas pour tous les projets que ceux-ci avaient lancés avec un enthousiasme que je tiens à saluer.

développe une passion pour la préhistoire du pays dans lequel il opère est assurément une circonstance très positive, notamment parce que cela facilite beaucoup les contacts avec les archéologues, mais il conviendrait néanmoins que la décision de procéder à des actions d'archéologie préventive ne leur incombe pas uniquement ; les directeurs de filiale disposent généralement d'un budget spécial qu'ils peuvent utiliser pour financer des actions culturelles diverses, et ils peuvent choisir de l'utiliser pour l'archéologie, uniquement, majoritairement... ou pas du tout : une telle situation ne peut que conduire à un traitement inégal des zones d'opération ;

— si les procédures élaborées à l'occasion du projet qui vient d'être présenté se sont révélées très efficaces lors de l'exploration pétrolière proprement dite, elles n'ont pu être testées lors de la phase d'exploitation des sites découverts, car au Mesāk, les opérations conduites avec la compagnie TOTAL furent interrompues avant ce stade ; or, pour des raisons techniques, celui-ci risque d'être le plus dommageable (déplacements accrus, installation de personnel en nombre plus important, etc.) ;

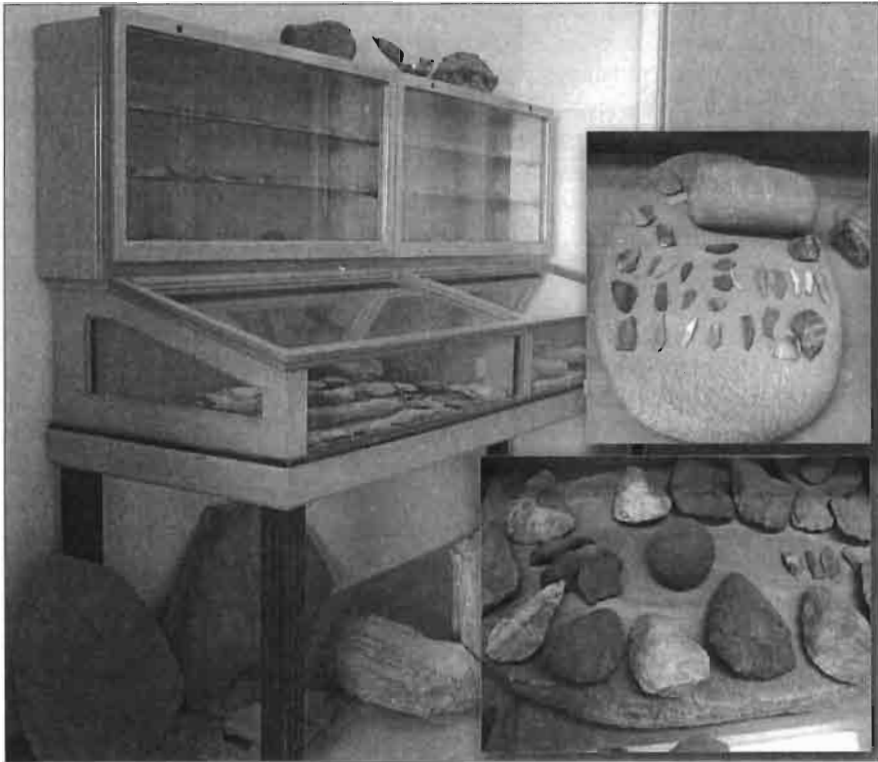
— il a été aussi constaté que, dans une même région, les niveaux de prise en compte de l'environnement archéologique et naturel sont extrêmement variables selon les entreprises ; par exemple, plusieurs des recommandations présentées par les auteurs du rapport remis en 1999 à l'Unesco n'ont pas été suivies par la compagnie qui a pris la suite de LASMO. Autre exemple : dans le cadre de sa campagne sismique au Mesāk, la compagnie TOTAL a édicté des règles internes très strictes en ce qui concerne le pillage des sites archéologiques, alors même que des collections privées étaient constituées au sein de la compagnie REPSOL (figure 10), comme cela avait déjà été le cas chez LASMO ;

— les archéologues auxquels font appel certaines compagnies par contrat direct ne sont pas toujours formés pour la tâche hautement spécifique que constitue l'expertise préventive en milieu saharien dans le cadre d'un projet industriel. Le risque existe donc réellement de recourir à des personnels peu compétents, ce qui ne peut qu'aboutir à dédouaner un projet dommageable pour le patrimoine saharien, soit par ignorance, soit par intérêt financier (le contrat direct pouvant permettre certaines pressions...) ;

— enfin, concernant le milieu désertique, et pour une même entreprise, il est regrettable que l'environnement archéologique soit pris en compte en certains lieux et non en d'autres, sans expertise scientifique indépendante.

Les expériences libyennes lancées depuis quinze ans, et qui auraient pu déboucher sur des réalisations exemplaires, ont joué de malchance. En 1999, à la demande des autorités du pays, un premier projet de parc national du Mesāk a été élaboré (Le Quellec 1999) sous l'égide de la

Figure 10. *Collection privée de la compagnie REPSOL, constituée par des ramassages sauvages sur les sites archéologiques des blocs qu'elle exploitait. En encadré : détails des vitrines.*



*World Tourism Organisation* et avec la collaboration du créateur du terme « écotourisme<sup>6</sup> ». L'année suivante, un autre projet fut élaboré, en grande partie redondant avec le précédent, mais peu réaliste dans le contexte libyen, puisqu'il proposait de regrouper Mesāk et Akūkas au sein d'un immense parc, ce qui était bien trop ambitieux (Liverani *et al.* 2000). Les choses restèrent en l'état jusqu'en 2003, quand fut lancé un grand projet franco-libyen visant à établir un *PalaeoArt and Cultural Centre* (PACC) à Tripoli et dans l'oasis de Ghât, doublé d'un *Desert Heritage Museum* à Germa, le tout combinant approche scientifique, conservation, initiation, formation (Le Quellec, Anag, Salem *et al.* 2003). Le but était de former tous les acteurs de terrain tout en proposant un cursus diplômant à des étudiants libyens et étrangers, notamment en matière de conservation et de restauration du patrimoine, mais aussi en ce qui concerne l'environnement

6 Défini comme « voyage dans des régions relativement intactes ou non contaminées, avec le but spécifique d'étudier, d'admirer et de savourer les paysages avec leurs plantes et animaux sauvages, ainsi que toute manifestation culturelle (passée ou actuelle) pouvant se trouver dans ces régions » (Ceballos-Lascuráin 1987 : 14, ma traduction).



et la préhistoire du Sahara. Une formation artistique était également envisagée, avec en particulier l'étude des techniques et matières picturales préhistoriques attestées dans l'Akūkas et la reconstitution des savoir-faire extrêmement élaborés des graveurs du Mesāk, afin que des artistes contemporains puisse s'en emparer pour les utiliser dans leur processus actuel de création (plusieurs préfigurations furent alors élaborées avec des artistes libyens et français). Les Kel Tamašeq des oasis voisines de Ghāt et Ubārī étaient partie prenante de ce projet, auquel ils apportaient, outre leur expertise incomparable du terrain, leurs connaissances sur les colorants traditionnels et leur préparation (gisement d'ocre, utilisation des plantes, traitement des cuirs...). Après que ce programme, cofinancé par la Fondation Ghaddafi, TOTAL TEP Libye et l'Institut Culturel Français de Tripoli, ait été finement préparé sur deux ans avec forces détails, jusqu'à la mise au net d'un cursus universitaire, le second des financeurs jugea bon de se retirer, condamnant ainsi le projet à ne pas voir le jour. En 2010, une autre équipe internationale (italo-franco-libyenne) lança un nouveau projet de trois ans, intitulé *The Messak Project: Cultural and Natural Preservation and Sustainable Tourism (south-western Libya)* qui permit quelques réalisations (Gallinaro *et al.* 2012 ; Biagetti *et al.* 2013) avant d'être brutalement interrompu par la révolution survenue dans le pays (Salem 2013).

Parallèlement, d'autres catastrophes atteignaient l'Akūkas, qu'on aurait pourtant pu croire à l'abri des atteintes par suite de son classement par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial — bien qu'on ait pu déjà y constater quelques actes d'iconoclastie (Le Quellec 2012). L'incompétence du personnel d'accompagnement y était depuis longtemps patent : par exemple, j'ai pu y voir des « guides » patienter en s'asseyant sur un rocher le temps que le groupe des touristes qu'ils étaient supposés surveiller écume un site à la recherche de pointes de flèches néolithiques. En janvier 2007, avec la louable intention de protéger les sites, le DoA fit disposer à proximité de ceux-ci des panneaux métalliques jaune vif scellés dans des plots de béton (figure 11). Y figurent un rappel de la loi libyenne de protection du patrimoine, et l'indication du nom des sites... souvent erronés et généralement mal transcrits en caractères arabes et latins, alors que ces panneaux ne comportent aucune inscription en caractères tfinagh (l'écriture des Touareg). De plus, l'accès à certains sites considérés comme majeurs a été soit barré, soit canalisé par des rangées de barbelés camouflés derrière des barrières végétales, de sorte qu'en plusieurs lieux il n'est même plus possible de voir les peintures (figure 12). Ces initiatives sont difficilement compréhensibles, car c'est l'ensemble de l'Akūkas qui est protégé, et les visiteurs y sont obligatoirement accompagnés (Bahn 2010 : 184-185), mais il est vrai aussi que les « chauffeurs-guides » n'y ont jamais reçu aucune formation (Lernia 2009 : 274). Tout cela témoignait d'une mauvaise gestion des flux touristiques dans l'Akūkas, et la situation n'allait pas tarder à empirer : en avril 2009, à

Figure 11. *L'un des improbables panneaux (en rouge et noir sur fond jaune citron) mis en place par le DoA dans l'Akūkas.*

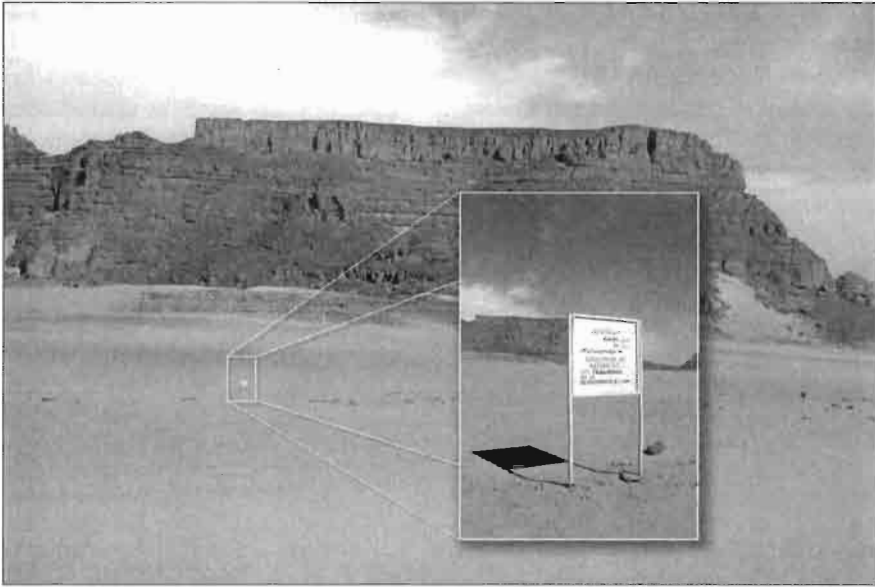


Figure 12. *Autre panneau devant l'abri de Ti-n-Anniwen. Le nom du site est transcrit de manière fantaisiste, et l'entrée de l'abri a été barrée par des barbelés doublés d'un camouflage végétal, que sa couleur rend visible de très loin.*



la suite d'une altercation entre un opérateur de tourisme italien et l'un des « guides » qu'il employait, ce dernier se rendit sur sept sites à peintures et gravures qu'il recouvrit amplement de graffitis vengeurs réalisés à la bombe aérosol (figure 13). Le même consultant qui avait participé à la mise en place des barrières autour des sites s'empressa de publier aussitôt un article stigmatisant les touristes et amateurs d'art rupestre occidentaux (*id.* 2009), alors qu'en réalité le vandale était un professionnel du tourisme de nationalité tunisienne et d'origine libyenne. Les barrières végétales et panneaux lui avaient signalé ces endroits comme importants, et il avait

Figure 13. *La paroi principale de l'abri de Ti-n-Anniwen. En haut en 1999, en bas après les déprédations commises début avril 2009.*



épargné les sites indemnes de toute signalisation, qui sont beaucoup plus difficiles à repérer dans le paysage. Ces faits pourraient paraître anecdotiques s'ils n'avaient eu pour conséquence la destruction complète et irréversible de plusieurs sites majeurs, comme celui de Ti-n-Annéwen (figure 14).

Ce type de situation suscite généralement la publication de communiqués aigre-doux : des archéologues professionnels dénoncent les déprédations que causeraient touristes et amateurs d'art rupestre (Lernia 2009 ; Kuper 2009), et ces derniers accusent à leur tour les compagnies pétrolières (Anonyme 1999 ; Berger 2001) ou les archéologues (Berger 2010), voire des « salafistes wahhabites libyens » (Grira 2014 ; Bahri 2014).

De telles oppositions sont stériles, et il faut souhaiter que la Libye nouvelle prendra à cœur de protéger son incomparable patrimoine préhistorique, non seulement au Mesāk et dans l'Akūkas, mais sur l'ensemble de son territoire. Il conviendrait pour cela de ne pas s'en remettre aux seuls archéologues, pas plus qu'à telle ou telle autre catégorie de population, mais d'associer tous les usagers des sites rupestres.

C'est pourquoi des actions du type de celle expérimentée au Mesāk devraient être renouvelées et généralisées, sous l'égide d'un organisme neutre comme l'Unesco, lequel serait garant de l'indépendance des

Figure 14. *L'un des sites saccagés début avril 2009 : loin de les protéger, les barrières les ont signalés comme importants.*



experts, tant du point de vue administratif que financier. Il importerait de constituer des centres locaux de formation à destination de *toutes* les personnes appelées à fréquenter les sites d'art rupestre, donc autant les populations locales que les touristes et travailleurs expatriés. En effet, les sites sahariens de surface (dont certains font plusieurs hectares) sont éparpillés sur des centaines de kilomètres dans un milieu impossible à contrôler totalement, et l'art rupestre est concentré dans des vallées ou des abris très recherchés pour les haltes. Seule la prise de conscience de l'intérêt du patrimoine archéologique par chacun pourra permettre une réelle protection de ces ensembles. Ceci passe nécessairement par l'apprentissage d'un minimum de connaissances actualisées, mais aussi par l'appréhension des questions restant à résoudre. En touchant notamment les enfants, les enseignants, les guides, etc., l'effet démultiplicateur d'un centre de formation, même modeste, serait considérable. Le grand nombre de projets industriels et touristiques mis en place depuis une vingtaine d'années a rendu ce type d'intervention particulièrement urgent.

Pour financer les projets, il a été naguère imaginé de faire appel au «sponsoring» de telle ou telle grande société pétrolière. Mais la contrepartie de ce type de financement est une fragilité liée à l'impossibilité de raisonner sur le long terme (le mécène peut toujours cesser son action s'il le désire, et dès qu'il le décide, sans contrepartie, ainsi qu'il est arrivé au Mesāk). Il semblerait plus judicieux de créer une sorte de «taxe» à l'exploration pétrolière, calculée au prorata de la surface des blocs exploités, de façon à constituer une caisse entièrement destinée aux questions patrimoniales : protection des sites et de leur environnement, recherche fondamentale (atlas, inventaires...), recueil des traditions orales et diffusion du savoir auprès des habitants. Les fonds ainsi collectés sur l'ensemble des compagnies (et non selon le bon vouloir de telle ou telle), pourraient servir à créer et gérer un Centre de recherches et de formation tel que celui qu'on a suggéré plus haut. Et son fonctionnement serait assuré tant que l'industrie pétrolière serait active dans le pays.

## Références bibliographiques

- ANAG G., CREMASCHI M., DI LERNIA S., & LIVERANI M., 2002, « Forum Environment, Archaeology, and Oil : The Messak Settafet Rescue Operation (Libyan Sahara) », *African Archaeological Review* 19 (2), p. 67-73.
- ANONYME [VAN ALBADA, A.] 1999, « La recherche pétrolière et la préservation d'un patrimoine artistique unique au monde sont-elles incompatibles ? Are oil prospection and the preservation of a unique heritage uncompatible ? », *International Newsletter On Rock Art* 23, p. 12-14.

- BAHN P. G., 2010, *Prehistoric rock art : polemics and progress*, New York : Cambridge University Press.
- BAHRI I., 2014, « Culture : Les salafistes wahhabites libyens détruisent un site de 12.000 ans d'âge » *Kapitalis* : 21 avril (<http://www.kapitalis.com/culture/21863>).
- BARTH H., 1857, *Reisen und Entdeckungen in Nord-und Central-Africa in den Jahren 1849 bis 1855*, Gotha : J. Perthes.
- BERGER F., 2001, « Fezzan, Libya : oil field development and rock art », *Rock Art Research* 18(2), p. 134-135.
- BERGER F., 2010, « Djedefre's Water Mountain : phases of degradation », *Rock Art Research* 27(2), p. 185-194.
- BIAGETTI S., CANCELLIERI E., CREMASCHI M., GAUTHIER C., GAUTHIER Y., ZERBONI A., GALLINARO M., 2013, « The "Messak Project" : Archaeological Research for Cultural Heritage Management in SW Libya », *Journal of African Archaeology* 11 (1), p. 55-75.
- BORDES J.-G., GONZÁLEZ-CARBALLO A. & VERNET R., 2010, La Makâbat al Koubrâ. Nord-ouest du Bassin de Taoudenni, Mauritanie. Sismique pétrolière, exploration archéologique, Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) : Archéologiques.
- BOURGET J.-M., 2014, « Libye, 12000 ans effacés au white spirit », *Mondafrique* : 20 avril (<http://mondafrique.com/lire/decryptages/2014/04/20/libye-12-000-ans-effaces-au-white-spirit>).
- CANCELLIERI E., DI LERNIA S., 2013, « Middle Stone Age human occupation and dispersals in the Messak plateau (SW Libya, central Sahara) », *Quaternary international* 300, p. 142-152.
- CEBALLOS-LASCURÁIN H., 1987, « The future of ecotourism », *Mexico Journal* 1, p. 13-14.
- CREMASCHI M., ZERBONI A., 2010, « Human Communities in a Drying Landscape : Holocene Climate Change and Cultural Response in the Central Sahara », in I. Peter Martini & Ward Chesworth (eds.), *Landscapes and Societies. Selected Cases*, Dordrecht / Heidelberg / London / New York : Springer, p. 67-89.
- FROBENIUS L., 1937, Ekade ektab. Die felsbilder Fezzans. Ergebnisse der DIAFE X (X. Deutsch-innerafrikanischen forschungsexpedition) nach Tripolitanien und Ost-Algier mit ergänzungen der DIAFE XII aus Zentral-Algier., Leipzig : Otto Harrassowitz, XXIX, 73, |1| p. 11.
- GALLIN A., LE QUELLEC J.-L., 2008, « Les ensembles céramiques du Bassin de Murzuq : une contribution de l'archéologie préventive à la connaissance du Messak », *Les Cahiers de l'AARS* 12, p. 71-88.

- GALLINARO M., GAUTHIER C., GAUTHIER Y., LE QUELLEC J.-L., ABDEL AZIZ S., BIAGETTI S., BOITANI L., CANCELLIERI E., CAVORSI L., MASSAMBA N'SIALA I., MONACO A., VANZETTI A., ZERBONI A., DI LERNIA S., 2012, « The Messak Project. Cultural and Natural Preservation and Sustainable Tourism (south-western Libya) », *Antiquity, Project Gallery* 86 (331) : <http://www.antiquity.ac.uk/projgall/gallinaro331/>.
- GARCEA E. A. A., 2012, « Modern Human Desert Adaptations: A Libyan Perspective on the Aterian Complex », in J.-J. Hublin & Shannon P. McPherron (eds.), *Modern Origins. A North African Perspective*, Dordrecht / Heidelberg / New York / London : Springer, p. 127-142.
- GAUTHIER Y., 2009, « Nouvelles réflexions sur les aires de distribution au Sahara central » *Les Cahiers de l'AARS* 13, p. 121-134.
- GAUTHIER Y., GAUTHIER C., 2008, « Art rupestre, monuments funéraires et aires culturelles : nouveaux documents concernant le Messak, le sud-est du Fezzân et l'Oued Djerat », *Les Cahiers de l'AARS* 12, p. 89-104.
- GAUTHIER Y., GAUTHIER C., MOREL A., et al., 1996, *L'art du Sahara : archives des sables*. Paris : Seuil (vol. Collection «Arts rupestres»).
- GRIRA S., 2014, « Graffiti defaces prehistoric rock art in Libya » *France24. International News* : 14 avril (<http://observers.france24.com/content/20140414-graffiti-vandalism-destroys-prehistoric-rock-art-libya>).
- HALCROW, 1998, NC174 Elephant Field Development : Environmental Screening and Impact Assessment Study, Final Report, Swindow : Halcrow Group, 110 p.
- JELÍNEK J., 2003, « Pastoralism, burials and social stratification in Central Sahara », *Les Cahiers de l'AARS* 8 : p. 41-44.
- KROPELIN S., 2002, « Damage to Natural and Cultural Heritage by Petroleum Exploration and Desert Tourism in the Messak Settafet (Central Sahara, Southwest Libya) », in Jennerstrasse 8 (ed.), *Tides of the Desert / Zeiten der Wüste. Contributions to the Archaeology and Environmental History of Africa in Honour of Rudolph Kuper / Beiträge zu Archäologie und Umweltgeschichte Afrikas zu Ehren von Rudolph Kuper*, Köln : Heinrich Barth Institut, p. 405-423.
- KUPER R., 2009, « A Paradise off Rules ? », *Sahara*, p. 7-12.
- LE QUELLEC J.-L., 1998, *Art rupestre et préhistoire du Sahara : le Messak libyen*, Paris : Payot & Rivages.
- LE QUELLEC J.-L., 1999, *Messak. The National Park Project*, Tripoli : NOC, 30 p.

- LE QUELLEC J.-L., 2005, *The TotalFinaElf E&P Libya NC191 Block (Murzuq Basin, Libyan Arab Jamahiriya)*, Archaeological Final Report, Tripoli : TFE E&P / DoA, 165 p.
- LE QUELLEC J.-L., 2010, « Traite et insufflation sur les images rupestres du Sahara contredisent l'hypothèse de la consommation du lait comme "révolution secondaire" en Afrique », *Les Cahiers de l'AAARS* 14, p. 205-246.
- LE QUELLEC J.-L., 2012, « Iconoclasties rupestres au Sahara », *Sahara* 23, p. 29-42, et pl. A1-A9.
- LE QUELLEC J.-L., 2013-a, « A New Chronology for Saharan Rock Art », in Bansi Lal Malla (ed.), *The World of Rock Art. An Overview of the Five Continents*, New Delhi : Indira Gandhi National Centre for the Arts / Aryan Books International (IGNCA Rock Art Series 8), p. 23-44.
- LE QUELLEC J.-L., 2013-b, « Périodisation et chronologie des images rupestres du Sahara central », *Préhistoires Méditerranéennes* 4 (En ligne à <http://pm.revues.org/715>).
- LE QUELLEC J.-L., 2014, « Prehistory in the North Africa after the Middle Palaeolithic », in Colin Renfrew & Paul G. Bahn (eds.), *The Cambridge World Prehistory*, 3 vol., Cambridge University Press., vol. 1, p. 151-164.
- LE QUELLEC J.-L., ANAG G. M., SALEM M. J., *et al.*, 2003, *PalaeoArt & Cultural Centre (Ghât & Tripoli). Desert Heritage Museum (Germa). Cultural and Educational Project in Libya*, Preliminary report. Tripoli : Ghaddafi Foundation / Total TEP Libye / French Cultural Institute, 86 p.
- LE QUELLEC J.-L., KROPELIN S., MAURY S., 1999, *State of Conservation of the Site of Messak*, Paris : Unesco, 44 p.
- LERNIA S. (DI) 2009, « Provincial, Superficial or Incompetent ? A Few Comments on Paul Bahn's "Memorial dell'Arte" Book Review », *Journal of African Archaeology* 7 (1), p. 273-274.
- LERNIA S. (DI) 2009, « Sahara, arte a rischio tra vandali e incuria », *Il Riformista* Aprile, p. 20.
- LERNIA S. (DI), TAFURI M. A., GALLINARO M., ALHAIQUE F., BALASSE M., CAVORSI L., FULLAGAR P. D., MERCURI A. M., MONACO A., PEREGO A., ZERBONI A., 2013, « Inside the "African Cattle Complex" : Animal Burials in the Holocene Central Sahara », *PLOS ONE* 788 (2), p. 1-28.
- LIVERANI M., CREMASCHI M., DI LERNIA S., 2000, « The Archaeological Park of the Tardart Acacus and Messak Settafet (South-western Fezzan, Libya) », *Sahara* 20, p. 121-240.



- LUTZ R., 2008, *Das Atelier im Fels. Ein Fenster zur Urgeschichte der zentralen Sahara. Mit einem Beitrag von Gabriele Lutz-Decristoforo: Tuareg – Die Herren der Wüste*. Innsbruck : author, 232 p., 292 fig.
- LUTZ R., LUTZ G., 1995, *The Secret of the Desert. The rock art of Messak Settafet and Messak Mellet, Libya (Das Geheimnis der Wüste. Die Felskunst des Messak Settafet und Messak Mellet, Libyen)*, Innsbruck : Universitätsbuchhandlung Golf Verlag.
- MATTINGLY D., 2005, « Approaches to the Archaeology and Environment of the Sahara : The Fazzan Project, 1997-2002 (Briefing) », *The Journal of North African Studies* 10 (3-4), p. 387-395.
- MATTINGLY D., McLAREN S., SAVAGE E., et al. 2006, *The Libyan Desert : Natural Resources and Cultural Heritage*. London : The Society for Libyan Studies.
- POLO F., 2009, *ENI North Africa. Sustainability Report*. Roma : Eni North Africa – Libyan Branch, 48 p.
- RINGENBACH J.-C., LE QUELLEC J.-L., 2003, *Saharan heritage and seismic acquisition. NC191, Murzuq, Libya*. Tripoli : TotalFinaElf E&P, 128 p.
- SALEM M. J., 2013, « Messak Plateau, Fezzan : An endangered natural and human heritage area », *Libya Herald* : <http://english.libyanembassy.org/?p=5691>.
- STRIEDTER K. H., TAUVERON M., 2005, « Traces de l'art fezzanais dans la Tadrart algérienne », in Barbara E. Barich, T. Tillet, & K. H. Striedter (eds.), *Hunters vs Pastoralists in the Sahara : Material Culture and Symbolic Aspects*, Oxford : Archaeopress, p. 15-23.
- VAN ALBADA A., VAN ALBADA A.-M., 2000, *La montagne des hommes-chiens : art rupestre du Messak libyen*, Paris : Seuil, Collection « Arts rupestres ».
- ZERBONI A., MASSAMBA N'SIALA I., BIAGETTI S., DI LERNIA S., 2013, « Burning without slashing. Cultural and environmental implications of a traditional charcoal making technology in the central Sahara », *Journal of Arid Environments* 98, p. 126-131.
- ZERBONI A., TROMBINO L., CREMASCHI M., 2011, « Micromorphological approach to polycyclic pedogenesis on the Messak Settafet plateau (central Sahara) : Formative processes and palaeoenvironmental significance », *Geomorphology* 125(2), p. 319-335.

TROISIÈME PARTIE

**LA POLYVALENCE DU PATRIMOINE,  
SOURCE DE CONFLITS ?**



# Généalogie des récits de l'esclavage à Zanzibar : L'histoire disputée et le patrimoine contesté du marché aux esclaves

MARIE-AUDE FOUÉRÉ<sup>1</sup>

## Introduction

Dans l'archipel de Zanzibar, l'esclavage renvoie moins à des mémoires collectives qu'à une mémoire historique, pour reprendre une distinction classique en sociologie de la mémoire (Halbwachs 1997). Celle-ci relève d'un rapport au passé caractérisé par des efforts intentionnels de reconstitution, de fixation et de médiation – lorsque la mémoire en vient à devoir dire qu'elle est mémoire pour exister<sup>2</sup> – plus qu'elle ne renvoie à des remémorations narrées ou incorporées dans les pratiques, les performances et les corps<sup>3</sup>. Les représentations actuelles de la traite esclavagiste et de l'esclavage interne répondent à des enjeux sociaux, politiques et économiques, et s'expriment à partir de répertoires raciaux, culturels et religieux fortement polarisés<sup>4</sup>. Il s'agit donc de « mémoires

<sup>1</sup> Anthropologue, EHESS, Institut des Mondes Africains UMR 8171 CNRS.

<sup>2</sup> Je reprends ici une formulation de Christine Chivallon (2011 : 44). Le présent article est redevable des travaux de cette autceure sur les mémoires de l'esclavage aux Antilles.

<sup>3</sup> Sur les traces de l'esclavage dans les pratiques, dans les corps ou dans les performances, voir par exemple, pour l'Afrique orientale, Strobel (1979), Alpers (1984) et Larsen (1998).

<sup>4</sup> Il ne s'agit pas de nier la place de ces mémoires rapportées du passé au sein des représentations de l'esclavage, mais il ne sera pas possible, dans cet article, d'examiner cette question.

historiques politisées » (Werbner 2000). Etudier les récits contemporains de l'esclavage à Zanzibar revient à déchiffrer un palimpseste à plusieurs couches d'où l'écriture première, celle de l'expérience vécue, est devenue quasiment imperceptible sous ses réécritures successives.

Les récits locaux qui s'énoncent à propos des deux principaux sites du patrimoine de l'esclavage à Zanzibar, le marché aux esclaves de Mkunazini et les caches aux esclaves de Mangapwani, s'expriment dans des registres différents selon les circonstances de leur énonciation. Ils s'organisent cependant autour de deux tendances. Il s'agit, d'un côté, de faire de ces sites des hauts lieux de la traite et de l'esclavage, donc des « lieux de mémoire » (Nora 1997) à conserver, protéger et animer ; de l'autre, l'authenticité de ces sites est contestée à partir de l'argument qu'ils auraient été forgés de toutes pièces, ou sans preuves suffisantes de leur association à l'histoire esclavagiste. Ces deux tendances – et leurs acteurs – mobilisent des argumentaires historiques et mémoriels différents pour défendre leurs conceptions de ce qu'aurait réellement été l'expérience historique esclavagiste, et ainsi assigner un contenu au passé qui s'énonce en termes moraux pour penser le présent.

L'article entreprend, suivant une approche similaire à celle de Gaetano Ciarcia (2008) sur le Bénin, de mener une généalogie de l'esclavage à Zanzibar. Cette généalogie est une « histoire des morales, des idéaux, des concepts métaphysiques » (Foucault 2001 : 1014) ayant abouti aux représentations actuelles de l'esclavage<sup>5</sup>. L'approche permet de retracer l'émergence et l'institution progressive de conceptions de l'esclavage caractérisées par une forte emprise morale et par des enjeux identitaires et politiques. Cette généalogie ne suit pas ici un exposé historique linéaire, mais opère par des allers et retours entre passé et présent à partir d'un site pris comme cas d'étude, le marché aux esclaves de Mkunazini<sup>6</sup>, situé à l'intérieur d'un Site du Patrimoine Mondial, la ville de Pierre (*Stone Town*). Après un rapide tour d'horizon de l'histoire de l'esclavage à Zanzibar, l'article rappelle pourquoi l'idée que l'esclavage pourrait être un patrimoine partagé fait débat au sein de la société zanzibarite. L'analyse s'appuie ensuite sur une ethnographie des visites du marché aux esclaves et sur l'examen des différents discours en présence portant sur l'esclavage pour déterminer leurs usages et les enjeux qui les sous-tendent, notamment au regard des conceptions locales de l'appartenance.

---

5 Le terme de généalogie ne renvoie pas à l'idée qu'il y aurait une origine des discours sur l'esclavage que le chercheur devrait découvrir. Il y a, au contraire, des points de départ successifs, parfois concomitants, des ruptures et des redémarrages au fil de l'histoire.

6 Le cas d'étude présenté dans ce texte prend appui sur des matériaux collectés de première main par l'auteure sur le site du marché aux esclaves en janvier-février 2013, par observation participante (en se joignant à des groupes de visiteurs) et par entretiens en swahili avec des guides touristiques. Ce terrain prend place dans le cadre de recherches menées à Zanzibar depuis 2008 sur les mémoires collectives et les réécritures de l'histoire.

Il conclut en s'interrogeant sur l'efficacité d'un récent projet de valorisation patrimoniale de ce site face à la nécessité de déconstruire les mémoires politisées issues du passé pour ré-imaginer la représentation de l'esclavage à Zanzibar.

### **L'esclavage, une histoire proche**

L'entremêlement entre mémoire, histoire et politique n'est pas une particularité du cas de Zanzibar, comme l'ont montré de nombreux travaux sur la mémoire de l'esclavage en Afrique ou dans l'espace atlantique (Cottias *et al.* 2010 ; Médard *et al.* 2013). Cet archipel de l'Océan indien<sup>7</sup> a toutefois ceci de particulier qu'il a été l'un des derniers pivots de la traite esclavagiste à exister. Des Traités successifs furent imposés aux îles à partir des années 1860 – dont le Traité de 1873 interdisant l'importation d'esclaves dans les îles à partir du continent, libérant tous les esclaves de Zanzibar et assurant la fermeture du marché aux esclaves – jusqu'au dernier Traité du 9 juillet 1909 portant sur les compensations attribuées aux esclaves libérés (Cave 1909). L'expérience de la traite et de l'esclavage interne y est donc relativement récente par rapport à l'espace atlantique.

Situé en bout des différentes chaînes de la traite esclavagiste qui partaient des confins du Congo, du Buganda et surtout de la région du lac Nyasa pour atteindre la côte de l'Océan indien, l'archipel de Zanzibar a été un maillon incontournable de la traite en Afrique de l'Est (Alpers 1975 ; Iliffe 1979 ; Sheriff 2005). Il était le premier marché aux esclaves en partance vers la péninsule arabique, le golfe Persique, la Corne de l'Afrique, les îles de l'Océan indien, l'Inde et l'Amérique du Nord aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, à une époque où la traite transatlantique est depuis longtemps abolie. Lorsque les îles passent sous l'autorité directe du Sultanat d'Oman (1840) et deviennent un centre commercial, intellectuel et religieux international, l'économie de plantation alors en plein essor (noix de coco, clous de girofle) nécessite une main d'œuvre très importante. Zanzibar devient de manière croissante la destination finale de la traite, renforçant ses pratiques d'esclavage interne, qu'il soit domestique ou agricole. Cette transformation de l'institution de l'esclavage, qui passe d'un produit commercial à une ressource en main d'œuvre, autrement dit

---

<sup>7</sup> L'archipel de Zanzibar, composé de deux principales îles (Unguja et Pemba), est situé à quelques kilomètres de la côte d'Afrique de l'Est. Unguja est aujourd'hui la plus habitée et la plus visitée par les touristes. Pemba, plus petite, est moins touristique.

de la traite à un mode de production esclavagiste, est bien connue (Cooper 1980 ; Sheriff 1987 ; Vernet 2009, 2013)<sup>8</sup>.

Les travaux des historiens portant sur le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle témoignent des rapports complexes qui se sont tissés entre société d'accueil et populations esclaves à Zanzibar. Ces dernières étaient caractérisées par une forte hétérogénéité de statuts et de positions sociales. Ils étaient objets de mépris et de stigmatisation lorsqu'ils étaient travailleurs dans les plantations de girofliers ; mais les esclaves, surtout lorsqu'ils étaient domestiques, pouvaient aussi être incorporés à la société zanzibarite par des intermariages qui favorisaient la mixité et rendaient possible l'ascension sociale et le décrochage d'avec le statut d'esclave (Fair 2001). Ces transactions entre inclusion et exclusion des esclaves s'opéraient dans la lutte et le conflit avec la société d'accueil ; elles étaient fonction des capacités de fuite et d'assimilation des esclaves, et du degré de contrôle effectif exercé par les maîtres (Glassman 1979, 1995 ; Deutsch 2006). Zanzibar est donc l'exemple paradigmatique d'une ancienne société structurée par l'esclavage interne, dans laquelle « l'esclavage est au cœur idéologique, économique et social de la société » (Médard 2013 : 15).

L'archipel a pour particularité que les mémoires de l'esclavage issues de l'expérience esclavagiste ont été fortement affectées par l'événement historique que fut la Révolution de 1964 (Clayton 1981) et par les interprétations qui en ont été faites (Fouéré 2010, 2012). Cette révolution a renversé le gouvernement nouvellement indépendant un mois tout juste après l'accession des îles à l'indépendance par sa tutelle britannique.<sup>9</sup> La rhétorique politique qui s'est alors mise en place puise à la source d'une expérience esclavagiste réinventée sur un mode racial binaire pour légitimer le nouveau pouvoir en place. Nous y reviendrons lors de la discussion sur le marché aux esclaves. Le poids de l'événement révolutionnaire est donc sans commune mesure dans les récits mémoriels de l'esclavage. Il a été producteur d'une rhétorique raciale qui s'est greffée aux registres langagiers antérieurs de l'abolitionnisme et de l'anticolonialisme, et qui a été reproduite jusqu'à aujourd'hui (Glassman 2010).

---

<sup>8</sup> Les estimations sur le trafic d'esclaves et les esclaves résidant à Zanzibar varient. Selon Cooper, la population servile était à son apogée en 1845 avec 360 000 esclaves pour 450 000 habitants (Cooper 1977 : 56). Dans les années 1860, il fallait importer 12 000 esclaves chaque année pour maintenir la population servile des îles à un niveau stable, ce qui porte les importations annuelles d'esclaves, en ajoutant ceux d'entre eux qui ne faisaient que transiter, à entre 15 000 et 20 000 esclaves (Sheriff 1987 : 226-231 cité dans Médard 2013 : 87-88).

<sup>9</sup> Zanzibar est devenu protectorat britannique en 1890 ; l'indépendance est célébrée le 10 décembre 1963.

## L'esclavage comme patrimoine ?

En Afrique, la mise en récit de l'esclavage sous les traits du patrimoine est un phénomène récent. Elle est liée à deux principaux phénomènes: une industrie touristique et culturelle en plein développement, et les débats sur la responsabilité des anciennes colonies. Les injonctions commémoratives ont plus été fortes en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est, comme le montrent les cas bien connus du Bénin (Ciarcia 2013 ; Araujo 2010), du Ghana (Schramm 2007 ; Holsey 2008) ou encore du Sénégal, avec l'île de Gorée (Katchka 2004 ; Bocoum et Toulhier 2013 ; Quashie 2016). Elles y répondent notamment à une demande de tourisme de mémoire ou tourisme des racines, pensé comme une forme de pèlerinage, par de nombreux Afro-Américains qui entreprennent la traversée (Ebron 1999). Zanzibar exemplifie ces tendances partagées sur l'ensemble du continent africain, à savoir une présence spectrale de l'esclavage sous une chape de silence, et une mise en récit associée aux patrimonialisations récentes induites par des objectifs de promotion touristique, donc impulsée par le haut et soutenue par des logiques financières. Comme pour de nombreux autres lieux labellisés sites du patrimoine mondial de l'Unesco dans le monde, la vieille ville de Zanzibar fonctionne comme un « aimant à visiteurs » (Shackley 1998), assurant l'entrée des touristes et des devises<sup>10</sup>. Les ruelles étroites d'une vieille ville labyrinthique, les demeures de style arabe et indien et les lourdes portes swahilies en bois ouvragées induisent des pratiques de tourisme de patrimoine fortement empreintes des imaginaires orientalistes de harems et de princesses où l'or et l'ivoire côtoient les épices et les esclaves (Kasfir 2004).

Toutefois, l'enchevêtrement de la mémoire, de l'histoire et de la politique explique l'existence de différends marqués au sein de la société zanzibarite contemporaine sur l'idée que l'esclavage serait, ou pourrait être fait, « patrimoine ». Ces désaccords tiennent à deux aspects de ce qui définit le patrimoine pour un groupe considéré. Tout d'abord, c'est en tant qu'élément partagé faisant *consensus* dans un collectif donné que l'esclavage est contesté. Si le patrimoine peut être défini comme l'ensemble des choses, tangibles et non, qu'un ensemble de personnes s'accorde à reconnaître comme le signe d'une appartenance commune, alors il est évident qu'à Zanzibar, l'esclavage n'est pas un tel signe. Il est un héritage traumatisant qui divise la société. En second lieu, et en association étroite avec cet enjeu de consensus, c'est sur le plan de la *transmission* de la mémoire et de l'histoire de l'esclavage que la population zanzibarite est divisée. Le souvenir de l'esclavage doit-il être entretenu ou

---

10 Plus de 43 % des touristes étrangers qui visitent la Tanzanie, en général dans le cadre d'un tourisme de parcs animaliers (safari), intègrent à leur séjour une visite à Zanzibar (Okech 2010 : 343).



doit-il être effacé ? C'est la question qui divise. On est ici face à un « patrimoine négatif », analogue au cas d'Auschwitz discuté par Sophie Wahnich, mais aussi de tous les événements historiques douloureux et destructeurs dont l'esclavage fait partie. Ils posent la question des conditions de possibilité de la transformation d'un héritage encombrant en patrimoine devant « faire (une) place au négatif » dans le but de produire un « horizon positif » (Wahnich 2010 : 50, 54). Dans une société où la notion de « devoir de mémoire » n'est pas encore ancrée, où l'esclavage reste un outil politisé et l'authenticité des lieux censés l'incarner fortement contestée, l'enjeu est de taille.

Zanzibar est donc loin d'adhérer aux principes qui sont au soubassement des projets de la Route de l'Esclave de l'Unesco, à savoir celle d'une injonction commémorative visant à favoriser la mise en récit de l'esclavage, et sa documentation, dans le but de désactiver des divisions sociales présentes ancrées dans les séquelles du passé<sup>11</sup>. On est au contraire dans le schéma classique en Afrique d'une société où l'esclavage est un objet de silence, produit d'amnésies intentionnelles (Klein 1989). Non seulement sa trace dans la tradition orale et dans les récits familiaux n'est pas aisée à déceler, parce que relevant de « secrets généalogiques » (Ciarcia 2013), mais l'invisibilité a été une stratégie d'intégration à la société d'accueil en désactivant l'opprobre attaché à une descendance d'esclave, celle de la capture ou de la naissance servile (Fair 2001). Mais si l'esclavage ne relève pas d'une actualité brûlante à Zanzibar, dans le sens où il serait constamment débattu, il est pourtant central dans les modes de structuration et de fonctionnement socioéconomiques et symboliques. Comme ailleurs en Afrique, l'esclavage a une « épaisseur considérable » dans les constructions identitaires contemporaines (Thioub 2005 : 272). La force de ces structurations locales explique qu'à Zanzibar, les désaccords qui existent ne prennent pas la forme d'une contestation organisée et formalisée. Aucun collectif n'existe qui se déclarerait le porte-parole d'une section de la population ou d'une certaine conception de l'esclavage, et qui serait relayé dans les médias. Il n'y a donc pas de « frénésie mémorielle » (Chivallon 2011) telles que celles décrites dans les autres hauts lieux mémoriaux de l'esclavage sur le continent africain, mais aussi dans l'espace antillais et américain. L'esclavage reste difficile à débattre dans l'espace public parce qu'il est enchâssé dans des récits politiques divergents de l'appartenance à la communauté zanzibarite suivant des lignes de fractures qui juxtaposent autochtonie, religion et « race ». Il n'y a jusqu'à présent, à Zanzibar, aucun avantage à tirer du statut de descendants d'esclaves, ni d'une visibilité de cette identité dans l'espace public.

---

<sup>11</sup> Sur le cas de l'inscription de la route de l'esclave en Tanzanie continentale, voir Wynne-Jones (2011).

## Relater l'esclavage

Le marché aux esclaves se trouve sur l'île d'Unguja, à l'intérieur du cœur historique (*Stone Town*) de la capitale de l'archipel, appelée Zanzibar Town. Il a été labélisé site du patrimoine national en 1979 par les autorités de Zanzibar. Stone Town, dans son ensemble, est inscrite sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2000, après une longue campagne débutée en 1988 (Hitchcock 2002). Le marché aux esclaves, situé dans le quartier de Mkunazini, est, avec quelques autres sites phares de la vieille ville, une attraction touristique majeure. Selon les statistiques, qui regroupent les chiffres du tourisme domestique et du tourisme étranger, 200 000 personnes visitent le marché chaque année (Okech 2010). La place où se tenait ce marché à ciel ouvert n'existe plus. Une cathédrale – la cathédrale anglicane du Christ – y a été édifée par les missionnaires de la UMCA (*Universities Mission to Central Africa*) en 1873, l'année de la fermeture du marché. Cette cathédrale était alors un symbole de la croisade morale de la Grande-Bretagne contre l'esclavage et la traite. Les deux grandes figures historiques associées au site sont David Livingstone, grand explorateur et pourfendeur de l'esclavage, et Edward Steere, évêque à la UMCA (1874-1882) qui supervisa la construction de la cathédrale. Le cloître Saint Monica, qui disposait d'un hôpital, a été construit à quelques pas de l'église. Deux salles souterraines, appelées les chambres aux esclaves (*slave chambers*), se trouvent sous cet ancien cloître. Ce site de commémoration de l'histoire de l'esclavage, par la diversité des espaces qui le composent, est, nous allons le voir, à la fois un musée, un monument et un mémorial.

Le premier espace de la visite est l'église anglicane, qui est un site de mise en récit de l'abolitionnisme (Glassman 2010). Dans la trame narrative communément utilisée par les guides, les missionnaires en sont les protagonistes centraux, et l'explorateur-missionnaire David Livingstone en est le héros<sup>12</sup>. Il est dit qu'un des crucifix présents dans l'église a été taillé dans le bois de l'arbre au pied duquel son cœur a été enterré, à son décès en Zambie. Les guides racontent aussi, au cours de la visite, comment deux des serviteurs de Livingstone ont ramené son corps en Grande-Bretagne pour être enterré à l'abbaye de Westminster. L'église a été pensée et conçue comme un monument à l'abolitionnisme ; elle est toujours présentée comme telle aujourd'hui : différentes décorations, différents espaces dans l'église sont des rappels de la lutte contre la traite et l'esclavage<sup>13</sup>. C'est principalement le cas du point d'orgue de la visite

12 Il est aussi célébré à l'autre bout de la route des caravanes, à Ujiji sur les bords du lac Tanganyika, lieu de la célèbre rencontre entre Livingstone et Stanley (Wynne-Jones 2011 : 321).

13 Voir aussi les publications gouvernementales qui reprennent ce credo abolitionniste (Juma 2005).

de l'église : l'autel. Il est érigé, dit-on, à l'endroit même où se tenait l'arbre sur lequel les esclaves du marché étaient attachés pour être fouettés (*whipping post*). La dalle de marbre sur laquelle se tient l'autel est marquée d'un cercle qui représente le tronc de cet arbre, et le marbre a des nuances rouges qui sont dites symboliser le sang versé.

Le second espace est le mémorial aux esclaves, de construction récente. Datant de 1997, il est l'œuvre d'une artiste scandinave impliquée dans la célébration du centenaire de l'abolition de la traite. La visite de ce mémorial est l'occasion pour les guides de rappeler les conditions dans lesquels les esclaves étaient convoyés en caravanes. Les guides centrent leur récit sur la chaîne, dite d'époque, que l'artiste a fixée au cou des statues d'esclaves, et sur la surveillance incessante des esclaves par un contremaître – une des statues figure ce personnage – pour prévenir les tentatives de fuite (photo 21).

Enfin, troisième et dernier espace, les *chambres aux esclaves*. On y accède par un escalier étroit, au plafond bas (photo 22). Elles sont composées de deux salles exiguës, séparées par un petit hall d'entrée destiné aux surveillants. L'une est celle où se tenaient les femmes et les enfants, au nombre de 75 ; l'autre celle des hommes (50). Tous y restaient cloîtrés trois jours avant d'être vendus aux enchères. Chaque salle possède aujourd'hui, en guise de fenêtres, trois ouvertures étroites, mais n'en aurait possédé qu'une à l'origine. Celle-ci laissait à peine passer l'air, provoquant, d'après les guides, de nombreux décès par suffocation (photo 23). Les esclaves étaient maintenus attachés par des chaînes étroites, dont des répliques sont exhibées. Les salles étaient insalubres, car les esclaves, dit-on, se soulageaient à même le sol, dans un petit chenal central nettoyé par la marée – il est dit que la mer pénétrait par la fenêtre au gré des marées (photo 24). Il y aurait eu autrefois 15 chambres similaires mais elles auraient été détruites lors de travaux sur le site. Dans les explications relatées dans chacun de ces espaces, la catégorie « les Arabes » est utilisée comme synonyme d'esclavagistes, et celle des « Africains » comme synonyme d'esclaves.

Les variations dans la trame explicative principale des guides touristiques ont en commun de procéder par la dramatisation et la théâtralisation de l'expérience d'enfermement, principalement au moment de la visite des chambres aux esclaves. Les récits des guides y prennent une tournure passionnée où l'accent est mis sur la suffocation, la saleté, la brutalité, et la mort, donc sur une vision apocalyptique de la traite négrière et de la vente d'esclaves. Le registre sensationnaliste et émotionnel prime. C'est le cas d'un guide qui, face à une famille de touristes américains qui plaisantaient – la fille passa sa tête dans la chaîne et fit mine d'être étranglée, tandis que son frère la prenait en photo – dramatisa encore plus son récit, affirmant que les dépouilles des esclaves étaient jetées sans cérémonie à la mer, sans que l'on sache s'il tentait ainsi de faire taire les rires ou d'amuser encore plus. Dans certaines variantes, plus de

100 esclaves se tenaient dans ces salles étroites. La présentation du passé opère aussi par une mise en situation appuyée par un besoin de matérialité : les objets exposés créent une illusion de présence, et les récits favorisent l'identification du visiteur à la victime, parfois au bourreau, comme dans le cas d'un couple de touristes français qui quitta les chambres en déclarant : « Et bien on n'est quand même pas beaux / Oui c'est pas... on peut pas dire qu'on a fait de belles choses ». Un des guides de l'église déclare aussi en entretien que parmi les Afro-américains qui visitent le marché aux esclaves, beaucoup se recueillent, font une prière, parfois pleurent. Les ressorts du malaise et de la culpabilité sont ainsi activés par la représentation de l'esclavage comme un visage de l'inhumanité. Les « Arabes » y incarnent cette barbarie qu'est la marchandisation et l'avalissement d'êtres humains, dite résulter de l'appât du gain mais aussi de la haine raciale.

### **Le mythe du marché aux esclaves**

Les faits qui sont racontés pendant la visite du marché aux esclaves vont à l'encontre de la réalité historique. Le cloître-hôpital Saint Monica a été construit par les missionnaires vingt ans après la fermeture du marché aux esclaves, et les deux salles souterraines étaient des chambres froides utilisées pour conserver les médicaments et la nourriture au frais et à l'abri de la lumière (Wilson 1936 : 33-34). Les dites chambres aux esclaves n'existaient donc pas au moment de l'esclavage : elles sont de pures inventions (Glassman 2010 : 178-179). De telles distorsions historiques concernent aussi l'espace de l'église : il n'existe aucune mention dans les archives d'un arbre sur lequel les esclaves auraient été fouettés. Au contraire, des récits de voyageurs, de commerçants, d'officiers coloniaux, même des missionnaires pourtant prompts à diaboliser l'esclavage, mentionnent bien l'existence d'un marché aux esclaves mais s'accordent à dire que les esclaves étaient bien traités avant la vente, leur bonne santé générale étant un garant de leur valeur marchande. Enfin, ce ne sont pas juste les chambres ou l'église qui relèvent d'un processus de mise en patrimoine déconnectée d'une base historique authentique, mais c'est l'ensemble du récit de la traite négrière. Les récits des guides sont calqués sur les poncifs de la traite négrière atlantique – alors que d'un côté, ces poncifs ont été déconstruits dans la littérature universitaire, et que de l'autre, la traite dans l'espace indo-océanique avait ses spécificités, irréductibles à la traite transatlantique (Gerbeau 2002 ; Sheriff 2005). La construction du site du marché aux esclaves comme patrimoine s'est donc faite au détriment de la réalité historique. On peut parler de « mythe du marché aux esclaves » pour désigner cette invention patrimoniale (Glassman 2010 : 179).

Toutefois, plutôt que d'évaluer l'adéquation ou la non-adéquation entre les explications données par les guides touristiques et la réalité historique, on voudrait éclairer leur signification présente et les logiques politiques et sociales qui les sous-tendent. Deux logiques semblent être au soubassement de ces récits contemporains de l'esclavage. Il y a tout d'abord une mise en récit directement adressée aux touristes qui s'infléchit selon leurs attentes, réelles, supposées, imaginées, ou énoncées en situation de visite, comme on l'a vu précédemment. Si l'offre patrimoniale crée la demande patrimoniale, l'inverse est aussi vrai : la demande patrimoniale, celle des visiteurs, crée l'offre patrimoniale, les guides ajustant leurs propos à la demande. Selon nous, une autre dynamique pèse encore plus sur les mises en récit de l'esclavage que cette raison touristique : celle des clivages identitaires qui ont été politisés par le passé, et le sont toujours au présent. En effet, la production d'un patrimoine de l'esclavage à Zanzibar est héritière d'une pensée politique locale, d'un champ de représentations de l'identité et de l'appartenance associées à une certaine structuration des rapports sociaux et des fonctionnements socioéconomiques, plus qu'elle est le produit récent d'une industrie touristique de la mémoire. Ce champ des représentations locales de l'identité est clivé suivant des oppositions entre premiers arrivants et nouveaux immigrants, Arabes et Africains, chrétiens et musulmans, qui se sont cristallisées au moment de l'abolitionnisme, pendant la lutte anticoloniale et après la Révolution de 1964.

### **Un patrimoine racialisé**

Les idées et les énoncés abolitionnistes ont imprégné les conceptions locales de l'identité (Glassman 2010). Certes, à Zanzibar, ce discours abolitionniste a été édulcoré par rapport aux discours standard transmis dans les écoles coloniales tenus par les missionnaires sur le continent africain. On y parlait aussi de la traite « arabe » (associant ainsi une « race » à une pratique) mais il se disait en contrepartie que la culture arabe, tout comme la culture occidentale, avait une mission civilisatrice, celle de sortir les populations africaines de la barbarie en introduisant une croyance monothéiste et des pratiques culturelles de raffinement (Cooper 1981). Ce discours prudent tient au fait que Zanzibar était gouverné par une élite avec laquelle le protectorat britannique devait composer et qui avait construit son sens de la distinction en référence aux pratiques et croyances issues du Moyen-Orient. Les enfants de cette élite portaient ainsi des noms musulmans comme signe auto-assigné de cette appartenance ; des origines mythiques et des parcours de migrations à partir de la péninsule arabe étaient reconstruits ; et les pratiques vestimentaires et architecturales étaient empruntées au monde arabo-

musulman. « Arabe » était un ethnonyme revendiqué comme un signe de civilisation et en référence au statut d'homme libre plus qu'il ne renvoyait à des origines géographiques, encore moins à des phénotypes. *Ustaarabu*, terme swahili signifiant la « civilisation » (de la racine *arabu*, devenir arabe), était le modèle à suivre, conçu comme opposé terme à terme à une « barbarie » (*ushenzi*) associée aux Africains du continent. Cette élite patricienne arabisée s'est d'autant plus aisément appropriée l'idéologie civilisatrice diffusée par le colonisateur abolitionniste qu'elle en était déjà partiellement porteuse. L'esclavage y était conçu non pas comme une pratique odieuse et immorale conduisant à la marchandisation des êtres humains, mais comme une entrée dans la civilisation par la conversion à l'Islam et par l'intégration à long terme des esclaves au sein du groupe familial, notamment par des mariages hypogamiques. Dans cette rhétorique paternaliste, l'esclavage était donc présenté comme bénin (Cooper 1981).

Ces deux ordres de discours – une idéologie abolitionniste européenne importée, mais édulcorée, et une idéologie locale de la supériorité de la civilisation sur la barbarie continentale – s'interpénètrent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Mais d'Arabisés à Arabes, et de culture à race, le pas n'était pas grand. Il a été franchi dans les années 1950, lorsque des éduqués issus du petit peuple zanzibarite non arabisé, qui traçaient leurs origines à partir du continent africain, retournent contre l'élite arabisée ce grand récit civilisateur en s'appuyant sur les discours qui sous-tendent les luttes africaines pour l'indépendance, le panafricanisme et l'anticolonialisme. Les patriciens arabisés sont délégitimés dans leur statut d'élite gouvernante, et associés à un pouvoir colonisateur ; quant à la traite, elle est conceptualisée comme une affaire d'« Arabes » contre les Africains noirs du continent<sup>14</sup>. Une idéologie de la race prend forme là où une idéologie de la culture et de la civilisation avait longtemps dominé (Giblin 2005 ; Glassman 2010, 2011). L'esclavage devient donc un outil politisé. Le parti politique de l'Afro-Shirazi Party (ASP) créé par ces nouveaux intellectuels pour mener les îles à l'indépendance déclare représenter deux groupes subalternes : les « Africains » et les « Shirazi ». Les Africains regroupent les individus originaires du continent, qu'ils soient d'anciens esclaves libérés travaillant toujours dans les plantations comme journaliers agricoles (*squatters*), ou des immigrants récents qui, pour beaucoup, font des petits métiers liés à la ville et au port. Les « Shirazi » sont ces populations africaines se disant autochtones issues de vagues de migration anciennes et se réclamant

14 Les réseaux de l'esclavage étaient alimentés par des chasseurs d'esclaves, des marchands, des intermédiaires, des créditeurs de toute origine (africains, arabes, indiens, swahilis), ce qui rend impossible la concordance entre la traite et les « Arabes » (sans compter la diversité d'origine et d'usage que ces différentes catégories identitaires masquent).

d'une origine persane<sup>15</sup>. L'ASP défend l'idée, en recourant à une « guerre des mots » raciale haineuse (Glassman 2011), que le pouvoir doit être repris des mains des Arabes colonisateurs et anciens esclavagistes. L'autochtonie, alors associée à l'africanité continentale, est brandie comme critère d'appartenance à la nouvelle communauté nationale imaginée.

La Révolution de 1964 entérine par la violence physique et verbale la mise en place de ce pouvoir afro-shirazi. Il expulse, parfois tue, les patriciens arabisés et chasse aussi les populations indiennes et comoriennes sur la base de leur non-autochtonie. Une idéologie de la revanche prend racine et sert de pensée politique au nouveau pouvoir en place. L'ASP, devenu parti unique, proclame que construire un nouveau Zanzibar, c'est renverser une histoire d'injustices marquée, pour les Africains, du sceau de l'esclavage. Les manuels et les œuvres littéraires utilisés dans les écoles diffusent une unique version de l'histoire, celle d'Africains dépossédés aux mains d'affreux Arabes. Il se raconte ainsi, à l'école et dans la rue, que les femmes du sultan aimaient à faire ouvrir le ventre des femmes esclaves enceintes pour observer comment le fœtus s'y loge, que le sultan obligeait les femmes esclaves à balayer de leurs seins le sol du palais, ou que sous chaque pilier du palais se trouvent des têtes d'esclaves enterrées<sup>16</sup>. L'histoire est écrite par les vainqueurs, fondée sur la réécriture de ce qu'auraient été la traite et les rapports entre « Arabes » et « Africains » dans les îles.

C'est à cette époque que des lieux de la traite et de l'esclavage sont redécouverts, et surtout inventés<sup>17</sup>. Les prêtres de la UMCA initient la mise en patrimoine de l'église anglicane avant que les autorités de Zanzibar ne labellisent l'ensemble de cet espace comme site de patrimoine national en 1979. Le patrimoine est produit pour forger une nouvelle identité zanzibarite non pas diverse et cosmopolite mais africaine, noire, et continentale. Les lieux de l'esclavage labellisés, et les récits qui y sont relatés se focalisent sur la traite plutôt que sur l'esclavage interne, toujours objet de silence ; ils jouent avec le ressort émotionnel plus qu'ils ne se fondent sur les travaux d'histoire ; et ils identifient les acteurs de la traite suivant des lignes de partage raciales. Le patrimoine est donc bien une catégorie d'action dans le présent : il vient appuyer le roman national à partir duquel le pouvoir en place justifie sa raison d'être. De nombreuses familles d'origine arabe contestent cette vision de l'esclavage et, par

---

15 Sur cet enchevêtrement identitaire et les hiérarchies socioéconomiques qui leur étaient associées, voir notamment Le Cour Grandmaison et Crozon (1998) ou l'excellent article de Pat Caplan (2007).

16 Ces propos s'entendent toujours aujourd'hui, et sont principalement réactivés pendant les campagnes électorales (observation de l'auteure, voir Fouéré 2011).

17 Selon Glassman (2010 : 200), le mythe des chambres aux esclaves date de la période postrévolutionnaire, car aucune archive antérieure n'évoque ces salles et leur association à la traite.

conséquent, l'authenticité des sites patrimonialisés. Elles s'appuient souvent, pour défendre leurs conceptions, sur les travaux des historiens universitaires mais tendent à tomber dans l'excès inverse, et renouent avec les idées anciennes d'un esclavage qui aurait été bénin et bénéfique car civilisateur. À côté de ces deux pôles radicalement opposés circulent des « petits récits » de l'esclavage associés à des expériences localisées, familiales ou communautaires ; ces récits ne sont cependant jamais mis en dialogue direct avec le récit officiel ici retracé. Ceci rend actuellement impossible de débattre publiquement les questions suivantes : l'esclavage, cet héritage encombrant qui déchire la société zanzibarite, peut-il être fait patrimoine positif ; doit-il l'être, et à quelles conditions ?

## Conclusion

Depuis octobre 2013, un fond de développement européen finance un programme de rénovation de l'église et de valorisation de l'exposition sur l'esclavage destinée aux visiteurs. Son argumentaire est principalement fondé sur le développement économique par le tourisme. Les travaux de rénovation, menés par le *World Monument Fund* britannique (WMF-B), associent les institutions zanzibarites en charge de la conservation du patrimoine urbain de la vieille ville, la *Stone Town Conservation Development Authority* (STCDA), et le diocèse de l'église anglicane. La valorisation de l'exposition, sous la direction d'une consultante spécialiste des sites historiques swahili, comprend la création d'un centre du patrimoine (*Heritage Centre*). Toujours amplement axé sur la traite et la question de l'abolition, le projet prévoit cependant l'inclusion d'histoires de vie recueillies au sein de différentes communautés. Les discussions menées avec la consultante, critique à l'égard des distorsions historiques que ses recherches historiques et archivistiques ont mis en lumière, et la participation à ce projet d'une ONG locale présidée par un zanzibarite d'origine arabe, la *Zanzibar Stone Town Heritage Society*, laissent à penser que Zanzibar est en train d'ouvrir une nouvelle page qui rendrait possible une émancipation d'avec les anciens discours autorisés. Il n'en demeure pas moins que la focalisation de cette initiative impulsée par le haut sur le site du marché aux esclaves au détriment d'autres sites archéologiques dont l'authenticité est peu contestable (Wynne-Jones 2011), et sur la matérialité de l'esclavage au détriment des mémoires orales et des héritages incorporés, pourrait limiter la capacité à repenser une « reconstruction imaginative » (Law, 2008) de l'héritage négatif de l'esclavage. Une nouvelle étape dans la généalogie des représentations de l'esclavage à Zanzibar est en train de voir le jour, qui pourrait être celle de l'advenue d'un héritage pacifié, ou de son échec.



## Références bibliographiques

- ALPERS E. A., 1975, *Ivory and Slaves in East Central Africa*, London : Heinemann.
- ALPERS E. A., 1984, « Ordinary Household Chores: Ritual and Power in a 19th century Swahili Women's Spirit Possession Cult », *International Journal of African Historical Studies* 17, p. 677-702.
- BOCOUM H., TOULIER B., 2013, « La fabrication du Patrimoine : l'exemple de Gorée (Sénégal) », *In Situ, Revue des patrimoines* 20, [En ligne], <http://insitu.revues.org/10303>
- CAPLAN P., 2007, « 'But the Coast, of Course, Is Different'. Academic and Local Ideas about the East African Littoral », *Journal of Eastern African Studies* 1 (2), p. 305-320.
- CAVE B. S., 1909, « The End of Slavery in Zanzibar and British East Africa », *Journal of the Royal African Society* 9 (3), p. 20-33.
- CHIVALLON C., 2012, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris : Karthala.
- CIARCIA G., 2013, « L'oubli et le retour. Figures d'une épopée mémorielle sur le Route de l'esclave au Bénin », *L'Homme*, 206 (2), p. 89-119.
- CIARCIA G., 2008, « Rhétorique et pratiques de l'inculturation. Une généalogie « morale » des mémoires de l'esclavage au Bénin », *Gradhiva*, 8, p. 28-47.
- CLAYTON A., 1981, *The Zanzibari Revolution and Its Aftermath*, London : Archon.
- COTTIAS M., CUNIN E., ALMEIDA MENDES A., 2010, *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris : Karthala.
- COOPER F., 1987, *From Slaves to Squatters. Plantation Labor and Agriculture in Zanzibar and Coastal Kenya, 1980-1925*, New Haven et London : Yale University Press.
- COOPER F., 1981, « The Ideology of Slave Owner on the East African Coast », in P.E. Lovejoy (ed), *The Ideology of Slavery in Africa*, London : Sage, p. 271-307.
- EBRON P., 1999, « Tourists as Pilgrims: Commercial Fashioning of Transatlantic Politics », *American Ethnologist* 26, p. 910-32.
- FAIR L., 2001, *Pastimes and Politics. Culture, Community and Identity in Post-Abolition Urban Zanzibar, 1890-1945*, Oxford : James Currey.
- FOUCAULT M., 2001 [1971], *Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris : Gallimard.
- FOUÉRÉ M.-A., 2012, « Reinterpreting Revolutionary Zanzibar in the Media Today: The Case of *Dira* Newspaper », *Journal of Eastern African Studies* 6 (4), p. 672-689.
- FOUÉRÉ M.-A., 2011, « Chronique des élections 2010 à Zanzibar », *Politique africaine* 121, p. 127-145.

- FOUÉRÉ M.-A., 2010, « Sortie de clandestinité des années sombres à Zanzibar (1964-1972) », *Cahiers d'études africaines* 197, p. 95-122.
- GERBEAU H., 2002, « L'Océan indien n'est pas l'Atlantique. La traite illégale à Bourbon au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer* 90 (336-337), p. 70-109.
- GIBLIN J., 2005, « The Slave Trade, the Hegemony of Paternalism, and their Places in the National History of Tanzania », in Zimba B., Alpers E.A. et Isaacman A. (eds), *Slave Routes and Oral Tradition in Southwestern Africa*, Maputo : Filsom Entertainment, p. 253-278.
- GLASSMAN J., 2010, « Racial Violence, Universal History, and Echoes of Abolition in Twentieth-Century Zanzibar », in Peterson D. (ed.) : *Abolitionism and Imperialism in Britain, Africa and the Atlantic*, Athens : Ohio University Press, p. 175-206.
- GLASSMAN J., 2011, *War of Words, War of Stones. Racial Thought and Violence in Colonial Zanzibar*, Bloomington, Indianapolis : Indiana University Press.
- HALBWACHS M., 1997 [1950], *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel.
- HOLSEY B., 2008, *Routes of Remembrances: Refashioning the Slave Trade in Ghana*, Chicago : University of Chicago Press.
- ILIFFE J., 1979, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, New York : Cambridge University Press.
- KASFIR S. L., 2004, « Tourist Aesthetics in the Global Flow : Orientalism and "warrior theatre" on the Swahili Coast », *Visual Anthropology*, 17, p. 319-343.
- HITCHCOCK M., 2002, « Zanzibar Stone Town Joins the Imagined Community of World Heritage Sites », *International Journal of Heritage Studies*, 8 (2), p. 153-166.
- JUMA A., 2005, *Zanzibar Slave Memory*, Zanzibar : Department of Archives, Museums and Antiquities.
- KATCHKA K.A., 2004, « Re-Siting Slavery at the Gorée-Almadies Memorial and Museum », *Museum Anthropology* 27, p. 3-12.
- KLEIN M.A., 1989, « Studying the History of Those Who Would Rather Forget : Oral history and the experience of slavery », *History in Africa*, 16, p. 209-217.
- LARSEN K., 1998, « Spirit Possession as Historical Narrative : The Production of identity and locality on Zanzibar Town », in Lovell N. (ed.), *Locality and Belonging*, London : Routledge, p. 125-47.
- LAW R., 2008, « Commémoration de la traite atlantique à Ouidah », *Gradhiva* 8, p. 10-27.
- LE GUENNEC-COPPENS F., CAPLAN P., 1991, *Les Swahili entre Afrique et Arabie*, Nairobi : CREDU ; Paris : Karthala.
- MÉDARD H., DERAT M.-L., VERNET T., BALLARIN M.-P., 2013, *Traites et esclavages en Afrique orientale et dans l'océan indien*, Paris : Karthala.

- NORA P., 1997, *Les lieux de mémoire*, Paris : Gallimard.
- OKECH R.N., 2010, « Socio-cultural Impacts of Tourism on World Heritage Sites: Communities' Perspective of Lamu (Kenya) and Zanzibar Islands », *Asia Pacific Journal of Tourism Research*, 15 (3), p. 339-351.
- QUASHIE H., 2016, « Quand tourisme et migrations revisitent le passé colonial », *Sociologies* [En ligne], mis en ligne le 07 mars 2016, consulté le 03 mai 2016, URL : <http://sociologies.revues.org/5215>
- SCHRAMM K., 2007, « Slave Route Projects : Tracing the Heritage of Slavery in Ghana », in de Jong F. et Rowlands M. (eds) : *Reclaiming Heritage. Alternative Imaginaries of Slavery in West Africa*, Walnut Creek : Left Coast Press.
- SHACKLEY M., 1998, « Tourism and the management of cultural resources in the Pays Dogon, Mali », *International Journal of Heritage Studies*, 3(1), p. 17-27.
- SHERIFF A., 1987, *Slaves, Spices and Ivory in Zanzibar, 1770-1873*, London : James Currey.
- SHERIFF A., 2005, « Slave Trade and the Slave Routes of the East African Coast », in Zimba B., Alpers E.A. et Isaacman A. (eds), *Slave Routes and Oral Tradition in Southwestern Africa*, Maputo : Filsom Entertainment, p. 13-38.
- STROEBEL M., 1979, *Muslim Women in Mombasa 1890-1975*, New Haven : Yale University Press.
- THIOUB I., 2005, « Regard critique sur la lecture africaine de l'esclavage et de la traite atlantique », in Mandé I. et Stefanson B. (eds), *Les historiens africains et la mondialisation / African Historians and Globalization*, Bamako, Paris : AHA/ASHIMA, Karthala.
- VERNET T., 2009, « Slave Trade and Slavery on the Swahili Coast, 1500-1750 », in Mirzai B.A., Montana I.M. et Lovejoy P. (eds.), *Slavery, Islam and Diaspora*, Trenton : Africa World Press, p. 37-76.
- VERNET T., 2013, « Avant le giroflier. Esclavage et agriculture sur la côte Swahili, 1590-1812 », in Médard H., Derat M.-L., Vernet T., Ballarin M.-P. (eds.), *Traites et esclavages en Afrique orientale et dans l'océan indien*, Paris : Karthala, p. 245-306.
- WAHNICH S., 2011, « L'impossible patrimoine négatif », in Wiewiorka A. et Cywinski P. (eds.), *Le futur d'Auschwitz*, Paris : IRICE, p. 47-62.
- WERBNER R., 1998, « Beyond Oblivion: Confronting Memory Crisis », in R. Werbner (ed.), *Memory and the Postcolony: African Anthropology and the Critique of Power*, London: Zed Books, p. 1-17.
- WILSON G. H., 1936, *The History of the Universities' Mission to Central Africa*, Letchworth: Garden City Press.

# **Naturalisation de la culture et patrimonialisation de la nature. Figures équivoques du chimpanzé en Occident et aux Iles Tristao (Guinée/ Guinée-Bissau)**

VINCENT LEBLAN<sup>1</sup>

## **Introduction**

Les ONG internationales et les agences intergouvernementales pour la conservation de la biodiversité s'adressent à leurs publics (agences de développement, scientifiques, administrations environnementales, bailleurs privés, ONG...) au moyen de logos représentant des animaux plus ou moins charismatiques. Nous les identifions ainsi au premier coup d'œil : que l'on songe au panda du WWF (World Wide Fund for Nature), à l'éléphant de l'African Wildlife Foundation, à l'oryx de FFI (Fauna & Flora International), au dodo stylisé du Durrell Wildlife Conservation Trust, ou encore à la puissance évocatrice de la modeste empreinte de félin de la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) désignant les espèces qualifiées de vulnérables.

A chaque époque ses icônes animales : les organisations citées ci-dessus sont apparues pour la plupart dans les années 1960. FFI, par exemple, descend d'une organisation civile créée au début du xx<sup>e</sup> siècle par une coalition d'aristocrates, de naturalistes chasseurs et d'administrateurs des colonies anglaises d'Afrique orientale visant à réserver des ressources

---

<sup>1</sup> Anthropologue, UMR 208 Patrimoines Locaux et Gouvernance (PALOC) MNHN-IRD, Sorbonne-Universités.

cynégétiques pour les élites impériales (Mackenzie, 1988). Il n'est donc pas étonnant qu'un gibier lui tienne lieu d'emblème. Le WWF et l'African Wildlife Foundation ont en revanche l'une et l'autre été fondées en 1961. C'est le moment où l'élaboration des politiques de conservation bascule des ex-administrations coloniales à de nouvelles ONG créées pour la circonstance, contexte favorable à de multiples campagnes médiatiques pour la création de parcs nationaux (Rodary *et al.* 2003). En choisissant de s'incarner respectivement dans un panda et dans un éléphant, ces deux ONG s'approprient les vertus imaginaires d'espèces perçues, en Occident, comme nobles, innocentes et sans défense.

Depuis le début de ce siècle, les singes anthropoïdes (chimpanzé, gorille et bonobo en Afrique, orang-outan en Indonésie) se sont imposés comme ambassadeurs de nouvelles organisations environnementalistes et sont aujourd'hui gratifiés des mêmes qualificatifs. Parmi ces espèces, seul le chimpanzé est présent en Afrique de l'Ouest où il apparaît comme l'icône d'ONG locales (Bossou, Guinée), de réserves communautaires (Dindéfelo, Sénégal), de parcs nationaux (Parc du Cantanhez, Guinée-Bissau) ou encore d'ONG à visée panafricaine souvent basées au Nord et animées par des chercheurs (Institut Jane Goodall, Wild Chimpanzee Foundation). Ces organisations ont créé sur place un arsenal d'autocollants, plaquettes, vêtements et affiches figurant la créature sous les traits d'un individu pacifique, parfois rieur. En parallèle, les scientifiques et leurs « alliés » conservationnistes dénoncent au Nord l'utilisation de chimpanzés comme caricatures d'humains par les publicitaires et les entreprises de divertissement, qu'ils jugent nuisibles à leurs actions de conservation (Ross *et al.* 2008).

Ces flux mondialisés d'images soulèvent deux questions que nous examinerons successivement. Tout d'abord, en quels sens les anthropoïdes font-ils patrimoine pour les acteurs occidentaux de la conservation ? Nous aurons ici recours, entre autres, à d'autres images qui offrent une perception de ce que ces espèces peuvent signifier pour eux, notamment à travers la rhétorique de la parenté bioculturelle des grands singes avec le genre humain. Dans un second temps, nous détaillerons quels sens revêt l'icône « chimpanzé » pour les Nalou, habitants du territoire de Kosboki, petit groupe d'îles compris dans l'archipel des Tristao sur la frontière entre la Guinée et la Guinée-Bissau. Les récits des origines distribuent des catégories d'êtres (humains, chimpanzés) au sein d'espaces et de milieux auxquels sont attachés des significations territoriales différentes selon que l'on adopte la perspective d'un agriculteur ou d'un agent de la conservation. De plus la perception locale des chimpanzés n'est pas indépendante de leurs comportements, notamment lorsque s'engage avec eux une compétition pour le palmier à huile, ressource polyvalente pour les deux espèces. A l'instar des Mende de Sierra Leone (Richards 1995) et des Manon de Bossou dans le sud-est de la Guinée (Yamakoshi et Leblan 2013), les Nalou des Iles Tristao établissent une forte proximité

ontologique entre humains et chimpanzés sans pour autant permettre aux acteurs institutionnels de greffer leurs actions de conservation à ces modalités d'identification aux grands singes.

## **Imbroglis nature/culture en Occident**

### *Du génome comme patrimoine « naturel »...*

L'affiche d'une exposition récente au Muséum d'histoire naturelle de Marseille (photo 25) propose aux visiteurs de se rencontrer « autour du singe », l'usage du singulier (recouvrant en réalité plus de 200 espèces) lui conférant un statut proche de « l'Homme », vraisemblablement sous-entendu ici comme son alter ego. Ce message est associé à la représentation d'une silhouette de chimpanzé dont l'opacité ouvre un horizon d'interrogation mystérieux et difficile à circonscrire pour le visiteur. Elle semble l'enjoindre à venir sonder, dans cette exposition, l'abîme évolutionniste de son identité d'humain. Une autre affiche (photo 26), émanant d'une ONG internationale qui prend en charge les chimpanzés extraits des réseaux illicites de la vente d'espèces protégées, représente une femelle épouillant son petit avec affection. Il s'agit d'une invitation à la projection d'un film concernant la réintroduction d'animaux dans leur milieu social et environnemental d'origine. Le titre du film, « Nés pour être libre (sic) », permet sans doute au public de s'identifier au couple mère/enfant figuré sur la photographie.

La grande proximité évolutive, et plus spécifiquement génétique, de ces simiens avec les humains est fréquemment érigée en argument pour leur protection. En d'autres termes, le génome des humains et des chimpanzés relève d'un patrimoine interspécifique au sens où les premiers s'identifient aux seconds par référence à un ancêtre (évolutif) commun. Ce système de parenté qui relie l'Homme aux grands singes par la médiation du biologique, conférant un statut de cousines aux deux espèces, est rendu plus concret encore par la mesure chiffrée de leur identité : qui n'a pas entendu que leur « patrimoine génétique » est à 99 % identique ? C'est selon cet argument désormais bien connu que le GRASP (Great Ape Survival Project)<sup>2</sup>, dans une fiche de quelques lignes destinée à des donateurs potentiels, identifie les grands singes au genre humain : « All species [of great apes] are listed as endangered by the Convention on Trade in Endangered Species and are protected by national laws. They are humans' closest living relatives, sharing up to 98.4 % of their DNA with us », signifiant par là qu'au fond de nous-mêmes nous serions tous profondément des grands singes (Marks 2003).

---

<sup>2</sup> Projet de conservation des grands singes de l'Unesco.

Ce message est susceptible d'être repris par des ONG, dont l'Institut Jane Goodall qui l'a diffusé en 2009 en Guinée *via* des autocollants distribués sur les marchés, dans les administrations, etc. Le chiffre se mue alors en argument contre la consommation alimentaire de ces animaux : « La chair de chimpanzé est à 98 % identique à celle des Humains – Ne la mangeons pas ! ». Comment les relations tissées avec les chimpanzés dans les interactions quotidiennes conduisent-elles les populations concernées à interpréter ces imputations de cannibalisme ? Il ne s'agit pas ici d'ouvrir un débat sur la pertinence de cet argument en matière de conservation, mais de rappeler que cet ordre de grandeur était déjà démontré par l'anatomie comparée depuis longtemps, ce qui suggère que la dimension performative de ce chiffre précis se situe sur d'autres plans : culturels, politiques et sociaux (*ibid.*).

*... aux comportements animaux comme patrimoine « culturel »*

Les comportements des chimpanzés servent aussi de repère pour penser la phylogenèse des phénomènes culturels. Ils sont qualifiés de culturels en biologie lorsque leur perpétuation au sein d'un groupe est jugée compatible avec des modalités de transmission sociale. On exige également qu'ils aient été observés régulièrement chez plusieurs adultes d'un groupe tout en s'assurant de leur absence chez d'autres groupes, afin de démontrer leur caractère arbitraire, que les primatologues rapportent à des choix de type culturel. C'est peu ou prou au moyen de cette définition que la « primatologie culturelle » a acquis un statut de quasi-discipline dans les sciences du vivant, la notion de culture étant revendiquée à la fois comme réalité vécue par les primates et comme concept opératoire pour rendre compte de leurs conduites (Wrangham *et al.* 1994 ; McGrew 2004). Dans cette configuration, les groupes sociaux de primates sont culturellement différenciés par des traditions, c'est-à-dire par des manières distinctes d'exprimer certains comportements, transmises par-delà les générations.

Or l'imputation de qualités culturelles à des primates constitue, parallèlement à la patrimonialisation des génomes, un argument supplémentaire pour leur protection : les grands singes sont menacés non seulement en tant que patrimoine biologique mais aussi en tant que *générateurs de traditions*. Celles-ci sont conçues comme éléments d'un patrimoine culturel en danger : un groupe social de chimpanzés ou d'orangs-outans qui s'éteint, c'est aussi, en primatologie, une culture qui disparaît (Van Schaik 2002 ; Vaidyanathan 2011). La « primatologie culturelle » mobilise à présent une rhétorique proche de celle de Cultural Survival, ONG se donnant pour objectif de défendre les droits et le patrimoine des minorités ethniques de par le monde :

« we must protect them because their cultural diversity and complexity are all that we have today to help us understand the origins and development of our own cultural evolution » (McGrew 2004).

Ici, ce sont bien les comportements appris et transmis entre générations qui constituent un patrimoine pour les éthologues : les traditions des grands singes sont investies d'une signification patrimoniale en tant qu'archives de l'évolution sociale et comportementale de l'Homme. La culture est perçue comme un héritage commun à notre espèce et aux chimpanzés, une ressource pour enquêter sur nos origines que l'on se doit de transmettre aux générations futures.

Paradoxalement, le rassemblement des (pré)humains et des grands singes du même côté de la frontière nature/culture inspire une éthique de la conservation caractérisée par un dualisme fort entre nature et société :

« [...] we are coming to realize things about apes that bring them ever closer, behaviorally, to the threshold that many have set dividing humans from nonhuman relatives. [...] apes are losing the battle for survival in nature. The call is out to prevent "culturecide" as populations are decimated by human activities in their home areas » (Fragaszy et Perry 2003). « [...] where communities are threatened, we must erect barriers to keep out hazards. Where people have encroached into nature reserves, they must be displaced » (McGrew 2004).

Ainsi, les dispositifs de conservation sont renforcés plutôt que repensés : il s'agit le plus souvent d'étendre l'emprise des aires protégées et des parcs nationaux, de créer des corridors forestiers pour les relier, de former davantage de gardes, d'accroître la sévérité des législations existantes, ainsi que de promouvoir des projets de développement économique afin d'obtenir l'adhésion des populations locales à cette logique de conservation.

La photographie choisie pour illustrer la couverture d'une grande revue internationale de primatologie de 2005 à 2013 (photo 27) constitue un témoignage significatif de cette modalité occidentale d'identification aux primates. Le photographe s'est posté à l'arrière d'un groupe de gorilles en position d'arrêt, à hauteur de leurs yeux, générant chez le lecteur un sentiment d'empathie avec ces derniers. Cette prise de vue interpelle la communauté scientifique en imputant aux gorilles la perception d'un paysage de collines complètement défrichées qu'ils paraissent observer comme retranchés depuis le sommet de l'une d'entre elles et dans lequel leurs chances de survie semblent presque nulles. Le regard imaginaire des gorilles sur ce paysage synonyme de désolation totale pour eux préfigure peut-être, aux yeux du photographe et de son public, l'avenir de leurs proches parents les humains.



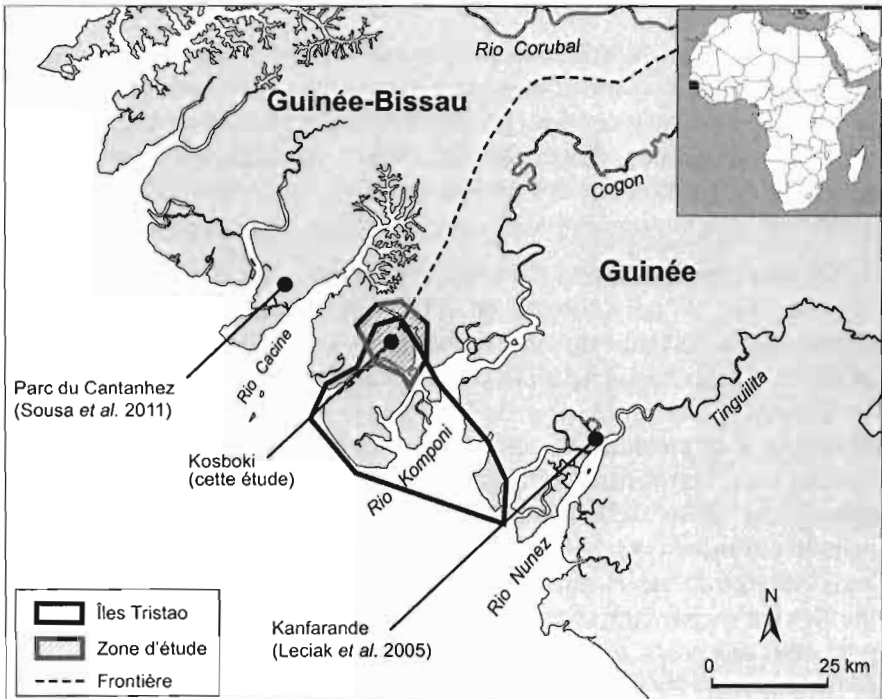
## Relations humains-chimpanzés aux Iles Tristao

### *Le chimpanzé, un homme déchu*

La situation des chimpanzés d'Afrique occidentale tranche fortement avec celle dépeinte pour les gorilles ci-dessus. La majorité d'entre eux vivent communément au sein de milieux non protégés, transformés par l'agriculture sur brûlis (Junker *et al.* 2012). La présence des chimpanzés aux Iles Tristao, un archipel estuarien situé aux marges géographiques et administratives de la Guinée et de la Guinée-Bissau (figure 1), s'inscrit dans cette configuration, à ceci près qu'on n'en rencontre aucun sur les îles vraies, c'est-à-dire celles qui sont en permanence ceinturées d'eau. Ils sont audibles (et plus rarement visibles) depuis l'espace de travail quotidien des agriculteurs, notamment lorsqu'ils construisent leurs nids à quelques dizaines de mètres des villages. Cependant, c'est la chasse qui amène à rencontrer les chimpanzés le plus fréquemment, bien qu'ils ne soient eux-mêmes ni chassés ni consommés.

L'absence de consommation des chimpanzés est localement expliquée par le récit de leurs origines recueilli dans nombre de villages : on raconte que « Dieu avait interdit de forger le dimanche et le jeudi mais certains, n'en

Figure 1. *Iles Tristao.*



ayant cure ou se croyant plus intelligents, ont installé leur atelier sous un *lengé* (*Afzelia africana*) et se sont mis à forger ; quand ils ont commencé le travail, Abraham [ou Dieu, selon les versions] les a retirés de l'humanité et c'est ainsi qu'ils ont été transformés en chimpanzés », c'est-à-dire chassés des espaces civilisés vers la brousse. Cette histoire est également racontée, de façon aussi lapidaire, dans les villages peul et landouma de la région de Boké (Leblan et Bricka 2013), dans les zones de peuplement nalou au nord et au sud des Tristao, l'interdit portant parfois sur la pêche (Leciak 2006 ; Sousa *et al.* 2014), comme cela est également attesté dans différentes régions de Sierra Leone (Kabasawa 2012). Elle trouve sa source dans le coran et certains hadiths et s'est sans doute propagée avec l'islamisation massive de l'ouest guinéen dans les années 1950. Elle est généralement attestée dans les sociétés islamisées, les singes y apparaissant comme des humains métamorphosés en êtres repoussants par la volonté de Dieu après avoir commis quelque acte gravissime, ce qui rend leur consommation illicite (Benkheira 2000).

L'un des traits de ce récit que l'on peut mettre en rapport avec les politiques de conservation est l'expulsion de certains humains, transformés en chimpanzés, des villages vers la forêt. Cette redistribution spatiale des êtres ne prend sens que par rapport à la façon dont les habitants eux-mêmes pratiquent cette frontière, dont la signification est loin d'être anodine. En effet, les chasseurs sont la seule catégorie de villageois qui arpentent inlassablement les espaces non habités et non cultivés, soumis à l'emprise des génies. Ils sont autrement évités par la majorité des villageois qui répugnent à y circuler de façon prolongée et répétée. Cette frontière est particulièrement saillante dans les récits de fondation de village, processus se déroulant presque invariablement selon le schéma suivant : un groupe d'hommes, généralement constitué de parents agnatiques, part en éclaireur à la recherche d'un lieu afin d'y cultiver un essart et y reste un an ou deux. Si la récolte « donne bien », si la chasse est fructueuse, le groupe enverra l'un de ses membres chercher ceux de la famille restés au lieu d'origine, et tentera parfois de recruter d'autres membres du lignage pour les rejoindre. L'installation est précédée d'un sacrifice propitiatoire aux génies occupant les lieux, afin de s'assurer de la possibilité de rester dans les parages. Ce processus concerne également l'ouverture des essarts : si un agriculteur n'a d'autre contrainte, dans un premier temps, que de s'adresser au lignage des fondateurs du village où il réside pour obtenir l'autorisation de défricher tel morceau de forêt, il devra ensuite se rendre sur les lieux afin de demander la permission aux génies, qui prendra ici encore la forme d'un sacrifice : l'acceptation ou le refus des éléments offerts (noix de cola, œufs, riz, pagnes...) se fait au cours d'un rêve la nuit suivante. En d'autres termes, les génies sont des interlocuteurs incontournables dans les modalités d'accaparement et d'usage de la terre (Leblan 2007).

La coupure brousse/espace habité constitue donc une trame majeure des relations à l'environnement. Dans ce contexte, le message diffusé par

l'ONG « Institut Jane Goodall » sur un support vestimentaire (photo 28) se révèle aisément équivoque : « CHACUN CHEZ SOI ! Les Hommes au village. Les chimpanzés dans la forêt ». Si l'on peut raisonnablement supposer que les rédacteurs ont voulu incriminer les pratiques humaines jugées néfastes pour les chimpanzés et « leur » environnement, le porteur du vêtement, habitant l'une des îles Tristao, en propose une lecture radicalement opposée : ce sont bel et bien ces derniers et leurs déprédations qu'il dénonce. Leur intérêt est de se tenir à distance du village, au risque d'être éliminés. Ce point de vue, exprimé comme une boutade, cristallise en fait l'un des principaux enjeux Nord-Sud des relations aux chimpanzés dans cette région. En effet, l'injonction faite par l'ONG aux villageois de rester au village et de laisser les espaces forestiers aux chimpanzés se superpose exactement à la césure opérée par les villageois entre les espaces habités par les êtres dangereux que peuvent être les génies, et les espaces cultivés et habités par les humains ne pouvant être préemptés sur leur domaine qu'en respectant des prescriptions rituelles précises. Le sens du message peut donc s'inverser de façon instantanée selon la valeur que l'on accorde à la forêt et aux êtres qu'elle abrite, espace de liberté pour nos cousins les chimpanzés (discours de l'ONG) ou de mise au ban de ces hommes déchus, transformés en chimpanzés et expédiés par Dieu dans l'univers hostile des génies (discours du villageois). Entre ces deux représentations de la frontière village-forêt il n'y a qu'un pas, condition permettant l'expression d'un réel malentendu au sujet de la place de l'Homme [et du singe] dans la nature.

Rappelons que la patrimonialisation d'un objet, d'une institution, de savoir-faire, etc., est toujours légitimée par des récits puisant dans l'histoire et dans les cosmologies locales. Ceux-ci fournissent aux acteurs du processus des motivations et des rationalisations pour mobiliser l'objet de la patrimonialisation en tant que vecteur d'identité de leur groupe social (di Méo 2007). De façon évidente, les modalités occidentales et locales d'identification aux chimpanzés examinées ici contrastent par des narrations inscrivant l'espèce dans des temporalités irréconciliables : celle des origines de l'humanité pour les acteurs de la conservation et celle de la chute de l'Homme pour les habitants des Iles Tristao. Il est bien entendu inconcevable de s'identifier positivement à des êtres dont le statut est déterminé par un manquement à leurs obligations morales et religieuses. Ceci constitue sans nul doute un premier obstacle à la patrimonialisation locale de l'espèce.

### *Palmiers des hommes...*

Parmi les acteurs institutionnels de la conservation des chimpanzés vers la frontière Guinée-Guinée-Bissau il faut également compter, outre l'Institut Jane Goodall, avec la présence d'ONG bissau-guinéennes

impliquées depuis 1992 dans les plans successifs de la création du Parc du Cantanhez qui a abouti en 2008. Dès sa conception, celui-ci a été très critiqué par les habitants en raison de l'insécurité foncière qu'il a générée, de l'absence de débouchés pour les nouvelles cultures de fruits censées compenser la perte de terres, et de l'interdiction de chasser les principaux prédateurs champêtres désormais protégés (singes et phacochères) (Temudo 2005). Bien que séparé du territoire de Kosboki, dont il sera question ici, par le Rio Cacine (20 km à vol d'oiseau), le discours conservateur mobilisant la rhétorique de la parenté avec l'Homme parvient aux habitants par une station de radio émettant à partir du Parc où diverses ONG écotouristiques et programmes scientifiques (primatologie, botanique, etc.) se sont implantés.

Kosboki correspond à un territoire lignager composé de sept îles de 0,5 à 7 km<sup>2</sup> et d'une presque île de 10 km<sup>2</sup>, toutes sauf une accessibles à pied à marée basse. Parsemées de cinq villages de quelques dizaines d'habitants chacun, en général situés à une heure de marche les uns des autres, la moitié d'entre elles sont habitées de façon permanente ou temporaire par des chimpanzés. On trouve aussi quelques campements agricoles susceptibles d'être occupés plusieurs années consécutives, certains d'entre eux installés sur les sites de villages abandonnés par des Bissau-Guinéens qui s'étaient réfugiés en ces lieux pendant la guerre anticoloniale, laissant derrière eux des manguiers qui intéressent toujours humains et animaux. On distingue enfin une poignée de hameaux habités par des Balant pratiquant pour leur subsistance la riziculture de mangrove, arrivés plus tardivement dans la région, sans doute dans les années 1920 pour les plus anciens fuyant des recrutements forcés de main d'œuvre dans le nord de la Guinée portugaise (Carreira 1962).

La végétation dominante de ces îles de mangrove est un recru forestier post-agricole buissonnant et dense, atteignant souvent plusieurs mètres de hauteur. Une partie des friches se trouve sous des palmeraies : les palmiers (*Elaeis guineensis*), ayant besoin d'un fort taux d'ensoleillement pour prospérer, ne se propagent spontanément qu'en lisière des forêts ou dans les chablis. Mais en effectuant des trouées dans le manteau forestier, l'agriculture par défriche-brûlis crée des conditions favorables à la propagation de cette espèce pionnière et pyrophile selon une action, pour reprendre la terminologie d'Haudricourt (1962), tout à la fois indirecte (les plantules et les arbres sont simplement épargnés, sans sélection particulière, par le défrichement et les sarclages) et négative (l'élimination des herbes et arbres concurrents facilite leur épanouissement). En l'espace de quelques générations, les palmiers dominent ainsi la canopée des espaces cultivés. Aux Tristao, c'est sans doute pour des raisons pédologiques et/ou hydrologiques que les palmeraies se développent presque exclusivement sur le pourtour des îles sous la forme d'une bande plus ou moins dense pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de large.

Cette configuration résulte de pratiques de défrichement sélectives au très long cours, un traitant français explorant les Tristao au début de la période coloniale les décrivant comme « couvertes de véritables forêts de palmiers » (Paroisse 1896). Des densités élevées étaient aussi mentionnées par un autre explorateur, un peu plus au sud : « Toute la partie du Rio Nunez [...] dans le voisinage de la mer fournit le palmier à huile (*Eloeis* [sic] *guineensis*) en très grande quantité : telles sont les régions formant le delta du Nunez, du Compony et du Cassini » qui couvrent le secteur des Tristao (Drevon 1894). L'archipel, doté d'une factorerie et d'un réseau de traitants stationnés dans l'ensemble de ces estuaires pour l'exportation d'arachides, d'amandes de palmes et de caoutchouc, a été un lieu de commerce franco-africain considérable dans les années 1890 (Madrolle, 1895). L'huile extraite du péricarpe, utilisée pour la fabrication du savon, et celle tirée de la graine, recherchée par les parfumeurs, étaient les principaux éléments du commerce des produits oléagineux avec les Européens (Sambuc et Vigné 1888). Ces textes ne nous disent rien à propos des lieux de production de ces huiles mais on peut raisonnablement supposer que de grandes quantités provenaient des régions littorales et des estuaires dont les peuplements denses de palmiers avaient tant frappé les voyageurs.

L'espèce est donc depuis longtemps présente en densité élevée sur la bordure des îles. De nos jours, il s'agit toujours d'une ressource alimentaire et économique incontournable. La production de l'huile issue de la chair du fruit est une source de revenus monétaires importante pour les hommes qui vendent leur cueillette aux femmes, et pour les femmes qui font acheminer l'huile vers les marchés urbains par la route ou par l'océan. Ce végétal a également des usages variés en architecture et même en voirie, le bois réputé imputrescible étant communément employé à la confection des charpentes et éventuellement à la stabilisation des chemins pédestres dans les chenaux argileux de la mangrove. Les palmes, quant à elles, servent à la fabrication des clôtures et des abris sur les campements agricoles. Il faut également compter avec des usages thérapeutiques variés et avec la fabrication d'une multitude d'objets courants, du balai à la ceinture utilisée pour grimper au sommet des palmiers afin d'en cueillir les régimes.

Il s'agit, à n'en pas douter, du végétal le plus polyvalent dans la région. La cueillette des régimes de palmistes est l'apanage de jeunes hommes. Munis d'un ciseau monté sur un manche en bois, ils se hissent au sommet du stipe à l'aide de la ceinture et cisailent la base des régimes par percussion pour les faire chuter. Une fois tombés, ils sont ramenés au village où les femmes effectuent toutes les activités de transformation, de l'égrenage à la production de l'huile rouge. La cueillette est une activité risquée qui requiert un effort physique considérable (les régimes sont à 10-15 m de hauteur) et la production proprement dite exige de longues journées de travail qui empiètent sur le temps dévolu à d'autres activités de subsistance (jardinage, agriculture). Autrement dit, l'ensemble du processus de production implique des compétences très diverses, plus ou

moins partagées dans la population, et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les palmiers à huile ne sont appropriés par personne, individus, familles ou lignages.

*... palmiers des chimpanzés*

Or le palmier est aussi un végétal à usages multiples pour les chimpanzés. En se nourrissant de sa pulpe, les chimpanzés avalent les noyaux que l'on retrouve dans 17 % des fèces examinées en 2009 (N = 89), cette ressource étant susceptible de constituer un palliatif en période de faible production des autres espèces fruitières (Yamakoshi 2011). Les chimpanzés arrachent également les jeunes feuilles situées au sommet du stipe afin d'en consommer la base, moelleuse et imbibée de sève, c'est-à-dire du liquide qui sert en d'autres régions à la fabrication du vin de palme. Mais c'est l'utilisation nocturne du palmier à huile par les chimpanzés de cette région qui entre en concurrence avec les humains. A la nuit tombante, chaque individu adulte construit une nouvelle plateforme dans les arbres, ou réaménage une plateforme préexistante, afin d'y dormir. Les populations littorales de Guinée et de Guinée-Bissau se distinguent des autres (du Sénégal à la Tanzanie) par leur nidification presque exclusive dans le palmier à huile (Humle 2003). A Kosboki, 94 % (N = 1694) des nids recensés sont construits dans cette espèce<sup>3</sup> (photos 29 et 30).

Des chimpanzés ayant fourragé ensemble à la fin de la journée construisent leurs nids simultanément, de quelques mètres à quelques centaines de mètres les uns des autres. A cet instant ils communiquent entre eux, ainsi qu'avec d'autres groupes nidifiant au loin, par de puissantes vocalisations. Ils sont ainsi aisément audibles, et parfois même visibles lors de la construction des nids, du moins lorsqu'ils s'installent près d'un village. En revanche, durant la journée, les chimpanzés fourragent fréquemment dans les jachères, vers l'intérieur des îles. Ces jachères sont caractérisées par une végétation arbustive impossible pour un humain à pénétrer sans trahir sa présence, ce qui a pour effet de les soustraire aux regards des habitants de façon quasi permanente. Les chances sont faibles de rencontrer des chimpanzés en s'adonnant à la cueillette des palmistes, activité diurne, concentrée sur le pourtour des îles où poussent la quasi-totalité des palmiers. Ce n'est donc pas une confrontation directe qui se joue entre les Nalou et les chimpanzés. En fait, la construction des nids implique de tordre et de casser plusieurs palmes à leurs extrémités proximales et distales afin de les plier et de les entrelacer, entraînant selon les villageois un ralentissement de la production fruitière et une diminution de la taille des fruits. En conséquence, certains prédisent des lendemains difficiles,

<sup>3</sup> Les chimpanzés nidifient généralement dans plusieurs dizaines d'espèces différentes avec une utilisation plus fréquente de 5 à 10 d'entre elles.

caractérisés par une situation de concurrence avec les chimpanzés pour l'accès à cette ressource.

Comment cette situation s'est-elle mise en place ? Selon des comptes rendus locaux, la plus grande partie des forêts décidues de Kosboki a été convertie en jachère au cours des dernières décennies en raison d'une densité de population humaine accrue. Sans préjuger de la complexité du processus de conversion des forêts en jachères agricoles<sup>4</sup>, celles-là couvrent en effet la plus grande partie de l'espace sur les vues satellitaires récentes<sup>5</sup>. D'autre part, les cartes topographiques au 1/50.000 des années 1950 présentent une forêt dense et des espaces agricoles occupant des parts du sol à peu près égales du côté portugais, et une proportion de forêt bien plus élevée, mais difficile à chiffrer, du côté français, les zones qualifiées de « brousse secondaire » étant majoritairement situées sur la périphérie des îles ou sur de petites péninsules aisément accessibles. La possibilité de construire les nids dans les forêts denses serait donc aujourd'hui moindre que dans les palmeraies. Les conflits entre villageois et chimpanzés à propos des palmeraies se seraient progressivement intensifiés, les palmiers devenant avec l'expansion des zones anthropisées quasiment la seule ressource disponible pour la construction des nids.

Cette hypothèse implique cependant un changement de comportement des chimpanzés que certains habitants des Tristao ne reconnaissent pas, la nidification dans les palmiers n'étant pas un phénomène nouveau selon eux. Étant donné les densités de palmiers déjà importantes dans le passé, il est en effet possible qu'ils aient depuis longtemps pris l'habitude de construire leurs nids dans cette espèce. Il est donc difficile d'affirmer, en l'état actuel des recherches, si nous sommes en présence d'une adaptation des chimpanzés à un processus récent de substitution des palmeraies à la forêt dense, ou d'une préférence manifestée par les chimpanzés à une époque où il y avait un plus large éventail de ressources disponibles.

C'est néanmoins dans ce contexte que la radio communautaire émet depuis le parc du Cantanhez des messages en faveur de la conservation de la faune et notamment des chimpanzés, tout en soulignant les risques judiciaires encourus par ceux qui s'en prendraient à cette espèce intégralement protégée par la loi. Réagissant à ces radiodiffusions, le chef d'un village de Kosboki déclara que les chimpanzés étaient selon lui surprotégés par les « Blancs » : « pourtant, les chimpanzés ne sont pas leurs frères ! ». Cette déclaration exprime efficacement le régime de « parenté » au moyen de laquelle les acteurs occidentaux de la conservation s'identifient eux-mêmes aux chimpanzés. L'équipe des primatologues du Cantanhez a récemment

---

4 Les recensements nationaux, à considérer avec précaution, indiquent en fait une stabilité de la densité de population, de l'ordre de 4 hab./km<sup>2</sup> à l'échelle de la sous-préfecture concernée en 1972 (Boiro et Barry 1978) et de nos jours (statistique du Ministère du Plan et de la Coopération).

5 source : GoogleEarth.

enquêté sur les « savoirs locaux » concernant le chimpanzé au moyen d'un questionnaire ethnocentriste (« Où vivent les chimpanzés ? Quels malheurs leur arrive-t-il en ce moment ? Le chimpanzé est-il important ? », etc.) et sans tenir compte, dans l'analyse des réponses, des rapports de pouvoir opposant ONG conservationnistes et habitants depuis vingt ans (Sousa *et al.* 2014).

La déclaration du chef de village est d'autant plus intéressante à cet égard qu'elle ne réduit pas la menace que constituent pour lui les chimpanzés à un problème de cohabitation locale avec ces derniers. Il formule le problème de façon plus large en indiquant qu'il s'agit aussi d'un désaccord entre humains (acteurs de la conservations et habitants) à propos des chimpanzés, exprimant d'une autre façon l'idée d'une mésentente Nord-Sud au sujet de la « place de l'Homme [et du singe] dans la nature ». En d'autres termes, cette espèce comptant parmi les plus menacées selon les agences internationales de conservation représente davantage, localement, une menace contre les moyens d'existence qu'un patrimoine à préserver.

Le critère de raréfaction (réelle ou supposée) d'une ressource constitue très souvent l'une des conditions de sa patrimonialisation (Cormier-Salem et de Robert 2013). Les scientifiques et acteurs institutionnels de la conservation mobilisent régulièrement un discours globalisant sur la disparition progressive de « nos plus proches parents » afin de justifier de nouvelles politiques de conservation. Aux Iles Tristao, ce discours est cependant perpétué indépendamment des conditions locales et concrètes de leur coexistence avec les hommes. En fait, les chimpanzés de la frontière Guinée/Guinée-Bissau vivent en dehors de tout territoire dévolu à la conservation et sont présents au voisinage de la quasi-totalité des villages. Cette tendance est pérenne depuis un siècle et demi, ces populations animales s'étant maintenues au fil des variations en dents de scie du couvert forestier que l'on peut relier à une succession de cycles économiques en rapport avec la traite de divers produits agricoles et forestiers (Leblan 2014). Les chimpanzés de Kosboki s'inscrivent pleinement dans cette tendance. Conjuguée aux dégâts qu'ils infligent aux palmiers, cette donnée permet de saisir le non-sens que représente localement l'idée d'une raréfaction de l'espèce, ce qui constitue un second obstacle à la patrimonialisation locale de l'espèce.

## Conclusion

Le contexte des Tristao contraste avec les situations de coexistence documentées en d'autres régions des littoraux guinéens. En effet, les primatologues du Cantanhez ne font aucunement état de conflits avec les chimpanzés bien qu'ils y construisent aussi 90% de leurs nids dans les palmiers à huile (Sousa *et al.* 2011). Au sud, sur la rive droite du Rio Nunez, les chimpanzés seraient moins les parasites que les commensaux



des humains, tout en nidifiant fréquemment, eux aussi, dans les palmiers de l'interface terres-mangroves (Leciak *et al.* 2005). Il y aurait une pléiade de facteurs à observer pour rendre compte de ces disparités régionales, la perception de la frontière humains-chimpanzés pouvant varier avec des conséquences écologiques différentielles de la construction des nids, selon l'importance de l'huile de palme dans les économies locales, ou encore selon la spatialité des palmeraies et celle des relations interspécifiques qu'elle contribue à organiser. Le statut d'exception accordé aux chimpanzés par le récit islamique des origines, généralisé à l'ensemble de la zone, n'implique pas un style d'interactions similaire d'un terroir villageois à l'autre. Les chimpanzés ne peuvent donc être assimilés à quelque symbole positif ou négatif circulant de façon abstraite dans l'esprit des habitants de la région, les représentations qui leur sont liées variant aussi avec la diversité de leurs actions sur l'environnement. Les analyses développées ici évitent de réduire la culture à un ensemble de « croyances locales » favorables ou défavorables à la conservation, isolées de leur contexte, sur lesquelles les politiques pourraient s'appuyer afin de promouvoir la gestion participative des populations de primates.

La rhétorique de la parenté mobilisée par les habitants et par les acteurs occidentaux de la conservation (scientifiques, ONG, la frontière étant souvent poreuse) procure un indice des divergences quant à leurs conceptions de la proximité hommes-singes : entre les approches naturalistes attribuant un ancêtre commun à l'Homme et aux chimpanzés, imputant des cultures à ces derniers, et la conception de chimpanzés comme transfuges d'humains en rupture d'interdit aux Tristao, les possibilités de recoupement ontologique sont minces. La possibilité d'un processus de patrimonialisation locale du chimpanzé se heurte également aux significations données par les différents acteurs au franchissement de la frontière village/forêt. Pour les uns, il doit être défendu aux humains, perçus comme empiétant sur un milieu revenant de droit aux chimpanzés en vertu de leur parenté bioculturelle avec l'Homme et de leur raréfaction à l'échelle continentale. Pour les autres, c'est dans le sens inverse qu'il doit être défendu, c'est-à-dire aux chimpanzés pilliers de ressources, êtres refoulés de la communauté des hommes suite à des écarts de conduite religieuse. En définitive, l'ambivalence patrimoniale du chimpanzé aux Tristao réside dans une confrontation entre deux agendas que l'on peut l'un et l'autre qualifier de sanctuaristes, chacun invoquant le besoin d'une frontière séparant humains et chimpanzés. Tant les Nalou que les conservationnistes reconnaissent cette frontière ainsi que des qualités humaines aux chimpanzés, tout en leur accordant des significations apparemment irréconciliables.

Désormais prise en étau entre patrimonialisation de la nature et naturalisation de la culture, la distinction commode entre patrimoines naturels et culturels promue par les institutions en charge des politiques patrimoniales paraît faiblement opératoire pour rendre compte de la

complexité des enjeux identitaires, écologiques et sociaux de la coexistence entre hommes et primates. Il importe dorénavant de comparer dans différentes régions l'organisation de leurs relations autour de ressources dont la dissémination est étroitement solidaire des espaces anthropisés. Le double cadrage ethnographique et éthologique de la cohabitation interspécifique permettra de documenter l'émergence et la stabilisation de configurations sociales et comportementales aux significations équivoques et toujours aisément réversibles, ainsi que de mieux comprendre ce que signifient, localement, les politiques associées à ces nouvelles icônes de la conservation.

### Références bibliographiques

- BENKHEIRA M.H., 2000, *Islâm et interdits alimentaires. Juguler l'animalité*, Paris : Presses Universitaires de France, 220 p.
- BOIRO A., BARRY I., 1978, Monographie historique et géographique de la Région Administrative de Boké, Arrondissement Central de Boké, 40 p., multigr.
- CARREIRA A., 1962, População autóctone segundo os recenseamentos para fins fiscais, *Boletim cultural da Guiné Portuguesa* 17 (66), p. 221-280.
- CORMIER-Salem M.-C., DE ROBERT P., 2013, « Introduction : un patrimoine dans tous ses états ». In Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.-C., de Robert P., Roussel B. (eds.), *Effervescence patrimoniale au Sud : entre nature et société*, Marseille : IRD Editions, p. 11-24.
- DI MÉO G., 2007, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires ». Communication au Colloque *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Poitiers-Châtelleraut, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934>, 19 p.
- DREYON D., 1894, « Contribution à la géographie médicale. Le pays des soussous. Topographie médicale de la Guinée Française, moeurs et coutumes des habitants », *Archives de médecine navale et coloniale* 61, p. 321-357.
- FRAGASZY D.M., PERRY S., 2003, « Towards a biology of traditions », in Fragaszy D.M., Perry S. (eds.), *The biology of traditions : models and evidence*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 1-32.
- HAUDRICOURT A.-G., 1962, « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme* 2 (1), p. 40-50.
- HUMBLE T., 2003, « Behavior and ecology of chimpanzees in West Africa », in Kormos R., Boesch C., Bakarr M.I., Butynski T.M. (eds.), *West African chimpanzees : status survey and conservation action plan*, Gland et Cambridge : IUCN, p. 13-20.

- JUNKER J., BLAKE S., BOESCH C. *et al.*, 2012, « Recent decline in suitable environmental conditions for African great apes », *Diversity and distributions* 18 (11), p. 1077-1091.
- KABASAWA A., 2012, Chimpanzee sanctuaries: changes in human-chimpanzee relationships, Kyoto : Shoukadoh Book Sellers, 192 p.
- LEBLAN V., 2007, « La mise en réserve des espaces soumis aux *jinna* en pays peul et landouma (Guinée, préfecture de Boké) : les causes d'une controverse latente », *Cahiers d'Anthropologie Sociale* 3, p. 47-63.
- LEBLAN V., BRICKA B., 2013, « Genies or the opacity of human animal relationships in Kakande, Guinea », *African Study Monographs* 34 (2), p. 83-108.
- LEBLAN V., 2014, « The impact of West African trade on the distribution of chimpanzee and elephant populations (Guinea, Guinea-Bissau, Senegal, 19<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> century) », *Human Ecology* 42 (3), p. 455-465.
- LECIAC E., HLADIK A., HLADIK C.-M., 2005, « Le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) et les noyaux de biodiversité des forêts-galeries de Guinée Maritime : à propos du commensalisme de l'homme et du chimpanzé », *Revue d'écologie (terre et vie)* 60 (2), p. 179-184.
- LECIAC E., 2006, De l'espèce au territoire : la gestion locale de la biodiversité en Guinée Maritime, Thèse de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 361 p.
- MADROLLE C., 1895, *En Guinée*, Paris : Le Soudier, 407 p.
- MARKS J., 2003, « 98 % chimpanzee and 35 % daffodil : the human genome in evolutionary and cultural context », in Goodman A., Heath D., Linde M.S. (eds.), *Genetic nature/culture : anthropology and science beyond the two culture divide*. Berkeley : University of California Press, p. 132-152.
- MACKENZIE J. M., 1988, *The empire of nature : hunting, conservation and British imperialism*, Manchester : Manchester University Press.
- MCGREW W.C., 2004, *The cultured chimpanzee : reflections on cultural primatology*. Cambridge : Cambridge University Press.
- PAROISSE G., 1896, Notes sur les peuplades autochtones de la Guinée française, *L'anthropologie* 7 (4), p. 428-442.
- RICHARDS P., 1995, « Local understandings of primates and evolution : some Mende beliefs concerning chimpanzees », in Corbey R., Theunissen B. (eds.), *Ape, man, apeman : changing views since 1600*, Leiden: Leiden University, p. 265-273.
- RODARY E., CASTELLANET C., 2003, « Les trois temps de la conservation », in Rodary E., Castellanet C., Rossi G. (eds.), *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* Paris : Karthala, GRET, p. 5-47.

- ROSS S.R., LUKAS K.E., LONSDORF E.V., STOINSKI T.S., HARE B., SHUMAKER R., GOODALL J., 2008, Inappropriate use and portrayal of chimpanzees, *Science* 319 (5869), p. 1487.
- SAMBUC C., VIGNÉ P., 1888, La culture et le commerce des plantes oléagineuses dans la Sénégambie et les Rivières du Sud, *Bulletin de la société de géographie commerciale de Bordeaux* 11 (9), p. 332-341.
- SOUSA J., BARATA A.V., SOUSA C., CASANOVA C.C.N., VICENTE L., 2011, « Chimpanzee oil-palm use in Southern Cantanhez National Park, Guinea-Bissau », *American journal of primatology* 73 (5), p. 485-497.
- SOUSA J., VICENTE L., GIPPOLITI S., CASANOVA C., SOUSA C., 2014, « Local knowledge and perceptions of chimpanzees in Cantanhez National Park, Guinea-Bissau », *American journal of primatology* 76 (2), p. 122-134.
- TEMUDO M., 2005, « Western beliefs and local myths : a case study on the interface between farmers, NGOs and the State in Guinea-Bissau rural development interventions », in Igoe J., Kelsall T. (eds.), *Between a rock and a hard place : African NGOs, donors and the state*, Durham : Carolina Academic Press, p. 253-277.
- VAIDYANATHAN G., 2011, « The cultured chimpanzees », *Nature* 476 (7360), p. 266-269.
- VAN SCHAIK C.P., 2002, « Fragility of traditions: the disturbance hypothesis for the loss of local traditions in orangutans », *International journal of primatology* 23 (3), p. 527-538.
- WRANGHAM R.W., MCGREW W.C., DE WAAL F.B.M., HELTNE P.G. (eds), 1994, *Chimpanzee cultures*, Cambridge: Harvard University Press, 425 p.
- YAMAKOSHI G., 2011, « Pestle-pounding behavior : the key to the coexistence of humans and chimpanzees », in Matsuzawa T., Humle T., Sugiyama Y. (eds.), *The chimpanzees of Bossou and Nimba*, Tokyo : Springer, p. 107-116.
- YAMAKOSHI G., LEBLAN V., 2013, « Conflicts between indigenous and scientific concepts of landscape management for wildlife conservation: human-chimpanzee politics of coexistence at Bossou, Guinea », *Revue de Primatologie* 5, URL : <http://primatologie.revues.org/1762#bodyftn1>



## Cuisine et construction nationale en Éthiopie des années 1880 aux années 1950

THOMAS GUINDEUIL<sup>1</sup>

En Éthiopie, les cartes des restaurants, quand elles existent, distinguent les plats locaux des plats d'inspiration internationale en regroupant les premiers au sein d'une catégorie dénommée *ya-agar bāhl megeb*, la « nourriture de la culture du pays ». L'expression est parfois traduite en anglais par *cultural food* ou par *national food*. Elle désigne une « cuisine éthiopienne » qui se veut le reflet d'un projet culturel national et unitaire. La cuisine est un aspect concret et pratique de la culture. Elle permet à une communauté définie comme « nationale » de n'être plus seulement « imaginée », mais vécue au quotidien à travers des goûts, des ingrédients, des modes de préparation et des manières de table partagées (Anderson 1996 ; Palmer 1998 : 187-190 ; Chivallon 2007). Mais les communautés humaines n'ont pas attendu de se définir comme « nationales » pour se rassembler autour de la table. En matière de culture alimentaire, on note des convergences régionales très fortes bien avant le XIX<sup>e</sup> siècle en France, en Grande-Bretagne (Mennell 1985 : 102-133) et en Italie (Capatti et Montanari 2002 : 67-122). On observe un phénomène comparable chez les populations majoritairement chrétiennes des hauts plateaux du nord et du centre de l'Éthiopie (Guindeuil 2012).

En Europe, ces convergences ont été rassemblées au XIX<sup>e</sup> siècle sous la bannière des États-nations contemporains : on évoque alors la « cuisine française », ou la « cuisine italienne », étiquettes aux ramifications parfois plus anciennes, qui ont traversé le temps jusqu'à nous et qui sont autant utilisées à l'extérieur des pays concernés qu'à l'intérieur. Ce mouvement a été soutenu par l'émergence ou le développement d'un « discours gastronomique » (Ory 1998), c'est-à-dire un discours souvent littéraire produit sur la cuisine et sur ses disciplines connexes. Ce discours, visant à

---

<sup>1</sup> Secrétaire scientifique au Centre français d'études éthiopiennes (IFRE 23, USR 3137) ; affilié à l'Institut des mondes africains (IMAF, UMR 8171).

vanter les mérites d'un « bien manger » ou d'un « bien boire », rencontre celui qui vise à construire l'idée moderne de nation, notamment dans les pays caractérisé par une identité composite, comme cela a été étudié dans les cas de l'Italie (Cappati et Montanari 2002 : 57-60) ou des États-Unis d'Amérique – ici en réaction à l'influence de la cuisine française dans les classes sociales supérieures (Levenstein 2003 : 3-22). On peut parfois parler de « cuisines nationales » (Cwierka 2006 : 175-180) : un référentiel commun de valeurs gastronomiques et de pratiques culinaires qui participe à la cohérence de la nation au quotidien. Dans ces différents contextes, cette implication du politique dans la cuisine se fait le plus souvent de façon implicite, notamment à travers le discours véhiculé par les livres de cuisine, de plus en plus nombreux et diffusés au XIX<sup>e</sup> siècle. En France, ces livres participent à l'invention d'une « cuisine française » annexant et reconnaissant du même coup ce que l'on appelle les « cuisines régionales ». Celles-ci sont bientôt intégrées dans un même creuset national, comme les facettes d'une même culture alimentaire (Meyzie 2007 : 356-357). L'Europe n'a cependant pas le monopole des projets culinaires nationaux.

Le rôle de la cuisine dans la construction des États-nations africains a fait l'objet d'une attention marginale dans les études universitaires. Dans des contextes marqués par l'épisode colonial, les livres de cuisine, qui ne connaissent qu'une diffusion limitée à des élites lettrées, affirment néanmoins la cohésion culturelle d'ensembles disparates sur le plan des pratiques alimentaires. Ils soulignent alors la diversité de ces pratiques, ou encore insistent sur leurs convergences (Cusack 2000). L'invention d'une tradition culinaire commune permet, comme celle d'autres traditions, d'appuyer la légitimité des nouvelles constructions politiques (Hobsbawm 1983). De façon indirecte, l'affirmation d'une culture alimentaire « nationale » permet également d'impliquer plus largement les femmes – qui sont ici les principales porteuses des savoir-faire culinaires – dans les projets nationaux post-coloniaux (Cusack 2000 : 212-216, 219-222).

Au contraire des régions limitrophes, l'Éthiopie n'a pas connu de longue période coloniale, à l'exception d'une courte d'occupation italienne de 1936 à 1941 – dont l'impact sur les pratiques alimentaires éthiopiennes n'est cependant pas à négliger. Plus tôt, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le royaume chrétien d'Éthiopie (dont le territoire correspond aux régions du nord et du centre du territoire éthiopien actuel) a lui-même été porteur d'un projet impérialiste. L'empereur Ménélik II (r. 1889-1913), souverain chrétien, a en effet soumis les régions de l'est, de l'ouest et du sud de l'Éthiopie dans les années 1880-1890. Dans les régions conquises, une administration de type colonial a été mise en place, ainsi qu'un maillage étroit de camps militaires qui sont devenus des bourgs et des villes (figure 1). Des colons s'y sont installés, et les terres ont été redistribuées à l'avantage des nouveaux arrivants ou encore de chefs locaux collaborateurs du pouvoir royal chrétien (Braukämper 1980 ; Donham 1986 ; Bahru Zewde 2002a : 61-68 *et sq.*). Alors que se crée une « Grande Éthiopie » culturellement diverse (Levine,

1974 ; Gascon, 1995), y compris sur le plan des cultures alimentaires, se forge l'idée d'une « cuisine nationale éthiopienne » (Abebbe Kifleyesus 2006 ; McCann 2009 : 76-77). Cette « cuisine nationale » repose sur un ensemble de recettes tirées du registre de la cuisine quotidienne ou festive des populations majoritairement chrétiennes du nord et du centre de l'Éthiopie – celles-là mêmes qui faisaient partie, avant la vague de conquête des années 1880-1890, du royaume chrétien d'Éthiopie. Elle repose sur le duo inséparable de l'*enḡarā* et du *waṭ*. La première est une galette souple et spongieuse, réalisée à partir d'une pâte fermentée à base de farine de céréale – préférentiellement de *ṭēf* (*Eragrostis tef*) – et d'eau, cuite à l'aide d'un four de campagne. C'est l'élément de base du repas mais également son support, le *waṭ* étant présenté sur l'*enḡarā*. La catégorie *waṭ*, traductible par « sauce » ou « ragoût », regroupe un ensemble de mets allant de la sauce à base de légumineuses, d'oignons et d'épices, au plat de viande en sauce. Alternativement, la viande peut être présentée en *ṭebs*, un terme qui renvoie plus généralement à tout ce qui est cuit sans sauce, sauté ou grillé. La cuisine éthiopienne est donc avant tout la cuisine des « vainqueurs » de l'histoire régionale. Elle intègre néanmoins, ponctuellement, des éléments de cuisine oromo ou gurāḡē – deux populations d'Éthiopie centrale et méridionale qui font partie des populations conquises (Abebbe Kifleyesus 2006 : 28).

Aujourd'hui, cette cuisine est en apparence sanctuarisée, et les restaurants et les cuisinières professionnelles revendiquent leur fidélité à une longue tradition d'hospitalité « à l'éthiopienne » qui se doit de rester la même d'un bout à l'autre du pays. Celle-ci s'oppose, au moins dans les termes, à une cuisine internationale qui gagne de plus en plus de terrain chez les classes moyennes naissantes du pays. Reflet d'un vieil État centralisé, la cuisine éthiopienne pourrait bientôt être confrontée à l'émergence des régionalismes, renforcés par l'adoption en 1994 d'une constitution fédérale établissant de nouvelles régions sur une base ethno-linguistique (Turton 2006). Mais les restaurants proposant une cuisine régionale, différente de la *doxa* nationale, restent cependant très rares, à l'exception des maisons gurāḡē spécialisées dans la préparation du *ketfo* – un plat de viande de bœuf hachée et crue arrosé de beurre fondu et épicé, devenu très populaire dans tout le pays durant les dernières décennies.

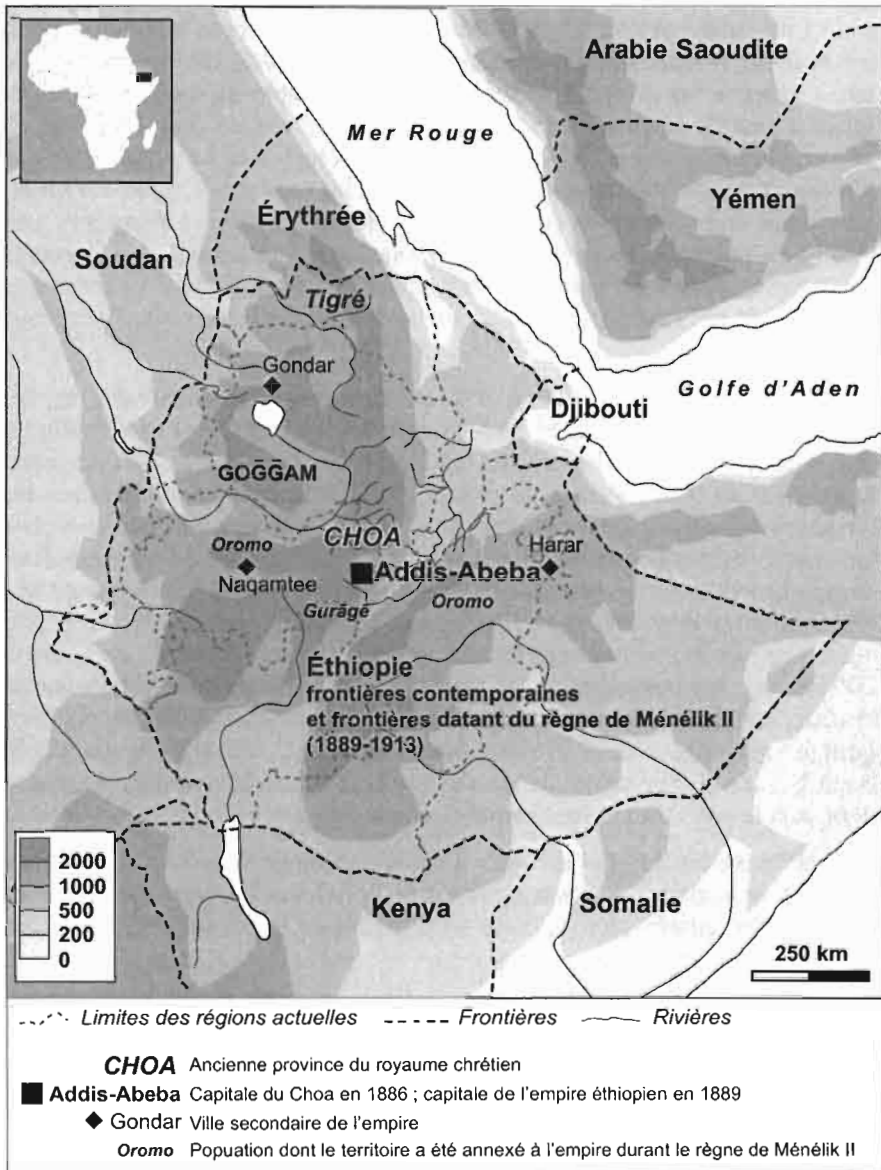
À l'heure où de plus en plus d'États contemporains revendiquent la classification au titre du « patrimoine immatériel » de l'Unesco de pratiques alimentaires « nationales<sup>2</sup> », il me semble utile de questionner les origines,

2 L'Unesco a inscrit en 2010 la cuisine traditionnelle mexicaine et le repas gastronomique des Français sur sa liste représentative du patrimoine culturel immatériel. En 2013, l'organisation a ajouté à cette liste le *washoku*, traditions culinaires du Japon, ainsi que la diète méditerranéenne. Cette dernière inscription transcende pour la première fois les frontières nationales puisqu'il s'agit d'un patrimoine culturel immatériel proposé par six pays d'Europe du Sud et un pays d'Afrique du Nord, le Maroc, seul pays africain à avoir officiellement patrimonialisé une partie de sa culture alimentaire.



les modalités et les objectifs de l'implication du politique dans la sphère culinaire. À travers l'exemple éthiopien cette contribution entend retracer le fil qui mène à la reconnaissance d'une cuisine nationale qui n'est pas, loin s'en faut, un objet de consensus.

Figure 1. L'Éthiopie contemporaine : carte de localisation.



### Des sources fragmentaires mais décisives

Ce n'est peut-être pas un hasard si le début du xx<sup>e</sup> siècle correspond, pour l'histoire de l'alimentation en Éthiopie, à un tournant documentaire sans précédent. L'aridité relative des textes éthiopiens plus anciens au regard des pratiques alimentaires contraste en effet avec les textes précis, parfois techniques, dont nous disposons pour explorer l'histoire de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Non que ceux-ci soient particulièrement nombreux. La documentation est extrêmement fragmentaire, et est composée de textes très exceptionnels par leur nature. Leur existence témoigne néanmoins de l'importance que revêtent alors la cuisine et les qualités qu'on peut lui prêter dans les milieux aristocratiques et politiques éthiopiens. Ces derniers vivent alors les premiers accomplissements d'un projet national éthiopien sous la férule de Ménélik II puis de son successeur de fait, le régent *Rās* Tafari Mak<sup>3</sup>annen, couronné empereur Hailé Sélassié I<sup>er</sup> en 1930.

Le plus emblématique des documents qui atteste de cet intérêt naissant est sans nul doute la chronique du règne de Ménélik II. Tardivement diffusé en Éthiopie (en 1966), ce texte en amharique a été, pour l'essentiel, rédigé par le « ministre des écritures » de Ménélik II, Gabra Šellāsē Walda Aragāy<sup>3</sup>. Le chroniqueur est un membre ancien de l'entourage de Ménélik II, qu'il sert depuis les années 1870 (Bairu Tafla 2005). Ménélik II est alors le roi du Choa – un royaume d'Éthiopie centrale soumis à l'autorité de l'empereur Yoḥānnes IV (r. 1872-1889) – alors en bonne place pour succéder à l'empereur. C'est probablement à partir de ses propres souvenirs que Gabra Šellāsē décrit le grand banquet public (*geber*) organisé par Ménélik II et son épouse Ṭāyṭu en 1887 à l'occasion de la dédicace de l'église d'Entoṭṭo Māryām, au nord-est d'Addis-Abeba. Ménélik II y a établi sa capitale une année plus tôt. Le contexte particulier de ce banquet de plusieurs milliers de convives – membres de l'aristocratie, soldats et « pauvres » massés aux portes du palais – en fait un événement marquant de la vie politique éthiopienne. Sûr de monter bientôt sur le trône impérial, le roi du Choa entend démontrer sa prodigalité et son pouvoir de rassemblement (McCann 2009 : 67). Si l'accent est mis sur les quantités d'aliments servis et consommés – Gabra Šellāsē évoque le chiffre de 5380 bœufs abattus (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 230) –, la démonstration passe également par la qualité de la cuisine elle-même, qui est abondamment décrite par le chroniqueur. Ce dernier établit la liste des plats, informe le lecteur sur la provenance de certains ingrédients et commente les préparatifs, parfois techniques, qui précèdent la fête. Il souligne également le rôle clé de la reine Ṭāyṭu, future impératrice, qui organise *de facto* le banquet et délivre ses consignes de réalisation de différents plats.

3 Celle-ci est achevée par son successeur Afa-Warq Walda Māryām.

Née de la plume d'un représentant officiel du gouvernement, la chronique du règne de Ménélik II marque l'entrée de la cuisine dans la littérature historique éthiopienne, ainsi que l'irruption du politique dans les affaires culinaires. À travers cette chronique, la cuisine du banquet devient une affaire sérieuse, digne d'être discutée abondamment dans un texte qui se veut la mémoire de l'action politique du souverain, et qui appartient à un genre d'écrit qui, jusqu'ici, ne s'était guère aventuré sur ce terrain.

L'accession de Ménélik II sur le trône d'Éthiopie en 1889 fait de sa capitale, Addis-Abeba, le laboratoire et l'observatoire privilégiés du développement des arts de la table en Éthiopie. Le Centre français des études éthiopiennes a récemment publié l'édition, par l'historien éthiopien Berhanou Abebe, d'un livre de cuisine ayant pour auteur la *wayzaro* (« dame ») Qonjit Zawga Hāyilu<sup>4</sup>. Le texte, rédigé en amharique, est intitulé *Ya-moyā qunčo*, « le sommet de l'art [culinaire] », et est présenté par son éditeur comme la somme des « secrets » de cuisine de la mère de la *wayzaro* Qonjit, la *wayzaro* Lāqač Šotā. Cette dernière, originaire du nord de la région du Choa, fut l'épouse de Zawgā Hāyilu, « chef des marchands » engagé en diplomatie et personnalité publique importante dans l'Addis-Abeba des années 1910-1920. Le texte publié, dans lequel on ignore le niveau d'implication de Berhanou Abebe lui-même, présente une somme impressionnante de 250 recettes. Celles-ci témoignent d'un très haut niveau de sophistication et d'une grande diversité. Ces informations sont corroborées par un témoin privilégié de cette période, le docteur Pierre Étienne Mérab, médecin personnel de Ménélik II et membre éminent du monde des expatriés d'Addis-Abeba. Francophone d'origine géorgienne, il établit dans ses mémoires d'Éthiopie une liste très complète des « plats originaux que savent apprêter les cordons bleus d'Abyssinie » (Mérab 1921-1929, vol. 3 : 448).

Il faut, enfin, attendre 1945 pour voir paraître un livre de cuisine en Éthiopie, l'*Empress Menan School Cook Book*<sup>5</sup>. Celui-ci est en réalité un manuel scolaire, réalisé pour servir de support aux programmes d'enseignement de l'*Empress Menen School*, première école de filles publique, créée en 1931 à Addis-Abeba sous les auspices de l'impératrice et épouse de l'empereur Hailé Sélassié I<sup>er</sup>. L'ouvrage est bilingue, toutes les recettes étant présentées en amharique et en anglais – la première langue étant alors la langue nationale, la seconde étant la langue d'enseignement. Il sert de support à un cours de cuisine instauré en 1942 et destiné à enseigner aux élèves à la fois le registre de la cuisine éthiopienne et celui de la cuisine européenne. Pour cela, le manuel se présente en deux sections

4 QONJIT ZAWGA HĀYILU. s. d., የሞያ ቅንብ [Ya-moyā qunčo], Addis-Abeba, Centre français des études éthiopiennes/Home Gardens of Ethiopia, 260 p.

5 EMPRESS MENEN SCHOOL, 1945, የግርማዊት አቲጊ መነን ትምህርት ቤት የምግብ አሠራር መጽሐፍ [Ya-germāwīt etēgē Manan tenhert bēt ya-megeb ašarār mašhāf] / *The Empress Menan School Cook Book*, Addis-Abeba, Berhānēnā Salām, 138 p.

distinctes, les « recettes éthiopiennes » et les « recettes européennes ». La section éthiopienne comprend 66 recettes de *waṭ*, ainsi que des recettes de pains, de boissons et de condiments. Ces différents documents témoignent d'une époque de fixation de la tradition culinaire éthiopienne dans laquelle les élites sociales et politiques de l'empire jouent un rôle prépondérant.

### Les lignes directrices d'une nouvelle gastronomie éthiopienne

La chronique du règne de Ménélik II, les notes de la *wayzaro* Qonjit ou encore le témoignage du docteur Mérab attestent ensemble de la volonté de satisfaire trois critères de qualité à travers la cuisine : l'aspect visuel et spectaculaire (sur le plan esthétique comme sur le plan technique) des plats, la recherche de la meilleure qualité des ingrédients de base, et la diversité des mets (potentiellement servis en même temps). Ces normes participent à la définition d'une haute cuisine de référence. Exprimées dans les documents du début du xx<sup>e</sup> siècle, elles restent les critères mis en avant par les restaurants et les cuisinières qui se réclament aujourd'hui d'une tradition culinaire proprement éthiopienne.

#### *Une question de présentation*

En matière de présentation, la tenue de banquets publics colossaux, comme celui de 1887, est un terrain d'expérimentation idéal. Le chroniqueur de Ménélik II décrit ainsi l'installation d'un réservoir géant d'hydromel<sup>6</sup> au milieu des convives et du ballet des serviteurs. Le réservoir est lui-même approvisionné par des canalisations qui acheminent la précieuse liqueur des gigantesques entrepôts où elle est stockée (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 213, 221-222). Le ministre des écritures évoque un service synchronisé, qui confronte les convives de haut rang à plusieurs *waṭ* à la fois. Dans les menus aristocratiques de la fin du xix<sup>e</sup> siècle et du début du xx<sup>e</sup> siècle, deux plats constituent de véritables prouesses techniques et permettent le déploiement d'une mise en scène au moment du service. Il s'agit d'abord de l'*enfellē*, un gigot de mouton découpé en lanières tenues par l'os et cuit dans une sauce au beurre clarifié et aromatisé. Ce plat, qui évoque au docteur Mérab une « discipline religieuse » ou « un fouet

6 L'hydromel (*taḡḡ* en amharique) est une boisson alcoolisée obtenue par la fermentation d'un mélange de miel, d'eau et de *gešo* (*Rhammus prinoides*) ou de *šaddo* (*Rhammus tsaddo*), qui confèrent de l'amertume au mélange. Il s'agit d'une boisson « traditionnelle » encore très appréciée, en particulier en milieux ruraux, préparée pour les grands rassemblements familiaux ou communautaires et consommée dans des débits de boisson spécifiques, les *taḡḡ bēt* (Guindeuil 2010 ; Guindeuil 2014).

antique » (Mérab 1921-1929 : vol. 3, 449), est mentionné dans le dictionnaire d'amharique d'Antoine d'Abbadie (D'Abbadie 1881, col. 539). Il est l'une des recettes les plus complexes du livre de la *wayzaro* Qonjit (Qonjit Zawga Hāyly s. d. : 131-133) et figure toujours au programme des enseignements de l'Empress Menen School dans les années 1940 (Empress Menen School 1945 : 27). Si la forme singulière du plat attire l'attention sur les talents de découpe des serveurs bouchers<sup>7</sup>, elle permet également une forme particulière de mise en scène lors du service. Mérab explique que « l'*infillé* est apporté tel quel aux convives qui se choisissent la lanière qui leur sourit ; l'esclave le tient haut et ferme au-dessus du service, attendant que vous vous découpiez le morceau à votre convenance » (Mérab 1921-1929 : vol. 3, 449). Le second chef-d'œuvre de la gastronomie éthiopienne est le *doro dābbo*, un grand pain de blé farci de ragoût de poulet avec des œufs, que le docteur Mérab présente comme le plat préféré de l'impératrice (Mérab 1921-1929 : vol. 3, 450) (photo 31). Nellie Pease, la femme d'un voyageur britannique, rapporte à ce sujet un échange avec l'impératrice où celle-ci souligne que la complexité technique de ce plat nécessite un savoir-faire proprement éthiopien (Prouty 1986 : 258-261 ; McCann 2009 : 77). Là encore, la recette du *doro dābbo* a été fixée dans le livre de la *wayzaro* Qonjit (Qonjit Zawga Hāyly s. d. : 223-225) et dans le manuel de l'Empress Menen School (Empress Menen School 1945 : 64-65). Le *doro dābbo*, qui prend l'apparence d'un *ambāšā* (un grand pain de blé levé et circulaire, cuit au four de campagne, généralement servi à l'occasion des fêtes chrétiennes), se révèle lorsqu'il est tranché à la façon d'un pain-surprise. Ces deux plats, rares aujourd'hui, évoquent encore les fastes passés de la cuisine des grandes maisons aristocratiques.

### *Des ingrédients de base soigneusement sélectionnés*

Gabra Šellāsē souligne aussi à plusieurs reprises l'importance du choix des ingrédients les plus basiques, qu'il s'agisse de l'eau utilisée pour préparer l'hydromel – détournée des sources qui approvisionnent les camps militaires (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 214), du *tēf* utilisé pour la préparation de l'*enğarā* – un *tēf* impérativement blanc, une préférence toujours d'actualité qui est exprimée ici pour la première fois (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 214) –, du piment nécessaire à la réalisation des condiments et des sauces – qui provient de « Garan, fief de *wayzaro* Tāyту » (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 214-215) –, du pain servi à table – parfumé au fenugrec (*Trigonella foenum-graecum*), à la nigelle (*Nigella sativa*), à l'ajowan (*Trachyspermum ammi*), et enduit

7 Si la cuisine est en Éthiopie un domaine féminin, la seule exception systématique réside en l'abattage et la découpe des animaux, pratiqués par des hommes. On pourra par exemple se référer à la description des cuisines du palais de Ménélik II par Paul Soleillet en 1882, très claire à ce propos (Soleillet, 1886 : 102-104).

d'huile de *nug* (*Guizotia abyssinica*) (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 218-219), ou encore de la viande. La viande bovine du banquet de Ménélik II est issue de filières spécifiquement dédiées à la boucherie, comme en témoigne l'usage par le chroniqueur des termes *sangā*, *delb* et *šeher* pour désigner les animaux (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 230). Ces termes servent en effet à désigner des animaux stérilisés et, dans les deux derniers cas, engraisés, dont la destination finale n'est pas le labour mais la boucherie (Isenberg 1841 : 59 ; Kane 1990, vol. 1, 215, 554, 602).

### *Un registre culinaire diversifié*

Gabra Šellāsē insiste enfin sur la grande diversité des plats préparés et servis aux convives. Les viandes de bœuf, et peut-être de mouton, sont déclinées en six plats différents pour un même service (Guèbrè Sellassié, 1930-1931 : vol. 1, 228). Le chroniqueur évoque une reine Tāyту inquiète de lasser ses très nombreux convives, et qui ordonne la réalisation d'un nouveau type de plat de viande pour le jour suivant (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 229). Le basculement d'un plat à un autre est relativement aisé en cuisine éthiopienne : il « suffit » en effet de jouer sur l'ingrédient central (par exemple, le type de viande, ou le type de légumineuse), le type de sauce (*qay waṭ*, « sauce rouge », c'est-à-dire réalisée à partir d'un mélange d'épices comprenant du piment<sup>8</sup> séché et moulu, ou *aleččā*, c'est-à-dire sans piment moulu, avec des épices douces de type ail et curcuma) ou le type de cuisson pour la viande (avec ou sans sauce, c'est-à-dire *tebs*) pour réaliser un mets différent. Les notes du docteur Mérab comme le livre de la *wayzaro* Qonjit témoignent de cette facilité à offrir un éventail de plats variés reposant soit sur les mêmes bases techniques, soit sur les mêmes ingrédients fondamentaux. Cette facilité permet, là encore, de jouer sur la présentation lors du service. Elle autorise également, lors des périodes de jeûne chrétien, le maintien d'une grande diversité de plats, même « maigres ». Le livre de la *wayzaro* Qonjit ou le manuel de l'Empress Menen School comptent respectivement 27 et 35 recettes de jeûne, qui prennent le plus souvent la forme de légumineuses cuisinées en sauce rouge ou *aleččā*. La possibilité de faire du jeûne un plaisir est un privilège des grandes tables au début du xx<sup>e</sup> siècle. Celle-ci passe non seulement par la diversité des plats, mais également par la cuisine du poisson (Qonjit Zawga Hāyлу s. d. : 86, 214). Le docteur Mérab évoque, au sujet du *waṭ* de poisson, un « plat de jeûne des riches, car le poisson est, en somme, rare en Éthiopie, surtout dans les villes » (Mérab 1921-1929 : vol. 3, 451). La recherche de diversité dans la cuisine « maigre » est vraisemblablement à l'origine

8 Le voyageur écossais James Bruce, qui voyage en Éthiopie entre 1769 et 1771, semble être l'auteur de la première mention de l'usage du piment, d'origine américaine, sur les hauts plateaux éthiopiens (il le désigne comme du « Cayenne pepper », *Capsicum annuum*) (Bruce, 1790 : vol. 3, 632-633).

d'un plat aujourd'hui très populaire dans les restaurants d'Éthiopie, le *baya'āyñatu*, une présentation de plusieurs mets végétariens, réchauffés ou froids, servis sur une même *enḡarā* pendant les périodes et les jours jeûnés (photo 32).

La convergence de ces textes de nature fort différente – une chronique royale, des notes de cuisine émanant de la haute société des années 1920, la description détaillée d'un résident étranger en Éthiopie – permet d'esquisser le tableau d'un idéal culinaire et gastronomique, fait de méthodes culinaires particulières, d'ingrédients emblématiques (comme le *ṭēf* blanc), d'une diversification très normée des plats proposés, et enfin d'une certaine façon de les servir. Ces différents textes attestent de l'émergence d'une exigence aristocratique en matière de cuisine et de service, traduite par écrit dans la chronique du règne de Ménélik II, et reproduite du palais impérial aux autres foyers aristocratiques de l'empire.

### **Transmission, institution et patrimonialisation de la « cuisine éthiopienne »**

Pour s'imposer à travers tout le pays, les normes de la cuisine aristocratique d'Addis-Abeba peuvent s'appuyer sur un puissant réseau de détentrices du savoir culinaire : les *wayzaro*. Ce terme, que Gabra Šellāsē utilise pour qualifier la reine Tāyṭu elle-même, correspond à une titulature militaire médiévale initialement masculine (Bulakh et Meckelburg, 2010). Au XIX<sup>e</sup> siècle, il devient le titre utilisé pour s'adresser aux femmes de dignitaires (Isenberg 1841 : 150), le sens qu'il a vraisemblablement sous la plume du chroniqueur de Ménélik II. *Wayzaro* désigne aujourd'hui toute femme mariée à qui on exprime ses respects. Pour le chroniqueur, la reine Tāyṭu est donc une *wayzaro* avant tout, une femme aristocrate, avec les responsabilités qui vont avec ce statut. Gabra Šellāsē souligne donc naturellement ses qualités d'organisatrice des approvisionnements et de chef d'orchestre des cuisines – dans lesquelles elle est secondée par d'autres *wayzaro* qui « allaient et venaient, goûtant les plats et les surveillant de façon à ce qu'ils ne fussent ni trop fades, ni trop épicés » (Guèbrè Sellassié 1930-1931 : vol. 1, 229).

Un rôle de gestionnaire des affaires domestiques qui constitue l'autre facette de la vie de Tāyṭu, que l'on sait par ailleurs très impliquée au sein du gouvernement de l'empire (Prouty 1986 : 258-261). Ce rôle rapproche la reine de personnalités telles que la mère de la *wayzaro* Qonjit, la *wayzaro* Lāqač Šotā, femme de responsable politique et maîtresse d'œuvre de réceptions privées ou publiques.

Si l'on sait les cuisines des palais et des grandes maisons pleines de domestiques, la direction des opérations reste assumée par la *wayzaro*. Ces femmes de la haute société se transmettent, notamment de mère en fille, leur savoir-faire, éventuellement par écrit – car ces dernières sont en général lettrées, ce dont attestent les notes de la *wayzaro* Lāqāč Šotā –, et le véhiculent dans l'Empire par le biais de leur propre mobilité géographique. Tāyту elle-même illustre cette mobilité des femmes de la haute société, susceptibles de se marier plusieurs fois au gré des alliances matrimoniales. Originnaire de Gondar, elle a résidé une partie de sa vie dans le Goğğām, puis finalement dans le Choa. Les *wayzaro* transmettent également leurs exigences et leur savoir-faire à des domestiques d'origines géographiques diverses, et qui peuvent bouger avec elles (Garretson 2000 : 81-82).

En 1942, l'introduction de cours de cuisine aux programmes de la première école de filles marque le moment où l'institution publique tente de prendre le relais d'une transmission plus informelle. Elle s'inscrit dans un contexte d'investissement de la monarchie dans l'enseignement public, un instrument central de la politique de modernisation de l'État éthiopien initiée sous Ménélik II et développée par le régent Tafari Mak'annen devenu empereur en 1930. Le gouvernement cherche alors à produire des sujets prêts à « développer la civilisation éthiopienne », compétents, ouverts sur la « modernité » mais également respectueux des traditions, de l'autorité de l'empereur et de celle de l'Église (Tekeste Negash 2006 : 12-13). Les femmes font partie intégrante de ce projet. Celles-ci doivent intégrer toutes les subtilités d'une cuisine et d'un service digne de représenter un savoir recevoir « à l'éthiopienne ». La création de l'Empress Menen School en 1931 fait suite à la création, en 1925, d'une prestigieuse école de garçons (la Tafari Makonnen School) dans laquelle se forme l'élite politique, économique et intellectuelle du pays. Comme la Tafari Makonnen School, l'Empress Menen School est une école d'élite, où les frais d'inscription sont même encore plus élevés que pour les garçons. Les enseignements, supervisés par l'impératrice Manan elle-même, sont comparables à ceux qui sont dispensés aux garçons. On y ajoute néanmoins les arts manuels, la peinture et la musique (Bahru Zewde 2002b : 24-29) puis, dans une tradition qui rappelle les premiers développements de l'éducation des femmes en Europe (Rogers 2007 : 79-85), des cours d'économie domestique qui comprennent la pratique de la cuisine et l'organisation de réceptions<sup>9</sup>.

Les cours de cuisine se déroulent dans un espace dédié au sein de l'école, le *ya-bāltennā kefle* (l'espace des travaux domestiques), où l'on trouve à la fois un jardin potager, une cuisine et une salle à manger traditionnelles éthiopiennes, ainsi qu'une cuisine et une salle à manger « à l'européenne ».

<sup>9</sup> On se réfère ici à la préface du manuel de cuisine, signée par Senedu Gebru, directrice de l'école, hors pagination.



Le manuel publié en 1945, qui présente des photographies de ces différents espaces, traduit cette dichotomie dans son organisation en deux sections distinctes de recettes. La femme éthiopienne moderne des années 1940 se doit non seulement de maîtriser les arts de la table éthiopiens, mais elle doit aussi connaître les rudiments de cuisine internationale<sup>10</sup>. L'*Empress Menan School Cook Book* marque au passage la première affirmation imprimée d'une « cuisine éthiopienne », revendiquée comme spécifique. Le manuel de l'Empress Menen School témoigne d'une forte continuité dans la transmission des recettes servies sur les tables aristocratiques du début du xx<sup>e</sup> siècle. On y retrouve les intitulés des plats mentionnés par Gabra Šellāsē, par le docteur Mérab ou dans le livre de la *wayzaro* Qonjit. Dans les années 1940, on enseigne à la fine fleur de l'aristocratie féminine la confection du *doro dābbo* ou la préparation de l'*enfellē*. La comparaison des recettes de la *wayzaro* Qonjit et du manuel témoigne néanmoins, dans le second cas, d'une plus grande simplicité dans la composition des plats, qui peut s'expliquer autant par des adaptations survenues au fil du temps que par le public scolaire visé.

Ce registre culinaire est donc d'abord celui d'une portion de la société éthiopienne – l'aristocratie éthiopienne – qui assure elle-même sa continuité par le maintien et la fixation d'une certaine idée de la table. La dimension politique, étatique, s'ajoute à ce processus, et confère à cette cuisine son rôle d'emblème du savoir-vivre national. En institutionnalisant par le texte puis par l'école la cuisine des festins aristocratiques des années 1880-1920, l'élite politique et sociale éthiopienne a fait entrer sa cuisine au sein d'un patrimoine national alors en gestation dans les années 1930-1940.

Ce qui se passe en cuisine est, c'est notable, contemporain du développement par l'État éthiopien d'une recherche archéologique visant à démontrer l'antériorité de la présence chrétienne dans des régions aux identités contestées – comme le Choa, mais aussi l'Est musulman, ou encore le Sud éthiopien, tous deux conquis par le royaume chrétien à la fin du xix<sup>e</sup> siècle (Fauvelle-Aymar et Hirsch 2001 ; Chekroun 2011). Si la notion même de patrimoine national est alors inexistante dans le discours politique éthiopien, le processus à l'œuvre répond bien à la construction, par une élite confondue avec l'État-nation, d'une représentation d'elle-même à table, en partie issue du passé, destinée à être toujours réactualisée (Jeudy 2001 : 17) et à préserver une identité particulière (Jeudy 2001 : 25). Le projet, même implicite, vise bien ici à donner un « contenu sensible à la référence nationale tout en la projetant dans l'hérité » (Fabre 1993 : 111), soit à faire d'une certaine culture alimentaire, initialement située

10 Dans sa préface du manuel, Senedu Gebru, la directrice de l'école, remercie, en plus de la *wayzaro* Yengusenesh Flatie, « professeur de cuisine éthiopienne », trois étrangères vraisemblablement impliquées dans le cours de « cuisine européenne » : « Miss Jean Robertson, Miss Kerstin Olausson and Mrs. Siri Fog », toutes trois impliquées dans la préparation du manuel.

socialement, spatialement et historiquement, quelque chose d'intemporel, transmis et partagé par tous. Cette fiction est à l'origine de la notion même de cuisine éthiopienne, qui devient à l'issue de ce processus de fixation partie intégrante du patrimoine national éthiopien.

Un fait, jusqu'ici non étudié, a concouru à ce succès à l'échelle de l'empire : l'invention éthiopienne du restaurant. Parallèlement à la diffusion d'un modèle culinaire par le haut, on situe dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle l'émergence d'une restauration professionnelle qui utilise auprès d'une clientèle plus populaire l'imagerie de la cuisine de palais. La restauration est alors un concept nouveau, qui se développe en même temps que le fait urbain – une autre innovation dans le paysage éthiopien. La mission Dakar-Djibouti a collecté, lors de son passage en Éthiopie en 1931-1932, trois enseignes peintes de restaurants ou de débits de boisson situés aux alentours d'un « marché aux piments » d'Addis-Abeba<sup>11</sup>. Ces établissements visent vraisemblablement une clientèle d'origine modeste, venue vendre ou acheter des produits de première nécessité. Leurs enseignes évoquent néanmoins les banquets princiers en termes de vaisselle ou d'habillement des convives. Surtout, l'une d'elle, qui accueille les clients par la promesse que « dans cette maison l'homme de bien trouve à manger de la bonne nourriture et de la bonne boisson », fait figurer en bonne place le Lion de Judah et la bannière tricolore éthiopienne, symboles respectifs de la monarchie et de l'État éthiopien.

S'il est fort peu probable que ces établissements servent à leurs clients le *doro dābbo* de la cour impériale, l'idée qu'il existe une seule « bonne nourriture » (un plat de préférence composé de l'*enḡarā* et d'un *waṗ*) et une seule « bonne boisson » (c'est-à-dire l'hydromel ou la bière de fabrication traditionnelle) véritablement éthiopiennes et dignes non seulement d'être servies au palais, mais également d'être commercialisées, s'est donc imposée dans les premières décennies du xx<sup>e</sup> siècle. Cette idée est destinée à gagner du terrain dans les territoires de l'empire à travers les cours régionales et les établissements de restauration accompagnent le développement des *katamā* – anciens camps militaires devenus villes dans les régions conquises par Ménélik II (Braukämper 1980). On y sert alors une cuisine parfois très déconnectée des cuisines régionales. En effet, certaines des cuisines méridionales d'Éthiopie, comme celle du pays *gurāḡe* par exemple, ne reposent que marginalement sur l'usage des céréales, mais plus fondamentalement sur celui de la farine produite à partir du faux bananier (*Ensete ventricosum*). Dans ces régions, la différence entre la cuisine stéréotypée, « éthiopienne », venue du Nord, servie dans les restaurants de tous les bourgs, et la cuisine des foyers, reste flagrante aujourd'hui. Malgré ce contact entre la *doxa* culinaire et d'autres cuisines,

11 Objets référencés sous les numéros d'inventaire suivants au musée du quai Branly : 71.1931.74.3445, 71.1931.74.3446 et 71.1931.74.3447. Voir le catalogue en ligne : <http://www.quaibrany.fr/fr/explorer-les-collections>.

ces différents modèles – le modèle national et les modèles régionaux – sont restés très cloisonnés.

### Le creuset du Choa et les cuisines régionales

Qu'il s'agisse de l'établissement du modèle national ou de sa diffusion dans tout l'empire, sa capitale, Addis-Abeba, située au cœur de la province centrale du Choa, apparaît déterminante dans l'élaboration d'une cuisine de portée nationale. Il s'y élabore un langage culinaire commun, résultat du creuset que représentent la ville et sa région pour l'ensemble du monde éthiopien. Ancienne province chrétienne et de population amhara<sup>12</sup>, le Choa a connu une importante expansion vers les régions méridionales sous l'impulsion de Ménélik II et de ses prédécesseurs. À l'instar de l'Éthiopie, le Choa est pluriel, et intègre dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle des territoires peuplés par des Oromo – alors non chrétiens – puis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le pays gurāgē. Addis-Abeba est d'ailleurs fondée sur des terres conquises sur les Oromo. Ce n'est donc pas un hasard si l'anthropologue érythréen Abbebe Kifleyesus a noté que trois mets très diffusés en Éthiopie aux côtés des « classiques » de la cuisine éthiopienne n'appartenaient pas au registre culinaire des anciennes régions chrétiennes : les deux premiers sont encore fortement perçus comme des spécialités oromo, le troisième est revendiqué comme un plat gurāgē (Abbebe Kifleyesus 2006 : 28). On en reprend ici la liste en la rapportant aux sources utilisées plus haut et qui définissent l'idéal culinaire éthiopien durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Le *qenčē*, une préparation à base de grains de blé concassés puis bouillis, est généralement consommé arrosé de beurre. Perçu comme un plat propre aux Oromo, il est consommé par tous au Choa et dans de nombreux foyers éthiopiens. Son intégration au registre culinaire national est vraisemblablement ancienne, car le livre de la *wayzaro* Qonjit comprend plusieurs recettes à base de *qenčē* (Qonjit Zawga Hāylyu s. d. : 34-36). Autre spécialité oromo, le *čekko*, une pâte crue à base de farine d'orge et de beurre épicié, figure au programme des élèves de l'Empress Menen School dans les années 1940 (Empress Menen School 1945 : 67-68). On notera toutefois que le *qenčē* tout comme le *čekko* ne font pas partie du registre de la cuisine commerciale en Éthiopie, y compris dans les régions de population oromo. Enfin, le *ketfo*, déjà évoqué plus haut, est revendiqué et désigné par tous comme un plat gurāgē. Il semble avoir été autrefois un plat de fête pour cette population du Sud éthiopien – et l'est en tout cas aujourd'hui (Gabreyesus Hailemariam 1991 : 128), mais le terme

<sup>12</sup> Le terme « amhara » sert à désigner les habitants des hauts plateaux éthiopiens qui ont l'amharique comme langue maternelle. Les Amhara sont majoritairement chrétiens.

aurait d'abord désigné un plat festif végétarien à base de lentilles (Shack 1966 : 61). Aujourd'hui très populaire dans tout le pays, et faisant l'objet d'établissements spécialisés, le *ketfo* est pourtant absent des documents de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Il pourrait avoir été popularisé par l'importante diaspora urbaine gurāgē, qui trouve notamment son origine dans les besoins en main d'œuvre de service – et notamment en cuisine – générés par le développement d'Addis-Abeba (Garretson 2000 : 81-82).

Les apports des régions au modèle culinaire national sont donc limités à quelques exemples ponctuels. Dans les régions annexées à la Grande Éthiopie à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, la cuisine éthiopienne est restée une cuisine étrangère, servie dans tous les restaurants, fréquentés par une clientèle de salariés dominée par des fonctionnaires, pas toujours originaires de la région, et qui forment une classe sociale (très) relativement favorisée. Il s'agit donc d'une cuisine élitiste, commerciale, qui ne franchit que rarement le seuil des maisons – ou alors par éléments séparés et assimilés, comme l'*enḡarā*. Les cuisines régionales, elles, échappent à la commercialisation et à la professionnalisation.

Dans les années 1950, celles-ci ont fait l'objet de l'attention savante de la Société d'ethnologie de l'University College of Addis Ababa, créée en 1952 sous l'impulsion d'un bibliothécaire d'origine polonaise, Stanislaw Chojnacki (Pankhurst 2002a ; Guindeuil 2016). Composée d'étudiants éthiopiens originaires de différentes régions, cette société a publié un bulletin annuel jusqu'en 1961. Ce dernier a dressé un inventaire folklorique et ethnographique inédit du pays, comportant des contes, des notes de vocabulaire, des descriptions de fêtes religieuses et de rituels, ainsi que quelques recettes de cuisine. L'ensemble des bulletins ont été réédités en un volume en 2002 (Pankhurst 2002b). Cette publication offre un instantané précieux de cultures alimentaires régionales très distinctes de la cuisine nationale. Plusieurs recettes, celles de l'*ukat* (une galette à base de sorgho ou de maïs), du *wakalim* (une saucisse de bœuf) et du *mutābbāk* (une confiserie à base de sésame et de miel), illustrent ainsi la cuisine de Harar et de sa région, dans l'est du pays (Abdulla A. 2002 ; Yusuf A. 2002). La cuisine des Oromo est aussi explorée. Celle des Qottu Oromo (Admasu Neguse 2002), puis celle des Oromo de la région de Naqamtee est documentée en détail à l'occasion d'un numéro monographique (Abebe Ambatchew *et al.* 2002). Les régions chrétiennes du Nord éthiopien elles-mêmes apparaissent moins monolithiques, à travers l'exemple de la recette du *helbat*, une mousse à base de fenugrec que l'auteur définit comme une spécialité de l'est de la province du Tigré, au nord de l'Éthiopie (Yohannes Wolde Guerima 2002). Cet inventaire incomplet vient souligner la bonne résistance, dans les foyers, des cuisines régionales face au modèle culinaire national auquel ces mets n'ont pas été intégrés.

En Éthiopie, l'élaboration et la fixation d'une cuisine éthiopienne de portée nationale, malgré son manque de lien à de nombreuses traditions

culinaires locales, se sont réalisées dans un contexte de domination politique. Construite au cœur du pays, à la cour de Ménélik II, puis dans sa capitale, Addis-Abeba, cette cuisine est née de la codification et de l'amélioration de recettes et de savoir-faire issus de la tradition culinaire des peuples chrétiens du nord et du centre de l'Éthiopie. La domination politique de ces peuples sur le reste du pays est demeurée palpable au regard d'une offre de restauration stéréotypée, uniforme dans un pays pourtant marqué par une grande diversité sur le plan culturel, et donc des pratiques alimentaires.

De nouveaux restaurants proposant une cuisine régionale verront-ils le jour ? Verra-t-on une génération de restaurateurs définir de façon plus inclusive une nouvelle cuisine éthiopienne ? De tels bouleversements du paysage culinaire éthiopien sont en réalité conditionnés à une profonde reconfiguration de tout un secteur économique, fondé depuis ses origines sur la reproduction d'un même modèle, par trop symbolique pour être réellement modifié. L'émergence des régionalismes, institutionnalisés par la constitution ethno-fédérale de 1994, et la recherche par les institutions culturelles fédérales et régionales de nouveaux patrimoines immatériels à défendre et à faire classer, ouvrent néanmoins la voie à une remise en cause du statut d'une cuisine éthiopienne unique. Après avoir été influencée par l'idéologie impériale, la cuisine éthiopienne pourrait bientôt devenir un terrain de luttes identitaires, insufflées par la nouvelle idéologie ethno-fédérale qui valorise, tout en les folklorisant, les cultures locales. Pour l'instant, la cuisine de l'empire résiste bien.

### Références bibliographiques

- D'ABBADIE A., 1881, *Dictionnaire de la langue amariñña*, Paris : F. Veweg, 1336 p.
- ABEBBE KIFLEYESUS., 2006, « The construction of Ethiopian national cuisine », *Ethnorêma*, n° 2, p. 27-47.
- ABEBE AMBATCHEW, ASSEFA LIBAN, BEKELE GAYID, BEKELE NADY, BULCHA DEMAKSA, HAILU GABRE HIWOT, HAILU TELAHUN, 2002, « Field Trip to Nakamte », in Pankhurst A. (ed.), *Addis Ababa University College Ethnological Society Bulletin, 1953-1961*, Addis-Abeba, Addis Ababa University/Department of Sociology and Social Administration, p. 130-195.
- ABDULLA ABDURAHMAN, 2002, « Preparation of Hararian Ukat », in Pankhurst A. (ed.), *Addis Ababa University College Ethnological Society Bulletin, 1953-1961*, Addis-Abeba, Addis Ababa University/Department of Sociology and Social Administration, p. 67.

- ADMASU NEGUSE, 2002, « Food of the Kottu Gallas », in Pankhurst A. (ed.), *Addis Ababa University College Ethnological Society Bulletin, 1953-1961*, Addis-Abeba, Addis Ababa University/Department of Sociology and Social Administration, p. 122-126.
- ANDERSON B., 1996, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 213 p.
- BAHRU ZEWDE, 2002a, *A history of modern Ethiopia, 1855-1991*, Oxford/Athens (Oh.)/Addis-Abeba: James Currey/Ohio University Press/Addis Ababa University Press, 300 p.
- BAHRU ZEWDE, 2002b, *Pioneers of change in Ethiopia. The reformist intellectuals of the early twentieth century*, Oxford/Athens (Oh.)/Addis-Abeba: James Currey/Ohio University Press/Addis Ababa University Press, 228 p.
- BAIRU TAFLA, 2005, « Gäbrä Śöllase Wäldä Arägay », in Uhlig S. (ed.), *Encyclopaedia Aethiopica*, vol. 2 : 628-629.
- BRAUKAMPER U., 1980, « La conquête et l'administration éthiopiennes du Kambata au temps de Menilek II », in Tubiana J. (ed.), *Modern Ethiopia, from the Accession of Menilek II to the present*. Proceedings of the Fifth International Conference of Ethiopian Studies, Nice / 19-22 December 1977, Rotterdam : A. A. Balkema edit., p. 59-175.
- BRUCE J., 1790, *Travels to Discover the Source of the Nile*, Dublin : William Sleater, 6 vol.
- BULAKH M., MECKELBURG A., 2010 – « Wayzaro », in Uhlig S. (éd.), *Encyclopaedia Aethiopica*, vol. 4 : 166.
- CAPATTI A., MONTANARI M., 2002, *La cuisine italienne. Histoire d'une culture*, Paris : Le Seuil, 427 p.
- CHEKROUN A., 2011, « Un archéologue capucin en Éthiopie (1922-1936) : François Bernardin Azaïs », *Afriques. Débats, méthodes et terrains d'histoire* [<http://afriques.revues.org>].
- CHIVALLON C., 2007, « Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue », *Raisons politiques*, vol. 3, n° 27, p. 131-172.
- CUSACK I., 2000, « African cuisines: recipes for Nation building ? », *Journal of African Cultural Studies*, vol. 13, n° 2, p. 207-225.
- CWIERTKA K. J., 2006, *Modern Japanese cuisine: food, power and national identity*, Londres: Reaktion.
- DONHAM D., 1986, « Old Abyssinia and the new Ethiopian Empire : themes in social history », in Donham D., James W. (ed.), *The Southern marches of Imperial Ethiopia*, Cambridge : Cambridge University Press : 3-48.
- EMPRESS MENEN SCHOOL, 1945, የግርማዊት አቴጌ መነን ትምህርት ቤት የምግብ አሠራር መጽሐፍ | *Ya-germāwit etēgē Manan tembert bēt yamegeb aśārār maṣḥāf* | *The Empress Menan School Cook Book*, Addis-Abeba, Berhānenā Salām, 138 p.

- FAUVELLE-AYMAR F.-X., HIRSCH B., 2001, « Aksum après Aksum. Royauté, archéologie et herméneutique chrétienne de Ménélik II (r. 1865-1913) à Zār'a Ya'qob (1434-1468) », *Annales d'Éthiopie*, n° 17 : 59-109.
- FABRE D., 1993, « L'ethnologue et les nations », in Fabre D. (éd.), *L'Europe entre cultures et nations*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 99-120
- GABREYESUS HAILEMARIAM, 1991, *The Guragué and their culture*, New-York : Vantage Press, 196 p.
- GARRETSON P. P., 2000, *A history of Addis Ababa from its foundation in 1886 to 1910*, Wiesbaden : Harrassowitz Verlag, 226 p.
- GASCON A., 1995, *La Grande Éthiopie, une utopie africaine*, Paris : CNRS Éditions, 251 p.
- GUÈBRÈ SELASSIÉ (TÈSFA SELASSIÉ, trad., de Coppet M., éd.), 1930-1931, *Chronique du règne de Ménélik II, roi des rois d'Éthiopie*, Paris : Maisonneuve Frères, 3 vol.
- GUINDEUIL T., 2010, « “Pour l'âne, le miel n'a pas de goût”. Miel et société dans l'histoire du royaume d'Éthiopie », *Journal des africanistes*, vol. 80, n° 1-2 : 283-306.
- GUINDEUIL T., 2012, *Alimentation, cuisine et ordre social dans le royaume d'Éthiopie (xix<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle)*, 511 p., Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- GUINDEUIL T., 2014, « L'ivresse et le flacon. Collections ethnographiques et histoire de la culture matérielle du boire en Éthiopie (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle) », *Gradhiva*, n° 20, p. 243-267.
- GUINDEUIL T., 2016, « Les années « Hoy ». Stanislaw Chojnacki et la mise en musée de la culture éthiopienne (Addis-Abeba, 1950-1975) », *Cahiers du CAP*, vol. 3 : 165-197.
- HOBBSBAMW E., 1983, « Introduction », in Hobsbawm E., Ranger T. (eds.), *The Invention of Tradition*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 1-14.
- ISENBERG C. W., 1841, *Dictionary of the Amharic language*, Londres : The Church Missionary Society, 2 vol.
- JEUDY H.-P., 2001, *La machinerie patrimoniale*, Paris : Sens & Tonka, 127 p.
- KANE T.L., 1990, *Amharic-English Dictionary*, Wiesbaden : Otto Harrassowitz, 2 vol.
- LEVENSTEIN H., 2003 [1<sup>ère</sup> éd. 1988], *Revolution at the table : the transformation of the American diet*, Berkeley : University of California Press, 275 p.
- LEVINE D. N., 1974, *Greater Ethiopia. The evolution of a multiethnic society*, Chicago, Londres : University of Chicago Press, 229 p.
- MCCANN J. C., 2009, *Stirring the pot. A history of African cuisine*, Athens : Ohio University Press, 213 p.

- MENNELL S., 1985, *All manners of food. Eating and taste in England and France from the Middle Ages to the present*, Oxford : Basil Blackwell, 380 p.
- MÉRAB P. E., 1929, *Impressions d'Éthiopie (L'Abyssinie sous Ménélik II)*, vol. 3, Institutions civiles (mariages, justice, etc.), vie morale et matérielle des Abyssins, Paris : Ernest Leroux, 635 p.
- MEYZIE P., 2007, *La table du Sud-Ouest et l'émergence des cuisines régionales (1700-1850)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 428 p.
- ORY P., 1998, *Le discours gastronomique français des origines à nos jours*, Paris : Gallimard/Julliard, 199 p.
- PALMER C., 1998, « From theory to practice. Experiencing the Nation in everyday life », *Journal of Material Culture*, vol. 3, n° 2, p. 175-199.
- PROUTY C., 1986, *Empress Taytu and Menelik II, Ethiopia 1883-1910*, Londres/Trenton (N.J.), Ravens Educational & Development Services/ The Red Sea Press, 409 p.
- QONJIT ZAWGA HAYLU, s. d., የሞያ ቅንጭ [Ya-moyā qunṣo], Addis-Abeba, Centre français des études éthiopiennes/Home Gardens of Ethiopia, 260 p.
- PANKHURST A., 2002a, « Student's research writings in sociology and anthropology », in Baye Yimam, Pankhurst R., Chapple D., Yonas Admassu, Pankhurst A., Birhanu Teferra, éd.: *Ethiopian studies at the end of the second millennium. Proceedings of the XIVth International Conference of Ethiopian Studies, November 6-11, 2000, Addis Ababa*, Addis-Abeba, Institute of Ethiopian Studies/Addis Ababa University, vol. 2 : 920-946.
- PANKHURST A. (ed.), 2002b, *Addis Ababa University College Ethnological Society Bulletin, 1953-1961*, Addis-Abeba, Addis Ababa University/ Department of Sociology and Social Administration, 500 p.
- ROGERS R., 2007, *Les bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 390 p.
- SHACK W. A., 1966, *The Gurage. A people of the ensete culture*, Londres : Oxford University Press, 222 p.
- SOLEILLET P., 1886, *Voyages en Éthiopie : janvier 1882 – octobre 1884*, Rouen : Espérance Cagnard, 347 p.
- TEKESTE NEGASH, 2006, *Education in Ethiopia: from crisis to the brink of collapse*, Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet, 54 p.
- TURTON D., 2006, « Introduction », in Turton D. (ed.), *Ethnic federalism. The Ethiopian experience in comparative perspective*, Oxford/Athens (Oh.)/Addis-Abeba, James Currey/Ohio University Press/Addis Ababa University Press : 1-31.
- YOHANNES WOLDE GUERIMA, 2002, « Helbat », in Pankhurst A. (ed.) : *Addis Ababa University College Ethnological Society Bulletin, 1953-1961*,



Addis-Abeba, Addis Ababa University/Department of Sociology and Social Administration : 68.

YUSUF AHMED, 2002, « Harari Sausage and Harari Sweet », *in* Pankhurst A. (ed.), *Addis Ababa University College Ethnological Society Bulletin, 1953-1961*, Addis-Abeba, Addis Ababa University/Department of Sociology and Social Administration, p. 249-251.

## **Les salins narbonnais : des espaces en cours de patrimonialisation**

VINCENT ANDREU-BOUSSUT<sup>1</sup>

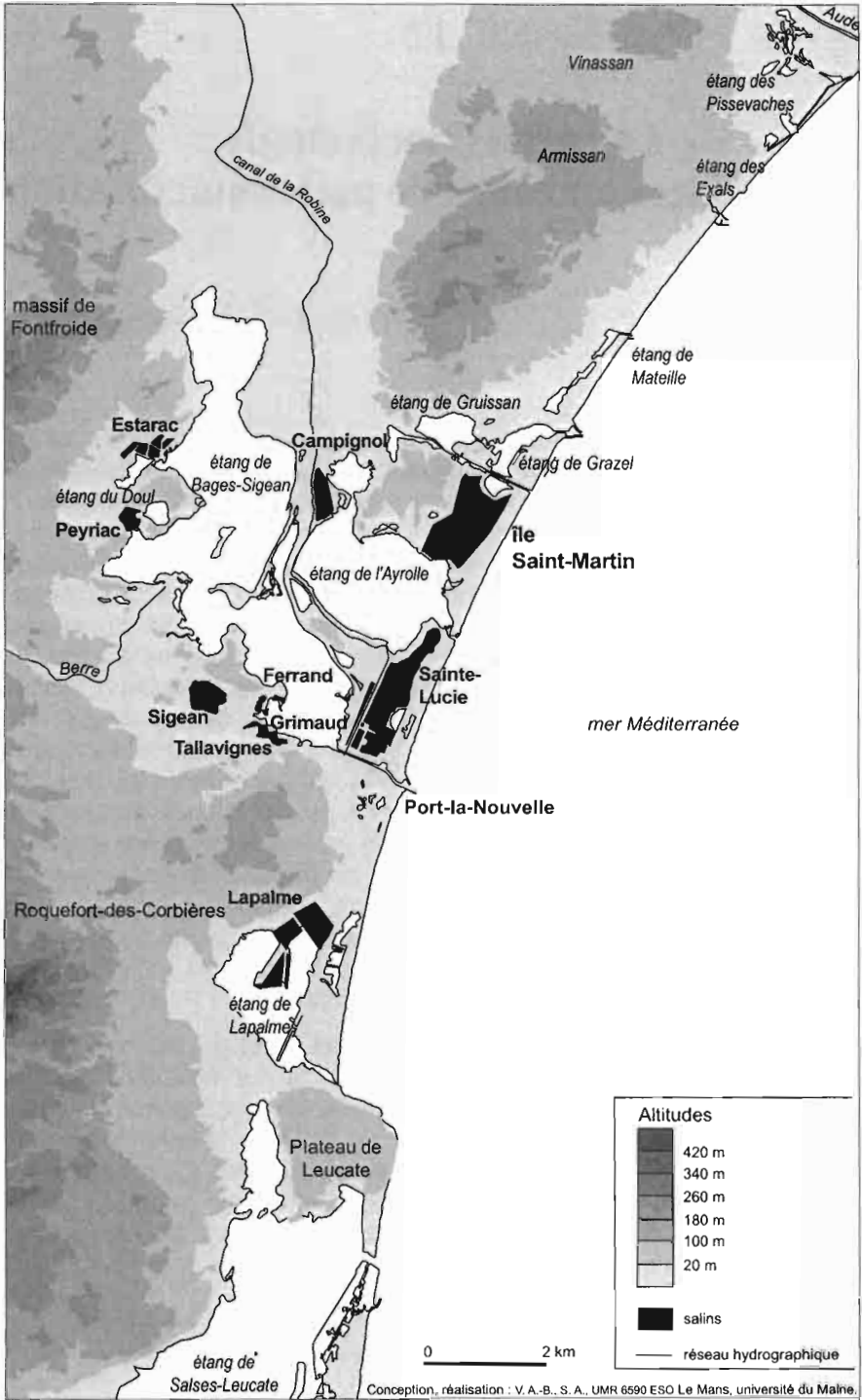
Le littoral narbonnais regroupe une douzaine de salins de toutes tailles dont l'activité a décliné pendant tout le xx<sup>e</sup> siècle en même temps que l'économie du tourisme balnéaire s'emparait de la région (figure 1) (Andreu-Boussut 2008). Si l'arrêt de la production salicole débute vers la fin des années 1960, il faut attendre le classement de l'ensemble de la façade littorale comme Parc naturel régional en 2003 pour qu'une dynamique de gestion écologique et des tentatives de valorisation soient envisagées. C'est à cette époque que les trois plus vastes salins encore en activité (île Saint-Martin, île Sainte-Lucie, La Palme) stoppent leur production. Depuis 2010, la totalité d'entre eux sont passés de la propriété ou de l'usage privés de leur exploitant historique, le groupe Salins, à la propriété publique. Pris dans une désaffectation économique et sociale engagée depuis une trentaine d'années, ils sont devenus des « espaces en transition » dont le devenir pose aujourd'hui question aux acteurs locaux et institutionnels. Face au déclin de leurs valeurs d'usage et à la transformation profonde de ces « paysages du sel » (Hocquet 2001), les salins entrent progressivement dans le registre patrimonial. L'analyse de ce processus de patrimonialisation, saisi dans ce moment clé, est extrêmement révélatrice des liens que les sociétés tissent avec leur environnement sur les littoraux en France.

Si la patrimonialisation des zones humides a été documentée depuis les années 1990 sur de nombreux littoraux, la question spécifique du devenir des marais salants n'a finalement été étudiée que sur la façade atlantique française et portugaise (Baron-Yellès et Goeldner-Gianella 2001). Cet état de la bibliographie s'explique par la précocité du déclin économique amorcé dès les années 1980 dans quelques espaces emblématiques comme les marais de Guérande ou de Charente (Réault-Mille 2003). Les marais salants exploités jusqu'alors par de petits sauniers

---

<sup>1</sup> Géographe, Maître de conférence à l'Université du Maine.

Figure 1. Localisation des salins sur les rives des lagunes du littoral narbonnais.



sont abandonnés alors que les marais salants méditerranéens continuent à être exploités industriellement. Les paysages et la biodiversité produits dans les marais salants atlantiques se trouvent alors valorisés par des acteurs écologistes, militant pour la reprise de l'activité salicole ou pour leur transformation pour l'aquaculture ou l'agriculture dans le cadre de projets environnementaux. Les salins narbonnais sont finalement les premiers marais salants du littoral méditerranéen français à basculer dans ce renouveau de leurs usages pris au cœur des enjeux du développement local et de la « machine patrimoniale » (Jeudy 2008). Ils sont saisis à la fois par une patrimonialisation institutionnelle « par le haut » qui les considère comme des espaces producteurs d'une biodiversité remarquable à l'échelle européenne et internationale, et à la fois par une patrimonialisation « par le bas » poussée par une dynamique sociale et économique centrée sur leurs usages traditionnels et les ressources naturelles qu'ils produisent.

Ce texte est l'occasion de rendre compte des principales étapes d'un processus de patrimonialisation loin d'être achevé. La patrimonialisation de ces espaces singuliers y est envisagée comme un processus en quatre étapes selon la théorisation proposée par de nombreux auteurs (Bouisset et Degremont 2013 ; Duval 2013 ; Jeudy 2008 ; Lazzarotti 2003 ; Leniaud 1992). L'inventaire des objets historiques, ethnologiques et écologiques propres aux salins est ici à peine achevé et a mobilisé ethnologues et naturalistes depuis une vingtaine d'années. La sélection de ces objets par les acteurs engagés dans leur protection est variable selon les salins concernés mais semble stabilisée. La qualification patrimoniale des objets et l'attribution de valeurs (esthétiques, mémorielles, écologiques...) semble varier selon l'échelle de référence (échelle internationale ou échelle locale) et surtout selon la vision patrimoniale portée par l'acteur concerné. L'appropriation des différents objets patrimoniaux est l'étape la moins aboutie. Acteurs institutionnels, collectivités, acteurs socio-économiques, habitants et visiteurs sont loin de considérer les salins comme patrimoines pour les mêmes raisons, témoignant au passage qu'il n'y a pas ici d'autorité patrimoniale *a priori*. L'analyse repose à la fois sur l'étude de la chronologie et de la typologie des mesures de protection qui rendent compte de la construction de la pratique et du discours institutionnels sur la protection des salins, sur l'observation de la fabrique de nombreux projets de valorisation largement sujets de débats publics locaux et sur les représentations et les registres de valeurs portées par l'ensemble des acteurs territoriaux concernés.

### **Les salins, des espaces hybrides entre nature et culture**

Les salins sont des espaces géographiques singuliers. A la fois espaces artificiels et espaces naturels, ils invitent à dépasser la pensée habituelle, héritée de la philosophie moderne, qui distingue la culture de la nature,

l'artificiel du sauvage (Descola 2005 ; Latour 1991), et témoignent au contraire de la capacité de certaines activités humaines à produire de la biodiversité. A l'origine du fonctionnement des marais salants, cette hybridité nature/culture explique les représentations mentales divergentes dont ils peuvent faire l'objet, entre friche industrielle et milieu naturel, et la difficulté des choix que les acteurs locaux sont en train de dessiner pour leur destin, entre espaces de la mémoire ouvrière et écosystèmes naturels à préserver.

*Des espaces nés d'une exploitation traditionnelle du littoral...*

Les salins sont des formes d'aménagement de l'estran qui témoignent d'une longue histoire de mise en valeur du littoral. Dès la protohistoire, les sociétés trouvent dans la narbonnaise les conditions idéales pour produire du sel par évaporation : un ensoleillement important, peu de précipitations, des vents intenses et réguliers. De vastes étendues de sansouïres y sont endiguées pour créer des bassins salants qui connaissent un véritable essor pendant l'Antiquité romaine et leur apogée au milieu du <sup>xvi</sup> siècle. Après la Révolution française, l'exploitation salicole devient industrielle et la majorité des marais salants narbonnais sont en fonctionnement presque pendant tout le <sup>xix</sup> siècle (Boudou 1999).

L'organisation générale des marais salants est dédiée à la précipitation du sel dont le procédé suit deux phases : la concentration et la cristallisation. L'eau est d'abord pompée dans la mer ou dans les lagunes et circule ensuite dans les bassins par gravité. La première série de bassins (ou partètements) permet la décantation des sédiments et la concentration du sel. 9/10 de l'eau de mer s'y évapore pour former la saumure, l'objectif étant de mener l'eau vers une densité de 1,2 grammes par litre, à partir de laquelle la précipitation débute. La seconde série de bassins accueille les eaux chargées de sel et orchestre la précipitation sur les tables salantes ou cristallisoirs. A l'issue de ce circuit, un mètre cube d'eau de mer permet de produire 28 à 29 kilogrammes de Chlorure de Sodium. Pour ne pas mélanger les eaux mères (qui subsistent après la cristallisation) des eaux vierges (qui sont à l'origine de la cristallisation), chaque salin est composé de deux circuits d'eau indépendants, généralement périphériques des bassins salants. Le canal d'alimentation ou courroir transporte les eaux vierges vers les tables salantes. Inversement, le canal de vidange évacue les eaux mères et les eaux de pluie ou de ruissellement hors du salin. L'ensemble de ce circuit hydraulique est contrôlé par des martelières qui permettent de gérer manuellement les flux et les niveaux d'eau, de la mise en régime du salin (qui débute en mars) à la mise en eau des tables salantes (de mai à août) jusqu'aux vidanges hivernales.

... dans lesquels se sont développés des milieux naturels

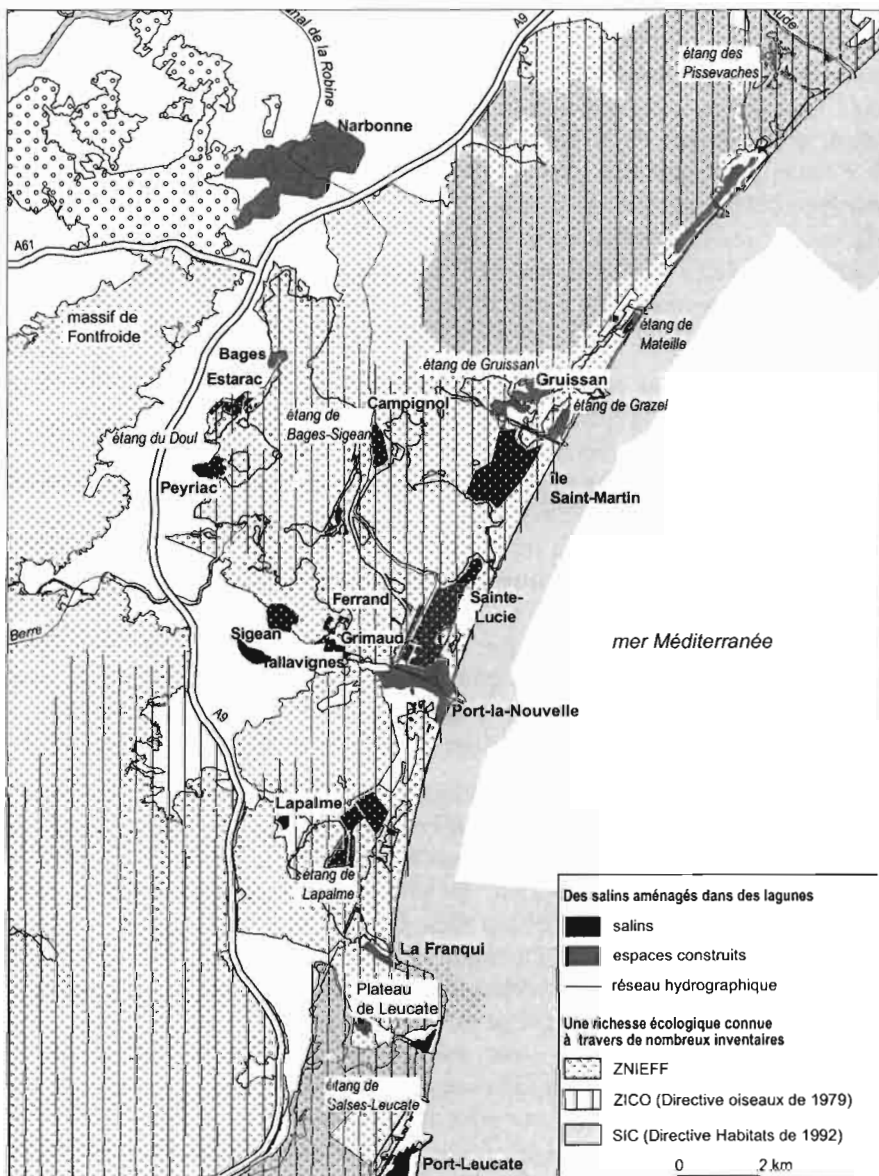
Le milieu créé par l'aménagement des salins fournit une mosaïque d'habitats aux salinités et aux niveaux d'eau variés, à l'origine de hauts niveaux de biodiversité. D'un côté, la forte concentration en sel du sol et de l'eau impose une forte halophilie aux organismes vivants et, d'un autre côté, les gradients de salinité sont suffisamment importants d'un bassin à l'autre pour que des espèces halophiles puissent cohabiter avec des espèces dulçaquicoles à l'échelle d'un même salin. La richesse écologique de ces milieux paraliques est largement inventoriée notamment dans le cadre des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) qui recourent l'ensemble des salins et qui ont été révisées en 2010 (figure 2).

Dans un milieu naturel aussi original, flore et faune cohabitent normalement avec la production de sel. La flore trouve sur les digues un substrat propice à son développement et peut coloniser le fond sableux et limoneux des bassins lorsque la mise en eau de ceux-ci est temporaire. L'avifaune trouve dans les bassins et les canaux une alimentation abondante faite d'alevins et de larves d'insectes et sur les digues des espaces de repos et des lieux pour la reproduction et la nidification. Si la création historique de ces écosystèmes produit une biodiversité spécifique, l'exploitation salicole s'accompagne néanmoins du nettoyage régulier des digues et du dérangement occasionnel des oiseaux. Dans ce sens, l'arrêt de la production et la transformation progressive des conditions environnementales a favorisé le développement de la flore et de certaines espèces d'oiseaux.

Dans la plupart des salins abandonnés, l'absence de gestion hydraulique a permis une sédimentation progressive dans les anciens partènements et la création de vasières salées. Depuis les digues, la végétation pionnière est partie à l'assaut des vases, la salicorne en tête accompagnée de quelques espèces de saladelles. Ces formes discontinues de cortèges floristiques peuvent évoluer en enganes, tapis bas de la végétation typique des sansouires, formant de véritables prés salés dans les bassins les plus asséchés. Des fourrés peuvent se développer sur les digues, où dominent de très nombreux statices, cas exceptionnel à l'échelle française et méditerranéenne (des genres *Limoniastrum* ou *Limonium*). Les tapis de ces plantes vivaces et ligneuses sont remarquables lors de leur floraison estivale colorant de rose et de violet les digues et les fonds des partènements. La diversité spécifique de ces saladelles est importante, en particulier sur le salin de l'île Sainte-Lucie : Statice diffus *Limonium diffusum* (endémique), Statice à feuilles de *Lychnis* *Limonium auriculiursifolium*, Saladelle de Legrand *Limonium legrandii*...

Les salins offrent également de nombreuses potentialités à l'avifaune. Les oiseaux en migration le long du corridor côtier liant la Camargue à l'Espagne (canards, oies...) y trouvent une halte potentielle où trouver

Figure 2. Des milieux écologiques riches connus grâce à de nombreux inventaires naturalistes.



Sources : BD Topo, IGN ; DREAL Languedoc-Roussillon.

Conception, réalisation : V. A.-B., S. A., UMR 6590 ESO Le Mans, université du Maine.

alimentation et repos. Certaines espèces y passent même l'hiver. La gestion artificielle des niveaux d'eau y est un atout car elle rend inaccessibles certaines digues aux prédateurs terrestres, permettant aux oiseaux de se reposer et protégeant des sites de nidification. La tranquillité est également

garantie par la faible fréquentation humaine. En période de reproduction, du printemps au mois de juillet, la situation est néanmoins fragile. Des précipitations abondantes ou des coups de mer risquent constamment de faire monter le niveau d'eau dans les bassins et de noyer les nids. La possibilité de régler le niveau d'eau grâce aux martelières et au réseau hydraulique permet alors de pallier à cette éventualité, même s'il s'agit d'une intervention artificielle dans la reproduction naturelle. La richesse avifaunistique des salins est donc paradoxale. D'un côté, l'arrêt de la production salicole a permis le développement de vasières et parfois d'herbiers, très riches pour l'alimentation, et de garantir un dérangement minimal notamment en période de nidification qui correspond à la mise en régime annuelle des salins. Et d'un autre côté, la gestion et la régulation de niveaux d'eau variés entretient une diversité de conditions d'alimentation pour un nombre élevé d'espèces, tout comme elle peut créer des conditions de vie idéales pour des colonies nicheuses, particulièrement celles de la famille des laro-limicoles (laridés et limicoles) comme l'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*, la Sterne naine *Sterna albifrons*, la Sterne pierregarin *Sterna hirundo*...

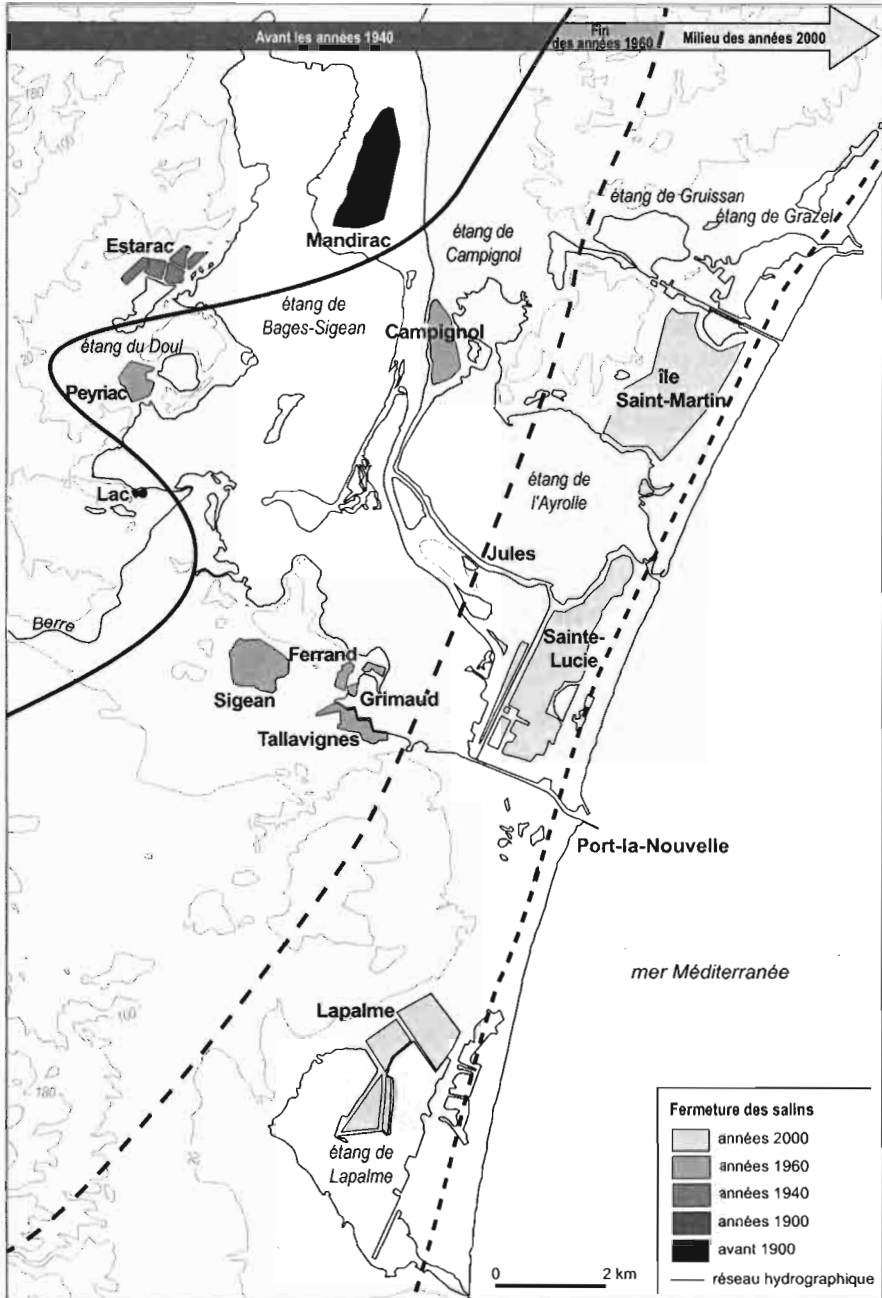
## Les salins : des espaces en transition

*Des sites abandonnés par l'industrie salicole  
et en cours de « renaturation »*

Le déclin de la production de sel dans le narbonnais embrasse tout le <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle. Déjà à la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle les atterrissements de l'Aude entraînent la fermeture des salins de Mandirac devenus trop difficiles à entretenir. En réalité, la déprise débute largement avant la fin des années 1940 pour les salins des rives des lagunes, trop petits, difficiles d'accès et peu rentables face aux besoins industriels qui se concentrent dans les plus grands des salins des façades maritimes de l'Aude, de l'Hérault ou du Gard. Les salins du Lac ferment en 1905 puis les salins d'Estarac dans les années 1940. La seconde phase de la déprise a lieu dans les années 1960 pour tous les autres salins situés à l'intérieur des lagunes. Grimaud et Tallavignes stoppent leur production en 1962, Campagnol en 1963, puis Peyriac en 1967 et le grand salin de Sigean en 1968. La dernière phase correspond à la fermeture dans le courant des années 2000 des trois derniers salins, les plus grands du narbonnais, aménagés le long du lido (figure 3). Après avoir fusionné au début des années 1990 sous une direction commune, la production est sérieusement ralentie puis s'arrête en 2005 à Sainte-Lucie et en 2006 à Lapalme et à l'île Saint-Martin. L'abandon des salins est l'un des effets du remaniement de l'activité du groupe Salins, seul exploitant, face à un marché économique de plus en plus mondialisé. Le groupe européen



Figure 3. Les trois phases de fermeture des salins narbonnais pendant le xx<sup>e</sup> siècle.



Conception, réalisation : V. A.-B., S. A., UMR 6590 ESO Le Mans, université du Maine.

a en réalité stoppé son exploitation de la majorité des sites du littoral méditerranéen français pour se concentrer sur le salin d'Aigues-Mortes, le Salin-de-Giraud et l'étang de Berre, et développer ses implantations dans le Sud de l'Espagne, en Tunisie et au Sénégal.

En dehors du salin de l'île Saint-Martin toujours mis en eau, l'arrêt de la production a entraîné de fortes modifications du fonctionnement écologique des milieux et a parfois abouti à une transformation en profondeur de ce qu'étaient les « paysages du sel » à l'heure de l'apogée industrielle. Dans la plupart des sites, la mise en eau régulière a cessé, accélérant la sédimentation des bassins, parfois de plusieurs dizaines de centimètres. Lorsque le fond des bassins se trouve asséché, au moins temporairement, une végétation halophile typique des sansouïres a pu se développer. L'absence d'entretien des digues et des ouvrages hydrauliques, fragilisés par les remplissages liés aux précipitations ou par les coups de vents, rend d'ailleurs parfois impossible une circulation de l'eau identique au passé. Les conditions écologiques s'en trouvent modifiées et témoignent souvent d'une augmentation de la salinité des sols et de l'eau. La production salicole a concentré pendant des décennies des teneurs élevées de sel dans le sédiment si bien que lorsque les bassins se trouvent remplis par des précipitations, par des coups de mer, ou par remontée de la nappe phréatique, l'eau concentre des teneurs élevées de sel. Quand des résurgences d'eau douce existent, des roselières peuvent même se développer.

*Les difficultés de la reconversion : entre pérennité de la valeur d'usage et complexité du statut foncier*

Depuis les années 1970, la réflexion sur la reconversion des salins butte sur la difficulté à les considérer comme des patrimoines. Parfois longtemps après leur fermeture, ils conservent une valeur d'usage économique et restent des outils de production ou des réserves foncières. Leurs propriétaires essaient d'implanter de nouvelles productions comme l'élevage piscicole à la fin des années 1960 à Peyriac ou l'élevage de crevettes pénéides dans les années 1980 à Campagnol, sans grand succès. Au milieu des années 1970, le propriétaire des salins de Peyriac souhaite même, à la faveur de capitaux néerlandais, les transformer en une marina avec centre commercial et restaurant panoramique, projet rapidement stoppé grâce au Conservatoire du Littoral. Plus récemment, la vente des salins de Sainte-Lucie fournit l'occasion à la Région de récupérer des terrains pour l'extension du port de commerce de Port-la-Nouvelle tout comme la vente du Grand Salin de Sigean fait émerger un projet local de thalassothérapie, vite abandonné. Dans le plan de restauration de l'étang de Campagnol mis en œuvre en 2012, le Syndicat mixte du Delta de l'Aude et BRL Ingénierie considèrent encore également les salins de Campagnol comme une « friche industrielle de faible qualité paysagère » (Savon 2010).

La reconversion est d'autant plus difficile à réaliser que les salins restent, jusqu'à récemment, entre les mains du groupe Salins, opérateur économique unique très soucieux de son monopole sur la production salicole. Historiquement, l'entreprise maîtrise l'ensemble des salins en tant que propriétaire ou locataire via des baux d'exploitation passés avec les propriétaires (les communes ou l'Etat si les salins sont situés sur le Domaine public maritime). Ainsi, même si le groupe industriel souhaite abandonner la production narbonnaise, il vend ses propriétés ou sous-loue ses baux en négociant des clauses interdisant la récolte du sel pour les repreneurs (clauses de *non salinaendi*). Lorsqu'en 2006 la Société méditerranéenne de valorisation des lagunes (Someval) devient sous-concessionnaire de l'île Saint-Martin elle est interdite de récolte jusqu'en 2026. Il faut attendre que la commune de Gruissan et la Someval portent l'affaire en justice pour que le bail du groupe Salins soit considéré caduque et la clause de *non salinaendi* non applicable.

La cession des salins génère également des tensions au sujet du prix de vente, rendant la négociation longue et délicate. D'un côté le groupe Salins a clairement besoin des liquidités que pourrait lui offrir une vente avantageuse d'une partie de son patrimoine foncier devenu inutile dans le cadre de la réorganisation de son outil productif, et ceci d'autant plus que l'entreprise est le jouet de stratégies de multinationales, entre cotations boursières et acquisitions-fusions, qui pressurisent sa rentabilité à court terme. D'un autre côté, la puissance publique a un budget contraint et ne souhaite pas participer à l'inflation foncière du littoral régional. Or, cette négociation pâtit d'un mauvais contexte depuis qu'une certaine mésentente s'est installée entre le groupe Salins et le Conservatoire du Littoral dans les années 1990 et « l'affaire » des salins d'Hyères (Daligaux 2001). Exproprié par le Conservatoire et déçu de n'avoir pu rentabiliser la vente de ses 900 hectares de marais sur le tombolo de Giens au prix attendu, le groupe industriel gèle alors les négociations foncières sur ses autres salins de l'Hérault et de l'Aude. Il faut attendre 2002 et la réforme du Conservatoire du Littoral qui accorde des moyens financiers accrus à l'établissement public (Le Pensec 2002) pour que le contexte évolue. En 2007, le Conservatoire réussit finalement à acheter 1 212 hectares de salins sur l'ensemble du littoral du Languedoc-Roussillon pour une somme de 10 millions d'euros financée à hauteur de 20 % par la Région et l'Agence de l'eau. C'est une des plus importantes transactions foncières jamais réalisées par le Conservatoire, même s'il se trouve accusé depuis par certains acteurs politiques régionaux de recapitaliser une entreprise avec des financements publics. Vendus un peu plus de 8 300 euros l'hectare, soit presque 50% de plus que le prix moyen de l'hectare de terre labourable ou de prairie naturelle dans le département, les salins conservent donc une certaine valeur foncière.

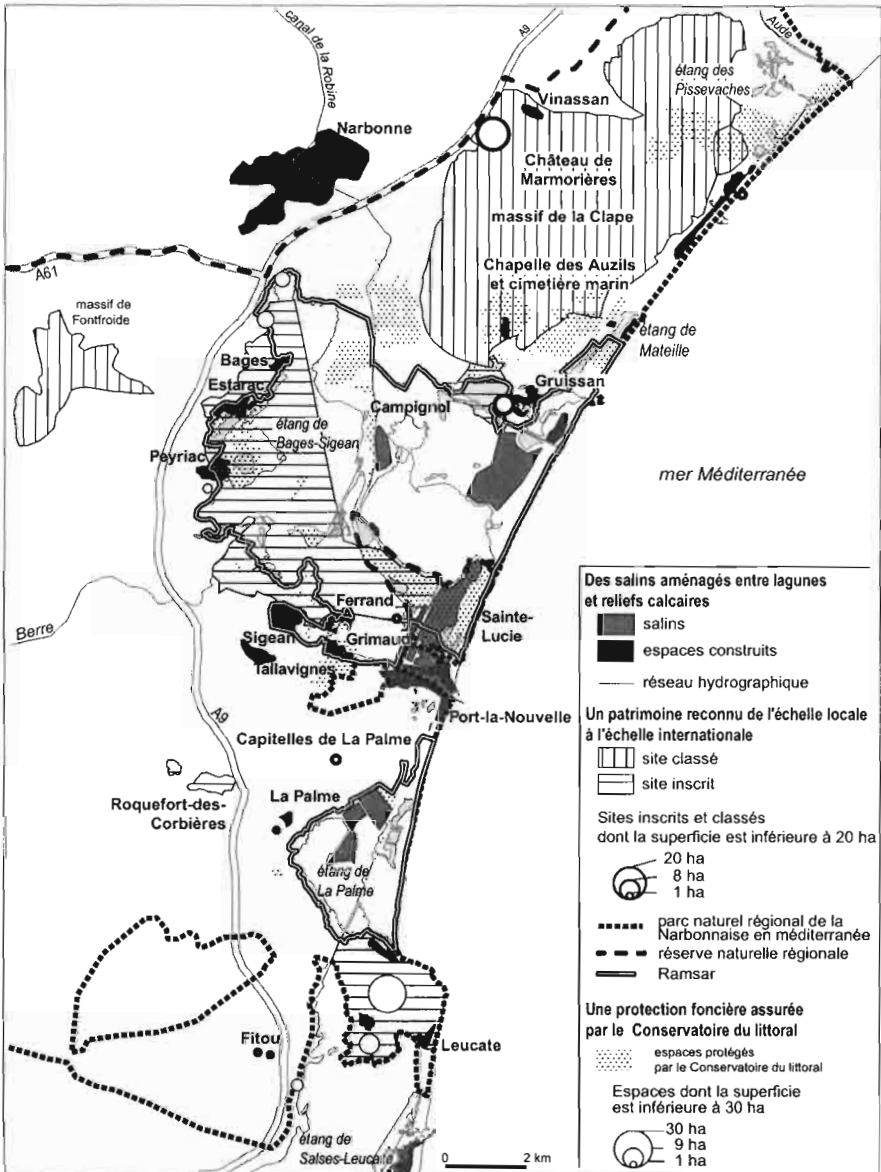
*Une mise en protection récente et accélérée*

La mise en protection des salins est concomitante de la perte de leurs valeurs d'usage et s'accompagne d'un discours institutionnel essentiellement centré sur leurs valeurs paysagères et écologiques. La patrimonialisation est ici tardive en comparaison des marais salants atlantiques. Elle est néanmoins extrêmement accélérée depuis la fin des années 2000 et montre un renforcement progressif des outils de protection (tableau 1).

Tableau 1. *Chronologie des étapes et des formes de la protection des salins narbonnais.*

| Date | Salin   | Type de protection                               |
|------|---|--|
| 1974 | Estarac   | Site inscrit Loi 1930                            |
| 1978 | Peyriac   | Propriété Conservatoire du Littoral              |
| 1994 | Ile Saint-Martin, Campagnol, Estarac, Sainte-Lucie, Lapalme                 | Espaces naturels remarquables de la Loi Littoral |
| 2006 | Tous  | Convention de Ramsar                             |
| 2007 | Estarac, Grand Salin de Sigean, Ferrand, Tallavignes, Grimaud, Sainte-Lucie | Propriété Conservatoire du Littoral              |
| 2009 | Sainte-Lucie  | Réserve naturelle régionale                      |

La première protection réglementaire débute en 1974 avec l'inscription des paysages des salins d'Estarac au titre de la loi de 1930. En 1978, c'est au tour du salin de Peyriac d'être mis en protection dans le cadre d'une acquisition par le Conservatoire du Littoral lorsque sa reconversion en Zone d'aménagement concerté pour une opération d'immobilier touristique est stoppée par une Déclaration d'utilité publique. Seconde étape, il faut attendre 2007 pour que le Conservatoire du Littoral puisse protéger les salins d'Estarac, le Grand Salin de Sigean, les salins de Grimaud et de Tallavignes, le salin de Sainte-Lucie à l'issue de la négociation avec le groupe Salins. Une partie du Domaine public maritime au droit des parcelles lui est alors parfois affecté, comme à Sainte-Lucie. Cette seconde étape de la mise en protection fait le choix de la maîtrise foncière et démultiplie les surfaces protégées (1 212 hectares en tout) (figure 4). Cette étape de la mise en protection va plus loin que l'acquisition foncière puisqu'elle s'accompagne à Sainte-Lucie de la création d'un espace protégé *ad hoc*. En effet, l'acquisition d'une grande partie des salins et l'affectation du Domaine public maritime correspondant fournissent l'occasion de réunir en un seul tenant tout un transect écologique de la mer aux lagunes en passant

Figure 4. *Les périmètres de protection des salins narbonnais.*

Sources : BD Topo, IGN DREAL Languedoc-Roussillon, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Conception, réalisation : V. A.-B., S. A., UMR 6590 ESO Le Mans, université du Maine.

par le lido et l'île Sainte-Lucie qui appartient au Conservatoire depuis 1983. La Région décide en 2009 de classer ces 825 hectares en réserve naturelle régionale. La dernière étape de la mise en protection est aussi un changement

d'échelle de la reconnaissance de la valeur patrimoniale des salins. L'ensemble des étangs littoraux de la Narbonnaise sont désignés en 2006 comme zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar. La définition de ce périmètre sur 12 334 hectares change la donne puisque tous les salins sont intégrés au périmètre et accèdent ainsi au rang le plus élevé de la hiérarchie patrimoniale mondiale. Les critères d'exceptionnalité retenus concernent la variété des espèces de statiques (dont *Limoniastrum monopetalum*) hébergées dans les steppes salées qui se sont développées dans les salins abandonnés, la présence d'espèces de limicoles et de laridés pour lesquels les bassins salicoles peuvent fournir des habitats privilégiés et l'importance du patrimoine ethnologique que représente une exploitation du sel encore active à l'époque. Le fait que l'activité salicole soit à l'origine, depuis l'Antiquité, de la construction de paysages originaux et de la production d'une biodiversité originale et remarquable est un des arguments clés du classement (photos 33 et 34).

### **Des salins en reconversion patrimoniale : grenier à sel ou usine de biodiversité ?**

Si la désignation des salins au rang patrimonial par les acteurs institutionnels est effective, la patrimonialisation à l'œuvre semble voir s'affronter deux visions du patrimoine des salins, qui s'appuient sur deux registres distincts des représentations mentales du marais salant (espace du sauvage versus espace artificiel), et qui se traduisent par deux directions possibles de l'action publique. D'un côté, des acteurs institutionnels et locaux, le « haut », voient en eux des espaces producteurs de biodiversité et d'espèces phares en phase avec l'écologisation contemporaine des politiques publiques. De l'autre côté, des acteurs socio-économiques locaux relayés par les collectivités, le « bas », les considèrent comme des espaces de la production salicole, dont le déclin est jugé sévèrement. Ces deux visions ne sont pas antagonistes même si leur articulation dans le détail est loin d'être évidente. Entre les deux, on ne peut que constater le rôle marginal que jouent les habitants, témoignant d'un manque d'appropriation de ce patrimoine original (Rudelle 2013).

#### *La logique locale : une vision ressourciste des salins*

La logique de la continuité historique de la valorisation des salins a bénéficié d'un médiateur, Patrice Gabanou, un ancien saunier du groupe Salins, et de l'appui du Parc naturel régional de la Narbonnaise. Depuis 2005-2006, la stratégie du Parc en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et du développement durable a favorablement rencontré la volonté

du saunier de faire revivre l'activité salicole. L'inventaire ethnologique engagé dans le cadre des « Archives du sensible » coordonnées par le Parc a largement permis de valoriser le travail de Patrice Gabanou (Boudou et Andreu-Boussut 2013) et de communiquer sur le modèle économique vertueux d'une « agriculture de la mer » favorable à l'environnement. Pour preuve, le programme « sur les docks » de France culture lui consacre même une émission le 1er juillet 2014. La vision défendue est ressourciste, sous-tendue par une philosophie anthropocentrée de la nature. La condition *sine qua non* est celle de la rentabilité économique au regard du coût élevé d'entretien du marais salant. A ce titre, le cas des salins de l'île Saint-Martin à Gruissan est original car une sous-concession passée entre le groupe Salins et la Someval (dont Patrice Gabanou est l'un des fondateurs) a permis la gestion continue du site après l'arrêt de la production en 2006. Dans l'impossibilité juridique de produire du sel, l'entreprise a reconverti les bassins salicoles en claires d'affinage ostréicole, solution déjà éprouvée sur les littoraux atlantiques. Depuis 2011, les salins de Gruissan sont aussi un site test pour un consortium de recherche et développement qui expérimente la culture d'une micro-algue verte *Dunalellia salina*, très riche en bêta-carotène. Le projet Salinalgue vise à commercialiser des produits biologiques qui vont des cosmétiques aux aliments riches en carotènes et en oméga 3, jusqu'aux bio-carburants. Depuis 2012 et l'annulation du bail historique du groupe Salins, la Someval a également repris l'exploitation du sel avec une première production avoisinant les 15 000 tonnes nécessitant jusqu'à 34 employés en pleine saison. Un bail de 30 ans la lie désormais avec la commune de Gruissan, propriétaire du site, et une nouvelle société, les Salins de l'Aude, a d'ailleurs été créée, spécifiquement pour la production salicole, en intégrant comme actionnaire la société Quadrimex, second fournisseur national en sels de déneigement. L'objectif de ces nouveaux Salins de l'Aude est ambitieux puisqu'il s'agit de pousser la production de l'île Saint-Martin à 25 000 tonnes par an. Forte de la réussite de ce modèle économique, l'entreprise obtient en 2012 la reprise de la concession des salins de Lapalme auprès des services de l'Etat. Après avoir remis les cristallisoirs en état, la production a repris en 2014 avec l'objectif de produire 20 000 tonnes de sel par an. Si la production de sels industriels est le cœur de la stratégie, les Salins de l'Aude n'oublie pas la forte valeur ajoutée des « sels patrimoniaux », comme les sels de table et la fleur de sel, dont la production a atteint les 150 tonnes en 2012 à Gruissan. Des idées plus innovantes émergent également au sujet des sels liquides et des sels de bain.

Portée par les sauniers, par le Parc naturel régional, par quelques élus et habitants, l'appropriation patrimoniale des salins va au-delà des espaces matériels des bassins pour embrasser la pratique ancestrale et le savoir-faire du saunier liés à des savoirs naturalistes locaux. Le saunier y est le « guideur des eaux » dont le travail a façonné un paysage utilitariste dont les valeurs esthétique et écologique sont désormais reconnues. Les salins

sont alors investis d'une forte charge mémorielle, qu'on peut mettre en scène à travers l'exposition d'objets ou d'archives, mais que le maintien de la pratique d'exploitation du sel est jugé comme le meilleur moyen de pérennisation. Ouvert en 2000 par le groupe Salins l'écomusée de l'île Saint-Martin remplit ce rôle, initialement comme outil de valorisation de l'entreprise. L'histoire de l'exploitation du sel est plébiscitée par le public qui a presque doublé ces dernières années (33 000 visiteurs en 2006 et 55 000 en 2014). Le potentiel de valorisation touristique de ce patrimoine est important pour le littoral narbonnais. En plus de l'écomusée, la Someval organise l'été des visites du parc ostréicole et a même installé un restaurant « La cambuse du saunier ». Le couplage avec la valorisation touristique est identique aux salins de La Palme où une boutique, un bar à vin, une salle de concert avec paillote et une aire de camping cars viennent d'ouvrir, précédant un projet de base de loisirs nautiques.

### *La logique globale : une vision écocentrée des salins*

Les acteurs en charge de la protection de la nature (Conservatoire du Littoral et services de l'Etat essentiellement) portent une logique écocentrée des salins, considérés comme des espaces producteurs de biodiversité. Si la valeur culturelle des paysages y est reconnue, la gestion de ces espaces est d'abord réalisée en mettant opérationnellement en œuvre la biodiversité comme outil de pilotage territorial (Blandin 2009), surtout depuis 2008 et 2009 et leur intégration au réseau européen Natura 2000. Dans les deux sites des « Etangs de Lapalme » et des « Etangs du narbonnais » l'enjeu est la conservation d'habitats naturels et d'espèces « déterminants » et reconnus à l'échelle européenne comme d'intérêt communautaire (en particulier les habitats qui abritent les statiques comme *Limoniastrum monopetalum* ou *Limonium diffusum*). Dès lors, on comprend que la gestion hydraulique ne soit pas une priorité, leur conservation étant en grande partie liée à l'abandon de l'exploitation des salins. Le Conservatoire du Littoral préfère d'ailleurs parler de la « renaturation » des salins plutôt que de leur « abandon », témoignant au passage d'une préférence pour une gestion comme espace « sauvage » plutôt que comme espace artificiel, tendance de fonds à l'échelle européenne (Barraud et Périgord 2013). Par ailleurs, le contexte de relèvement du niveau de la mer dans le cadre du changement climatique rend discutables les aménagements qui pourraient y être réalisés à court ou moyen terme, et imaginable leur retour à la mer.

Pour la majorité de ces acteurs, la mission de conservation du patrimoine naturel s'accompagne de sa valorisation auprès du public. L'acquisition par le Conservatoire du Littoral a ainsi changé le statut foncier des salins qui sont devenus des propriétés publiques. S'il n'est pas réglementairement obligé d'ouvrir ses sites au public, l'agence foncière estime cependant qu'il s'agit d'une de ses missions. Cherchant ainsi à légitimer socialement son action



de protection, tous les sites acquis ici sont ouverts au public, même s'ils n'ont pas tous fait l'objet d'un projet de valorisation clairement identifié. A Peyriac, deux boucles de sentiers balisés sont aménagées dès 1995 autour du salin et de l'étang du Doul, utilisant les digues et des caillebotis de bois pour franchir les partènements. Si le succès est au rendez-vous pour les habitants comme pour les touristes, les autres salins ont été trop longtemps fermés au public pour qu'ils soient déjà aujourd'hui appropriés par des visiteurs. La réflexion sur la valorisation des salins de Sainte-Lucie est amorcée depuis plusieurs années et la création de la réserve devrait en dessiner bientôt les contours, même si le site commence à être fréquenté.

*La logique associative entre local et global : une « culture oiseau »*

Dans une logique médiane, les associations naturalistes et les associations de chasse portent une vision commune. L'oiseau y est la ressource convoitée, rappelant son importance culturelle (Chadenas 2008). Deux orientations différentes de la gestion des salins font l'objet de réflexions et d'études de faisabilité. D'un côté, ces acteurs appuient la création d'écosystèmes dulçaquicoles, comme les roselières, même si le dessalement des salins est loin d'être garanti. Dans ce cas, les objectifs sont multiples car il s'agit tout autant de recréer un milieu naturel qui est clairement en régression à l'échelle locale comme internationale, tout comme de privilégier l'accueil en hivernage de populations de canards considérés comme un bon gibier d'eau, ou de favoriser les conditions de vie d'oiseaux qui profitent de l'abri offert par la hauteur et la densité des roseaux (Héron pourpré *Ardea purpurea*, Butor étoilé *Botaurus stellaris*...). Les demandes vont dans ce sens pour les chasseurs au Grand Salin de Sigean ou pour la Ligue pour la protection des oiseaux de l'Aude qui a récemment proposé un plan de gestion des salins de Campagnol. D'un autre côté, ces mêmes acteurs peuvent proposer des scénarii moins éloignés de la situation écologique contemporaine des salins dès lors qu'ils envisagent la conservation et surtout l'amélioration de la capacité d'accueil des populations de laro-limicoles. Dans ce sens, la gestion doit passer par une remise en eau et par une gestion fine des niveaux d'eau qui permette à la fois de donner accès aux vasières aux oiseaux et qui permette aussi d'isoler et de rendre inaccessibles les digues aux prédateurs terrestres. Des solutions techniques comme la pose d'îlots d'accueil ou de radeaux flottants au centre des bassins (comme aux salins d'Estarac ou de Reprise) ou la lutte pour la régulation des populations prédatrices de Goéland leucophée sont proposées pour améliorer les résultats recherchés. Cette posture en faveur des laro-limicoles est régulièrement imaginée dans les plans de gestion des salins comme à Peyriac depuis de nombreuses années, avec des résultats souvent aléatoires, ou dans les scénarii de gestion des salins à Sigean (Fortuné-Sans et Benau 2012), à Campagnol (Savon 2010). La production de sel n'est pas ici antinomique puisque la gestion hydraulique

peut alors être favorable aux oiseaux, même si celle-ci diminue néanmoins les espaces de vasières où ils peuvent s'alimenter.

### *Une logique hybride : vers une gestion patrimoniale partagée ?*

Face à ces logiques divergentes, la construction d'une gestion partagée des salins permet de dessiner les contours d'une gouvernance patrimoniale locale, afin d'éviter des conflits en gestation. Bénéficiaire d'un plan de gestion depuis 1997, les salins de Peyriac sont gérés par le Parc naturel et par la commune de Peyriac-de-Mer. La Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie est également co-gérée par le Parc et la commune de Port-la-Nouvelle et s'appuie à la fois sur un conseil scientifique et sur un conseil consultatif qui réunit une cinquantaine de personnes issues des services de l'Etat et d'associations locales. Cette gestion partagée et concertée entre les différents acteurs concernés se prolongera probablement pour les autres salins. La commune de Sigean a ainsi récemment demandé au Parc la possibilité d'une gestion commune des salins acquis par le Conservatoire du Littoral.

Malgré ces dispositifs le conflit avec les habitants est en germe pour la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie. Quand les deux co-gestionnaires désignés en 2010 se lancent dans la rédaction d'un plan de gestion préparatoire, celui-ci se révèle en décalage avec la réalité du site et impossible à mettre en œuvre. Les 60 kilomètres de digues sont en très mauvais état tout comme les ouvrages hydrauliques. Il est devenu impossible de remplir le salin même en pompant 24 heures sur 24, et l'eau ne circule plus selon les plans connus des sauniers. Face à cette situation, les habitants regrettent les salins en eau du passé et estiment que les gestionnaires laissent mourir le paysage, témoignant d'un défaut d'appropriation de la biodiversité comme patrimoine (Rudelle 2013). Depuis 2011, l'heure est donc à l'accumulation de données sur le fonctionnement du site. Dans un contexte de relèvement du niveau de la mer, restent à arbitrer des choix de gestion en fonction de la valeur patrimoniale de la biodiversité (l'intérêt de la flore est reconnu alors que la nidification des laro-limicoles est plus potentielle que réelle), des coûts de remise en état du salin et de ceux de son fonctionnement. Désormais c'est un bureau d'études qui a la charge de chiffrer le coût des quatre scénarii envisagés : un scénario de maintien en l'état sans pompage, un scénario privilégiant la circulation gravitaire de l'eau sans pompage, un scénario de maintien en l'état avec pompage permettant une alternance des mises en eau, et un scénario prévoyant la réorganisation de la circulation hydraulique et le pompage pour permettre une gestion différentielle et fine des niveaux d'eau. Ces informations techniques sont capitales pour permettre aux décisionnaires de faire le meilleur choix de gestion patrimoniale, qui ne saurait être de produire du sel ou de favoriser le développement d'une « usine à oiseaux », même si les

solutions techniques existent sans garantie de leur efficacité écologique. Les choix seront certainement intermédiaires pour répondre plus modestement à l'ensemble des enjeux parfois contradictoires.

## Conclusion

L'originalité de cette étude de cas tient à la contemporanéité de la patrimonialisation. Les salins y sont investis de nouvelles valeurs et de nouvelles fonctions, en même temps que subsiste la possibilité d'y maintenir la production de sel. Les trois projets de gestion les plus avancés sur le littoral narbonnais sont autant de modèles qui s'offrent à l'avenir des salins. Le premier est celui de la reconversion socio-économique dans une certaine continuité mémorielle, c'est le salin de l'île Saint-Martin. Le second est celui de la conservation patrimoniale des habitats naturels et de l'avifaune, c'est le salin de Sainte-Lucie. Le troisième est celui de la mise en écotourisme par la valorisation de ses paysages, c'est le salin de Peyriac. Les autres salins ont pour l'instant été délaissés et sont revenus vers une certaine naturalité mais il y a fort à parier qu'ils soient bientôt rattrapés par des projets.

L'examen des enjeux du patrimoine naturel et du patrimoine culturel des salins renvoie tous les gestionnaires dos à dos. Les oiseaux sont mobiles et ne tiennent pas dans les périmètres qu'on souhaite leur aménager, tout comme la flore dont on connaît pourtant les milieux qu'elle privilégie. La dynamique mémorielle ne se cristallise pas non plus identiquement d'un site à l'autre. Face aux décisions à prendre pour chacun des sites, apparaît la nécessité d'une gestion différentielle globale qui concernerait tous les salins pris dans l'ensemble du complexe lagunaire du littoral languedocien et qui permettrait d'orchestrer et de hiérarchiser les différentes fonctions dévolues aux salins : biodiversité, paysage, mémoire, cultures marines, sel, filtre écologique, écotourisme...

## Références bibliographiques

- ANDREU-BOUSSUT V., 2008, *La nature et le balnéaire. Le littoral de l'Aude*, Paris : L'Harmattan.
- BARON-YELLÈS N. et GOELDNER-GIANELLA L., 2001, *Les marais maritimes d'Europe atlantique*, Paris : Presses universitaires de France.
- BARRAUD R. et PÉRIGORD M., 2013, « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », *L'Espace géographique*, n°3, tome 42, p. 254-269.

- BLANDIN P., 2009, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Paris : Quae.
- BOUDOU N. et ANDREU-BOUSSUT V., 2013, « Les salins, entre terre et mer. Narbonne », *Les Carnets du Parc*, n°13, Parc naturel régional de la Narbonnaise.
- BOUDOU N., 1999, *Le sel et l'homme en pays narbonnais*, Narbonne : Agence méditerranéenne pour l'Environnement.
- BOUISSET C. et DEGRÉMONT I., 2013, « Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines », *VertigO* [En ligne], Hors-série 16, URL : <http://vertigo.revues.org/13542>.
- CHADENAS C., 2008, *L'Homme et l'Oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale*, Paris : L'Harmattan.
- DALIGAUX J., 2001, « Les marais de la discorde. Protection et gestion d'un espace naturel en milieu périurbain », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], n°8. URL : <http://rives.revues.org/49>
- DESCOLA P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard.
- DUVAL M., 2013, « Place et fonctions de la patrimonialisation de la nature dans les espaces protégés. Enseignements à partir du massif de l'uKhahlamba-Drakensberg, Afrique du Sud », *VertigO* [En ligne], Hors-série 16, URL : <http://vertigo.revues.org/13572>
- FORTUNÉ-SANS K. et BÉNAU L., 2012, *Note Grand Salin de Sigean*, Parc naturel régional de la Narbonnaise, 6 p., multigr.
- HOCQUET J.-C., 2001, *Hommes et paysages du sel : une aventure millénaire*, Arles : Ed. Actes Sud.
- JEUDY H.-P., 2008, *La machine patrimoniale*, Paris : Circé.
- LATOUR B., 1991 (rééd. 2005), *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris : La Découverte.
- LAZZAROTI O., 2003, « Tourisme et patrimoine : *ad augusta per angusta* », *Annales de Géographie*, n° 629, p. 91-110.
- LENIAUD J.-M., 1992, *L'utopie française : essai sur le patrimoine*, Paris : Mengès édit.
- LE PENSEC L., 2002, *Vers de nouveaux rivages. Sur la refondation du Conservatoire du Littoral*. Paris, La Documentation française.
- RÉAULT-MILLE S., 2003, *Les marais charentais. Géohistoire des paysages du sel*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- RUDELLE M., 2013, *Perceptions des enjeux et de l'avenir des salins de Sainte-Lucie*, Mémoire de master 1 politiques territoriales de développement durable, Université du Maine, 44 p., multigr.
- SAVON C., 2010, *Plan de gestion des anciens salins de Campagnol*, LPO Aude, 131 p., multigr.



## CONCLUSION

# Des mémoires récupérées aux patrimoines survalorisés : pour une démarche réflexive sur les acteurs du patrimoine

MARIE-CHRISTINE CORMIER-SALEM ET DOMINIQUE GUILLAUD<sup>1</sup>

Au fil des pages que le lecteur vient de parcourir, le patrimoine n'apparaît pas moins polymorphe que dans les ouvrages qui ont précédé celui-ci. Le champ que recouvre la notion s'étire des produits de la biodiversité et de leur propriété intellectuelle, aux parcs naturels, aux sites mondiaux du patrimoine de l'humanité, comme aux modestes sites archéologiques enfouis sous la forêt tropicale ou dispersés dans les déserts ; la notion de patrimoine s'applique encore à la cuisine, à la mémoire de l'esclavage, aux populations de chimpanzés, à diverses catégories d'espaces et de cultures présentes et passées... Face à cette diversité et à cette effervescence, qui ont inspiré le titre de notre précédent ouvrage, notre collectif s'est depuis longtemps concentré non sur le patrimoine lui-même, mais sur le processus qui mène à la construction patrimoniale, laquelle s'identifie par quelques critères, déjà esquissés dans nos travaux (Cormier-Salem et Roussel 2000 ; Cormier-Salem *et al.* 2002), et sur lesquels il nous semble utile de revenir de façon synthétique. Le patrimoine renvoie avant tout à un bien, un espace ou un savoir qui est *collectif*, dont une communauté, éventuellement un Etat, *hérite* (ce qui est sa définition minimale), et qu'il *désigne* en tant que patrimoine<sup>2</sup> ; *transmis* d'une génération à l'autre, le patrimoine doit surtout être *géré* dans l'optique de cette transmission, ce qui suppose des règles d'usage et d'accès qui en assurent la perpétuation, soit en l'état, soit amélioré, augmenté ou transformé, voire réinterprété. Enfin, il est investi d'une *charge sociale, symbolique ou affective*, qui existe ou apparaît dans un contexte particulier, celui de l'altérité, du contact avec l'autre, de la

---

<sup>1</sup> Directrices de recherche, géographes IRD, UMR PALOC « Patrimoines Locaux et Gouvernance » MNHN-IRD, Sorbonne Universités.

<sup>2</sup> Et non décrété patrimoine par des acteurs extérieurs à la communauté concernée.

compétition pour un même bien, de la dépossession ou du danger d'une dépossession. Dans ce contexte, la patrimonialisation devient éminemment politique et son instrumentalisation doit être questionnée.

Soumis à des tensions entre différents systèmes de valeurs et niveaux d'appréhension (de l'universel au singulier, du global au local), les objets patrimonialisés tendent à se transformer, à s'étendre, à changer de nature et très souvent à se complexifier. Mais au-delà de ces constats déjà connus, le présent ouvrage apporte sur les mécanismes patrimoniaux quelques nouveautés que les disciplines, questionnements et terrains convoqués mettent en lumière, et qui seront détaillées ci-dessous. Tout d'abord, les situations d'ambiguïté qui naissent avec la complexification des constructions patrimoniales sont souvent le lieu de solutions originales concernant la gestion des patrimoines, la négociation des accès ou du partage des bénéfices qui en sont tirés, les législations qui sont mises en place. Ensuite, la mobilisation d'approches diachroniques dans cet ouvrage permet de préciser la place que joue le temps, plus ou moins long, et la mémoire, dans les arguments de ces constructions patrimoniales, et les multiples changements que connaissent les patrimoines au fil du temps, aboutissant parfois à de nouvelles formes de patrimonialisation. Il nous a enfin semblé important de nous intéresser à un aspect récurrent des processus de patrimonialisation visant à donner à voir le patrimoine, autrement dit ses mises en scène, en prenant en compte les différents acteurs impliqués dans ces mécanismes.

### **Patrimoines ambivalents, décalés, emboîtés**

L'ambivalence peut renvoyer à des patrimoines pluriels, c'est à dire à des objets (au sens large), dont l'interprétation patrimoniale et la valeur sont variables selon les acteurs en présence. C'est très évidemment le cas pour les espèces animales ou végétales dont on a eu l'occasion d'explorer différentes visions patrimoniales : de la perception des chercheurs visant à enrichir leurs collections à valeur universelle face aux risques de la 6<sup>e</sup> extinction, à celle des Etats engagés dans le respect des conventions internationales, mais également désireux de valoriser leurs ressources à des fins de développement ou de rentes marchandes ; s'y ajoute enfin la vision des populations locales qui ne distinguent pas une nature « ordinaire » d'une autre qui serait extraordinaire et n'ont pas les mêmes systèmes de valeurs ou les mêmes représentations que les deux autres groupes d'acteurs.

Mais plus encore que ces discordances d'interprétation patrimoniale, c'est souvent la coïncidence spatiale d'objets patrimoniaux distincts qui est à l'origine de décalages, distorsions ou dissensions entre différents groupes d'acteurs. Il semble que cette situation se retrouve assez fréquemment

dans le cas des patrimoines archéologiques pour en faire une déclinaison habituelle des ambiguïtés patrimoniales dans ce domaine. Par exemple, l'extension des sites préhistoriques de Lybie coïncide avec celle des champs pétroliers prospectés et exploités par les multinationales, avec une menace de destruction de ces sites par les engins ou les forages. Mais parallèlement, les recherches pétrolifères permettent aussi de révéler ce patrimoine, qu'elles mettent, de cette façon, immédiatement en péril. Dans l'exemple suivant, les causes de cette « superposition » sont différentes : ainsi, l'étendue des ruines de la cité romaine de Dougga en Tunisie recouvre celle des sites d'habitats séculaires des occupants actuels, chassés par le classement au patrimoine mondial qui les dépossède des abris et des murs encore en place, et d'un accès direct aux matériaux de construction.

La découverte de l'existence de cet autre patrimoine surgi du passé et qu'on pourrait dire « sous-jacent » nécessite souvent chez les populations un travail d'appropriation. Ainsi, les communautés locales de tous les continents ne paraissent pas systématiquement sensibles à la valeur patrimoniale culturelle des sites archéologiques nouvellement mis au jour sur leur territoire, car ceux-ci sont peu ou pas inscrits dans leur propre héritage, qui porte sur d'autres objets. Très fréquemment, l'intérêt soudain porté à un site par des étrangers à la localité (les scientifiques), et l'ampleur des moyens mis en œuvre par ceux-ci, sont interprétés comme une quête de richesses oubliées, enfouies dans le territoire local mais inconnues des populations ; ces dernières interprètent les fouilles archéologiques comme la subtilisation de richesses de leur patrimoine, ce qui explique que le pillage de ces sites puisse être perçu comme leur réappropriation légitime. Au passage, il n'est pas nécessaire d'attribuer à la seule archéologie, dont l'image est aisément associée à la quête d'or et d'objets précieux, une vocation particulière à générer des patrimoines imaginaires ; à en lire Christine Demmer, le simple intérêt d'acteurs extérieurs pour une ressource locale comme les coquillages du sud de Madagascar, dans le cadre de la mission Atimo Vatae, suffit à faire naître des rumeurs sur les profits que pourrait procurer aux scientifiques la collecte de ces produits. Ces exemples suffisent à illustrer une autre ambivalence née de l'opposition entre une valorisation à court terme liée à la découverte d'un « trésor », et une valorisation à long terme répondant à des finalités scientifiques ou éthiques.

Les populations locales peuvent ainsi découvrir que leur territoire – leur premier patrimoine – est investi d'autres potentiels méconnus. Outre cette superposition de valeurs, une autre catégorie génère l'ambivalence, celle des patrimoines emboîtés que l'exemple des expéditions scientifiques permet de saisir. Ces expéditions portent en effet sur au moins trois éléments : la biodiversité relevant des biens universels et nationaux, les savoirs locaux associés à la biodiversité collectée et enfin les collections elles-mêmes. Les auteures qui présentent ces expéditions insistent d'ailleurs toutes deux sur les situations complexes que créent ces



emboîtements et sur les différentes solutions bricolées pour les concilier, chacun des acteurs concernés par une catégorie de patrimoine cherchant à faire valoir ses intérêts. Ainsi, le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris cherche à négocier la conservation *ex situ* des taxons ou espèces naturelles (ces espèces ne sont pas perçues par ces chercheurs comme des ressources, puisque c'est l'inventaire de la biodiversité qui est recherché), tandis que les États revendiquent des droits sur les ressources de leur territoire et mettent en avant auprès des populations, afin d'obtenir leur adhésion, l'intérêt économique potentiel des espèces recensées dans les zones prospectées. Les populations de leur côté ne conçoivent pas ces espèces comme leur patrimoine, mais tentent malgré tout de tirer parti des opérations de collecte ; suspectant dans l'opération un dol, elles convoquent un autre patrimoine, foncier, pour se voir reconnaître des prérogatives, et leur solution consiste à demander un droit de passage sur leurs terres coutumières. Ces perspectives patrimoniales différentes, résumées dans ces exemples, ont généré une cascade d'ambiguïtés et de contradictions. En effet, ce sont les chercheurs qui, engagés dans diverses arènes, ont mis à l'agenda politique, juridique et médiatique la question de l'érosion de la biodiversité. En conséquence, des réglementations internationales ont progressivement été élaborées pour encadrer la gestion mondiale de la biodiversité, y compris concernant les travaux de collecte, ce qui est en retour perçu par certains chercheurs comme un obstacle pour réaliser cet inventaire de la biodiversité ! L'interprétation de ces réglementations représente un domaine de recherche à scruter. Au Vanuatu, où les savoirs « traditionnels » sont susceptibles d'être exploités à des fins commerciales, mais sans contrepartie pour les populations, le gouvernement a décidé de geler les recherches scientifiques sur le patrimoine naturel et culturel. A rebours, au Brésil, où les recherches effectuées par les étrangers sont encadrées par des conventions rigoureuses, la collecte et la conservation *ex situ* de nouveaux taxons peuvent être acceptées car les chercheurs brésiliens privilégient la numérisation des collections, considérant que les informations contenues dans les spécimens priment sur la matérialité de ceux-ci.

### **Des patrimoines mis en scène**

Dans tous ces processus, la mise en scène apparaît comme une phase incontournable du processus de patrimonialisation, et comme une forme de gestion voire de création du patrimoine, au même titre que les opérations de conservation de la nature ou de divers sites. La patrimonialisation appelle assez systématiquement une mise en symbole du patrimoine, prenant volontiers une forme matérielle, y compris s'agissant de patrimoine

immatériel ; cette forme peut aller de l'éphémère exposition à l'édification d'un « monument », répondant à la diversité des objectifs et des acteurs. Les mises en scène, la valorisation et les institutionnalisations (selon les cas) auxquelles on assiste revêtent les formes les plus diverses : création de musées, de centres d'interprétation, d'aires protégées. Ces valorisations sont un miroir des changements politiques et sociaux qui touchent à la fois les pays du Nord et du Sud, des rapports de force et des déséquilibres qui les caractérisent. Par exemple, la création de très nombreux musées en Chine souligne cet engouement pour la mise en scène et témoigne selon Bernard Schiele (sous presse) « d'une volonté ferme de projeter l'image d'une Chine moderne – ce qu'elle est – et d'une Chine intégrée dans le monde – ce qu'elle est en voie d'être ».

Dans certaines situations, la mise en scène d'un patrimoine négligé peut permettre de sensibiliser les populations locales à sa préservation, comme c'est le cas à Palanda en Equateur, où les actions de communication menées par l'archéologue Francisco Valdez ont permis aux communautés de s'approprier ce patrimoine, et ont incité les acteurs institutionnels à s'impliquer davantage dans sa conservation. Angkor, exemple plus ancien de mise en scène à destination de l'Occident, conduit à évoquer la « fabrication d'un mythe » pour les populations européennes, à travers la fascination exotique cultivée dans les expositions coloniales dès la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Isabelle Brioso montre que la « mise en valeur » par des restaurations, réhabilitations et aménagements des sites, et la trop forte concentration touristique qui en découle, ont eu des conséquences irréversibles sur le « petit » patrimoine local en marge des temples, entraînant des altérations des liens séculaires des habitants à leur environnement. Relevons aussi que la colonisation de certains édifices en ruines par une végétation spectaculaire a été voulue, car elle contribue à une mise en scène qui renforce les imageries, pour leur part bien occidentales, des « civilisations disparues ». Cette orchestration « naturelle » fait partager aux visiteurs l'émotion des premiers redécouvreurs, et a largement concouru à la reconnaissance d'Angkor comme un paysage culturel par l'Unesco. Marie-Aude Fouéré pour sa part montre comment furent inventées, à partir de locaux affectés à un tout autre usage, les emblématiques « chambres aux esclaves » de l'île d'Unjuga à Zanzibar, pour offrir aux visiteurs une orchestration marquante des horreurs de l'esclavage.

### **La charge mémorielle des patrimoines**

Un point sur lequel beaucoup a déjà été écrit est celui du lien entre patrimoine et mémoire, et nous n'y revenons que pour apporter quelques précisions inspirées par les cas d'études présentés dans l'ouvrage. On

sait qu'une référence au temps, long de préférence, est un élément indispensable de la construction patrimoniale. Toutefois les contributions montrent que le temps, même très long, n'est pas à lui seul un gage suffisant pour asseoir et consolider un patrimoine. Témoins en sont les sites archéologiques – heureusement pas tous –, dont la valeur se trouve au mieux réduite, pour les populations locales, à la valeur vénale des biens qu'ils sont censés renfermer. De même, tout ce qui provient du passé ne saurait être patrimoine, comme l'indiquent les critères établis en ouverture de ce texte. La construction patrimoniale convoque plusieurs registres connexes où intervient la mémoire : la transmission principalement, mais également l'appropriation et l'instrumentalisation, source d'arrangements, de négociations et d'inventions.

Théoriquement, la transmission de faits mémoriels sur le long terme suppose des enjeux non de nature, mais de force constante à travers le temps, conditions qui sont rarement réunies dans les faits. Un patrimoine construit sur la mémoire procède plus volontiers de la résurgence que de la permanence. Comme l'écrit Holder à propos de Djenné :

« La mémoire n'est ni un simple souvenir ni des concrétions d'une histoire "nativiste", des "bulles du passé" qui ressurgiraient brusquement à l'air libre après de longs temps de discrétion obligée. La mémoire se constitue, se "noue" en convoquant des savoirs d'horizons multiples et en agissant de façon sélective sur un monde qu'elle arrange et met en cohérence, avant de s'instituer parfois elle-même et d'agir alors en retour sur l'histoire » (2012 : 742).

En effet la dimension politique de la mémoire et l'implication de ses manipulations pour le présent posent finalement la question non pas de l'authenticité de cette mémoire, mais celle de son historicité et des enjeux et conflits que ces arrangements peuvent induire. Les lieux de mémoire aménagés autour de la traite des esclaves représentent un bel exemple de ces mises en patrimoine d'événements dont la mémoire est utilisée par ceux qui se proclament descendants des victimes de la traite, et qui stigmatisent ceux qu'ils en désignent comme les perpétrateurs. Pareillement, les débats sur l'authenticité des patrimoines se cristallisent autour de l'archéologie non pas parce qu'ils recherchent une validation par la science, validation que les archéologues d'ailleurs se refusent à donner, mais plutôt pour tenter d'instrumentaliser des arguments utilisables par les acteurs d'aujourd'hui. Le tourisme est un moteur important dans ces invocations historiques, et est l'occasion de choix stratégiques permettant de forger l'image la plus adéquate ou la plus prestigieuse, voire d'obtenir la meilleure rentabilité. On en voit une illustration dans l'exemple tunisien de Dougga, où le passé arabo-musulman est éclipsé par la référence à l'empire romain, cela depuis

le protectorat français en Tunisie (Karamti 2009)<sup>3</sup>. La survalorisation d'une période historique précise dans les constructions patrimoniales s'observe ailleurs, notamment dans la culture occidentale où l'époque protohistorique et le Moyen âge européen sont longtemps restés dans l'oubli, conséquence de la survalorisation depuis la Renaissance des civilisations antiques.

L'appropriation de la mémoire est une clé importante dans la construction patrimoniale. Les habitants du site d'Angkor tiennent les imposants monuments qu'ils côtoient depuis des siècles pour un patrimoine important, toujours en usage malgré l'éclipse imposée durant le régime des Khmers rouges. En revanche, les populations de Dougga ne se sont guère appropriées les ruines de l'antique cité romaine sur laquelle ils étaient établis, profitant des commodités offertes par le site, même si un culte à une sainte musulmane, Oum Khoula, hérité des glorieux prédécesseurs romains voire même préromains, a néanmoins perduré. Les fêtes liées à ce culte sont d'ailleurs aujourd'hui mises en scènes pour les touristes, en contradiction avec les positions plus orthodoxes de certains Musulmans. Si une certaine continuité de la pratique religieuse s'observe à Angkor comme à Dougga, elle ne se traduit donc pas par la même appropriation et occupation des lieux. A Palanda en Equateur, les migrants cultivent une nostalgie pour leur région d'origine, et aucunement pour les sites archéologiques de la région où ils se sont installés. Ils s'approprient d'autant moins l'histoire de cette région que les populations originelles du site sont d'emblée dépréciées par la vision péjorative attachée à tout ce qui relève du monde des « *Indios* ». Dans l'exemple de l'esclavage encore, M.-A. Fouéré montre que la mémoire de cet héritage traumatisant fait débat ; l'appropriation de ce patrimoine par une partie de la population, revendiquant via ses racines africaines une histoire d'oppression, a impliqué l'acceptation de valeurs négatives dans son identité. Cette construction identitaire lui procure des atouts dans la société d'aujourd'hui et a permis de construire, sur une base raciale imaginée, l'identité zanzibarite.

Si le mécanisme crucial liant la mémoire au patrimoine ressort ainsi tant du stratégique et du politique, son lien avec le passé n'est-il finalement que symbolique ? En partie, mais il subsiste néanmoins la nécessité d'une construction plausible, d'une légitimité que ne peut conférer qu'une élaboration mnésique cohérente avec les statuts et les identités du présent. Dans cette mesure, on ne peut pas imaginer que des patrimoines soient détournés par des acteurs totalement étrangers à leur construction initiale.

---

3 Dans cet ouvrage, Yassine Karamti s'attache à montrer, à l'époque du protectorat français, l'instrumentalisation du patrimoine archéologique dans le renforcement de l'idéologie colonialiste. Il prend notamment appui sur la valorisation des traces de Sbeitla, Makthar, Dougga, El Djem, Bulla, Reggia et surtout Carthage la chrétienne par les colons et pères blancs pour soutenir leur ambition d'évangélisation. Il montre ainsi que ces approches ont conduit à créer un modèle d'opposition entre l'époque carthaginoise romaine, et l'ancrage historique arabo islamique de la Tunisie.

Il est en revanche fréquent que plusieurs acteurs se disputent les mêmes avantages à travers des mémoires contestées.

Dans ce jeu d'acteurs se basant sur la mémoire pour patrimonialiser, on peut s'interroger sur la place de la biodiversité. L'exemple du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA), analysé par S. Louafi, montre que cette référence au temps est là aussi pertinente. Ce Traité a pour but de préserver, *in situ*, la diversité des semences paysannes qui sont le fruit de sélections opérées au cours de générations successives. Ces semences et les savoir-faire qui leur sont liés (sélection, mode de culture) se sont adaptés à des environnements physiques, matériels et sociaux changeants.

### **Des patrimoines plus que jamais en changement : évolution, contagion, complexification, complication...**

Le temps long mobilisé dans cet ouvrage confirme la dimension dynamique des patrimoines, contenue dans leur définition même d'objets hérités et à transmettre. Peu ou prou, toutes les contributions de cet ouvrage montrent un changement de perception, d'appropriation et d'usage des patrimoines au gré des acteurs, mais aussi des contextes historiques : les savanes du Sénégal oriental, situées aux confins du pays, longtemps territoires-parcours des éleveurs peuls, sont ainsi devenues un parc national ; les marais de Narbonne, à l'origine vastes étendues de sansouïres, endigués dès l'antiquité romaine, sont des bassins salants prospères jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; depuis 30 ans, la désaffectation économique et sociale de l'activité saunière, combinée à la réappréciation des rôles et fonctions des zones humides, se traduit par une patrimonialisation de ces espaces singuliers à travers une renaturation des paysages.

Le phénomène de contagion du processus de patrimonialisation est patent dans cet exemple narbonnais, où l'on voit ce qui est au départ un patrimoine archéologique et économique, les salins, entraîner, dans le processus de réhabilitation régionale, une patrimonialisation autour d'une autre ressource, la biodiversité. Ce n'est pas le seul cas observé. En Équateur et au Cambodge, un mécanisme similaire amène à élargir la conservation d'un site archéologique à la conservation de l'agrodiversité et de la biodiversité locales, simplement parce que ces dernières, relevant du domaine quotidien, sont susceptibles d'entraîner une adhésion plus poussée des populations locales.

Nombre de contributions mettent en lumière l'évolution non pas du patrimoine lui-même, mais des représentations, des pratiques, des logiques de gestion et des règles qui président à sa gouvernance, et qui influent donc

sur la façon dont s'opère la patrimonialisation. L'exemple présenté par Melis Ece suffit à montrer la manière dont les patrimoines évoluent dans une arène changeante : si les premiers parcs coloniaux en Afrique ont été créés essentiellement à des fins cynégétiques, les parcs nationaux après les Indépendances se sont multipliés pour répondre à des fins diverses. Ainsi le Parc National du Niokolo-Koba est le fait d'un nouvel Etat indépendant, le Sénégal, qui entend affirmer son pouvoir sur les régions marginales et contrôler les populations nomades. De nos jours, l'accaparement public ou privé des terres est devenu, notamment en Afrique, un problème majeur, qu'il soit justifié par la conservation de la nature (*green grabbing* ; Fairhead *et al.* 2013) ou d'autres enjeux nationaux et globaux, tels le développement raisonné (agriculture intelligente, permaculture, intensification écologique) ou la lutte contre le changement climatique (*land grabbing* ; Saturnino *et al.* 2011) : de la mise en tourisme des sites archéologiques à la mise en patrimoine des confins des territoires nationaux, de la construction de grands barrages aux plantations d'agrocarburants, des logiques aux effets ambivalents s'expriment.

L'image du site d'Angkor évolue elle aussi à travers les âges et au gré des acteurs qui interviennent dans sa préservation, de l'EFEO qui l'a « redécouvert » et érigé en icône, jusqu'à l'Unesco qui en a orchestré la mise en scène internationale. Ce qui frappe cependant est l'antagonisme qui semble décidément difficile à surmonter entre une reconnaissance internationale permettant d'ouvrir au pays les vannes économiques du tourisme, et les usages locaux du même site, souvent négligés dans l'aménagement qui en est décidé. Aussi les populations locales, si elles ont encore un maigre accès au site dont les fonctions religieuses restent importantes, sont-elles très contraintes par le plan de zonage du site d'Angkor ; elles subissent les effets conjugués de la pression foncière, de l'augmentation vertigineuse des prix due à la fréquentation touristique, tout en voyant leur propre patrimoine, sans doute plus ordinaire – celui de leur environnement et de leur habitat –, irrémédiablement affecté par le rouleau compresseur du tourisme de masse.

On retrouve ici le problème récurrent des « nuisances patrimoniales », car le patrimoine, facilement investi de valeurs positives, comporte aussi sa part de négatif. Melis Ece insiste sur la violence des entreprises de restauration de la nature au Sénégal, où l'affichage des Parcs naturels comme biens communs de l'humanité et territoires de l'Etat nation s'opère au détriment des populations locales. Des choix président à tout processus de patrimonialisation, comme dans les grandes expéditions, de Madagascar aux îles du Pacifique, privilégiant la biodiversité extraordinaire, au risque de provoquer la perte de savoirs et savoir-faire des acteurs locaux associés à la biodiversité « ordinaire », laquelle ne fait pas l'objet d'échantillonnages. Le déclin qu'encourent les cuisines régionales en Éthiopie est aussi un contre exemple de la patrimonialisation de la cuisine nationale. Thomas Guindeuil

révèle comment la sophistication des préparations et la qualité des mets de l'aristocratie éthiopienne opèrent une distanciation sociale permettant de reproduire la domination politique de cette classe sur la population. Le recueil des recettes et savoir-faire dans des ouvrages à la diffusion contrôlée constitue une véritable littérature réservée à l'élite, et qui ne laisse que peu de place aux autres registres locaux de la gastronomie. D'autres nuisances peuvent directement découler des situations de concurrence entre plusieurs volontés ou formes de patrimonialisation, opposant les populations locales à l'État ou aux instances internationales, ou les communautés locales entre elles.

### **La gouvernance internationale des patrimoines**

La ratification, la mise en œuvre et l'essor de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (Unesco, 1972) donnent à l'Unesco un rôle de dialogue Nord-Sud de premier plan. Ce texte, qui pose et définit le cadre légal international de la notion de « patrimoine mondial », devant être transmis aux générations futures, permet de proposer puis d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial des biens culturels et naturels ayant une « valeur universelle et exceptionnelle »<sup>4</sup>. Cette liste, non exhaustive, doit encourager les États à préserver, sauvegarder, mettre en valeur et transmettre les patrimoines locaux aux générations futures qui font le lien entre passé, présent et futur (Brianso & Girault 2014 ; Brianso 2012).

Cette patrimonialisation institutionnelle génère inévitablement une confrontation de normes, valeurs et finalités. Ces conflits entre la valeur universelle et la valeur marchande attribuée au patrimoine traversent une bonne partie des contributions, et recourent une opposition parallèle et tout aussi vive entre global et local. Comme le soulignent plusieurs contributions de cet ouvrage, le patrimoine, dans ses diverses acceptations et déclinaisons, relève désormais de la gouvernance internationale. Il est ainsi soumis à de fortes injonctions, souvent contradictoires – entre sanctuarisation et mise en valeur (notamment touristique) –, imposées de l'extérieur au nom d'une valeur dite universelle du patrimoine « commun » de l'humanité, en porte à faux vis-à-vis de certains États qui revendiquent leur droit souverain sur

---

<sup>4</sup> La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial (Orientations 2012 : 49).

leurs territoires (ou « domaines publics »), leurs collections de plantes (Demmer, Faugère), leurs sites archéologiques (Gutron, Brianso), etc.

Ces injonctions globales à la patrimonialisation sont bien souvent déconnectées des réalités locales et, dès lors, leur application est vouée à un échec ou à un manque d'opérationnalité. Leur caractère extraordinaire ou patrimonial leur est conféré par un regard extérieur. Ces discordances entre regards et logiques d'acteurs provoquent diverses nuisances évoquées plus haut, ce d'autant plus que le changement de statut du patrimoine (de bien trans-appropriatif ou *common*, à un bien public ou privé) ne s'accompagne pas toujours d'un transfert des responsabilités : le désengagement des Etats, la déconcentration et la décentralisation des services publics contribuent à faire peser sur les communautés locales le coût de l'entretien du patrimoine devenu « public » (national ou international), sans qu'elles parviennent à en tirer des avantages (qu'ils soient ou non marchands).

Face à ces mutations, face notamment aux nouvelles considérations éthiques par exemple sur la légitimité des ayants-droit ou le transfert des droits et des devoirs, les chercheurs sont souvent démunis et leur positionnement peut prêter à critique, comme en témoignent certaines contributions de cet ouvrage (Faugère, Demmer). On peut aussi s'interroger sur la pertinence des mesures de transfert de gestion ou des mécanismes d'équivalence écologique ou de compensation.

Ce vieux débat entre universel et particulier, global et local, patrimonial (y compris dans ses dimensions esthétique, éthique et culturelle) et marchand, peut encore se complexifier lorsque l'universel acquiert une valeur marchande ou lorsqu'il contrarie une exploitation commerciale de ressources minières ou pétrolières. On peut ainsi comparer la reconnaissance internationale du patrimoine culturel d'Angkor qui a généré des retombées financières, renforçant la pertinence de la préservation du site, et à l'opposé, les vestiges préhistoriques de Lybie qui pèsent fort peu face aux rentes de l'exploitation pétrolière, et ce d'autant moins en période de conflit.

Dans la gouvernance de la biodiversité, divers instruments de marché (paiement pour services environnementaux, taxes et redevances, compensation, certification) et mécanismes (licence, quotas, interdictions, incitations type contrats négociés) sont mobilisés, avec chacun leurs atouts et limites. Face à la combinaison de plus en plus sophistiquée de ces modes de régulation, la médiation patrimoniale tend à s'imposer de plus en plus (Babin *et al.* 2002 ; Muradian *et al.* 2012 ; Antona *et al.* 2013). Les approches participatives (de l'élaboration des règles à leur suivi) et réglementaires font florès. Mais l'application de telles mesures, certes innovantes, achoppe en raison, entre autres, des pesanteurs administratives, de la volatilité des marchés, de l'instabilité des opérateurs, de la déliquescence des Etats. Et la culture de la négociation suppose une symétrie entre acteurs, qui est loin d'être le cas, notamment dans les pays du Sud.



Ces multiples contradictions et concurrences entre valeurs, acteurs et objets patrimoniaux ont généré un paysage du patrimoine particulièrement complexe, voire compliqué, amenant dans certains cas à s'interroger sur la pertinence de la notion comme objet scientifique. Le contexte changeant de la patrimonialisation amène aussi à en repérer des objets et des modalités de plus en plus complexes<sup>5</sup>. Et de fait, le patrimoine semble mûr pour des évolutions et des opportunités nouvelles. L'une de ces évolutions est l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène du patrimoine. Quelques unes des contributions laissent entrevoir comment les chercheurs eux-mêmes, révélant les patrimoines aux États ou aux populations locales, s'affirment en tant que « fabric-acteurs », ainsi que les désignent C.-E. de Suremain et J.-C. Galipaud (2015). Il s'agit par excellence des archéologues qui, en mettant au jour des patrimoines inconnus, s'impliquent dans leur impact sur les populations et les États. Ainsi, Francisco Valdez offre sur Palanda le point de vue du chercheur-acteur à l'origine d'une patrimonialisation du site. Ce sont également les chercheurs participant aux expéditions scientifiques qui négocient avec les institutions et les communautés locales diverses solutions juridiques et matérielles pour conserver les espèces collectées et les faire entrer dans des collections de référence des grands musées des pays du Nord. Ni les uns ni les autres ne sont forcément conscients des conséquences de leur implication dans le processus patrimonial car, comme le souligne Elsa Faugère, le patrimoine est « un moyen et non une fin en soi », asservi à un intérêt scientifique jugé quant à lui supérieur. On peut néanmoins s'inquiéter de l'émergence de nouveaux acteurs, « courtiers en patrimoine », qui, à l'exemple des courtiers en développement (Bierschenk *et al.* 2000), viennent proposer leurs services aux collectivités, exhibent ou recréent l'héritage des anciens et tentent de profiter de la manne patrimoniale.

Si les experts scientifiques sont au cœur des processus de fabrication des patrimoines, les tensions mises en évidence au fil des contributions de cet ouvrage portent plus globalement sur la gouvernance du patrimoine. Ces tensions politiques tiennent aux asymétries entre groupes d'acteurs – entre les États, les institutions et les citoyens, à toutes les échelles – du local à l'international – et dont les intérêts et les valeurs relèvent de légitimités différentes. La désacralisation de sites, la délocalisation de

---

5 Pour mémoire, mentionnons les terres noires (*Terras Pretas dos Índios*, ou encore *Anthropogenic Dark Earths*), à la fois les terres agronomiques les plus recherchées car les plus fertiles du bassin amazonien, et probablement de l'Afrique et de l'Asie, et des sites archéologiques d'importance mondiale majeure, constitués par la sédimentation durant plusieurs siècles des restes d'occupations et d'exploitations humaines forestières, et résultat, présent et passé, de techniques permettant la séquestration du carbone. Ce sont des patrimoines à résonances multiples, objet d'enjeux particulièrement antagonistes (Projet européen Biochar and Anthropogenic Dark Earths, [www.steps-center.org/project/biochar](http://www.steps-center.org/project/biochar)). Mentionnons aussi les géoparcs, territoires qui tendent à l'hyperpatrimonialisation du fait de la superposition de labels internationaux à ceux déjà existants à l'échelle nationale (cf la Chine, où 31 géoparcs ont été créés depuis 2004).

collections d'objets patrimoniaux, la marchandisation de capitaux naturels, la privatisation de biens communs sont autant de conséquences de ces jeux et enjeux institutionnels. Ces asymétries ne sont pas propres aux pays du Sud, néanmoins elles s'y expriment de manière plus aiguë. Ainsi, les contributions mettent clairement en évidence le poids des institutions et experts du Nord et la primauté des normes occidentales. Si cette asymétrie est évidente en terme de gouvernance internationale, elle ne l'est pas moins à l'échelle locale, comme en témoigne l'exclusion de certains acteurs (cadets, femmes, migrants, etc.) des mécanismes de décision. En cela, nos travaux rejoignent les réflexions sur les violences environnementales perpétrées par des Etats coercitifs (Péluso, 1993), mais aussi induites par des politiques incitatives de valorisation de la biodiversité (McAfee 1999 ; Schlossberg 2007). Les contributions rassemblées dans cet ouvrage invitent à explorer de façon plus approfondie, sous le prisme des ambivalences patrimoniales, la notion de justice dans ses diverses dimensions – distribution des ressources, participation des acteurs, reconnaissance des revendications (Walker 2015).

\*\*\*

Ambiguïtés, concurrences, nuisances, instrumentalisation, asymétrie... on est loin ici d'une vision idéalisée du patrimoine, dont le passage ci-dessous, rédigé en 2003 par un cadre du Conseil de l'Europe, rend compte de façon symptomatique :

« Nous assistons à une évolution progressive de la notion de patrimoine. Cette notion – culturelle à l'origine – se diversifie de nos jours d'une manière considérable pour inclure de nouveaux domaines, de nouvelles catégories et nous apporte aussi une nouvelle manière de percevoir ces biens, de les valoriser, de les intégrer dans notre vie quotidienne. Cette notion est liée à celle de la mémoire dont elle exprime et concrétise le système de référence collective que nous partageons et qui se trouve à la base de nos identités et de notre place dans l'histoire. Elle devient aussi une notion à caractère fédérateur qui rassemble les individus à une époque marquée par la mutation sociale. La globalisation des relations économiques, la mobilité sociale, et la révolution sans précédent qui constitue le développement des nouvelles technologies de l'information véhiculent des modèles uniformes de comportement vis-à-vis desquels la notion de patrimoine conduit au renforcement des racines communes et au partage des identités » (Ballester 2003 : 4).

Aujourd'hui le patrimoine ne peut plus guère apparaître comme l'antidote miracle des maux de la mondialisation ou de la marchandisation de la nature et de la société, dont il est, en fait, une ultime déclinaison.

## Références bibliographiques

- ANTONA M., D'AQUINO P., AUBERT S., BARRETEAU O., BOISSEAU S., BOUSQUET F., DARE W., ETIENNE M., LE PAGE C., MATHEVET R., TREBUIL G. et WEBER J. (Collectif Commod), 2004, *Companion Mod eling Approach, version 1.1. An Innovative management Tool at International Organizations' Disposal*, <http://cormas.cirad.fr/pdf/ComModCharter2004.pdf>
- BABIN D., ANTONA M., BERTRAND A. et WEBER J., 2002, « Gérer à plusieurs des ressources renouvelables. Subsidiarité et médiation patrimoniale », in M.C. Cormier-Salem et al. (eds.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD, coll. Colloques et séminaires, p. 79-99.
- BALLESTER J.-M., 2003, « Le patrimoine, une notion en pleine évolution. Conseil de l'Europe », *Naturoipa* n° 99, 36 p.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.P. & OLIVIER DE SARDAN J.P., 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris : Karthala ; Mayence : APAD (« Hommes et Sociétés »).
- BRIANSO I., 2012, « La médiation culturelle appliquée aux sites du patrimoine mondial. Vers une pédagogie interculturelle », in *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, Paris : La Découverte, p. 269-283.
- BRIANSO I. et GIRAULT Y., 2014, « Instrumentalisations politiques et développementalistes du patrimoine culturel africain. Études de communications », *Anthropologie des savoirs*, n° 42, p. 149-162.
- CORMIER-SALEM M.-C & ROUSSEL B., 2000, « Patrimoines naturels : la surenchère », *La Recherche*, 333, numéro spécial juillet-août 2000, p. 106-110.
- CORMIER-SALEM M.-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J. & Roussel B. (eds.), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD, coll. Colloques et séminaires.
- HOLDER G., 2012, « Djenné, "la ville aux 313 saints". Convocation des savoirs, "lutte des classements" et production d'une ville sainte au Mali », *Cahiers d'études africaines*, 4, n° 208, p. 741-765.
- FAIRHEAD J., LEACH M., SCOONES M.I., 2013, *Green Grabbing. A new appropriation of Nature*, London : Routledge.
- MCAFFEE K., 1999, « Selling nature to save it? Biodiversity and green developmentalism », *Environment and Planning D : Society and Space* 17, p. 133-154.
- MARIS V., 2010, *Philosophe de la biodiversité. Petite éthique d'une nature en péril*, Paris : Buchet et Chastel, coll. Ecologie.
- MURADIAN R. et RIVAL L., 2012, « Between markets and hierarchies: The challenge of governing ecosystem services », *Ecosystem Services* 1, p. 93-100.

- PELUSO N.L., 1993, « Coercing Conservation? The Politics of State Resource Control. Global », *Environmental Change* 3 (20), p. 199-216.
- SATURNINO M. B. Jr., HALL R., SCOONES I., WHITE B., WOLFORD W., 2001, « Towards a better understanding of global land grabbing: an editorial introduction », *JPeasantStud*, 38 (21), p. 209-16.
- SCHIELE B. (à paraître), « Quels musées pour la Chine d'aujourd'hui ? », in Mairesse F. (eds.), *Nouvelles tendances de la muséologie*, Paris : La Documentation française, collection « Musées-Mondes », 11 p.
- SCHLOSBERG, D., 2007, *Defining Environmental Justice: Theories, Movements and Nature*, Oxford: Oxford University Press.
- SUREMAIN Ch.-É. et GALIPAUD J.-C. (eds.), 2015, *Fabric-acteurs de patrimoine. Implication, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*, IRD-Éditions de l'étrave.
- WALKER G., 2009, « Globalizing Environmental Justice: The Geography and Politics of Frame Contextualization and Evolution », *Global Social Policy*, December 2009 ; vol. 9, 3, p. 355-382.

## Remerciements

*Les éditeurs scientifiques remercient Laurence Billault et Elisabeth Habert pour leur engagement et leur collaboration active dans la réalisation de cet ouvrage (mise en page, cartographie, montage photographique de la couverture et cahier photo)*



# Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| <b>Introduction. Entre effervescence et ambivalences :<br/>les déclinaisons locales du patrimoine.....</b> | <b>5</b> |
|--|----------|

DOMINIQUE JUHÉ-BEAULATON ET YVES GIRAULT

## PREMIÈRE PARTIE

### **La gouvernance internationale et ses impacts sur les patrimoines locaux**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Négocier l'accès à la biodiversité des pays du Sud :<br/>Le cas des grandes expéditions naturalistes contemporaines.....</b> | <b>19</b> |
|--|-----------|

ELSA FAUGÈRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>2. Nouvelles expéditions naturalistes et patrimonialisation :<br/>le cas de la mission <i>atimo vatae</i> à Madagascar .....</b> | <b>39</b> |
|---|-----------|

CHRISTINE DEMMER

|   |           |
|---|-----------|
| <b>3. Patrimonialisation à l'échelle mondiale des ressources<br/>phytogénétiques agricoles : l'exemple du Traité international<br/>de la FAO.....</b> | <b>57</b> |
|---|-----------|

SELIM LOUAFI

|  |           |
|--|-----------|
| <b>4. S'approprier le patrimoine commun de l'humanité :<br/>de la formation de l'État à « l'accaparement vert » dans le parc<br/>du Niokolo-Koba au Sénégal.....</b> | <b>75</b> |
|--|-----------|

MELIS ECE

## DEUXIÈME PARTIE

**L'archéologie et la révélation/création de patrimoines**

- 5. L'inscription des temples d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial : Analyse de la fabrique politique et patrimoniale par l'Unesco.....**97

ISABELLE BRIANSO

- 6. Mémoire (inter)nationale vs mémoire locale ? Enquête sur Dougga, un site archéologique tunisien du patrimoine mondial de l'humanité.....**121

CLÉMENTINE GUTRON

- 7. Les patrimoines en construction, le cas de Palanda. Processus et conflits autour du projet de valorisation du site archéologique de Santa Ana, Équateur.....**139

FRANCISCO VALDEZ

- 8. Le patrimoine rupestre est-il soluble dans le pétrole? Conflits d'intérêts au Mesāk et dans l'Akūkas (Libye).....**159

JEAN-LOIC LE QUELLEC

## TROISIÈME PARTIE

**LA POLYVALENCE DU PATRIMOINE, SOURCE DE CONFLITS ?**

- 9. Généalogie des récits de l'esclavage à Zanzibar : L'histoire disputée et le patrimoine contesté du marché aux esclaves.....**183

MARIE-AUDE FOUÉRE

- 10. Naturalisation de la culture et patrimonialisation de la nature. Figures équivoques du chimpanzé en Occident et aux Iles Tristao (Guinée/Guinée-Bissau).....**199

VINCENT LEBLAN

**11. Cuisine et construction nationale en Éthiopie des années 1880  
aux années 1950.....217**

THOMAS GUINDEUIL

**12. Les salins narbonnais :  
des espaces en cours de patrimonialisation ..... 237**

VINCENT ANDREU-BOUSSUT

**Conclusion. Des mémoires récupérées aux patrimoines survalorisés :  
pour une démarche réflexive sur les acteurs du patrimoine ..... 257**

MARIE-CHRISTINE CORMIER-SALEM ET DOMINIQUE GUILLAUD



---

*Imprime en France*

par Arts'Print Numeric - 24, rue de Vire - 14110 Conde-sur-Noireau  
N° d'Imprimeur 01597 - Depôt legal septembre 2016

---

En s'appuyant sur des objets extrêmement variés (territoires, ressources végétales ou animales, archives ou collections, sites archéologiques ou éléments immatériels dérivés de la culture et de l'histoire, comme l'esclavage ou encore la gastronomie), l'ouvrage se penche sur les dynamiques de patrimonialisation et les multiples contradictions, conflits et compétitions, parfois irréductibles, que celles-ci provoquent.

D'un côté, les traités internationaux sur la diversité génétique et le patrimoine naturel ou culturel, par leurs implications éthiques et juridiques, notamment en termes de propriété intellectuelle, sont l'objet d'interprétations contrastées, signalant la confrontation entre droit international, politiques nationales et règles locales. D'un autre côté, dans les espaces stratégiques, tels que les parcs nationaux, se nouent des enjeux multiples et changeants avec les politiques qui les animent. Quant aux sites archéologiques, ils s'inscrivent souvent dans une double logique de concurrence : les patrimoines universels que la diachronie révèle s'opposent à d'autres usages, en particulier économiques, du territoire.

Toutes ces constructions patrimoniales ont en commun d'impliquer une mise en scène visant à les faire voir et reconnaître, mises en scène qu'orchestrent ou instrumentalisent une série d'acteurs, institutions, communautés locales voire les chercheurs eux-mêmes. L'ouvrage parcourt ainsi, à travers des exemples puisés dans différents terrains, Cambodge, Zanzibar, Guinée et Guinée-Bissau, Ethiopie, Sénégal, Equateur, Lybie, Tunisie mais aussi les salins narbonnais, ou encore les coulisses des grandes expéditions naturalistes françaises, les logiques, ambiguïtés et polyvalences de la patrimonialisation. Il confirme au final la vocation particulièrement stratégique du patrimoine, et révèle les multiples tensions et mutations que son invocation enclenche dans les territoires et les sociétés du monde.

*Dominique Guillaud et Marie-Christine Cormier-Salem sont géographes à l'IRD, Dominique Juhé-Beaulaton est historienne au CNRS et Yves Girault muséologue au MNHN de Paris. Ils ont déjà édité plusieurs ouvrages sur les questions patrimoniales aux éditions de l'IRD, Karthala et La Discussion.*



ISBN : 978-2-8111-1692-7